



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

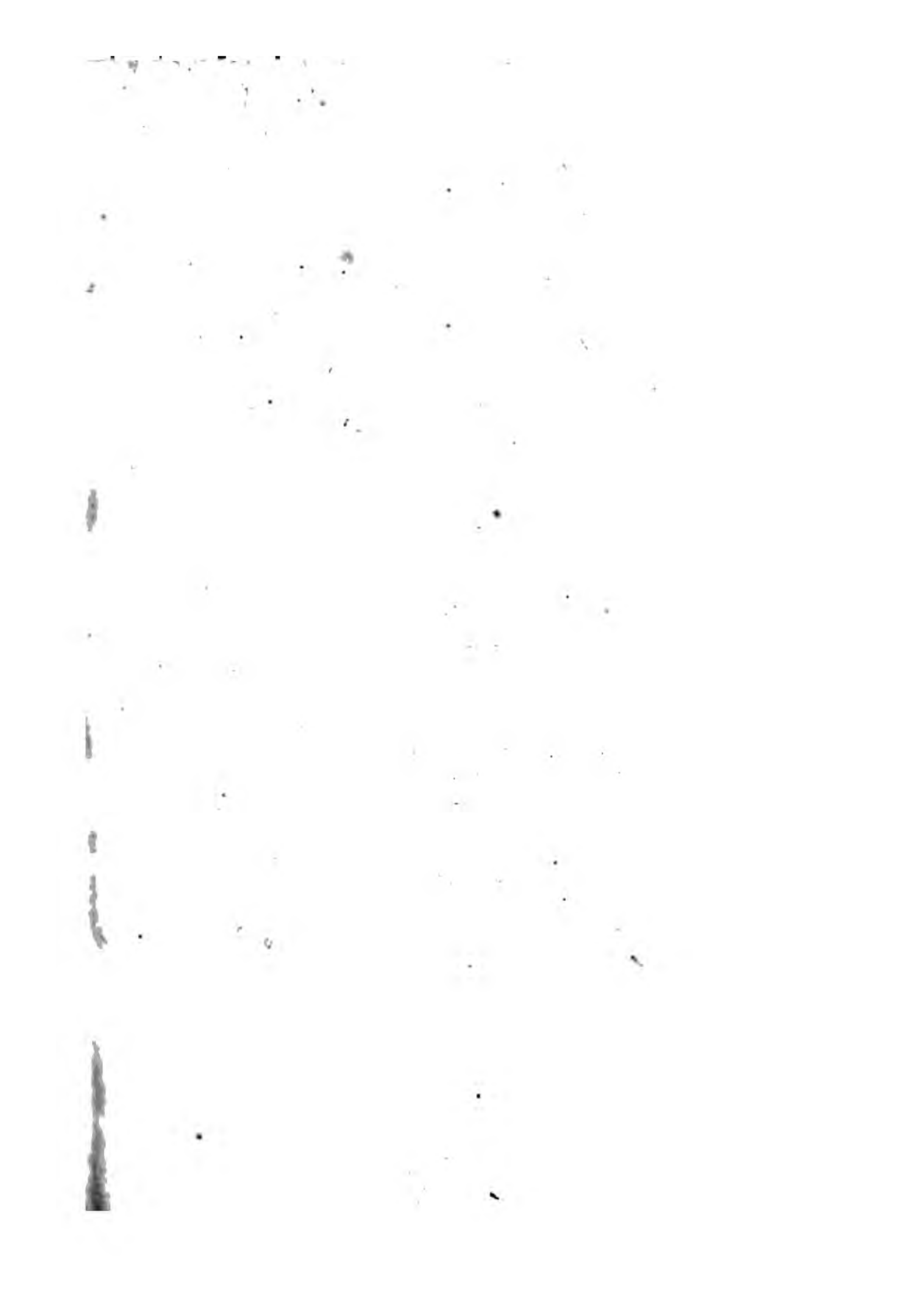


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



66

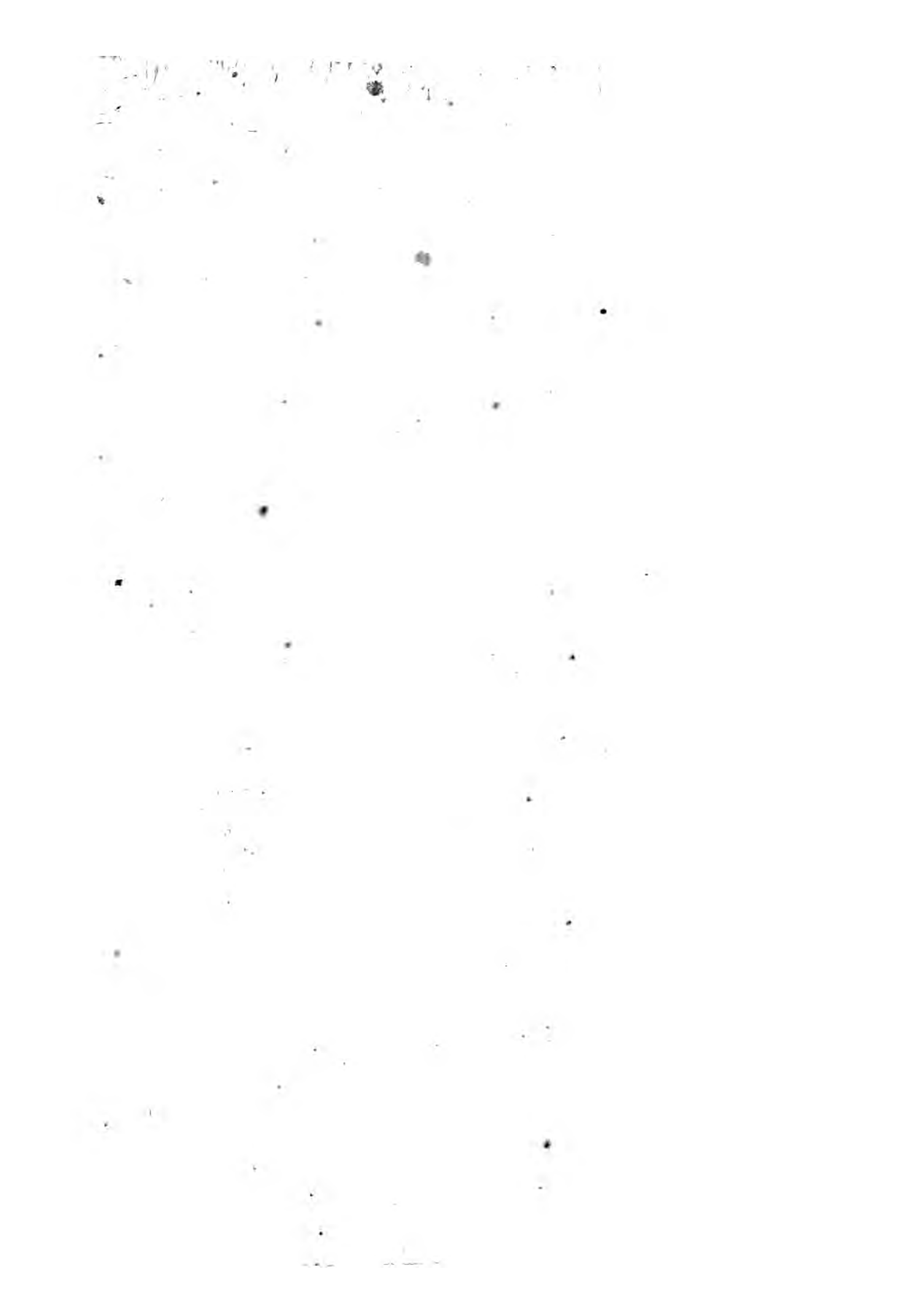
Per. 3477 f. $\frac{29}{14}$



66

Per. 3977 f. 29
11

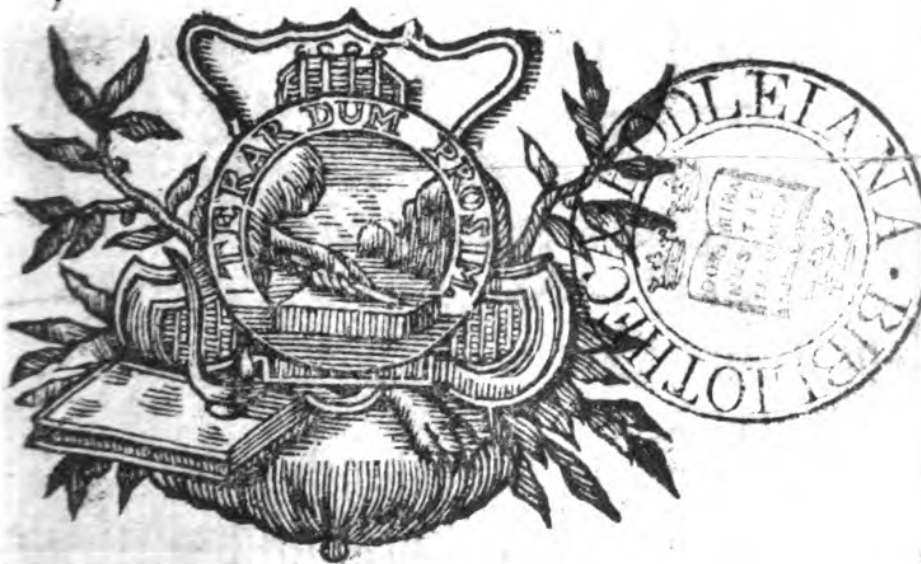




BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE
ET
MODERNE.

Pour servir de suite aux
BIBLIOTHEQUES
UNIVERSELLE ET CHOISIE.
Par JEAN LE CLERC.
T O M E XIV.
POUR L'ANNEE MDCCXX.

Partie Premiere.



A AMSTERDAM,
Chez les FRERES WETSTEIN.

MDCCXX.

Voiez le Catalogue des Livres
Nouveaux à la fin.



T A B L E
D E S
L I V R E S

*Contenus dans la I. Partie du XIV.
Tome de la B. A. & M.*

I. *Les Oeuvres de* SEXTUS EM-
PIRICUS *publiées par* Mr. FA-
BRICIUS. I

II. MAURO-CORDATO, *Vairo-*
de de Moldavie & de Walachie,
des Offices, en Grec. 113

III. *Lettres de* JEAN CASE-
LIUS. 131

IV. *Sermons de* Mr. LEGER,
Professeur en Théologie à Gene-
ve. 156

V. *Sermons de* Mr. SAURIN,
IV. Tome. 170

* 2

VI.

TABLE des LIVRES.

- VI.** *Mélanges touchant les Traditions & les usages des SCRIBES & des PHARISIENS, du tems de Nôtre Seigneur, par Mr. WOTTON Docteur en Théologie.* 188
- VII.** *Remarques de Mr. HARTSOEKER, sur une Differtation des variations du Barometre.* 213
- VIII.** *Histoire de France, par le P. DANIEL Jésuite.* 230
- IX.** *Histoire des regnes de Louis XIII. & de Louis XIV. par Mr. DE LIMIERS.* 233

BIBLIOTHEQUE
 ANCIENNE
 ET
 MODERNE.

ARTICLE I.

SEXTI EMPIRICI *Opera Græcè & Latine*, Pyrrhoniæ Institutionum Libri III. *cum* HENR. STEPHANI *Versione & Notis*; contra Mathematicos, *sive* Disciplinarum Professores Libri VI; contra Philosophos Libri V. *cum* *versione* GENT. HERVETI. *Græca ex MSS. Codd. castigavit, versiones emendavit, supplevitque & toti Operi notas addidit* JOAN. ALBERTUS FABRICIUS *Lipsiensis, SS. Theologiae D. & Professor publicus, in Gymnasio Hamburgensi. A Leipzig chez Gleditsch, MDCCXVIII. in fol. pagg. 774. avec les Préfaces & les Index.*

Tom. XIV. P. I.

A O N



N n'avoit aucune Edition Greque & Latine des Oeuvres de *Sextus* l'Empirique, que celle de Geneve, en M DC XXI. Comme elle commençoit à devenir rare, il étoit bien tems, que quelque habile homme les publiât, de nouveau. D'ailleurs cette Edition n'avoit pas été faite, avec toute l'exactitude, que cet Auteur méritoit. Ainsi le Public ne manquera pas d'en avoir obligation à Mr. *Fabricius*, l'un des plus laborieux Auteurs de nôtre tems, & dont la lecture immense n'a guère d'exemples. On en saura aussi bon gré au Libraire qui a beaucoup mieux imprimé ce Volume, qu'on ne fait communément en Allemagne.

Il est vrai que le goût de la plûpart des gens de Lettres d'aujourd'hui n'est guère pour les livres Philosophiques des Anciens; dans la lecture desquels ils s'imaginent qu'il y a plus de peine à prendre, que de profit à faire. Les Poètes & les Historiens, qui sont assurément plus faciles, & sur tout les Latins, font presque toute leur étude; & en effet ce sont les Auteurs les plus faciles, qu'ils puissent lire,
&

Ancienne & Moderne. 3

& sur lesquels ils puissent travailler, avec le moins de peine; ce qui a fait qu'il en a paru une infinité d'éditions, & qu'on en voit encore paroître, tous les jours, de nouvelles. Mais on peut dire, avec le respect, qui est dû à ces Messieurs, que s'ils s'étoient donné autant de peine à rechercher la Vérité, en matières de Sciences, qu'ils s'en sont donnez à rechercher les usages & les opinions populaires des Latins, ou à s'informer de leur Histoire; ils y auroient pris autant de plaisir, qu'à aucune autre lecture, & se feroient formé le jugement, tout autrement qu'ils n'ont fait. Ils admirent les Romains, & ils n'ont assurément pas tort; mais s'ils y avoient pris garde, ils auroient vu que les Auteurs Latins ne sont devenus admirables, que par la lecture perpetuelle, qu'ils faisoient des Auteurs Grecs, & par le soin qu'ils prenoient de s'instruire de leur Philosophie. Ceux qui ont lu seulement *Cicéron* n'en peuvent pas douter, & ils ne doivent point trouver mauvais qu'on préfere son goût & son autorité aux leurs.

Mr. de la Mothe le Vayer peut donner quelque idée de *Sextus* & de sa maniere de philosopher à ceux qui

prendront la peine de lire ce que cet Auteur en a écrit. Mais j'ai cru qu'il ne seroit pas mal de dire ici ce que l'on fait, de la personne de *Sextus*, & de faire voir, par un Extrait de ses livres, quels sont ses principes & quelle est sa maniere de raisonner. On ne doit pas avoir de l'éloignement, pour cette lecture, seulement parce que ce Philosophe & ce Médecin (car il étoit, comme on l'a vû, l'un & l'autre) est *Scepticien* déclaré. Il est bon de connoître un peu cette Secte, pour deux raisons, dont l'une lui est honorable, & l'autre, qui ne lui est pas avantageuse, n'est pas d'une moindre conséquence, pour cela. La première est que cette Philosophie est propre à guérir ceux, qui y feront attention, de l'admiration aveugle que l'on a souvent pour l'Antiquité ou pour l'Autorité, destituée de raisons, & de cette crédulité, sans bornes, que bien des gens tâchent d'établir dans le monde; sans doute parce qu'ils y trouvent leur compte. Si cet esprit de crédulité avoit le dessus par tout, comme il l'a en bien des endroits; il arriveroit enfin qu'on mettroit la Verité & le Mensonge, au niveau. On seroit Chrétien, en Europe; comme on est Maho-

Ancienne & Moderne. §

metan en Asie & en Afrique ; & Payen dans ces deux parties du Monde & en d'autres endroits de la Terre. Chacun suivroit l'autorité de ses Docteurs, sans raisonnement, & sans savoir s'il feroit bien ou mal : comme sans moyen de se détromper soi-même, ni de defabufer les autres. Il faut avouër que toute la Terre se trouveroit par-là couverte de profondes ténèbres, dont il est certain que les gens adroits sauroient profiter ; mais qui seroit un état très-malheureux, pour tous les autres.

D'un autre côté, si l'on tomboit dans le Pyrrhonisme, que *Sextus* semble avoir voulu introduire, on ne seroit pas en état de distinguer le Vrai du Faux, en quoi que ce fût, non plus que dans la crédulité, sans examen, que certains Dogmatiques voudroient introduire. S'il n'y avoit aucun caractère auquel on pût distinguer la Verité, de l'Erreur, & que ce qui est le plus évident, comme les démonstrations Métaphysiques & Mathématiques, pût être Faux ; on seroit aussi bien fondé, à soutenir le premier sentiment, qu'on auroit pris au hasard, que celui qu'on auroit le mieux examiné. Si deux propositions con-

tradictoires, & reconnues pour telles, pouvoient passer toutes deux pour vraies, dans le même esprit; ou pour également douteuses; ou aussi vraisemblables l'une que l'autre; il est visible que cela iroit à détruire toute Religion & toute Société Civile, parmi les hommes. Il s'est trouvé pourtant des gens, non seulement parmi les Payens, mais encore parmi les Chrétiens, qui ont tâché d'introduire ces étranges idées, & même en employant le prétexte de la Religion, & ils ont été applaudis, par d'autres, qui prétendoient en avoir. Sous prétexte d'humilier la Raison, ils lui ont opposé la Foi, & n'ont pas eu honte de dire qu'il faut renoncer aux *notions communes*, pour être Chrétien; comme si les *notions communes* pouvoient être contraires à la Révélation; ou comme si l'Auteur de la Révélation pouvoit contredire l'Auteur des lumières de la Raison; c'est-à-dire, varier lui-même, en ses instructions!

Mais il faut venir à *Sextus*, dont il ne nous reste, que trois Traitez sceptiques, desquels on a vu les titres, dans celui de ce Volume. On ne fait point quel homme c'étoit, sinon qu'il
 témoi-

témoigne lui-même * qu'il étoit Médecin, & qu'il avoit écrit des Ouvrages, concernant cette Science. *Diogene Laërce* le témoigne auffi dans la Vie de *Timon le Sillographe*, §. 116. où il dit que *Sextus* l'Empirique avoit été disciple d'*Herodote* de Tarse, & qu'un certain *Saturnin*, qui étoit auffi Empirique, fut son disciple. Le même *Diogene*, dans la Vie de *Pyrrhon*, §. 87. en parle, comme d'un Sceptique. L'Auteur de l'Introduction, qui est entre les Oeuvres de *Galien* c. 4. le traite auffi d'Empirique. *S. Grégoire de Nazianze* en fait mention, dans sa Harangue XXI. & dans son Poëme aux Evêques vers 303. comme d'un Pyrrhonien. *Agathius & Cedrenus* en parlent dans les mêmes termes. *Suidas* le fait vivre du tems de M. Antonin & le confond avec un *Sextus* de Cheronée, fils d'une sœur du Philosophe *Plutarque*; mais il y a apparence, selon le sentiment de plusieurs habiles gens, citez par Mr. *Fabricius*, que *Suidas* s'est trompé; puis que le *Sextus* de Cheronée étoit un Philosophe Stoïcien, & plus ancien que

* *Lib. contra Grammat. Sect. 260. & contra Logicos Sect. 202.*

que lui. *Suidas* dit encore, avec peu d'apparence de vérité, que *Sextus* étoit Africain. Il ajoute qu'il composa outre dix livres de Sceptique, des Ouvrages de Morale, & que l'Empereur l'estimoit si fort qu'il le prenoit, avec lui, pour rendre justice.

C'est là ce que l'on fait, de *Sextus* l'Empirique; il faut parler présentement des trois Ouvrages, qui composent ce Volume. Le premier est intitulé *Hypotyposes Pyrrhoniennes*, & le premier de ces mots marque une description courte & grossière d'une certaine doctrine, comme *Mr. Fabricius* le montre dans la note, qu'il a faite sur ce mot. Je ne parlerai que de ce premier Ouvrage, parce qu'il contient la substance de ce qu'il y a dans le reste du Volume, ou au moins les principes généraux sur lesquels roulent tous les Ouvrages, qu'il renferme.

I. LE premier Livre roule sur trois sortes de choses, dont la première regarde la Philosophie Sceptique en général; la seconde contient les moyens, dont elle se sert, pour produire la suspension de jugement, qu'elle ga de en toutes choses, & les termes particuliers qu'elle employe, pour ne
rien

Ancienne & Moderne. 9

rien affirmer : & la troisième renferme quelques-uns de ses principes généraux & la différence , qu'il y a entre elle & quelques autres Sectes , qui lui ressemblent , en quelque sorte. Je m'arrêterai un peu plus sur ce Livre, qui contient la Sceptique considérée en elle-même , au lieu que les deux autres ne renferment que la réfutation des autres Sectes. Je suivrai l'ordre des Chapitres , d'où je ne prendrai que ce qui me paroîtra nécessaire , à quoi je joindrai quelques remarques.

I. Ceux qui recherchent quelque chose doivent finir leurs travaux , ou en montrant qu'ils ont trouvé ce qu'ils cherchoient ; ou en témoignant qu'ils n'ont pû atteindre à sa connoissance ; ou en marquant qu'ils sont dans le dessein de continuer à chercher ce qu'ils ne savent pas encore. C'est aussi ce qu'il semble que les Philosophes ont fait. Ceux qu'on appelle *Dogmatiques* , ou qui ont des Dogmes fixes , croient en avoir découvert la vérité ; comme les Aristoteliciens , les Epicuriens , les Stoiciens , & quelques autres. *Clitomaque* , *Carneade* & les autres Académiciens soutiennent qu'on ne peut atteindre à la connoissance de rien & ne veulent plus se donner la peine de

A J rien.

rien rechercher. Les Sceptiques, dont *Sextus* expose les sentimens, cherchent encore, sans rien nier, ni affirmer sur la possibilité, ou l'impossibilité de trouver le Vrai. Cela fait que *Sextus* réduit toutes les Sectes à trois générales, la Dogmatique, l'Académicienne, & la Sceptique de laquelle seule il entreprend de donner un abrégé. Mais il déclare avant toutes choses, qu'il n'affure rien de ce qu'il va dire, & qu'il ne fait que raconter historiquement ce qui lui sembloit, en écrivant cet Ouvrage.

C'est le tour, que les Sceptiques prennent, pour n'être pas accusez de dogmatizer. Ils ne font que dire ce qui se passe dans leur esprit, sans dire s'ils jugent bien, ou mal, & sans rien admettre comme vrai, ni rejeter comme faux en soi-même. Ils font profession de n'en savoir rien, & de découvrir simplement ce qui les empêche de nier, ou de n'affirmer quoi que ce soit, à l'égard des objets, qui sont hors d'eux; sans savoir s'ils se conduisent bien, ou mal.

2. Dans le second Chapitre, il divise la Sceptique en générale, & particulière. La générale renferme le contenu du I. Livre, tel que nous l'avons

l'avons exposé ; la particuliere celui des deux livres suivans , dont nous parlerons plus bas.

On voit par-là que *Sextus* , quoi qu'il dît , reconnoissoit que la juste méthode d'enseigner les sentimens d'une Secte est de commencer par les principes généraux , avant que de venir aux questions particulieres. Si on lui avoit fait cette objection, il auroit bien pû dire, que cela lui sembloit ainsi , pour lors , mais qu'il ne savoit pas s'il avoit tort , ou raison ; mais il étoit impossible qu'il effaçât de son esprit l'idée de l'Ordre , que l'étude de la Philosophie y avoit fait naître ; ni qu'il dît que le desordre , dans la maniere de la traiter , fût aussi commode , que l'Ordre. Si quelcun, qui sauroit l'Arithmetique , disoit qu'il ne fait si c'est mieux de commencer par les quatre premieres regles de l'Addition , de la Soustraction , de la Multiplication & de la Division ; ou par les regles de Trois , & de Faux , ou autres semblables ; pourroit-on croire qu'il parlât sincerement ?

3. Il témoigne qu'on peut nommer la Secte, dont il explique les sentimens, *Zetétique* , c'est à dire, qui recherche ; *Ephectique*, qui suspend son jugement ;

ou *Aporetique*, qui doute, & même *Pyrrhonienne*, parce qu'il lui sembloit que *Pyrrhon* l'avoit mieux entendue, que ceux qui l'avoient précédé.

4. La *Sceptique*, considérée comme existente dans l'esprit de l'Homme, est *une faculté de comparer ensemble, en toutes manières, ce qui paroît aux sens & qui se présente à l'esprit*. En trouvant qu'il y a entre ces choses opposées des raisons d'une égale force, des deux côtes, lors qu'il s'agit d'en nier, ou d'en affirmer quelque chose, on tombe dans la *suspension du jugement*, & de là on en vient à la *tranquillité* que les Sceptiques nommoient *Ataraxie*, qui est un état qu'aucune passion ne trouble, parce que voyant, qu'il y a des raisons pour & contre tout ce que les autres Sectes assurent, on demeure en repos dans cet état d'ignorance, sans s'échauffer la tête de trouver ce que peut-être on ne trouvera jamais.

On voit dès-là bien des affirmations, mais on verra dans la suite, comment l'Auteur s'en tire.

5. Le vrai *Philosophe Sceptique* est celui, qui possède la faculté, dont on vient de parler, avec ses suites.

6. Le principe général de la Sceptique

tique est qu'à toute raison, il y a une autre raison d'un égal poids, qui lui est opposée; d'où il est arrivé que les Sceptiques n'assurent rien dogmatiquement.

7. Afin qu'on ne se trompe pas, en prenant cela pour un *Dogme*, *Sextus* déclare qu'il ne prétend pas nier que le Sceptique ne donne son consentement à quelque chose. Quand ce Philosophe a chaud, ou froid, par exemple, il ne dit pas qu'il croit n'avoir pas chaud, ou n'avoir pas froid. Mais il nie que son Sceptique donne son consentement à aucune proposition incertaine, & dont les Savans ne sont pas d'accord entre eux. Il n'établit même rien lors qu'en parlant de choses incertaines, il se sert des expressions, qui lui sont particulières, comme quand on lui propose deux choses, & qu'on lui soutient que l'une est plus vraie, que l'autre, & qu'il répond: *pas plus l'une, que l'autre*, ou quand il dit: *je ne décide de rien*, ou autres mots semblables. Celui qui établit un dogme établit qu'une certaine chose est, mais le Sceptique n'assure rien. Il croit que cette proposition: *tout est faux*, s'enveloppe elle-même dans le nombre

des propositions fausses. Il en est de même de celle-ci : *tout est vrai*, ou de ces mots : *pas plus l'une que l'autre*, ou autres semblables ; par lesquels il exprime ce qu'il sent, & non ce qui peut être dans les objets externes.

8. Quand on demandoit aux Sceptiques, s'ils ne faisoient pas une Secte à part, ils répondoient que si l'on appelloit Secte une sorte de gens, qui embrassoient des dogmes, qui ont du rapport entre eux & entre ce qui paroît aux sens & qui recevoient des choses douteuses ; ils ne formoient aucune Secte : mais que si l'on appelloit Secte, une sorte de Philosophes, qui suivoient ce qui frappe les sens, & s'attache à de certaines raisons, qui l'engagent à bien vivre, à parler en général, & qui lui apprennent à demeurer en suspens, sur ce qui est douteux ; ils avouoient qu'ils étoient une Secte particulière. *Car, dit Sextus, nous suivons une certaine raison, qui nous apprend, par les sens, de quelle manière il faut vivre, selon les lois & les usages de nôtre patrie, & selon nos propres passions.*

On voit bien que ce sont là des détours d'un homme, qui craint d'avouer qu'il y a quelque chose d'affuré,

ré, & qui n'ose pourtant pas dire que tout est incertain. Il semble vouloir dire au Ch. 7. que les Sceptiques ne refusoient leur consentement, qu'à des propositions incertaines, & dont les Savans ne font pas d'accord entre eux, mais il paroît, par la suite, qu'ils en vouloient même aux Propositions Mathematiques, claires par elles-mêmes, ou démontrées évidemment, & dont *Sextus* ne pouvoit pas plus douter, que de ce qu'il sentoit. S'il avoit dit d'abord qu'il regardoit, comme incertaines, ces propositions, on ne feroit pas allé plus loin, dans la lecture de ce livre; car on l'auroit pris pour un homme de mauvaise foi, & indigne, à cause de cela, d'être écouté. D'ailleurs il pose ici qu'à l'égard de la vie, il faut vivre selon l'usage de son pais & selon ses passions; comme s'il n'y avoit rien de bon & de mauvais moralement, en soi-même, & que tout dépendît des coutumes & des passions des hommes. On voit bien par-là que ces gens-là ne faisoient scrupule de rien, & qu'ils n'étoient retenus dans leur devoir, que par les Lois. S'ils avoient crû pouvoir faire quelque chose contre les Lois, sans être punis, ils l'auroient fait,
sans

fans doute, pour satisfaire leurs passions. On n'a pas besoin d'avertir les Lecteurs des conséquences affreuses de ces sortes de principes.

Il faut néanmoins convenir que les Philosophes des autres Sectes avançaient une infinité de choses comme assurées, contre lesquelles il étoit très-facile d'apporter des raisons d'en douter, aussi fortes, que celles qu'ils pouvoient avoir de les assurer. Les Peripateticiens, les Epicuriens & les Stoïciens avoient chacun mille dogmes particuliers ; qu'il étoit facile de réfuter, ou de rendre très-douteux, quoi que ces Philosophes les débitassent d'un ton très-assuré. Ces gens-là méritoient fort qu'il y eût une Secte de Sceptiques, qui rabattît leur témérité & leur orgueil ; & ceux, qui n'étoient entrez en aucune de ces Sectes, avoient besoin aussi d'être avertis de ne se laisser point surprendre, par l'air affirmatif de ces Sectes. Ainsi la Sceptique avoit au moins cela de bon, qu'elle pouvoit rendre les Philosophes plus retenus ; mais les Scepticiens étoient ridicules, lors qu'ils attaquoient les veritez évidentes, comme les Axiomes des Mathematiciens, & les Démonstrations, qui en sont des
suites

suites nécessaires ; puis qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'en douter, non plus qu'en celui des autres hommes. Il y a quantité de veritez aussi claires, dans la Métaphysique & dans la Morale, & qui étoient au dessus de leurs difficultés.

Si nous voulons avouër la Verité, nous conviendrons aussi qu'il y a dans ce tems-ci, un très-grand nombre de Philosophes & même de Théologiens, qui sont dans le même cas, que les anciennes Sectes de Philosophie ; ou qui assurent, comme claires, des choses très obscures, pour ne pas dire fausses. C'est de quoi nos Sectes modernes s'accusent l'une l'autre, & comme elles se contredisent réciproquement & assurent le contraire de ce que les autres soutiennent ; il faut nécessairement que quelques unes d'entre elles aient tort, à moins qu'on ne voulût dire que deux propositions contradictoires pussent être véritables en même tems ; ce que personne ne soutient aujourd'hui. Il faut donc avouër que nos Dogmatiques Modernes auroient bien besoin de prendre quelques doses du remede *Ephectique* des anciens Scepticiens, pour apprendre à suspendre leur jugement plus souvent

vent qu'ils ne font. Ils auroient encore grand besoin d'apprendre à dire, en entendant soutenir des dogmes obscurs, quand on leur demanderoit lequel ils croient, *pas plus l'un, que l'autre*, en attendant qu'ils vissent plus clair en ces matieres. Cela les accoutumeroit encore à souffrir qu'on ne fût pas de leur sentiment, & à répondre de même, à ceux qui leur demanderoient s'il y a quelcun, qui ait droit de maltraiter un autre pour de simples opinions.

9. Les Sceptiques ne se mettoient en peine de la *Physiologie*, que pour faire voir qu'en cette Science, comme dans les autres, il y a par tout des raisons égales, opposées les unes aux autres, ou que l'on peut soutenir, sur tout, le pour & le contre. Il faut savoir que, par le mot de *Physiologie*, ils entendoient non seulement ce que nous appellons la Physique, mais encore la Théologie. Comme les Sceptiques n'avoient que trop d'occasions de montrer que les dogmes des différentes Religions Payennes, ne valoient *pas plus les uns, que les autres*; je laisse à penser aux gens sages, si aujourd'hui un peu d'*Ephectique* ne seroit pas plus à propos que la

la maniere *dogmatique* de décider, en des choses obscures.

10. On accusoit les Sceptiques de rejeter le témoignage des sens, mais c'est ce que nôtre Auteur nie, en déclarant qu'ils ne rejettoient nullement ce que l'imagination frappée nous persuade, sans raisonnement. Mais quand il s'agit de savoir si les objets sont tels, qu'ils paroissent; c'est en cela que les Sceptiques contredisoient les autres. Ils reconnoissoient, par exemple, qu'on a le sentiment de douceur, quand on mange du miel; mais ils doutoient s'il y a dans le miel quelque chose de semblable à ce que nous sentons. On fait que ceux, qui raisonnent le mieux aujourd'hui, le nient ouvertement, aussi bien qu'à l'égard de toutes les autres sensations que les corps produisent sur les Esprits. Il faut avouër que nous ne voyons rien, dans les Corps, qui ressemble à ce que nous sentons; mais voyons-nous tout ce qui est dans les Corps? C'est ce qu'on ne peut guère assurer. Savons-nous qu'il n'y a point de rapport inconnu entre nos Corps & nos Ames, qui les rend capables d'union & d'agir réciproquement l'un sur l'autre? Leur
sub-

substance nous est-elle connue? Cela étant, peut-on dire déterminement, que c'est Dieu lui-même, qui agit sur les Esprits, à l'occasion du mouvement des Corps; ou sur les Corps à l'occasion des pensées des Esprits? Je ne le crois pas. Peut-on affurer que tout l'artifice, que l'on voit dans les organes de nos sens, est tout à fait inutile, par lui-même, pour produire de certaines sensations en nos ames, & que nos oreilles, par exemple, ou nos narines seroient, absolument parlant, des organes aussi propres pour produire en nous la vision, que nos yeux? Si cela étoit, l'Auteur de la Nature sembleroit avoir bien prodigué l'art incomparable qu'il y a employé, puis que de soi-même il ne sert à rien. Un Scepticien raisonnable ordonneroit ici, avec raison, une dose, comme j'ai déjà dit, d'*Ephectique* à ceux, qui décident en ces matieres, qui sont veritablement *aporematicques*, ou douteuses. J'emploie ces mots, pour y accoutumer un peu les Lecteurs, qui pourroient s'en servir dans le besoin.

II. La Marque de la Verité (en Grec *κρίσιον*) chez les Sceptiques, se prend en deux sens; dans l'un, c'est

c'est ce qui persuade qu'une chose est, ou n'est pas : dans l'autre, c'est ce qui détermine à agir dans la vie. Ils se rendoient à ce qui frappe les sens, & aux apparences extérieures des choses. Ce qui frappe les sens ne laisse pas la liberté de douter de ce que l'on sent ; & comme, dans la vie, on ne peut pas demeurer dans l'inaction, on se règle sur les apparences ; & en cela, on est poussé par les mouvemens de la nature, par ce que l'on sent, comme la faim, & la soif nous conduisent à manger & à boire ; ou par les Lois du pais & par la connoissance, que l'on a acquise de quelque art. En tout cela, les Sceptiques prétendoient n'établir aucun dogme. Mais dans les deux derniers principes, il n'est pas possible de ne point dogmatizer. Il faut premièrement supposer que ce n'est pas un mal, que de suivre les Lois de son pais, quelles qu'elles soient, ce qui est approuver les manieres de vivre des Nations les plus barbares, & les égaler, à l'égard de ceux qui sont nez parmi ces peuples, aux Etats les mieux reglez ; ce qu'on ne sauroit faire de bonne foi.

12. La fin du Sceptique, c'est la tranquillité à l'égard des opinions, &

la patience par rapport à ce qu'il est obligé de souffrir. En commençant à philosopher, pour distinguer le Vrai du Faux, afin de parvenir au calme, qu'il recherchoit; il trouva, en méditant, des raisons également fortes de tous les partis, qui se présentoient à son esprit; & ne pouvant distinguer le Vrai du Faux, il suspendit son jugement. Etant en cet état, il vit bien qu'à l'égard des opinions humaines, il falloit se mettre l'esprit en repos, & ne s'échauffer point la tête à rechercher la Verité, qu'il ne pouvoit découvrir, & par-là il parvint à la dernière fin, qui est la tranquillité, par hazard & sans croire la trouver. „ Celui qui s'abandonne „ à l'Opinion, dit *Sextus*, & qui croit „ qu'il y a naturellement quelque „ chose de bon & de mauvais, est „ dans un trouble perpetuel, & lors „ qu'il ressent ce qu'il juge mauvais, „ il croit être affligé d'un véritable „ mal. Il recherche donc ce qu'il juge bon, & quand il s'en est rendu „ le maître, il tombe dans de plus „ grands troubles, parce qu'il s'en „ orgueillit trop, ou qu'il craint qu'il „ n'arrive du changement, en sa jouissance, & qu'il fait tout ce qu'il „ peut

„ peut pour l'empêcher. Mais celui,
„ qui ne détermine point ce qui peut
„ être bon ou mauvais, par sa natu-
„ re, ne recherche rien, ni ne fait
„ rien avec trop de passion; parce
„ qu'il a l'esprit en repos, à l'égard
„ de tout cela, &c. Ce n'est pas,
„ *ajoute-t-il*, que nous croiyons que
„ le Sceptique soit exempt de toute
„ sorte de trouble: nous reconnois-
„ sons au contraire qu'il est incom-
„ modé de ce qu'il souffre par force.
„ Il a faim, il a soif, il a froid, &
„ souffre toutes les incommoditez
„ semblables. Les hommes du com-
„ mun souffrent doublement & par
„ ce qu'ils ressentent, & parce qu'ils
„ croient que c'est un véritable mal.
„ Mais le Sceptique, qui ne prend
„ pas tout cela, pour de véritables
„ maux, les souffre avec plus de pa-
„ tience. C'est pourquoi les Scepti-
„ ques disent que leur Philosophie
„ est tranquille, à l'égard des opi-
„ nions, & modéré en ce qui regar-
„ de les souffrances contraintes.

On voit par-là, que la suprême fin
des Sceptiques étoit très-peu de chose,
& incapable de satisfaire le desir iné-
vitable de l'homme d'être heureux,
& de savoir le moyen de parvenir à

ce bonheur. C'est un desir aussi nécessaire à l'Homme, à l'égard de l'Esprit, que celui de manger & de boire l'est, à l'égard du Corps. Si l'on vouloit que, sous prétexte qu'on ne fait pas si une viande ou si un bruvage ne nuiront point, il faut s'abstenir de manger & de boire; on seroit réfuté par la nécessité même, comme les Sceptiques en conviennent. Ainsi ne chercher point le bonheur, & aquiescer dans l'ignorance, où l'on est de ce que c'est, & du moyen d'y parvenir, c'est se faire une violence contraire à la nature, & qui ne fauroit produire en nous une tranquillité raisonnable. Ce seroit s'abrutir, & préférer l'état des plus stupides & des plus grossiers des hommes à celui des plus éclairés; ou, si l'on veut un exemple plus particulier, ce seroit aimer mieux être semblable à un Canibale à demi bête, qui ne pense pas au suprême bonheur, qu'à *Socrate*, qui se consoloit par cette pensée, comme on le voit par les Ecrits de ses Disciples.

13. Le moyen général, dont les Sceptiques se servoient, pour demeurer dans la suspension, étoit de comparer les idées sensibles entre elles, & de remarquer les oppositions, qui sem-

sembloient s'y trouver , pour en recueillir l'incertitude ; d'en user de même à l'égard des idées intellectuelles , & d'opposer encore ces deux sortes d'idées l'une à l'autre ; pour en inferer qu'on ne pouvoit pas s'y fier. Ils comparoient aussi les différentes opinions des hommes , qui sont souvent très opposées , sur tout si l'on étend la comparaison à tous les siècles , & à tous les peuples , qui nous sont connus. Quand ils ne pouvoient pas foudre une objection , ils répondoient que , comme avant que celui , qui avoit inventé cette objection , fût né , cette objection n'avoit pas paru solide , quoi que peut-être elle le fût : ainsi il pouvoit arriver au contraire que les sentimens opposés à cette objection fussent solides , quoi qu'ils ne le parussent pas ; à cause de quoi , ils disoient qu'ils ne devoient pas encore s'y rendre.

C'étoit-là un moyen assuré , pour douter toujours. On fait qu'il y a des contrarietez , entre les témoignages des sens , selon la disposition de l'objet , ou selon la disposition des organes ; mais on a des regles , pour ne se pas laisser surprendre , & si on les employe , on est assuré de ne se

pas tromper. Outre cela, on est convaincu aujourd'hui que le témoignage des sens ne nous apprend pas toujours des veritez absolues, parce que les sens n'en sont frappez, qu'autant que cela est nécessaire à la conservation de la vie. Mais on ne peut pas douter que lors qu'on a pris les précautions nécessaires & en certaines circonstances, on ne puisse s'affurer que les objets, que l'on voit, ou que l'on sent, n'existent; sans qu'il soit possible de demeurer en suspens là-dessus. Chicaner de semblables choses ne mérite aucune réponse, parce que ceux qui le font sont eux-mêmes assez convaincus que ce n'est qu'une supercherie. Pour ce qui est de la réponse, qu'ils faisoient à une objection, qu'ils ne pouvoient pas soudre; elle n'étoit pas supportable, si l'objection étoit en effet démonstrative, parce que la démonstration ne permet pas à ceux, qui l'entendent, de dire qu'il se pourroit faire que ce qui paroît vrai fût faux. Mais on peut recueillir de là une regle très-importante & très-utile à une infinité de gens. C'est qu'il ne faut jamais conclurre qu'une chose est vraie simplement de ce qu'on en est fortement

per-

persuadé, parmi un certain peuple & en certain siecle. Le ton affirmatif, que l'on prend sur une chose, la coutume de l'entendre constamment assurer comme vraie, & même par des gens qui sont généralement estimez, ne doivent pas tenir lieu de démonstration, ou passer pour les caracteres de la Verité. Autrement il faudroit croire mille chimeres, & même opposées les unes aux autres, qui ont été soutenues de la sorte.

Pour ne pas avoir recours aux exemples tirez des Payens, on fait que pendant plusieurs siecles on a été si fort entêté des sentimens d'*Aristote*, & qu'ils ont été si vivement soutenus des habiles gens de ces siecles-là; que c'étoit presque une hérésie, que de s'y opposer. Mais le degré de la persuasion des Scholastiques n'étoit pas une preuve de Verité. On a vu, depuis moins d'un siecle, les sentimens de *Descartes* prendre le dessus en une infinité de lieux, & la Philosophie Scholastique tournée en ridicule & abandonnée aux Moines. Il est certain qu'on avoit assez de sujet de s'en moquer, mais il me semble que je vois venir le tems, & que ce tems-là n'est pas fort éloigné, auquel une

bonne partie des sentimens de *Descartes* seront sifflez , comme ceux d'*Aristote*. Ses Méditations Métaphysiques paroîtront de purs songes , & sa Physique sera regardée comme un tissu de conjectures , dont quantité sont contraires à des experiences assurées , ou fondées sur cette supposition très-incertaine , pour ne pas dire fausse , que nous avons toute la connoissance nécessaire du Corps & de l'Esprit , pour rendre raison de tous les Phénomènes , que l'on y remarque. Le tems viendra auquel la Physique ne sera qu'un recueil des Phénomènes assurez de la Nature , dont on tombera d'accord que les premières causes nous sont inconnues. On comprendra mieux que jamais qu'il y a un Dieu , qui a fait toutes choses , avec une extrême Sageffe & par une Puissance infinie ; mais on avouera que l'interieur de ses Ouvrages ne nous est pas plus connu , qu'il l'étoit il y a deux , ou trois mille ans. A cet égard , on deviendra un peu Sceptique , & l'on se trompera beaucoup moins , en reconnoissant son ignorance lors qu'il la faut reconnoître. Les fondemens de cette nouvelle maniere de philosopher ont déjà été jettez par d'habiles gens , qu'il n'est pas besoin de nommer. Je

Je donnerai encore un exemple de la nécessité d'un peu de Scepticisme, en une chose de grande importance. C'est l'explication de l'Écriture Sainte, qui nous interesse beaucoup plus, que la Physique. Pendant les premiers siècles du Christianisme, que la Langue Hebraïque étoit inconnue aux Chrétiens, on s'étoit entêté de la version des LXX. Intt. qui est assurément l'une des plus mauvaises, qui se soient faites de l'Ancien Testament, jusqu'à la prendre pour inspirée ; on expliquoit les Livres Sacrez, écrits originaiement en Hebreu, selon cette Version fautive & l'on y trouvoit de plus tout ce que l'on vouloit : on n'avoit aucune idée de la méthode d'expliquer l'Écriture, d'une maniere Critique, & exacte ; on ne se mettoit nullement en peine de raisonner en sorte que le raisonnement fût concluant selon les regles de la Logique. Ainsi sans avoir aucun des secours & des talens propres & nécessaires à expliquer l'Écriture Sainte, on ne laissoit pas de le faire avec beaucoup de confiance & de dire tout ce qui venoit dans l'esprit, sans se mettre en peine de les aquerir. On avoit bien les Versions d'*Aquila*, de *Sym-*

maque & de Theodotion; mais on n'en faisoit presque aucun usage raisonnable. S. Jérôme seul, ayant acquis quelque connoissance de la Langue Hebraïque, en fit meilleur usage, sur tout dans sa Version; car pour ses Commentaires, il s'y laisse entraîner au torrent des Allegories, qui étoient fort en usage de ce tems-là. Dans les Siècles suivans, jusqu'au XV. les choses allerent de même, & elles ne changerent, que lors que l'étude des Langues Hebraïque & Greque commença à être en usage dans l'Occident. Mais depuis l'art d'interpreter à la lettre s'est beaucoup perfectionné. Je n'entre en aucun détail de tout cela, parce que ce sont des choses connues, & que je n'ai pas besoin de ce détail, dans cet exemple. Il paroît par-là que pendant un grand nombre de siècles on expliqua en Orient & en Occident l'Écriture Sainte, avec beaucoup de confiance, soit de bouche, soit par écrit; sans avoir jamais pensé à ce qu'il falloit faire, pour entendre les Livres Sacrez. Sans la hardiesse de ceux qui s'attachoient à cela, qui seroit de preuve à leurs explications, & qui entraînoit l'imagination des Peuples (car
qui

qui auroit soupçonné que tant de grands hommes & d'une réputation si étendue, eussent fait, avec tant de confiance, un métier, qu'ils n'entendoient point ?) on auroit peut-être douté du sens qu'ils donnoient à l'Écriture, & l'on auroit découvert plutôt le chemin, qu'il falloit tenir pour parvenir à la connoissance assurée de la Verité. On doit apprendre par-là, que ni la multitude & la réputation de ceux, qui soutiennent de certains sentimens, ni la confiance générale, que l'on a en eux, ne prouvent rien du tout. Il faut appliquer au tems présent le jugement, que l'on fait du tems passé, & se dire : avant nôtre tems, on a approuvé, pendant plusieurs siècles, ce que nous desapprouvons aujourd'hui; il se pourroit bien faire que l'on approuvât aujourd'hui ce que nôtre Posterité n'approuvera point. Nous ne devons donc pas appuyer, sur le consentement moderne, nos sentimens; mais sur une connoissance exacte de la chose même, & qui exclue toutes sortes de doutes.

13. *jusqu'au* 17. Les Sceptiques employoient divers moyens particuliers, pour porter les hommes à la suspension de leurs jugemens, dont

Sextus traite en ce Chapitre & aux quatre suivans. Les plus anciens Sceptiques ne mettoient que dix moyens. Quelques-uns les divisoient & soudivisoient autrement; mais je ne m'arrêterai pas à cela.

Le premier est tiré de la difference qu'il y a entre les animaux, qui peut faire que leur imagination est différemment frappée des mêmes objets. On peut facilement l'accorder, quoi que ce soit une chose, dont nous n'avons pas de sentiment en nous-mêmes; parce qu'on voit par l'expérience que les uns sont effrayez de ce qui ne fait point de peur aux autres, & que la même chose ne nuit pas également à tous. *Sextus* employe diverses opinions populaires, quoi que fausses, pour parvenir à son but, parce qu'il lui suffisoit d'employer des argumens *ad hominem*, comme l'on parle. Il dit par exemple, qu'entre les animaux, qui naissent sans la conjunction des deux sexes, i y en a qui naissent du feu, d'autres de l'eau pourrie, d'autres du vin poussé, d'autres de la terre, d'autres du limon, ou du fumier, d'autres des herbes, d'autres des fruits, d'autres des arbres, d'autres de la chair pourrie, &c. On fait

fait aujourd'hui que tous les animaux naissent de germes, ou d'œufs, dans lesquels ils sont formez en petit, & qu'aucun ne naît de particules agitées par la chaleur, mais que chaque espece se provigne elle-même. Il prétend que nous n'avons pas droit de préférer nôtre imagination à celle des Bêtes, comme si elle nous représentoit les objets, d'une maniere plus conforme à la verité; mais ce raisonnement n'est de saison que contre *Pythagore*, qui se ressouvenoit, à ce qu'il disoit, (si néanmoins cela est vrai) d'avoir été Coq, & quelque autre bête; car comme nous ne savons pas l'effet que font les objets sur leur imagination, nous ne pouvons pas les comparer avec celui, qu'ils font sur nous.

Je ne m'arrêterai pas non plus à la question que nôtre Philosophe propose, si les Bêtes ont de la Raison, & sur laquelle il prend l'affirmative, seulement pour insulter les *Dogmatiques* & sur tout les *Stoiciens*, qui soutenoient que les Bêtes ne raisonnent pas. Ce n'est proprement qu'une plaisanterie, dans laquelle il préfere les Chiens aux Hommes, pour mortifier l'orgueil des Philosophes.

Le second moyen est beaucoup plus spécieux, parce qu'il est tiré de la diversité, qu'il y a dans les Hommes mêmes, entre eux, & à l'égard du Corps & à l'égard de l'Esprit. Pour ne parler que du dernier, il dit que l'imagination de tous les hommes n'est pas frappée de même par les mêmes objets, & que nous ne savons pas qui sont ceux, à qui l'imagination représente les objets, tels qu'ils sont en eux-mêmes. „ Nous en croirons, „ dit *Sextus*, ou tous les hommes, „ ou quelques-uns seulement. Si „ nous ne voulions croire qu'à tous „ les hommes, nous ne pourrions „ jamais rien croire, car il n'est pas „ possible de les consulter tous, & „ d'ailleurs il faudroit recevoir des „ choses contradictoires. S'il n'en „ faut croire que quelques uns, qui „ sont ces gens-là? Les Platoniciens „ disent qu'il en faut croire *Platon*, „ les Epicuriens *Epicure*, les autres „ un autre. La différence des senti- „ mens nous conduira ici à suspendre „ notre jugement. Que si l'on nous „ dit, qu'il faut s'en fier au plus grand „ nombre, c'est une proposition pue- „ rile & impraticable; puis que per- „ sonne ne peut s'adresser à tous les „ hom-

„ hommes, & savoir ce en quoi la
„ plûpart s'accordent. Il peut encore
„ se faire que parmi les nations, qui
„ nous sont inconnues, on trouve,
„ chez la plûpart, ce qui est rare
„ parmi nous; ou au contraire que
„ l'on y voye rarement ce qui est
„ commun ici.“ Mais il n'en faut
croire ni le plus grand nombre, ni le
moindre, ni un Philosophe plutôt
qu'un autre; mais les lumieres de la
Raison, portées à un degré de clarté,
auquel nous ne puissions pas résister,
lors qu'il s'agit de choses qu'on peut
prouver évidemment. Par exemple,
qui peut résister aux démonstrations
d'Arithmetique, ou de Géometrie?
Qui peut douter même qu'il y ait un
seul homme au monde, qui, après
les avoir comprises, puisse refuser de
s'y rendre? A l'égard des choses, qui
ne sont pas si claires, il n'y faut don-
ner son consentement qu'à proportion
de leur vrai-semblance.

Le troisième moyen consiste à dire
que les sens se contredisent les uns
les autres; comme par exemple, à
l'égard de la peinture, qui fait paroî-
tre à nos yeux quelques endroits en-
foncez & quelques autres élevez;
quoi que l'attouchement nous con-

vainque, qu'il n'y a point d'inégalité dans le portrait. Le miel est agréable à la langue, qui ne l'est pas à l'oeuil. *Sextus* donne encore d'autres exemples, qui ne prouvent autre chose, finon qu'il ne se faut pas fier à un sens seul, & c'est ce dont tous les hommes conviennent; à quoi si l'on ajoute ce que j'ai déjà dit, que les sens ne nous ont été donnez, que pour la conservation de nôtre vie, & non pour connoître le verité absolue des choses; tous les raisonnemens de *Sextus* s'en iront en fumée. Il a raison de dire que les sens ne nous font pas connoître toutes les qualitez des choses, & que nous n'en saurions former là-dessus des idées exactes & completes; d'où il conclut que nous devons suspendre nôtre jugement, touchant la nature des objets extérieurs. C'est ce qu'on ne lui peut contester, & si les anciens *Dogmatiques* prétendoient que nous les connoissons à fonds, & qu'il n'y a rien que ce que nous en savons; ils avoient assurément tort. Si les Modernes ont cru pouvoir rendre raison de tout, en conséquence de ce qu'ils en savoient, ils ne se sont pas moins trompez; car enfin des conjectures, qui peuvent être très-fausses,

fausses, ne sont pas des raisons, & conjecturer n'est pas savoir. Outre cela il y a des choses, sur lesquelles on ne peut pas même proposer des conjectures probables, comme sont les premiers élémens des Corps, & leur solidité. On ne trouve rien que l'on puisse nommer les premiers élémens des Corps, & au delà desquels il n'y en ait point; puis qu'on peut les diviser à l'infini; & l'on n'a pû encore dire par quel lien des particules distinctes les unes des autres & divisibles à l'infini, demeurent unies les unes aux autres. Dire qu'elles s'attirent les unes les autres, par une espece de *Magnetisme*, ce n'est rien dire; parce qu'on demande quelle est cette force attirante que l'on attribue aux particules, & qu'on ne la sauroit définir. Il vaut mieux en ceci suspendre son jugement, & avouer qu'on ne fait pas ce que l'on ne fait point, que payer de mots obscurs les curieux qui s'informent de la verité des choses.

Le quatrième moyen est que l'on est frappé diversement des objets, selon la disposition où l'on se trouve. Les sains, & les malades ne trouvent pas le même goût à ce qu'ils mangent. Les jeunes gens ne prennent pas plaisir aux mêmes divertissemens,

que les vieillards. Les personnes passionnées ou prévenues ne jugent pas des choses, comme celles qui sont sans passion & sans prévention. La même eau paroît chaude, ou froide, ou tiède, selon la disposition des membres que l'on en mouille, &c. Il faut tomber d'accord qu'en tout cela, il se glisse beaucoup d'erreurs, dans nos jugemens; mais on se trompera beaucoup moins, si l'on s'y conduit avec plus de précaution, ou en faisant réflexion sur ce qui peut jeter dans l'erreur, comme les Philosophes l'enseignent.

Mais *Sextus* fait ici une objection, qui paroît d'abord embarrassante. C'est que si l'on juge quelque chose véritable, ou qu'on préfère une pensée à une autre; il en faut juger, par quelque marque assurée (qu'il nomme *κρίτηριον*) du vrai & du faux. Cette marque sera vraie; ou fautive; si elle est trompeuse, on ne s'y pourra pas fier: si l'on dit qu'elle ne trompe pas, on le prouvera, ou on ne le prouvera point. Si on ne le prouve pas, le moyen de l'admettre pour vraie? Si on le prouve, à quoi connoitra-t-on que la démonstration, qu'on prétend en donner, est bonne?

Portera-t elle sa preuve avec elle, ou la tirera-t-elle d'ailleurs? Si l'on employe, pour cela, la Marque du Vrai; on commettra un cercle vicieux, en prouvant une chose par la Marque du Vrai, & ensuite la Marque du Vrai, par une chose, de la verité de laquelle on n'est assuré que par cette Marque. Si l'on dit qu'elle porte sa preuve avec elle, il faudra néanmoins examiner cette preuve pour y chercher la Marque du Vrai, & l'on tombera dans le même inconvenient.

C'est à quoi revient la difficulté de nôtre Philosophe, car on ne la sauroit exprimer, mot pour mot, en François, faute de mots & d'expressions commodés. Il en conclut que si l'on ne peut pas préférer une pensée à une autre sans preuve, ni Marque de la Verité, ni avec ces deux choses, il s'ensuit de là qu'on n'en peut porter aucun jugement assuré, & qu'il faut demeurer sur tout, en suspens. On répond à cela que la Marque de la Verité est l'Evidence, & que partout, où elle se trouve, soit que ce soit une Maxime générale, ou une Définition claire par elle-même, ou que ce soit une Démonstration, qui en renferme une
Con-

Conséquence nécessaire, on est assuré que l'on ne se trompe pas, & si assuré qu'on ne peut pas en douter. Par exemple, si je dis que la ligne droite est *la plus courte*, qu'on puisse tirer entre deux points, & que je tire une ligne droite sur du papier, en présence de celui à qui je le dis, il en conviendra sur le champ, à cause de l'Evidence, qui accompagne cette Proposition, & à laquelle il n'est pas possible de refuser son consentement. On ne peut pas même former le moindre soupçon qu'elle soit fausse. Si l'on demande une démonstration, qui prouve qu'une proposition, de cette nature, est vraie; on demande une chose inutile, parce qu'il n'est pas possible d'en douter, & qu'aucun Sceptique n'en douta jamais. Une Règle bien-faite n'a pas besoin d'une autre Règle, pour la vérifier; la seule vue de la ligne, que l'on décrit, par son moyen, en est une preuve indubitable. Supposé que la Définition d'une ligne droite, telle qu'on l'a donnée, est vraie; il s'en suit nécessairement de là que les deux côtes d'un Triangle, pris ensemble, sont plus grands que le troisième seul. Ceux qui entendent ce que ces mots veulent

lent dire , ou qui voyent un Triangle tracé sur le papier en conviennent nécessairement , & n'en demandent point de preuve , parce qu'ils n'en ont point besoin. S'il y avoit quelqu'un , qui prétendît qu'il faut suspendre son jugement , jusqu'à ce qu'on sâche pourquoi ce qui est évident est vrai , passeroit inévitablement pour un homme peu sincere , ou pour un insensé. Il est vrai que toutes les veritez ne peuvent pas être démontrées avec cette évidence , qu'on ne trouve que dans les idées abstraites ; mais il y en a , qui en approchent si près , qu'on n'en peut pas non plus douter.

Le cinquième moyen est que les choses ne paroissent pas les mêmes , dans toutes les situations , dans toutes les distances & dans tous les lieux. Cela est très-veritable , mais il ne s'en suit pas de là que l'on ne connoisse assurément la grandeur & la figure , par exemple , des objets , en les considerant & en les mesurant de près , & de tous côtez. Il a été nécessaire que les sens nous fissent paroître diversement les objets , afin que nous pussions nous en approcher , ou nous en éloigner , comme nous en aurions besoin.

Le

Le sixième est tiré de ce que l'on ne sent rien seul, mais toujours avec quelque mélange, soit du dehors, soit de nous-mêmes, qui fait que nous ne pouvons pas juger de la nature absolue des choses externes. *Sextus* a raison, en une infinité d'occasions, où nous ne pouvons former aucun jugement assuré des objets de nos sens. Il n'y a point de danger de demeurer en suspens là-dessus, jusqu'à ce qu'on puisse s'éclaircir de la Vérité.

Le septième est que les mêmes objets nous paroissent divers, selon leur quantité & leur disposition; ce que notre Auteur prouve par plusieurs exemples, d'où il conclut qu'il faut suspendre son jugement. Cela est vrai, jusqu'à ce qu'on ait pu examiner ces objets, avec plus de soin. Il est encore vrai, comme on l'a dit plus d'une fois, que nous ne connoissons les Corps, que par rapport à nous. Mais quand on les a bien examinés, on peut juger assurément de ce que ces objets sont à l'égard de nous.

Le huitième est que nous ne connoissons rien que *relativement*, & que par conséquent nous ne pouvons rien
dire

dire de la nature *absolue* des choses considérées en elles-mêmes. Il est vrai qu'il y a de grandes relations entre tout ce qui est dans l'Univers, & que nous ne connoissons quantité de choses, que par rapport à d'autres, & sur tout à nous-mêmes. On en trouvera assez d'exemples dans *la Critique* & dans *la Logique*, dans les Chapitres, où l'on a traité de *la Relation* & des *Idées relatives*, aussi bien que des noms, dont on se sert pour les exprimer. On y a fait voir l'obscurité des mots, qui marquent cette sorte d'idées, & de quelle importance il est d'y faire attention, pour ne pas tromper les autres, & pour ne pas se laisser tromper, par leurs discours. Mais il n'est pas vrai ni que tout soit relatif ni que l'on ne connoisse rien que relativement. L'Arithmétique & la Géométrie, aussi bien que la Logique & l'Ontologie, sont pleines d'éternelles veritez, que l'on considère en elles-mêmes.

Le neuvième est tiré des choses, qui arrivent rarement, ou que l'on voit souvent. Il est certain que l'on n'est pas frappé de ce qu'on voit tous les jours, & que l'on admire ce qui est rare, uniquement à cause de cela,

„ Le

„ Le Soleil, dit nôtre *Philosophe*, est
 „ infiniment plus admirable qu'une
 „ Comete ; mais parce que nous
 „ voyons tous les jours le Soleil, &
 „ rarement une Comete, cette der-
 „ niere nous surprend si fort, que
 „ nous croyons que les Dieux pré-
 „ fagent quelque chose par-là ; ce
 „ que nous ne croyons point à l'é-
 „ gard du Soleil. Que si nous nous
 „ imaginions le Soleil, comme pa-
 „ roissant fort peu, ou se couchant
 „ rarement & après avoir éclairé
 „ toutes choses, les laissant tout d'un
 „ coup sans lumiere ; nous trouve-
 „ rions que nous aurions grand sujet
 „ d'en être surpris. “ Cependant la
 rareté, ou la fréquence d'une chose
 ne la doit rendre ni plus, ni moins
 admirable ; & les Sceptiques ont eu
 raison de suspendre leur jugement là-
 dessus.

Enfin le dixième moyen regarde
 principalement la Morale, puis qu'il
 est tiré de la diversité des usages, des
 coûtumes, des Lois, des opinions
 fabuleuses & des dogmatiques. Il é-
 toit facile d'opposer ces choses, les
 unes aux autres ; mais il n'étoit pas
 facile de montrer qu'elles étoient é-
 galement bonnes, ou mauvaises, ou
 qu'il

qu'il ne pouvoit pas y en avoir de plus conformes à la Raison , ou de plus avantageuses à l'Etat. Ainsi tout ce qu'ils en recueilloient ne pouvoit établir un entier Scepticisme à cet égard.

Les Sceptiques posterieurs ajoûterent encore cinq autres moyens de suspension aux précédens. Le 1. étoit tiré de la difference des sentimens , sur laquelle il n'y avoit rien de décidé , ni dans la vie commune ; ni parmi les Philosophes ; de sorte qu'on ne pouvoit ni approuver , ni desapprouver aucun de ces sentimens. Mais il peut bien arriver que quelque chose demeure indécidé faute de lumière & d'attention , pendant plusieurs siècles ; que l'expérience & les lumieres de la Posterité decident d'une maniere infallible. Si *Sextus* avoit lû le Nouveau Testament , il auroit vû , dans les Lois de l'Evangile , l'idée d'une Morale , où il n'y avoit rien à redire. Mais les Grecs estimoient si fort la Grece , qu'ils regardoient les autres Nations avec mépris. Le 2. étoit fondé sur ce que l'on avoit poussé à l'infini une contestation , en sorte qu'une proposition avoit besoin de preuve , & cette preuve

ve d'une autre & ainsi à l'infini. S'il y avoit quelque chose de ce genre, elle étoit entièrement *aporematisque*, & par conséquent on devoit là-dessus suspendre son jugement. Le 3. étoit une suite des jugemens absolus, fondez sur des choses qui n'étoient vraies que relativement; mais ces jugemens pouvoient être rectifiez, sans qu'il fût besoin de demeurer toujours en suspens. Le 4. étoit fondé sur ce que quelques Dogmatiques s'apercevant qu'on pouvoit les pousser à l'infini, établissoient une hypothese, comme un principe, qu'ils prétendoient qu'on leur accordât. Cela se peut faire à l'égard des *demandes* des Géometres & des autres propositions de cette sorte; mais c'est ce qu'on ne doit jamais accorder, quand il s'agit de choses obscures. En cela, les Sceptiques n'étoient pas blâmables. Le 5. étoit tiré de ce qu'il y avoit des Philosophes, qui ne s'appuyoient que sur des choses sensibles, comme *Epicure*; d'autres qui ne se fondoient que sur des principes intellectuels, comme *Platon*; d'autres enfin qui admettoient & qui rejettoient en partie, le témoignage des sens, comme les Stoiciens. Les derniers avoient raison,

fon, mais il falloit qu'ils prissent garde à ne pas trop accorder au seul témoignage des sens, qui peut souvent être redressé par la Raison ; & à ne pas employer des principes intellectuels, sujets à contestation. On verra que les Sceptiques ne faisoient que chicaner, sur cette matiere, au lieu de rechercher la Verité qui ne se trouve pas, par ceux qui la fuyent.

Sextus parle encore de deux autres moyens, qui ne different pas de quelques uns de ceux, dont on a parlé, & auxquels nous ne nous arrêterons pas. Enfin il ajoûte les moyens dont les Sceptiques se servoient, pour réduire au silence ceux qui faisoient profession de rendre raison des choses & des opinions. *Enesideme*, fameux Sceptique, avoit produit huit moyens ; par lesquels il croyoit réfuter, comme vitiuse la maniere dont les Dogmatiques rendoient raison de ce qu'on leur demandoit. Il établissoit le 1. en ce que la raison assignée n'étoit ni évidente d'elle même, ni ne se pouvoit prouver, par d'autres choses évidentes. En cela, il avoit raison, car dire des choses, qui peuvent être fausses, ce n'est rendre raison de rien. Le 2. étoit lors qu'entre plusieurs cau-

causes, que l'on pouvoit donner d'un phénomène, aussi vraisemblables l'une que l'autre, on n'en rapportoit qu'une. C'est une faute où les nouveaux Physiciens sont souvent tombez, & qu'ils n'auroient pas commise, s'ils avoient plus medité les difficultez des Sceptiques. Le 3. étoit de faire voir qu'il étoit absurde d'attribuer des effets réglez à des causes incapables d'ordre, comme faisoient les Epicuriens, qui attribuoient les effets reglez de la nature au hazard; ou comme font ceux qui croient qu'il naît des animaux de la pourriture, par la chaleur du Soleil; quoi qu'on ne puisse disconvenir de l'ordre admirable qui se trouve dans la disposition de leurs parties, & dans la propagation, sans qu'elles s'augmentent, ni qu'elles se diminuent. Ajoûtez à cela qu'il y a dans les Animaux, sans en excepter les moindres insectes, un principe interieur de vie & de mouvement, quel qu'il puisse être, qui leur fait rechercher ce qui est nécessaire à leur conservation; car le sentiment des Automates materiels est une opinion, qui ne seroit nullement à l'épreuve des moyens, que les Sceptiques avoient de confondre les Dogmatiques

matiques trop hardis à débiter leurs conjectures, comme des veritez. Le 4. d'*Enesideme* étoit de pousser ceux qui disoient que ce que nous ne voyons point est semblable à ce que nous voyons; au lieu qu'il se pourroit faire que ce qui est caché à nos yeux est très-different de ce qui les frappe. Personne n'oseroit dire que le principe interieur de la végétation, & du sentiment soit le même que les organes, que l'on voit. Cela seroit aussi peu raisonnable, que de croire que celui qui joueroit sur un Claveffin ressembleroit à cet instrument, parce qu'on n'auroit pas vû cet homme. Le 5. étoit tiré de ce que les Philosophes feignoient des Elemens, desquels toutes choses avoient été formées; quoi que l'on ne vît point qu'il se formât rien de ces Elemens, comme le disoient ceux qui les admettoient. Les Atomes d'*Epicure* ne forment plus rien de nouveau, comme ils avoient fait autrefois, selon son Hypothese. On voit les mêmes especes des Corps organizez, qui ne se forment nullement, par le concours fortuit des Atomes, & qui se proviennent tout autrement. Le 6. moyen étoit tiré de ce qu'ordinaire-

ment les Philosophes ne rendoient des raisons, que conformes à leurs hypothèses ; au lieu qu'il se pouvoit bien faire que les phénomènes vinssent d'autres principes. Il y en avoit d'aussi probables que les leurs, & ils ne pouvoient pas montrer que tout se faisoit par un seul principe. Pourquoi n'y auroit-il pas de la diversité dans les Causes, comme il y en a dans les effets ? Qui fait si, sous le suprême Ouvrier, il n'y a point une infinité d'Agens subalternes, qui font cette variété immense de Corps Organisez, dont nôtre Terre est toute couverte ? D'habiles gens l'ont cru & je n'ai lû aucune objection suffisante, pour renverser leur Systême. En 7. lieu les Philosophes rendoient souvent des raisons contraires, non seulement aux Phénomènes, mais encore à leurs propres principes : comme quand *Epicure*, selon la docte remarque de *Mr. Fabricius*, attribuoit le Libre Arbitre à la *déclinaison* des Atomes, qui est une chimere opposée à ses propres Hypotheses, touchant la matiere. Ce *clinamen principiorum*, pour parler avec *Lucrece*, est aussi incompatible avec la nature des Atomes. On voit bien que les Sceptiques

ques pouvoient tirer de là un moyen d'embarasser les Epicuriens. Comment se pouvoit-il faire encore que des Atomes destituez de sentiment, de vie & d'intelligence, comme les Epicuriens en convenoient, formasent des Êtres qui sentent, qui vivent & qui entendent? Le 8. moyen d'*Enesideme* étoit de pousser les Dogmatiques, sur ce que les phénomènes étant douteux, ils en rendoient des raisons aussi douteuses que ce qu'on leur proposoit. Telles sont les questions, pourquoi les Oeufs sont quelquefois moins pleins que d'autres? Pourquoi l'on trouve plus de mouelle dans les Os, en certains temps, que dans d'autres? Ils répondoient que, si l'on y prenoit garde, on trouveroit que c'étoit quand la Lune décroît, & que ces effets dépendoient de la Lune; mais il étoit faux que les Oeufs, ou les Os, soient moins pleins en ce tems-là, qu'au croissant de la Lune. On voit bien par-là que les Philosophes d'autres fois, manque de bonne méthode, & de principes, assez appuyez & assez liez, donnoient lieu aux Sceptiques de se confirmer dans leurs doutes, au lieu de les en guérir.

18. *jusqu'au* 28. Dans les Chapitres suivans, *Sextus* explique les termes, que les Sceptiques employoient, & que l'on ne fera que rapporter, aussi brièvement qu'il sera possible. Ils disoient après avoir oui deux sentimens, dont on leur demandoit leur pensée: *pas plus l'un que l'autre*, pour marquer qu'ils trouvoient les raisons, pour & contre, d'un égal poids. En cela, ils prétendoient ne rien assurer de la chose même, mais marquer seulement la disposition présente de leur esprit, de même que s'ils disoient: *Je ne sai lequel de ces deux sentimens je dois embrasser, ni lequel je dois rejeter*; sans assurer qu'ils eussent raison, en cela, non plus qu'en toute autre chose.

Ils se servoient du mot d'*Aphasie* (*ἀφασία*) pour décrire l'état de doute, où ils se trouvoient, & dans lequel il étoit plus à propos *qu'ils ne dissent rien*, ce qui est la signification du mot; non que les choses soient telles, de leur nature, qu'elles produisent nécessairement l'*Aphasie*, ou le silence, mais parce qu'alors ils n'étoient pas en état de prendre aucun parti.

L'état, où se trouvoit leur esprit,
faisoit

faisoit qu'ils avoient souvent dans la bouche les mots de *peut-être qu'oui*, *peut-être que non*; *cela pourroit être*, *ou n'être point*; *il se pourroit faire que cela fût*, & *il se pourroit faire que cela ne fût point*. Ils ne vouloient pas qu'on prît ces mots, pour des jugemens déterminez, mais pour une peinture de l'affiète où étoit leur esprit, ne pouvant ni admettre ce qu'on leur disoit, ni le rejeter, sans décider de ce qui en étoit.

C'est aussi comme il faut entendre les termes de, *je suspens mon jugement*, *je ne décide point*, *tout est de sorte qu'on ne sauroit en rien décider*; c'est à dire, que tout leur paroissoit si incertain, qu'ils n'en osoient rien déterminer dogmatiquement. Ils vouloient dire la même chose, quand ils disoient que *tout est incompréhensible*; *je ne comprends point cela*; *il n'y a point de raison*, *à laquelle il n'y ait une raison opposée*, *qui est également forte*. Ils ne prétendoient pas assurer, que cette proposition & autres semblables fussent véritables, car ils déclaroient qu'ils n'en savoient rien & que ces propositions mêmes étoient comprises dans le nombre des propositions incertaines, & qu'ils ne les

employoient qu'à l'égard d'eux-mêmes. Ils avoient soin de dire que quand ils parloient ainsi, il ne falloit entendre ce qu'ils disoient, que des choses qu'on assuroit dogmatiquement, & de ce qui leur sembloit, & non de ce qui est réellement.

Mais quoi qu'ils dissent, il est certain que, dans le fonds, ils étoient persuadés que les Dogmatiques n'en savoient pas plus qu'eux, & ne pouvoient en aucune maniere satisfaire à leurs objections. On le voit partout, où *Sextus* parle d'eux, comme de gens orgueilleux & qui ne savoient rien. D'ailleurs ils croyoient avoir des raisons d'être Sceptiques, plutôt que Dogmatiques, sans quoi ils n'auroient pas plutôt embrassé cette méthode, qu'une autre; & c'est ce qui paroît aussi, par leurs livres, tels que sont ceux de *Sextus*; où il n'oublie rien, pour rendre tout douteux, & pour gagner les esprits par des raisons, qu'il étoit inutile de produire, si elles n'étoient pas plus assurées, que celles des Dogmatiques. C'est un absurdité, qui n'est pas supportable, que de vouloir engager des gens à suspendre leur jugement, par des raisons tout à fait douteuses & que l'on feroit
mal

mal d'approuver comme solides , selon ceux là même , qui les proposent.

Néanmoins il faut avouër que les autres *Sectes* étoient en effet trop présomptueuses & affuroient mal à propos mille choses tout à fait incertaines & même manifestement fausses : de sorte qu'elles avoient extrêmement besoin d'être contredites , pour devenir plus modestes. On doit même convenir que bien des gens , aujourd'hui , ont plus de penchant à donner dans les défauts des Dogmatiques , qu'à douter de leur propre savoir , quoi que souvent extrêmement borné. Il y a encore une autre sorte de gens , dont le nombre est beaucoup plus grand , qui sans se croire savans , sont persuadés que la Secte dans laquelle ils sont nez & ils ont été élevez est la meilleure , sans en avoir d'autre raison , sinon que c'est la leur ; sans penser que ceux des Sectes opposées ont le même droit qu'eux. Ces deux sortes de gens pourroient beaucoup profiter des moyens , que les Sceptiques employoient , pour porter chacun à suspendre son jugement , dans les choses douteuses. Le Scepticisme universel , qui ne reconnoit

pour vraies pas même les propositions évidentes, est une extravagance; mais il faut faire usage du Pyrrhonisme sur tout ce qui est fondé sur des principes peu assurez.

29. *Et suivans jusqu'au 33. Sextus* montre en suite que la Philosophie Sceptique est toute differente de celle d'*Heraclite*, à laquelle *Enesideme* avoit dit que le Scepticisme étoit un acheminement; peut-être à cause de l'obscurité de ce Philosophe, qu'il n'entendoit pas bien; ou de quelques passages, où il sembloit parler comme les Sceptiques. Mais il avoit parlé dogmatiquement de quantité de choses obscures, comme on le voit, même par les fragmens, qui nous en restent dans les Anciens; ce qui est tout à fait contraire au Pyrrhonisme.

Démocrite avoit aussi employé quelques raisonnemens, auxquels ceux des Sceptiques ressembloient, d'où l'on avoit conclu qu'il y avoit de la ressemblance dans leurs principes; ce qui n'étoit pas vrai, puisque *Démocrite* étoit *Dogmatique*.

Il n'est pas vrai non plus que la Philosophie Cyrenaique fut la même que celle des Sceptiques, puis que la pre-
miere

miere disoit que le souverain bien étoit le plaisir du corps; & que la seconde posoit que c'étoit la tranquillité de l'Ame.

Les sentimens de *Protagore* n'étoient pas les mêmes que ceux des Sceptiques, quoi qu'ils en approchassent, en ce qu'il enseignoit que l'Homme étoit la mesure du Vrai & du Faux; ce qui marque que ce à quoi on donne ces noms dépendoit du caprice de l'Homme, qui varie étrangement. Mais les Sceptiques ne parloient pas ainsi.

Il y a eu plusieurs sortes de Philosophies auxquelles on a donné le nom d'*Academiennes*, & bien des gens ont crû qu'elles étoient toutes conformes à celle des Sceptiques. La première est celle de *Platon*, qui introduit en effet Socrate doutant, lorsqu'il le fait disputer contre les Sophistes, ou des personnes qui croyoient savoir ce qu'elles ne savoient point; mais comme il est *Dogmatique* en une infinité de choses, on ne sauroit dire qu'il ait été Sceptique, comme *Sextus* le montre. La seconde, ou la moyenne *Academie* a été celle d'*Arcefilas*, & l'on a voulu faire de *Xenophane* son disciple un Philosophe Sceptique, parce que *Timon* Phliasi-

sien, disciple de *Pyrrhon*, avoit dit que *Xenophane* n'avoit pas le faste des *Dogmatiques*; mais il ne laissoit pas de l'être, à divers égards. *Sextus* soutient encore que la nouvelle Academie, quoi qu'elle enseignât qu'on ne peut rien comprendre, étoit pourtant différente de la Sceptique, & en cela même que l'on vient de dire; car les Academiciens disoient positivement qu'on ne peut parvenir à la connoissance assurée de la Verité; mais les Scepticiens avoüoient qu'il pourroit peut-être arriver qu'on parvint à la connoissance de quelque Verité. Outre cela, les Academiciens prétendoient que leurs sentimens, touchant les biens & les maux, étoient plus probables que ceux des autres Sectes: au lieu que, selon *Sextus*, les Sceptiques ne disoient de rien, que ce fût un mal, ou un bien, & ne laissoient pas de vivre comme les autres, sans avoir néanmoins aucune opinion déterminée. On voit que *Sextus* outroit le Pyrrhonisme, autant qu'il pouvoit, en paroles, quoi que dans la pratique il ne le fût point. Pendant qu'il disoit qu'il ne savoit ce qu'on devoit appeller mal, ou bien; il ne laissoit pas, dans la vie, de recher-
 cher

cher ce que le Vulgaire nommoit bien & de fuir ce qu'il appéloit mal, mais ἀδοξάσας, comme il dit, sans avoir aucune opinion déterminée sur cela. Il montre aussi que la quatrième & la cinquième Academie étoient beaucoup plus *dogmatiques* que les Sceptiques. Il soutient aussi que la Médecine Méthodique approche plus de la Sceptique, que l'Empirique; d'où d'habiles gens ont conclu que nôtre Philosophe étoit plutôt Méthodique, qu'Empirique, quoi qu'on le nomme communément ainsi.

II. CE que l'on a vu jusqu'à présent regarde la Philosophie Sceptique, considérée en elle-même; le second Livre est une réfutation de la Logique des autres Philosophes, & comme cette Science ouvre le chemin à la connoissance des autres selon les Dogmatiques, les Sceptiques n'oublièrent rien pour la détruire.

I. jusqu'au 4. Les Dogmatiques, pour les arrêter tout court, leur faisoient ce Dilemme: Ou les Sceptiques comprennent ce que les Dogmatiques disent, ou non. S'ils le comprennent, comment peuvent-ils douter de ce qu'ils comprennent? (*Comprendre, καταλαμβάνειν, signifie ici comprendre une*

chose, comme vraie, car ces Philosophes nioient que l'on pût comprendre ce qui est faux). Mais s'ils ne la comprennent pas, ils ne peuvent parler d'une chose, qu'ils ne comprennent point. Nôtre Sceptique demande qu'on lui explique ce que veut dire ici le mot de *comprendre*, si c'est simplement *entendre*, sans convenir que ce dont on parle, soit; ou si c'est entendre en maniere, qu'on accorde que cela est. S'ils entendent le mot au premier sens, ils ne pourront pas nier, qu'on ne puisse disconvenir d'une chose qu'on *entend*, ou que l'on *comprend*, sans la croire vraie. Si *comprendre* est concevoir comme vrai, les Sceptiques ne peuvent pas demeurer Sceptiques, en comprenant la chose, de la sorte. Il est certain que les Dogmatiques, s'ils parloient ainsi, abusoient de l'ambiguité du mot *comprendre*, ou *concevoir*; & il n'est pas moins vrai que les anciens Philosophes étoient pleins d'équivoques.

2. *jusqu'au* 7. En commençant à disputer contre la Logique, *Sextus* examine ce que les Logiciens disoient du *Critérion*, mot assez équivoque, dans leur langage, & qu'on ne peut pas expliquer par un seul mot François.

çois. Sans vouloir rapporter tout ce que nôtre Philosophe dit de ce mot, en quoi il ne semble pas être assez net; il assure que le *Critérion*, en matieres de Logique, dont il s'agit ici, se dit à trois égards. On peut ainsi nommer 1. l'Homme même, d'où vient le jugement: 2. l'instrument, dont il se sert pour cela; savoir les Sens, ou l'Entendement: 3. la lumiere, selon laquelle, l'Homme juge, que l'Auteur appelle l'*application de l'imagination*. Il ne faut pas disputer des mots, sur tout quand on les a définis; mais assurément les Philosophes Grecs ne sont pas pardonnables d'avoir inventé des mots équivoques, eux qui avoient une Langue si riche & qui osoient encore faire de nouveaux mots, quand ils en avoient besoin. Cela a produit une infinité d'erreurs & de disputes de mots, qui ne seroient peut-être jamais nées, sans ces ambiguités.

4. Les Stoïciens & quelques autres Philosophes, dit *Sextus*, croyoient qu'il y a une marque du Vrai & du Faux; d'autres le nioient, comme *Xeniade* de Corinthe, & *Xenophane* de Colophon, qui disoit *qu'en toutes choses il n'y a qu'opinion*. Mais

les Sceptiques suspendoient leur jugement là-dessus & ne décidoient rien. Ils disoient que la controverse, dont il s'agit, pouvoit être décidée, ou ne le pouvoit pas. Si l'on disoit qu'elle ne pouvoit être décidée, il s'ensuivoit de-là qu'il falloit suspendre son jugement là-dessus. Si l'on soutenoit au contraire, qu'on la pouvoit décider, ils demandoient par quel moyen, puis qu'on n'étoit pas encore sûr, qu'il y eût une marque par laquelle on puisse distinguer le Vrai du Faux. Il n'est pas permis de décider une chose obscure, par une autre, qui n'est pas plus claire. On ne peut pas supposer, sans preuve, qu'il y a une marque, qui distingue ce qui est assuré de ce qui ne l'est pas; & s'il faut chercher une marque de vérité, qui appuie cette marque; cela meneroit à l'infini. *Sextus* prétend que cela seul suffiroit, pour montrer la témérité des Dogmatiques. Mais si on lui eût demandé pourquoi il croyoit que deux & deux sont quatre, ou que deux côtes d'un triangle pris ensemble sont plus grands que le troisième, qu'auroit-il pu répondre de raisonnable? S'il avoit dit qu'il ne croyoit pas déterminément ces propositions, ni

les.

les autres semblables, comme il l'auroit dû dire, selon ses principes; on auroit eu droit de l'accuser de mensonge & d'impudence; avec beaucoup plus de droit, qu'il n'accusoit ses adversaires d'orgueil & de témérité; & s'il avoit avoué, qu'il en étoit convaincu, sa cause étoit perdue. On lui auroit alors demandé, d'où venoit qu'il croyoit ces propositions, & il n'auroit pu dire autre chose, sinon qu'elles étoient si claires, que personne n'en pouvoit douter. Dès-lors on auroit dit que le *Critérium* est la clarté, qui ne permet pas de suspendre son jugement. Mais c'est de quoi, il traitera un peu plus bas, en parlant du *Signe*, au Ch. 10. & 11. ce qui est *la marque du Vrai*, comme nous l'avons nommée.

5, 6, 7. L'Homme, qui est le *Critérium*, d'où vient le jugement, paroît à l'Auteur non seulement incompréhensible, mais même tel qu'on ne s'en peut former aucune idée. Il cite là-dessus Socrate qui dans *Platon*, avoie qu'il ne fait ce que c'est qu'un Homme. Il est bien facile de donner un bon sens à cette expression figurée, & ironique; qui marque que chaque homme ne fait pas

pas trop quels sont les devoirs de l'Homme, ou ce qu'il doit faire pour vivre conformément à sa nature, à cause de l'ignorance, dans laquelle il est & des passions qui le déchirent, & qui l'empêchent de connoître ses propres défauts. Il paroît, par mille autres passages de Socrate, qu'il savoit d'ailleurs ce que c'est que l'Homme. *Démocrite* disoit que l'Homme est ce que nous savons tous, & il avoit raison, parce qu'il n'y a point d'homme, qui ne lâche ce qu'il voit & ce qu'il sent intérieurement en lui-même, qu'il a un Corps organisé d'une certaine manière, & une chose, qui pense en lui. *Sextus* dit ridiculement, que, selon *Démocrite*, nous ne connoissons pas l'Homme, parce que nous connoissons aussi un Chien, & qu'il s'en suivroit de là qu'un Chien est aussi un homme. Mais il feignoit de ne pas entendre ce Philosophe, pour lui opposer cette difficulté & quelques autres aussi absurdes. On voit bien que *Sextus* étoit un homme d'esprit, qui ne péchoit pas, par ignorance; mais qui, à force de faire l'homme d'esprit, dans la défense du Pyrrhonisme, disoit des sottises; qui sont inévitables, lors qu'on attaque
des.

des veritez , dont personne ne peut douter. Il ne s'enfuit pas , au reste , que nous connoissions , par une idée claire & complete , la substance , qui pense en nous , & celle qui forme nôtre Corps. Mais nous pouvons certainement assurer de nous-mêmes ce que nous y connoissons , par les sens , par l'experience & par le sentiment interieur. Notre Philosophe réfute d'ailleurs assez bien , en d'autres choses , *Démocrite* , *Epicure* , *Platon* même , & d'autres. Pour parvenir à la connoissance du *Critérion* , d'où vient le jugement , il ne faut que consulter sa propre conscience ; il n'est pas besoin de recourir aux Philosophes. Ce que nous sentons , en nous , nous étant connu par un peu de réflexion ; nous ne pouvons pas ignorer que , quand nous voyons clairement quelque chose , il ne nous est pas possible d'en douter , & cette disposition naturelle ne nous permet pas même de nous proposer cette question , d'où vient que nous ne pouvons pas douter de ce qui est évident ; ou celle-ci , si les propositions de cette nature sont vraies. Nous n'avons que faire de proposer des problèmes , lors qu'il n'est pas en nous de prendre l'alternative. Tou-

Touchant les Sens & l'Entendement, qui sont l'instrument, dont nous nous servons, pour juger; notre Auteur dit que nous ne pouvons pas juger par les Sens seuls, ni par l'Entendement seul, ni par tous les deux à la fois. Il est bien certain que nous ne pouvons pas juger exactement des objets des Sens, ou de ce qui frappe nos organes, par les Sens seuls, qui ont besoin d'être redressés par l'Entendement, ni par l'Entendement seul, parce qu'il ne s'agit pas d'idées abstraites, mais de Substances qui existent, que l'Entendement n'aperçoit pas immédiatement; mais quand on joint ces deux Facultez & qu'on observe les regles de la Logique, on peut connoître, dans les objets sensibles, ce que l'Experience nous en apprend, quoi que nous ne puissions pas pénétrer la nature des Substances. Les exemples tirez de la variété des opinions, entre les Philosophes, & même de leurs erreurs, ne prouvent rien, parce qu'il est aisé de faire voir qu'ils ont violé les Lois du bon raisonnement, & tout ce que dit *Sextus* là-dessus, ne peut pas faire douter de ce qui est clair. Il n'y a point de Philosophe, qui ait douté,

ou

ou pu douter de veritez d'Arithmetique & de Géometrie, dès qu'ils les ont entendues.

La lumière, selon laquelle on juge, vient, comme *Sextus* le dit, de la perception ou de l'impression de l'Imagination sur l'Entendement. Cela est vrai, à l'égard des choses sensibles; mais il est faux, à l'égard des idées abstraites, comme sont les veritez, dont on vient de parler, & les veritez de la Métaphysique. L'Imagination n'a aucune part à les former, quoi qu'elle donne occasion à l'Ame de le faire. Ainsi tout ce qu'il dit ici sur l'Imagination, à cet égard, est hors de propos. L'Esprit ayant examiné ses connoissances, se fait lui-même un Art de raisonner juste, tout composé d'idées évidentes, ou d'idées qui en sont des suites nécessaires. Par-là il juge de tout, & s'il ne violoit jamais, faute d'attention, ou par précipitation, ou par passion, les regles de cet Art, il ne se tromperoit jamais. Nôtre Philosophe finit, en disant, que son dessein n'a pas été de montrer qu'il n'y a point de *Critérion* de la Verité; mais que puis que les Dogmatiques prétendent prouver, par des raisons probables, qu'il y en

a; il a crû pouvoir rapporter des raisons auffi probables , pour montrer qu'il n'y en a point , afin qu'on en conclue qu'il faut suspendre fon jugement la-deffus.

8. & 9. Sextus traite de ce qui est *Vrai* & de la *Verité*, comme si c'étoient deux chofes diftinctes; & en effet on pourroit les diftinguer , mais je ne m'arrêterai pas à ces subtilitez obscures & inutiles. *Sextus* convient qu'on appelle *vraie* une feule proposition , mais que la *Verité* en général renferme plusieurs propositions vraies. Nôtre Philofophe commence à montrer qu'il n'y a rien , que l'on puiffe dire vrai , en ces termes : “ Puisque les Dogmatiques „ difputent entre eux du Vrai , & que „ quelques uns difent qu'il y a quel- „ que chofe de Vrai , & d'autres „ qu'il n'y a rien de vrai , il n'y a pas „ moyen de décider de cette contro- „ verfe. Si celui qui dit qu'il y a „ quelque chofe de vrai , le dit fans „ démonftration , perfonne ne l'en „ croira , parce que la chofe eft cou- „ testée. S'il en apporte une démonf- „ tration , & s'il avouë qu'elle eft „ fauffe , on n'ajoutera non plus point „ de foi à ce qu'il dira ; & s'il dit que „ la démonftration eft vraie , il tom- „ bera

„ bera dans un raisonnement vicieux,
„ qui prouvera une chose incertaine
„ par une autre qui n'est pas plus as-
„ surée. On demandera une démon-
„ stration, qui en prouve la vérité,
„ & une autre démonstration, qui
„ prouve celle-ci, & ainsi à l'infini.
„ Or c'est ce qui ne peut être, de
„ sorte qu'on ne peut pas savoir, s'il
„ y a quelque chose de vrai.

Mais si l'on veut prouver qu'il y a quelque chose de vrai, il faut avant toutes choses dire que, par une *proposition vraie* on entend une proposition conforme à la nature de la chose dont il s'agit. Par exemple, quand je dis *que la ligne droite est la plus courte qu'on puisse tirer entre deux points*, & que j'ajoute que cette proposition est vraie; lors que je marque deux points sur un papier, & que je tire entre eux la plus courte ligne qu'il soit possible; celui qui me voit faire cela, ne me demandera jamais une autre preuve, par laquelle il paroisse que cette ligne est droite, ni qu'elle est la plus courte que l'on puisse tirer entre ces deux points. Pourquoi? parce que la chose est évidente, & que l'évidence est la preuve immédiate de la Vérité & qui gagne si bien l'esprit de l'homme, qu'il

qu'il ne lui est pas possible d'y résister. Il y a néanmoins des choses obscures, qui sont vraies, mais que l'on ne peut regarder comme telles, jusqu'à ce qu'elles soient devenues évidentes. Par exemple, supposé que quelcun, qui n'a aucune idée de Géométrie, entende dire *que les trois angles d'un Triangle sont égaux à deux droits*, il ne pourra pas d'abord se rendre à cette proposition, qui ne lui sera pas évidente, parce qu'il ne l'entendra pas bien, & qu'il n'aura jamais vu en faire la démonstration. Mais dès qu'il saura ce que c'est qu'un angle & qu'un angle droit, & la manière dont on mesure les angles, qui fait qu'on les nomme égaux ou inégaux, & qu'il aura vu faire la démonstration de cette proposition : son évidence le gagnera sur le champ. Ceux qui auront appris non seulement les Principes de l'Arithmétique ou de la Géométrie, mais encore de la Logique & de la Métaphysique, purgée des vaines subtilitez de l'École, verront d'abord que disputer contre la Vérité en général n'est autre chose que s'exposer à la moquerie par une vaine ostentation d'esprit. Notre Auteur a écrit, comme on le dira dans la suite,

te,

te, contre les Géometres, contre les Arithmeticiens, & contre les Logiciens; mais ses raisonnemens ne lui ont pas aquis beaucoup d'honneur, puis qu'il a fait voir par-là qu'il n'entendoit point ces Sciences, ou qu'il feignoit de ne les point entendre pour les pouvoir attaquer, ce qui est encore plus absurde.

Voici comme il raisonne encore contre la Verité: " Il n'y a de vrai, „ que ce qui est évident, ou que ce „ qui est obscur; ou ce qui est vrai „ est en partie évident, & en partie „ obscur: Or il n'y a rien de tout „ cela de vrai: Donc il n'y a rien de „ vrai. „ Ceux qui savent qu'*évident* „ peut se prendre en deux sens, distin- „ gueront la majeure. Si l'on entend „ l'*évidence* par rapport aux hommes, „ pour ce qui fait qu'ils entendent clai- „ rement, on n'accordera pas que tou- „ tes les veritez leur soient évidentes, „ parce qu'elles sont pour la plûpart „ inconnues. Mais si l'on entend la „ clarté des choses, considérées en el- „ les-mêmes, & qui paroît à ceux, à „ qui elles sont connues; on tombera „ d'accord que d'abord qu'elles sont „ bien connues, ce qu'on en fait est é- „ vident & par conséquent véritable.

Ainsi

Ainsi on peut dire que toutes les démonstrations mathématiques, faites, selon les regles de l'Art, sont évidentes & veritables en elles-mêmes, ou conformes à la nature des choses; de sorte que dès qu'on les entend, on en tombe nécessairement d'accord. Mais pour ceux, qui ne les entendent pas, elles demeurent obscures, & par conséquent ne peuvent être admises pour veritables; ni rejetées, comme fausses. Pour ce qui est de l'autre partie de l'alternative, que tout ce qui est obscur est vrai, c'est une absurdité, que personne n'a jamais songée. Il est donc vrai que les veritez sont en partie obscures, & en partie claires, par rapport aux hommes, qui ne les connoissent pas, ou qui les connoissent.

Nôtre Auteur demande ensuite, contre cette dernière verité, que „ si „ quelques propositions, qui paroissent évidentes, & quelques-unes „ de celles, qui sont obscures, sont „ vraies; comment nous discernons „ les propositions évidentes, qui sont „ vraies, des fausses. Entre les propositions qui *paroissent évidentes* & celles qui *le sont en effet*, il y a cette différence, qu'en considerant les premières

mieres avec soin on connoît qu'elles ne le font pas, & cela d'une maniere à n'en pouvoir douter, si l'on est exercé dans l'Art de raisonner; au lieu que plus on considere les autres, plus on en voit la clarté. Mais si on juge de l'évidence par ce qui paroît, dit l'Auteur, la chose va à l'infini & l'on prouvera l'évidence par l'évidence elle-même, ce qu'on appelle *idem per idem*, ce qui est vicieux. Il n'est pas vrai que cela aille à l'infini, parce que l'évidence porte sa preuve avec elle-même, puis qu'il ne nous est pas possible d'en douter. Qui peut douter qu'une ligne droite ne soit *la plus courte, qui puisse être tirée entre deux points*, dès qu'il l'a un peu considérée? Qui peut demander des preuves de ce dont il ne lui est pas possible de douter? Mais c'est là prouver une chose par elle-même, dit *Sextus*. Cela est vrai & c'est là le privilege de l'Evidence de porter avec elle sa preuve, parce que personne n'a le pouvoir d'en douter, non plus que de ses propres sensations, dont *Sextus* avouoit qu'il ne pouvoit douter. Si on lui avoit dit qu'il n'étoit pas vrai qu'il sentît quelque chose, il auroit renvoyé ceux, qui lui auroient parlé ainsi à eux-mêmes;

mes; sans daigner leur répondre. Il en est de même des Veritez, que l'on connoit avec évidence; si quelcun demande d'où vient qu'on les croit, on n'aura qu'à le renvoyer à lui-même. Si quelcun demande, par exemple, comment je fai que *des nombres égaux, à chacun desquels on ajoutera des nombres égaux, demeureront égaux*; je lui demanderai d'où il fait qu'ajoutant deux à quatre, cela fait toujours six, & ainsi du reste. La réponse qu'il me fera servira à lui répondre à lui-même.

IO & II. Nôtre Auteur traite ici du *Signe*, ou de la marque à laquelle on peut distinguer le Vrai du Faux. Il recevoit dans la vie commune les *signes*, qui nous avertissent de quelque chose; comme la fumée, qui sort de quelque endroit, nous fait comprendre qu'il y a du feu. Mais il rejettoit le *signe*, qui en matieres spéculatives nous marque que quelque chose est vrai, ou faux. Il le définit ainsi, après les Stoiciens, à ce qu'il dit: *Le signe est un axiome définitif, antecédent dans une bonne liaison & qui développe le conséquent*. J'ai de la peine à croire qu'on le définit ainsi; mais si cela est, la définition ne vaut rien. Il s'agit ici de définir le mot, pour lequel

quel il vaudroit infiniment mieux dire, *la marque de la Verité*, & si l'on demandoit ce que c'est, on répondroit, que c'est *l'Evidence*. Mais l'Ancienne Philosophie brouilloit tout par ses Définitions obscures, quoi que l'essence d'une bonne Définition soit d'être claire. Aussi *Sextus*, pour l'attaquer, l'éclaircit au long dans la suite, comme on le pourra voir dans l'Original, qui revient à ceci, que le *signe* est un axiome clair, duquel, étant posé, on tire une conséquence nécessaire : comme *s'il est jour, il fait clair* ; d'où en posant *qu'il est jour*, on conclut nécessairement *qu'il fait clair*. La marque de la Verité n'est pas la proposition *s'il est jour, il fait clair*, mais l'évidence de la conséquence, qui est l'unique fondement du syllogisme. *Sextus* employe beaucoup de chicanerie, pour montrer qu'il n'y a point de semblable signe, ni d'axiome digne de foi par lui-même. Je n'ai pas assez de place, pour rapporter & développer tout cela, comme il faudroit faire, pour le réfuter en détail. Les Curieux feront bien de lire cet endroit en Grec, qui n'est pas facile à traduire. Tout aboutit à dire que l'Evidence n'est pas la marque de la Verité, par la raison, que

j'ai déjà réfutée ; c'est que l'Evidence elle-même a besoin de preuve, & cette preuve d'une autre preuve, ce qui iroit à l'infini ; à moins que de prouver une chose, par elle-même, ce qui est absurde. Il n'y a qu'à ouvrir un Livre de Mathématique, qu'à lire les Axiomes qui sont au devant, & qu'à se demander à soi-même, si on peut refuser son consentement à un seul de ces Axiomes ; après quoi si l'on cherche pourquoi on s'y rend nécessairement, on trouvera que c'est à cause de leur extrême clarté, à laquelle il n'est pas possible de résister. *Sextus* ne le ressentoit pas moins que les autres hommes ; mais il vouloit embarrasser les Philosophes par des *Ergateries*, & aquerir la reputation d'un homme subtil, par-là.

12 & 13. Après avoir effayé de détruire les Axiomes, ou les Propositions claires, par elles-mêmes, & d'une vérité indubitable ; nôtre Philosophe conclut de là que ce qu'on appelle *Démonstration* est une chose, qu'on ne sauroit accorder aux Dogmatiques. Car si on ne peut pas convenir du *signe de la Vérité*, & si la *Démonstration* est un *signe*, il s'en suit que l'on doit suspendre son jugement,

ment, touchant la Démonstration. Aussi *Sextus* ne jugeoit pas qu'il fût nécessaire qu'il attaquât la Démonstration, qui, selon les Philosophes, n'est autre chose qu'un raisonnement qui, de propositions, dont on convient, tire une conclusion, qui étoit auparavant incertaine; où il faut que les deux premières propositions soient vraies, & liées ensemble, pour en tirer une conséquence juste. *Sextus* attaque les parties de la Démonstration & prétend montrer qu'on ne peut rien conclurre démonstrativement. Mais si les Stoiciens, à qui il en veut principalement, ne pouvoient rien conclurre, par un argument, dont on ne pouvoit nier ni la Majeure, ni la Mineure, en aucun sens; ni trouver rien à redire dans la conséquence; par quel argument, *Sextus* pouvoit il prouver, ou au moins rendre probable qu'il n'y a point de Démonstration? Si ses argumens sont suffisans, pour faire douter, c'est en vertu des regles de la Démonstration, qu'il attaque; mais pour ne pas tomber dans les principes des Dogmatiques, il convient qu'il se pourroit faire que tout son raisonnement fût faux. Cela étant ainsi, *Sextus* prenoit une

peine fort inutile de faire un livre de cette sorte. Qui, dans la vie commune, voudroit entendre de longs discours, que l'on avoueroit être tout à fait incertains? Personne assurément. Il est moins pardonnable, en des choses spéculatives, de ne rien dire, que de douteux, où rien n'oblige de parler. Mais c'est, dira-t-on, pour rabatre l'orgueil des Dogmatiques, comme nôtre Philosophe le dit souvent. Peut-on esperer de rabatre l'orgueil des Dogmatiques, par des discours, que l'on avouë pouvoir être entierement faux? N'est-ce pas s'accuser soi-même d'une très-grande indiscretion? Tout cela roule, dans le fonds, sur le principe, que nous n'avons aucune marque, à laquelle nous puissions nous assurer de la Verité. C'est pourquoi nous ne nous arrêterons pas aux vaines subtilitez de *Sextus*.

Les Stoiciens avoient raison de dire aux Sceptiques : „ Si vous pouvez
 „ démontrer qu'il n'y a point de
 „ démonstration, vous prouvez par-là
 „ qu'il y en a une; & si vôtre raisonnement
 „ nement n'est pas démonstratif, il
 „ y a une démonstration, puis que
 „ vous ne prouvez pas qu'il n'y en a
 „ point. Ainsi, soit que vous le prou-
 „ viez

„ vriez , soit que vous ne le prouviez
„ pas , il y a une démonstration. Ils
parloient ainsi , pour se moquer des
Sceptiques , & il faut avouër que *Sextus*
s’embarrasse lui-même , pour se ti-
rer de cette raillerie. „ Il se peut
„ faire , dit-il entre autres choses , que
„ comme les remedes purgatifs for-
„ tent , avec les matieres , qu’ils poussent
„ hors du corps : de même les dé-
„ monstrations opposées aux raison-
„ nements , qu’on nomme ainsi , se
„ renferment elles-mêmes , avec ceux
„ qu’elles détruisent , car cela n’est
„ point absurde , puisque cette expres-
„ sion : *tout est faux* , non seulement
„ détruit toutes les autres , mais en-
„ core elle-même. Mais s’il étoit vrai
qu’on pût parler ainsi : *tout est faux* ,
cette proposition ne pourroit s’enten-
dre d’elle-même , car si elle étoit fauf-
se , il y auroit au moins quelque cho-
se de vrai ; au contraire si elle s’enten-
doit d’elle-même , elle renfermeroit
une contradiction , qui reviendroit à
celle-ci : *il est vrai que tout est faux* ,
sans en excepter la proposition qui l’af-
firme. Elle seroit en même tems vraie
& fausse. Il répond en suite à l’argu-
ment des Stoiciens , qu’il feint , com-
me je crois , de ne pas entendre ,

& qu'il explique comme si les Stoïciens affuroient dogmatiquement qu'il y a & qu'il n'y a pas de démonstration ; au lieu que c'étoit seulement un argument *ad hominem*, contre les Sceptiques.

14. *jusqu'au* 19. Je ne m'arrêterai point à ce qu'il dit, dans la suite, contre les Syllogismes, contre l'Induction, contre les Définitions, & contre les Divisions. Ce ne sont que des puerilités, indignes de *Sextus*.

20 & 21. Il dispute, après cela, contre les Genres & les Espèces, & prétend que si ce sont seulement des idées abstraites ; on les peut renverser par ce qu'il oppose à l'Imagination & à l'Entendement : & que si l'on dit que ce sont des Êtres qui existent, il est facile de faire voir que cela est insoutenable. Il réfute en effet fort bien les *Réalistes*, comme on les nomme depuis, mais il n'auroit pû montrer qu'on ne puisse se former des idées abstraites des Genres & des Espèces, sur tout en matières Mathématiques, où l'on peut être exact. On peut dire, par exemple, que toute figure est bornée, par des lignes droites, ou courbes, ou mêlées de ces deux genres ; sans que personne puisse rendre cela douteux. 22. II.

22. Il se moque, avec raison, de certains sophismes grossiers, que l'on débitoit, dans les Logiques, où l'on donnoit la maniere de les foudre. Personne n'y peut être trompé. Mais il y a des sophismes cachez, qu'il n'est pas toujourns aisé de foudre, sur tout en des matières obscures, & qu'il est très-bon d'indiquer à la Jeunesse, afin qu'elle ne s'y laisse pas tromper.

23. Il faut dire la même chose de l'Ambiguité des termes, qui lors qu'elle est grossiere ne trompe personne; mais qui cause de grandes erreurs & de grandes contestations, lors qu'il s'agit de choses subtiles, ou obscures; ou de l'explication des Ecrits des Anciens, lorsque leurs sentimens ne sont pas bien connus d'ailleurs.

III. LE troisiéme livre est contre les Physiciens & les Philosophes Moraux; mais par les mots de *Physique* & de *Physiciens*, outre les idées, que nous y attachons, les Anciens y joi-gnoient ce que nous appellons la *Metaphysique* & la *Théologie*.

I. *jusqu'au* 4. Il commence par l'examen de ce que disoient les Dogmatiques des *Principes*, ou des *Causes*; & la premiere Cause, dont il parle,

est *Dieu* Mais il prend la précaution de dire d'abord, que suivant la maniere ordinaire de vivre, il assure qu'il y a des Dieux, qu'il les honore, & qu'ils gouvernent par leur Providence, & tout cela *ἀδοξάζων*, ou *sans s'entêter de cette opinion*. Il souhaite néanmoins que l'on croye qu'il ne parle, que contre la précipitation des Dogmatiques; ce qui signifie que, philosophiquement parlant, on n'a pas sujet de soutenir qu'il y ait une Divinité, mais que pour s'accommoder à la populace & aux Loix, il falloit parler comme les autres. C'est comme l'on vivoit sous l'Empire Romain, où l'on ne s'informoit nullement si l'on étoit persuadé de la verité de la Religion publique, pourvu que d'ailleurs on parlât & que l'on agît comme les autres. Ne fait-on point quelquefois, parmi nous, quelque chose d'approchant, lors que l'on attaque les Attributs les plus essentiels de Dieu, comme sa Bonté, & qu'après avoir dit tout ce qu'on peut dire, pour prouver que Dieu n'est point bon, on déclare que néanmoins on soumet *sa Raison à la Foi*; c'est à dire, que l'on croit que Dieu est bon, contre ses propres lumieres, parce que l'Écriture le dit.

N'a-

N'a t-on pas même dit , que l'on en ufoit ainfi pour *humilier l'orgueil* des Théologiens Rationaux , qui foutiennent que Dieu est bon ? Mais écou- tons *Sextus* : „ nous devons , *dit il* , „ concevoir l'effence des choses que „ nous entendons ; par exemple , si el- „ les font corporelles , ou incorpo- „ relles. Il en faut auffi favoir la for- „ me ; car personne ne fauroit conce- „ voir ce que c'est qu'un Cheval , fans „ avoir auparavant été informé de fa „ forme. Outre cela , il faut conce- „ voir comme existant en quelque „ part ce que l'on conçoit. Puis donc „ qu'entre les Dogmatiques les uns „ difent que Dieu est un corps ; les „ autres qu'il est incorporel ; les uns „ qu'il a une forme humaine , les au- „ tres que non ; que les uns difent „ qu'il est en un lieu & les autres „ que non : les uns dans le monde „ & les autres hors du monde ; com- „ ment pourrions-nous nous former „ une idée de Dieu , fans convenir „ de fon effence , fans favoir quelle „ est fa forme , ni le lieu où il pour- „ roit être ? Qu'ils s'accordent aupa- „ ravant entre eux , sur ce que Dieu „ est ; qu'ils nous en fassent une def- „ cription , & qu'ils exigent alors de

„ nous, que nous nous en formions
 „ une idée.

I. S'il s'agissoit de se former une idée complete & exacte de la Divinité, avant que de croire qu'il y en a une, il faudroit en effet pénétrer l'essence divine; mais ce n'est pas de quoi il est question. Pour croire qu'il y a une Divinité, c'est-à-dire, un Être infiniment plus excellent, que tous les autres, qui est éternel, & qui a donné l'existence à toutes choses, qui peut par conséquent tout faire, qui est sage, qui conduit toutes choses, qui est bienfaisant &c. il ne faut que considerer les choses qui ont commencé & qui lui doivent leur existence & toutes leurs propriétés. C'est ce qu'on a fait voir, dans la 3. Section de la *Pneumatologie*, par des raisons démonstratives & au dessus des Chicaneries Scepticiennes. II. *Socrate* même, dans le Paganisme, a prouvé, comme *Xenophon* nous l'apprend, plusieurs des perfections de la Divinité, d'une maniere incontestable; par exemple, qu'il est incorporel, qu'il voit & conduit tout &c. III. A l'égard du lieu où il est, les Payens mêmes ont cru qu'il étoit au Ciel, d'une maniere particuliere, mais que
 cela

cela n'empêchoit pas qu'il ne fût présent par tout & qu'il ne vît tout ce qui se passe dans l'Univers. IV. Les Platoniciens, en particulier, & d'autres encore ont dit que Dieu n'avoit point une forme humaine, comme l'avoient dit les Poètes. Si *Sextus* les eût écoulez & eût bien médité cette matière, il auroit bien compris, qu'on pouvoit facilement se former une idée de la Divinité; laquelle idée, quoi qu'elle ne soit pas exacte & complete, est plus que suffisante, pour se convaincre qu'il y en a une, qui gouverne toutes choses, & qui est digne du culte qu'on lui rend. La seule lecture de *Platon* & de *Xenophon* pouvoit suffire pour cela; en les méditant, avec soin. On auroit pu renvoyer nôtre Philosophe aux Chrétiens, qui étoient assez connus de son tems, mais que les Philosophes, comme lui, méprisoient, jusqu'à ne daigner pas s'en informer. V. Il n'étoit pas besoin que tous les Philosophes s'accordassent, dans la description de la Divinité; pour croire qu'il y en a une, il suffisoit qu'une Secte seule en donnât une idée raisonnable & bien soutenue, selon la foiblesse humaine, comme avoient fait les Platoniciens; car

enfin il n'y a qu'une Vérité , qui ne dépend pas du nombre de ceux qui la défendent , mais qui appuyée sur des raisons démonstratives demeure ce qu'elle est , quand il n'y auroit qu'un seul homme , qui la soutînt. *Sextus* n'étoit pas d'ailleurs homme à compter les suffrages , puis qu'il heurtoit de front les sentimens de tout le Genre Humain , qui n'ont jamais été favorables au Scepticisme.

Nôtre Philosophe se fait lui-même cette réponse : „ Mais , *disent ils* ,
 „ faites-vous l'idée de quelque chose
 „ d'incorruptible & d'heureux , &
 „ croyez que c'est-là la Divinité : à
 „ *quoi il répond* : Mais cela est fou ,
 „ car comme celui qui ne connoît pas
 „ Dion , ne peut pas se former une
 „ idée des accidents , qui lui con-
 „ viennent , comme à Dion : de mê-
 „ me ne sachant pas quelle est l'essen-
 „ ce divine , nous ne pourrons jamais
 „ nous former une idée de ses attri-
 „ buts. “ C'est-là une très-grossière er-
 reur ; nous ne connoissons que les
 propriétés des choses , pendant que
 l'essence , dans laquelle elles existent,
 nous demeure tout à fait inconnue.
 Savons nous quelle est la nature de
 nôtre Ame & celle de nôtre Corps ?
 Nous

Nous ne les connoissons qu'*à posteriori*, ainsi que l'on parle, comme Dieu ; c'est à dire, par le sentiment & par l'expérience, que nous en avons. Comme tout ce qui a eu un commencement doit être la production d'une cause qui n'en ait point, & qui soit, par conséquent, incorruptible, ou immortelle ; car ce qui est sans commencement est aussi sans fin ; nous aprenons par-là que Dieu sera toujours. Ajoûtez à cela que Dieu étant la première cause de tout, il est l'auteur des propriétés de tous les Etres, & par conséquent possède ces propriétés, & cela dans un degré beaucoup plus éminent, ou sans imperfection ; d'où il s'ensuit qu'il est infiniment heureux, puis que nous le sommes en quelque sorte. Voila, en peu de mots, comment on peut démontrer que Dieu est immortel & heureux, par des raisons, qui n'étoient pas au dessus de la portée des Payens, puis qu'elles sont fondées sur les seules lumières de la Nature. Pour ce que *Sextus* ajoûte, que les Philosophes n'étoient pas d'accord, entre eux, sur le bonheur, je ne m'y arrête pas, parce qu'ils disputoient sur la Félicité de l'Homme, plutôt que sur celle de Dieu, dont le Bon-

Bonheur consiste dans la possession éternelle & immuable de tous les attributs, qui conviennent à une nature toute parfaite; de sorte qu'il n'a rien ni à souhaiter, ni à craindre. Il soutient aussi qu'on ne peut prouver ni par des raisons claires, ni même par des obscures, qu'il y a un Dieu; mais on vient de voir le contraire & les Philosophes le montraient même par de bonnes raisons, comme on peut s'en assurer, par ce que *Cicéron* en rapporte, dans ses *Livres de la Nature des Dieux*, & particulièrement par la Providence.

C'est aussi ce que *Sextus* attaque en ces termes: „ Celui qui dit qu'il „ y a un Dieu, dit aussi qu'il gouverne, par sa Providence, ce qu'il y „ a au monde, ou non. S'il assure „ le premier, il faut qu'il dise qu'il „ gouverne tout, ou seulement quelque chose. Mais s'il gouvernoit „ tout, il n'y auroit, ni aucun mal, „ ni aucun vice. Or tout est plein de „ vices. Donc on ne doit pas dire „ que la Providence de Dieu gouverne tout.“ Ensuite il montre fort bien que, s'il y a un Dieu, il doit tout gouverner. Je ne m'arrêterai pas à cette seconde partie de l'alternative, qui est

est conforme aux sentimens des Théologiens Chrétiens. Sur la premiere, que l'on a soutenue, de nos jours, avec tant de véhémence, qu'on a osé dire que les Théologiens Chrétiens ne pouvoient pas satisfaire à cette objection, par la Raison; mais je crois y avoir entierement satisfait, en divers Volumes de la *Bibliothèque Choisie*, contre Mr. Bayle qui s'étoit mis dans la tête de soutenir cette objection de *Sextus* & de défier tous les Théologiens Chrétiens d'y répondre.

Ce Philosophe, après avoir si mal raisonné, conclut ainsi: „ Si Dieu ne
„ pourvoit à rien, s'il n'y a aucun
„ ouvrage de lui, ni aucun effet de
„ sa puissance; personne ne peut dire
„ d'où vient qu'il conçoit qu'il y a
„ un Dieu; puis qu'il ne se manifeste
„ point par lui-même, & qu'on ne
„ peut s'en former aucune idée, par
„ quelque chose qu'il ait produit, &
„ qu'il s'ensuit de là qu'on ne peut
„ pas s'assurer qu'il y ait un Dieu.
La Conclusion renferme beaucoup plus que les prémises, ce qui est un défaut énorme, dans un raisonnement, sur tout sur une matiere si grave. *Sextus* n'a pas seulement proposé les argumens des Stoïciens, pour prouver

la création du monde, & la Providence. Il est vrai qu'il traite plus au long de cette matière, au commencement de son IX. Livre de l'Ouvrage plus étendu, dont nous parlerons; mais il y réfute plutôt les rêveries des Poëtes, que ce que les Philosophes les plus sages, comme les Platoniciens & les Stoïciens, disoient sur cette matière; ou ne dit rien, qui puisse faire de la peine à un homme, qui fait raisonner.

Mais ce qu'il y a de plus ridicule ici, c'est la conclusion de ses raisonnemens, en ces termes : „ Nous „ concluons de là que ceux, qui assu- „ rent positivement qu'il y a un Dieu, „ tombent peut-être dans l'impiété; „ car en disant qu'il conduit tout, par „ sa Providence, ils font Dieu auteur „ du mal; & en disant qu'il ne gou- „ verne, que certaines choses, ou „ même rien; ils sont contraints d'a- „ vouer que Dieu est envieux, ou „ trop foible pour gouverner tout. Or „ ce sont là manifestement des dis- „ cours de gens impies. “ Les Peripa- teticiens, qui nioient que la Providence s'étendît à ce qui se passe sous la Lune, & les Epicuriens, qui la nioient entierement, commettoient sans doute
par-

par-là une impiété. Mais ceux qui attribuoient à Dieu une Providence sur toutes choses, sans lui attribuer néanmoins le Mal *Moral*, ou le Vice; ni même le *Physique*, à dessein de nuire à ses propres Créatures; ces gens-là, dis-je, ne font aucun tort à sa suprême Majesté. Mr. Bayle prétendoit que ce n'étoit pas assez que de dire que Dieu ne fait pas le Mal, qu'il falloit montrer encore comment il pouvoit le permettre, sans blesser sa Bonté; au défaut de quoi, il condamnoit tous les Chrétiens à *renoncer à la Raison*, en matière de Théologie, & à la soumettre à la Foi; sans néanmoins montrer comment on se pouvoit soumettre à la Foi, malgré les plus pures lumières de la Raison; parce qu'apparemment son dessein étoit de tout détruire, sans établir rien, comme fait *Sextus*.

Après avoir parlé de Dieu, il traite des causes, dont il rapporte quelques espèces, selon le sentiment vulgaire d'alors, & entreprend de montrer qu'il paroît vrai-semblable que chaque chose, qui arrive, a une cause, ce qu'il ne lui est pas difficile; mais il prétend prouver aussi qu'il est également probable, que tout arrive, sans aucune
cau-

cause, qui le produise; sur quoi il ne débite que de purs sophismes, dont on peut bien dire que lui-même ne pouvoit pas être satisfait. Mais cette espece de Philosophes s'imaginoit que parler étoit prouver, & que pourvu qu'on soutînt hardiment le pour & le contre, on ne laissoit pas d'embarasser les Dogmatiques. Il se moque lui-même au Liv. II. c. 22. & Liv. III. c. 8. du Philosophe *Diodore*, qui prétendoit prouver qu'il n'y peut avoir aucun mouvement, dans une impertinente Dialectique, qu'il avoit composée; & qui s'étant démis l'épaule, s'adressa à *Herophile*, célèbre Médecin, pour la lui remettre. L'argument, dont se servoit *Diodore*, étoit celui-ci: *Ce qui se ment se ment dans le lieu, où il est, ou dans le lieu, où il n'est pas. Or ce n'est pas dans le lieu, où il est, car il y demeurerait; ni dans celui, où il n'est pas, car là où il n'est pas, il ne peut ni souffrir, ni agir.* *Herophile* lui fit le même raisonnement, pour lui prouver que son épaule n'étoit pas démise; mais le Sophiste le pria d'agir selon les regles de son art, & de n'avoir aucun égard à son sophisme. Il falloit de même bâtonner *Sextus*, & quand il se seroit plaint du mal,

qu'on

qu'on lui auroit fait, lui dire qu'il avoit tort de se plaindre du mal qu'on lui avoit fait ; puisque ni l'homme, qui l'auroit bâtonné, ni le bâton, dont il se seroit servi, ne pouvoient pas être cause de sa douleur, puis qu'il n'y avoit point de cause : „ Il est impossible, *dit-il*, de concevoir de cause, „ se, avant que d'avoir conçu son effet, comme étant son effet ; car „ on ne connoit quelle est la cause „ de l'effet, qu'après avoir compris „ cet effet comme tel. Mais nous ne „ pouvons pas non plus concevoir „ l'effet, sous ce rapport, sans concevoir la cause comme la cause. S'il „ faut donc, pour connoître la cause, „ connoître auparavant l'effet, & que „ pour connoître l'effet, il faille, avant cela, connoître la cause ; la „ difficulté réciproque qu'on y trouve, „ empêche qu'on ne puisse connoître ni l'un, ni l'autre. “ Notre Sceptique auroit été obligé de renoncer à tous ses sophismes, pour convaincre celui qui l'auroit bâtonné ; que c'étoit lui, qui étoit la cause de son mal.

Ce qu'il dit dans les 3. premiers Chapitres, regarde les *causes efficaces*. Il traite dans le 4. des principes
ma-

materiels, qui ne sont que passifs. Il propose les divers sentimens des Philosophes, touchant les Elemens de toutes choses ; & il raisonne ensuite de la sorte : „ Si nous préferons l'un „ de ces sentimens aux autres, nous „ l'adoptons, sans avoir de démonstration, qu'il est le meilleur : ou nous „ en avons une démonstration. Mais „ nous ne pouvons pas nous rendre, „ sans démonstration ; & si nous en „ avons une, il faut qu'elle soit vraie, „ ce que nous ne pouvons pas dire, „ parce que nous n'avons aucune „ marque, à laquelle nous puissions „ reconnoître la Verité. “ Sur quoi il débite ce qu'il a dit contre le *Criterion* & le *Signe* de la Verité.

5 jusqu'au 18. Dans le Chap. 5. il entreprend de montrer que les corps sont des choses inconcevables, puis qu'on ne peut s'assurer, ni de l'existence des choses corporelles, ni de celle des incorporelles ; de sorte qu'il faut suspendre son jugement sur leur nature. Tout est plein dans ce Chapitre, de sophismes ridicules. S'il ne faisoit que dire que la nature intime des Corps est inconnue, il n'auroit pas tort ; mais c'est se moquer de ses Lecteurs, que de vouloir prouver
que

que les corps ne peuvent pas se toucher & autres choses semblables. Il s'est moqué ci-dessus de la manière, dont *Diodore*, duquel nous avons parlé, prouve qu'il n'y a point de mouvement; & il s'en sert lui-même dans le Ch. 8. & ailleurs, & prétend réfuter les réponses qu'on lui avoit faites. Les pauvretes, qu'il débite là-dessus & sur le mélange des corps, de leur accroissement & leur diminution, de leur transposition, du Tout & des Parties, de leur changement naturel, de la génération & de la corruption, du repos, du lieu, du tems, & du nombre, m'empêche de m'y arrêter. On n'a qu'à lire le Ch. 18. où il traite des Nombres & veut détruire les principes de l'Arithmetique, pour voir qu'il abusoit tout à fait de son esprit. Si quelcun lui devoit quelque chose, il ne falloit que le lui retenir & dire qu'on ne le lui pouvoit compter; parce que le nombre n'est rien & que l'Arithmetique n'est qu'une chimere, où l'on ne comprend quoi que ce soit. Il auroit bien été obligé de rejeter les fadaïses, qu'il débite là-dessus.

19. *jusqu'au* 32. Le reste de ce livre regarde la Morale, dont l'Auteur prétend prouver l'incertitude. Comme
il

il attaque principalement les Stoïciens, en cet Ouvrage, il rapporte ce qu'ils disoient du Bien & du Mal, & des choses indifferentes. Ces Philosophes, outre les Paradoxes de leur Morale, n'exprimoient pas fort commodément leurs pensées, & donnoient lieu, par-là, à leurs Adversaires, de les attaquer avec plus d'avantage. Il y a, comme l'on fait, un Bien & un Mal *Physique*, & des choses qui ne font ni mal, ni bien. *Sextus* attaque ces sentimens communs au Genre Humain, sous prétexte que ce qui est bon pour l'un est mauvais pour l'autre. On peut en général appeller *Bien*, en ce sens, le plaisir que l'on ressent de la possession d'une certaine chose, & *Mal* le contraire; comme indifferent ce qui ne produit ni l'un, ni l'autre. On nomme *Bon* ce qui est la cause du Bien, & *Mauvais* ce qui est la cause du Mal. C'est le langage de tous les hommes, qui appellent un sentiment agréable un *bien*, & un desagréable un *mal*; excepté les Stoïciens, qui affectoient un langage particulier. *Sextus* entreprend de montrer qu'il n'y a rien, qui soit naturellement bon, ou mauvais, en ce sens; parce que ce qu'on appelle *bon* & *mauvais* n'agit pas également

lement & de la même manière, sur tout le monde. On ne peut pas disconvenir de cela, mais il faut aussi convenir que les hommes aiment naturellement le plaisir & qu'ils fuient naturellement la douleur. Il n'y a point de peuple qui prenne plaisir à avoir la fièvre, ou la goutte, ou la pierre &c. Nier que l'on ressente du plaisir en soi-même, parce que quelques Philosophes l'ont rapporté au corps, & les autres à l'Esprit; c'est contredire son propre sentiment; comme fait notre Philosophe, qui ose dire que peut-être notre Âme n'existe point, on pour le moins que ce n'est pas une chose qui puisse se concevoir. On peut accorder le dernier, à l'égard de l'essence de l'Âme, qui ne nous est pas connue; mais dire que, parce que nous ne la connoissons pas, nous n'en avons peut-être point; c'est dire, par vanité, les choses du monde les plus absurdes, & les plus propres à se faire siffler.

Les Stoïciens disoient que la Morale, ou plutôt l'Habitude Morale de bien vivre, étoit un *Art concernant la vie*. L'Expression n'est pas heureuse, mais on voit bien ce qu'ils veulent dire; c'est que la Morale, considérée,

non d'une manière abstraite, mais comme une Habitude, qui est dans l'Ame, est la science que l'on a de vivre conformément à la Vertu. Pour détruire cette idée, *Sextus* apporte plusieurs exemples de la variété des sentimens sur la Morale, parmi les Philosophes, & les opinions diverses des Peuples sur ce qui est honteux & qui ne l'est pas, sur ce qui doit être permis, ou défendu, sur les Lois & les Coûtumes, sur la piété envers la Divinité, &c. On ne peut pas douter qu'il n'y ait eu une grande variété de sentimens, sur tout cela; mais si on faisoit un Abregé de Morale, le plus propre qu'il soit possible au bien de la Société Humaine; on pourroit bien défier les Pyrrhoniens d'en faire un autre, qu'on pût lui égaler; & comme les Hommes sont nez pour vivre en société, sans quoi ils sont très-malheureux, on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'un semblable Systeme est conforme à la Nature & par conséquent qu'il renferme ce qui est naturellement bon & louable, & qu'il condamne au contraire ce qui est naturellement mauvais. On montreroit que l'observation de cette Morale rendroit la Société d'autant plus heureuse, que les
les

les regles de cette même Morale y seroient plus constamment observées. Mais cela demanderoit beaucoup plus d'étendue, que nous n'en avons ici. On se contentera de dire que telle est la Morale Chrétienne, qui est à l'épreuve de toutes les objections Pyrrhoniennes. On pourroit encore donner une idée de Dieu, & de ses attributs, qui, quoi qu'imparfaite (car il ne peut rien sortir des mains des hommes, que d'imparfait, à cet égard) seroit au dessus des difficultez des Sceptiques. Il étoit au reste assez ridicule, que ces gens-là objectassent aux Dogmatiques, la diversité des sentimens sur la Religion, que l'on voyoit parmi les différents Peuples entre lesquels la Terre étoit divisée; pendant qu'un seul homme, comme *Sextus*, n'étoit point d'accord avec lui-même, & étoit prêt à soutenir toutes sortes de sentimens.

Il prétend ensuite montrer qu'il n'y a point d'*Art* concernant la *Vie*, ou point de Morale, ce qui seroit renverser entièrement la Société Civile, qui ne subsiste que par-là, & empêcher qu'on ne pût jamais corriger aucun desordre, parce que toutes les manieres de vivre étant supposées égales,

ou aussi bonnes l'une que l'autre, il seroit inutile d'entreprendre d'y changer quoi que ce soit. Ces seuls inconveniens devoient faire regarder la Sceptique outrée, telle qu'est celle de nôtre Auteur, comme une doctrine aussi mauvaise, que ridicule.

Il soutient qu'il n'y a naturellement, dans les hommes, aucune idée de Morale; & cela est vrai, si l'on entend une idée *innée*; mais il est certain que par les seules lumieres du Bon-sens & par l'Experience de la Vie, on peut se former une idée très-juste de Morale, & que les Philosophes ont assez bien expliqué ses principales parties. *Sextus* prétend le contraire & même qu'on ne peut pas enseigner la Morale, parce qu'il faudroit pour cela, qu'il y eût une chose qu'on pût enseigner, un Maître qui l'enseignât & un homme qui pût l'apprendre. Aucune de ces trois choses n'existe, selon lui, d'où il s'ensuit que personne ne peut apprendre la Morale. Le mal est qu'il y a encore de belles Morales, comme celle d'*Aristote* & les *Offices de Cicéron*, qui valent infiniment mieux, que tous les Ouvrages de *Sextus*; & que ce sont des Maîtres de cette Science, qui ont eu une infinité de Disciples.

Aussi

Aussi nôtre Auteur ne propose-t-il autre chose, contre les sentimens du reste du Genre Humain, que des veltiles Pyrrhoniennes, que l'on a déjà réfutées au moins en partie. On pouvoit facilement retorquer ses raisonnemens contre lui-même en disant qu'il n'y avoit point de Secte Sceptique, parce qu'il n'y avoit aucun dogme qu'elle pût enseigner, ni personne, qui les pût expliquer, ou les apprendre; puisque les Scepticiens, ou ceux qui se nommoient ainsi, faisoient profession ouverte de ne rien savoir, de ne pouvoir trouver aucun principe, sur lequel il fût sûr de s'appuyer, & que leurs Disciples, s'ils en avoient eu, ne pouvoient par conséquent rien apprendre d'eux. Ils ne pouvoient rien débiter, comme une Verité, parce qu'ils n'avoient aucune marque, à laquelle ils pûssent distinguer le Vrai du Faux, & qu'ils avouoient qu'il se pourroit fort bien faire que tout ce qu'ils disoient ne fût que sotise. Cependant il n'est guere possible que *Sextus* ait fait les Ouvrages, que nous avons de lui dans la vue de ne faire aucun disciple. On dira peut-être qu'il avoit dessein d'apprendre à ses Lecteurs à douter de tout, & il faut en effet qu'il se pro-

posât cela, à moins que d'être fou. Mais c'est justement ce qu'on appelle ne rien favoir, & ne vouloir rien apprendre, selon ses propres principes, qui posent que *tout est incertain*, & que même cette proposition pourroit bien être fausse. D'autres diront que *Sextus* faisoit encore pis, parce qu'en soutenant qu'il n'y a aucune différence naturelle entre le Bien & le Mal moral, il donnoit permission de faire tout ce qu'on voudroit; pourvu seulement qu'on ne se fît pas des affaires devant les Juges du Pais, qui n'étoient nullement Sceptiques.

C'est là en gros ce qu'il y a dans ces Institutions de la Philosophie Sceptique. *Henri Etienne* les traduisit autrefois, en Latin; ce qu'il n'étoit assurément pas facile de bien faire, à cause des tours particuliers à cette Secte, & des expressions peu exactes, qu'elle employe. Ainsi personne ne trouvera étrange qu'*Henri Etienne*, qui d'ailleurs n'étoit nullement Philosophe, n'ait pas également réussi par tout. Ses notes, qui sont ici imprimées après cet Ouvrage, montreront assez la peine qu'il a eue, & le rendront excusable. Mr. *Fabricius* a mis ses propres notes au dessous du texte; dans

dans lesquelles il le corrige sur les MSS. qu'il a consultez, l'explique en quantité d'endroits, & le réfute même en quelques uns, en peu de mots. Ses remarques sont judicieuses & ne sont nullement chargées d'un fatras d'érudition, qui ne fait rien au sujet, & qui ne sert qu'à faire comprendre que l'Interprete a voulu mettre ses Recueils à profit. Il a aussi eu le soin de corriger la version Latine & de suppléer ce qui avoit été omis par *H. Etienne*, soit par mégarde, soit parce qu'il ne l'avoit pas trouvé dans son MS.

Il y a ensuite deux Ouvrages, qui sont écrits dans la même vue, c'est à dire, pour montrer qu'il n'y a rien de certain dans les Sciences & pour les tourner en ridicule. Le premier, qui contient six livres, est intitulé *πρὸς μαθηματικὸς*, ce qui signifie ici non ceux-là seuls que l'on appelle communément *les Mathematiciens*, mais tous ceux qui croient qu'on peut apprendre quelque chose, & particulièrement les Belles Lettres; car comme *Sextus* nomme *δογματικὸς* tous ceux qui ont quelque *dogme* arrêté: il appelle *μαθηματικὸς* ceux, qui sont persuadés qu'on peut s'instruire de la Verité, par

l'étude; car *μαθήματα* signifie proprement tout ce qui s'apprend. C'est ce que l'on pourra voir dans le Prologue de cet Ouvrage, & par la remarque de Mr. *Fabricius* sur le titre. *Sextus* commence par montrer qu'on ne peut rien enseigner, ou apprendre, par les mêmes raisons qu'il a employées dans ses *Institutions Pyrrhoniennes*. Il propose son dessein, avec une modestie que les Sceptiques affectoient, pour s'opposer avec plus de succès aux Dogmatiques, qu'ils accusoient d'arrogance. Il dit „ que les Pyrrhoniens „ n'attaquoient pas les Belles Lettres „ comme si elles ne servoient de rien „ à aquerir la Sagesse; que c'étoit là „ un raisonnement dogmatique; ni „ parce qu'ils étoient eux-mêmes des „ ignorans, en ces sortes de choses; „ puis qu'outre qu'ils les avoient apprises, & qu'ils y étoient plus habiles que les autres Philosophes, ils „ étoient, pour cela, en grande réputation, parmi le peuple; Qu'ils ne „ le faisoient pas non plus, parce „ qu'ils étoient ennemis de quelques „ personnes (ce qui étoit un vice, „ dont ils étoient très-éloignés, par „ leur douceur) mais qu'ils étoient „ dans la même disposition envers les „ Bel-

„ Belles Lettres, (*ἐπὶ τῶν μαθημάτων*)
„ qu'envers toute la Philosophie; car
„ comme ils s'étoient appliquez à
„ cette derniere, par le desir qu'ils
„ avoient de savoir la Verité, mais
„ qu'à cause de la contrariété des
„ raisons égales qu'ils y ont trouvées,
„ ils ont suspendu leur jugement: ainsi
„ que s'étant appliquez aux Belles Let-
„ tres, & y ayant aussi cherché la Ve-
„ rité, ils y avoient trouvé des sujets
„ égaux de douter, & qu'ils ne l'a-
„ voient point diffimulé. “ *Sextus* a-
„ joute qu'il en usera de même, mais
on voit bien qu'il n'étoit pas, dans la
disposition douce & modeste, qu'il dé-
crit; puis qu'il parle avec beaucoup
de vivacité contre les Sciences qu'il
attaque, & contre ceux, qui en font
profession, & cela souvent appuyé
sur les raisons les plus frivoles. Je
ne puis pas entrer en aucun détail de
cela, & il raisonne par tout sur les
principes, dont j'ai déjà parlé. Je ne
ferai donc qu'indiquer les matieres.

Le premier Livre est contre *les*
Grammairiens, comme l'on appelloit
ceux, qui faisoient profession des Bel-
les Lettres. Si l'on ne peut pas par-
ler, avec estime, de tout ce qu'il dit
contre eux; on peut dire néanmoins,

qu'il y a beaucoup à profiter en ce qu'il dit, concernant les sentimens des Anciens, touchant la Grammaire, & l'Histoire de cette Science. On voit qu'il avoit bien lû ceux, qui en avoient écrit, & que nous n'avons plus aujourd'hui. Il y a beaucoup de chicaneries pueriles, contre les Grammairiens, comme s'ils n'avoient point eu de méthode sûre, pour enseigner la Science, dont ils font profession; sous prétexte qu'il s'y trouve quelques difficultez, ou pour d'autres raisons très-futiles, & dont il n'est guere possible que l'Auteur ne sentît lui-même la foiblesse.

Le second Livre est contre la Rhétorique, contre laquelle il y a en effet bien des choses à dire, si on la considère du côté, où il la regarde; c'est à dire, comme un art de défendre & d'attaquer tout ce qu'on peut proposer; mais en cela la Sceptique ne lui cede en rien. Dire d'ailleurs que l'on ne peut point la réduire en Art, est une pure chicane. *Sextus* lui-même a bien réduit la Sceptique en Art, dans le premier ouvrage de ce volume, & nous avons assez de Rhétoriques des Anciens & des Modernes, pour jeter à la tête de ceux, qui voudroient prendre le
part

parti de nôtre Philosophe.

Le Livre troisiéme est contre les Géometres, dont la Science n'étoit pas assez connue à *Sextus*; ou s'il la connoissoit, il faut avouër, qu'il n'en a pas parlé de bonne foi. Il dit d'abord que les Géometres raisonnent sur des *Hypotheses*, qui sont les principes de leurs démonstrations & qui sont des *demandes*, qu'ils font de certaines choses, pour en prouver quelques autres. Je ne sai si, du tems de *Sextus*, les Géometres confondoient les *Axiomes* avec les *Demandes*, mais il est bien certain que ces deux choses different. Les *Axiomes* sont des propositions claires d'elles-mêmes, & qui n'ont point besoin de preuve. On n'a que faire de demander qu'on les accorde, puis que personne n'en peut douter, pas même les plus grands Sceptiques, s'ils les entendent. Par exemple, *si à nombres égaux on ajoute des nombres égaux, ils seront égaux, comme devant.* Il n'est au pouvoir de personne, pourvû qu'il entende ces mots, d'en douter un moment. Les *Demandes* sont aussi concernant des choses, qu'on ne peut refuser d'accorder, sans folie; par exemple, qu'on mette deux points sur du papier, qu'on tire entre eux

la ligne la plus courte qu'il sera possible &c. ou qu'on accorde une vérité démontrée du consentement de tous ceux qui entendent les Mathématiques. On ne doit pas confondre ces sortes de propositions, avec des *suppositions* douteuses, ou arbitraires, comme fait *Sextus*. S'il y avoit des Géomètres, qui fissent autrement, ils n'entendoient pas la Science, dont ils faisoient profession. Il attaque ensuite ridiculement les définitions du *point*, de la *ligne* & de la *superficie*, qui sont des idées abstraites que l'on connoît parfaitement, & dont les définitions sont indubitables; par où l'on voit que nôtre Ergoteur ne savoit rien, dans la Géométrie. Il n'est pas moins ridicule, en essayant de montrer qu'on ne pouvoit faire aucune ligne droite, aucun Angle, ni aucun Cercle. Cela seul pourroit faire passer l'Auteur, pour un fou, ou pour un homme sans pudeur; si on ne savoit que quand on s'est entêté de quelque chose; il arrive souvent que ce qui semble favoriser le sentiment, qu'on a entrepris de soutenir, paroît bien fondé, quoi qu'il soit sans fondement.

Dans le Livre quatrième qui est contre les Arithméticiens, il ne fait
pres-

Presque qu'attaquer certaines manieres de parler des nombres, toutes mystérieuses, dont les Pythagoriciens & les Platoniciens se servoient, & qui resentoient beaucoup le galimathias. Ce qu'il dit contre l'Addition & la Soustraction méritoit une réponse semblable à celle que le Médecin *Herophile* fit à *Diodore*, dont on a parlé ci-devant; c'est que ses debiteurs lui disoient que n'étant pas possible de faire d'Addition, ni de Soustraction, ils ne pouvoient pas lui payer ce qu'ils lui devoient.

Sextus auroit dû laisser en repos les Géometres & les Arithmeticiens, & n'employer sa Sceptique, que contre des Sciences douteuses, comme étoit l'Astrologie Judiciaire, qu'il attaque & qu'il détruit, par de bonnes raisons dans le cinquième Livre. Cela lui auroit fait beaucoup plus d'honneur. Ce Livre sert beaucoup à entendre ce que l'on trouve dans les Anciens, touchant cette vaine Science.

Mais il auroit dû se taire, touchant la Musique, qu'il attaque au Livre VI. comme s'il n'y en avoit point, & que l'Harmonie fût une pure chimere. Rien n'est plus choquant que le personnage d'un homme, qui ne contredit,

dit, que pour faire l'agréable. On ne doit jamais disputer contre le témoignage des Sens, lors qu'on a apporté les précautions nécessaires, pour ne pas s'y tromper.

LE dernier Ouvrage est contre les Philosophes, & quoi qu'on mette le titre de VII. Livre, à la tête, il auroit été mieux de faire recommencer les nombres & de le nommer le I. parce qu'on voit par les dernières paroles du Livre, contre les Musiciens, que l'Ouvrage précédent finit par-là. Mais, dans le fonds, cela importe peu à la chose même. Il attaque dans celui-ci les Logiciens, les Physiciens & les Philosophes Moraux.

Les deux premiers Livres sont contre les Logiciens, contre lesquels *Sextus* dispute, de la même manière qu'il fait dans les *Hypotyposes Pyrrhoniennes*, pour prouver qu'on ne peut rien démontrer; mais il est beaucoup plus étendu ici, & dit par conséquent beaucoup plus de pauvreté, ou débite un plus grand nombre de subtilitez ridicules. Les deux Livres suivans regardent les Physiciens.

Le dernier enfin est contre la Morale. Comme on a pu voir quelque échantillon de sa Méthode, dans ce qu'on

Ancienne & Moderne. III

qu'on a dit du premier Ouvrage de *Sextus* ; on ne s'y arrêtera pas davantage. On dira seulement, que, dans le I. Livre contre les Physiciens il traite des Elemens, des Dieux, des Causes & des Effets, du Tout & de la Partie & enfin du Corps ; & dans le II. du Lieu, du Mouvement, du Tems, du Nombre, de la Génération & de la Corruption. Dans le Traité contre la Morale, il parle de la difference générale, qu'il y a entre les choses, qui regardent la conduite de la Vie ; du Bien, du Mal Moral, & de ce qui est indifférent ; de la question, s'il y a quelque chose naturellement Bon, ou Mauvais ; de cette autre, si posé que cela soit vrai, on peut, en vertu de cette distinction, vivre bien & heureusement ; d'une troisième, si celui qui suspend son jugement, touchant les questions, précédentes, peut être heureux ; d'une quatrième, s'il y a une Morale assurée ; d'une cinquième enfin, si on la peut enseigner. On a vû déjà, sur le premier Ouvrage, la maniere dont *Sextus* raisonne sur cela.

Ceux qui le liront seront fâchez qu'un homme d'une si grande lecture, que *Sextus* & qui ne manquoit pas
d'es-

d'esprit, ait voulu employer ses talens à tout renverser. S'il s'étoit seulement appliqué, comme faisoit Socrate, à convaincre les gens, qui ne faisoient rien, de leur vaine présomption, & à les mieux instruire; il auroit pu y réussir heureusement. Mais feindre de douter de ce qu'il n'étoit pas en son pouvoir de revoquer en doute, & travailler à ébranler tous les principes de la Religion & de la Société Civile, en soutenant qu'on ne peut pas savoir s'il y a un Dieu, ou s'il y a quelque chose, qui soit de soi-même Bon, ou Mauvais moralement; c'étoit vouloir anéantir la Raison & le Bon-Sens & changer les Hommes en Bêtes, ce qui n'étoit pas le moyen d'aquerir une bonne réputation. Ceux qui l'ont imité, de nos jours, n'ont pas mieux raisonné que lui & sont d'autant plus blâmables, que la lumière du Christianisme, & en particulier de nôtre Siècle n'est pas compatible, avec tant de mauvais raisonnemens.

On doit dire, au reste, la même chose des remarques de Mr. *Fabricius*, sur ces derniers livres, que l'on a dites des précédentes. Quoi qu'on n'approuve pas, non plus que lui, le

Scep-

Scepticisme outré de *Sextus*, on ne laisse pas de pouvoir beaucoup profiter de ses Ouvrages, pour la connoissance de l'Ancienne Philosophie & pour celle de la Langue Greque. Ainsi ce savant homme n'a nullement perdu son tems, à le publier de nouveau, & à lire les autres Philosophes Grecs, pour éclaircir celui-ci. Les gens d'esprit pourront beaucoup plus commodément se divertir à lire ce Philosophe, & même, si l'envie les en prend, à en réfuter quelques endroits, comme ceux qui regardent l'existence d'une Divinité & les principes de la Morale.

ARTICLE II.

Περὶ τῶν καθηκόντων βίβλος συγγραφείσα
ὡς τῆ εὐσεβείᾳ, ὑψηλοτάτῃ, καὶ
σοφωτάτῃ Αὐθέντῃ καὶ Ἡγεμόνῳ πάσης
Ὀρθοδοξίας, Κυρίῳ ΙΩΑΝΝΟΥ
ΝΙΚΟΛΑΟΥ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ
ΜΑΥΡΟΚΟΡΔΑΤΟΥ, Βοεβόδα,
νῦν πρῶτον τύποις ἐκδοθεῖσα, ἐπὶ τῆς
Ἡγεμονείας τῆς αὐτῆς ὑψηλότητος, ἀρχιε-
ρατεύοντι τῆ πανιερωτάτῃ, καὶ Θεο-
προβλήτῃ Μητροπολίτῃ Κυρίῳ Δανιὴλ,
ἐπιμελείᾳ καὶ διορθώσῃ τῆ λογιωτάτῃ κυ-
ρίῃ

ρίς Γεοργίῳ Τραπεζιτίῳ, διδασκάλῳ τῆς
 ἐν Βακχεσίῳ αὐθιτικῆς σχολῆς, ἐν τῇ
 σεβασμίᾳ Μονῇ τῶν ἁγίων πάντων τῇ ἐν
 Βακχεσίῳ. Ἐτεῖ Θεογονίας ἀψιθ', κα-
 τὰ μῆνα Δεκέμβριον. C'est à dire, *Li-
 vre des Offices écrit par le très-pieux,
 très-haut & très-sage Seigneur &
 Gouverneur de toute l'Hongro-Vala-
 chie, le Seigneur JEAN NICOLAS,
 fils d'Alexandre, MAUROCOR-
 DAT Vaivode, imprimé pour la
 première fois, sous le Gouvernement
 de son Altesse, & sous le très-saint
 & très-pieux Metropolitan le Sei-
 gneur DANIEL, avec les soins &
 la correction du très-savant Mr.
 GEORGE de Trebizonde, Regent
 dans l'Ecole privilégiée de Bukurest
 dans la vénérable Demeure de tous
 les Saints. L'An de la Theogonie
 M. DCC XIX. au mois de Decem-
 bre. In 4. pagg. 190.*

L'Auteur de ce Livre est *Jean Ni-
 colas Maurocordat*, qui, comme
 on l'apprend de quelques vers à la
 louange de ce Livre & de son Auteur,
 qui sont au devant de l'Ouvrage,
 avoit été deux fois Vaivode de Mol-
 davie & ensuite de Valachie, où il
 fut enlevé, par un parti Imperial,
 pen-

pendant la dernière guerre, & emmené à Vienne, où il a, comme on dit, composé ce Livre. On a publié, dans quelques Nouvelles publiques, que les Turcs l'avoient ensuite fait mourir & lui avoient donné son Frere, pour successeur. Je ne sais lequel de ces *Maurocordats* avoit été, au commencement de ce siècle premier Dragoon, ou Interprete à la Porte, comme le témoigne Mr. de *Tournefort*, dans son Voyage du Levant, où il dit que le *Maurocordat*, dont il parle, avoit étudié la Médecine à Padouë, avant que d'avoir de l'emploi à Constantinople. Quoi qu'il en soit, le *Maurocordat*, qui a fait ce Livre, étoit un homme savant, qui pouvoit écrire fort bien, pour un Moderne, en ancien Grec, & qui avoit lû plusieurs Auteurs & Peres Grecs, qu'il cite dans cet Ouvrage.

Il a été imprimé à Bukurest, ville de Valachie, où il y a une Ecole privilégiée, dont *George de Trebizonde* étoit maître en M DCC XIX. Il a fait une Elegie à la louange de l'Auteur & de son Livre, à la tête de laquelle on voit les armes de Moldavie & de Valachie, qui sont une Tête de Bœuf, avec une étoile au dessus
&

un Corbeau, qui porte une Croix à son bec. Il y a ensuite une Lettre très-soumise adressée à *Maurocordat*, par *Hierathée Comnene*, Métropolitain de Valachie & Evêque, comme il semble, de Dryste, qui a ajouté une Epigramme de sa façon, à la louange de l'Auteur & du Livre. Il y en a aussi une de *Demetrius Georgule, Noturas*, qui se nomme *ἀνέσωρ*, qui peut signifier *Médecin*. Enfin le même *George de Trebizonde*, pour remplir la feuille, y a joint des vers Iambiques, & une petite Elegie. Quoi que ces Messieurs entendent le Grec *literal*, comme on parle dans le Levant, il s'en faut bien, qu'ils approchent des Anciens, dans leurs vers. La Prose du Livre du Vaivode est d'un stile, beaucoup meilleur, que le leur.

C'est un abrégé de Morale Chrétienne en XIX. Chapitres, où il se propose d'instruire les peuples des *Devoirs* de la vie, qu'on appelle en Grec *τὰ Καθήκοντα*, comme en Latin *Officia*. On ne peut pas ne louer point son bon dessein, & les pieuses leçons, qu'il donne à ses Compatriotes, qui en ont extrêmement besoin; si l'on en croit nos Voyageurs, qui les décrivent pires que les Turcs. Quoi qu'il

qu'il n'y ait pas des choses fort recherchées, qui ne seroient pas à la portée de ces gens-là ; on ne laisse pas d'y trouver l'essentiel de la Morale Chrétienne ; qui étant bien observée feroit un grand changement dans tout le Levant. Je dirai en gros ce qu'il y a, en chaque Chapitre, & j'en rapporterai quelques endroits, qui feront connoître ce qu'elle vaut.

I. DIEU avoit mis, dans la nature humaine, des semences de Vertu, d'où vient que la Raison nous dicte ce que nous devons faire ; mais comme ces lumières sont fort obscurcies, par le peché ; il faut que nous étudiyons, avec soin, l'Écriture Sainte, pour dissiper les ténèbres, qui y sont mêlées, sans négliger néanmoins les Philosophes Payens, qui peuvent beaucoup embellir ces matières. L'Auteur remarque que les Ouvrages, que les Stoïciens, les Académiciens, & les Peripateticiens avoient écrit *des Devoirs*, ont été *emportez par le cours rapide du tems* (ce sont ses termes) mais qu'il reste encore, sur cette matière, les Livres de *Cicéron* & de *S. Ambroise*. Il témoigne beaucoup d'estime pour les livres de *Cicéron* sur les Offices ; mais il se plaint qu'ils sont
venus

venus imparfaits, jusqu'à nous ; ce qui ne paroît pas, dans nos exemplaires. Il trouve néanmoins qu'étant trop attaché aux dogmes des Stoïciens, dans cet Ouvrage, il n'instruit pas assez les Chrétiens ; & il remarque que *S. Ambroise* donne des leçons à ceux, qui vivent dans les Cours & dans le Grand Monde, ce que les Peres Grecs n'ont pas accoutumé de faire.

2. LES Stoïciens, selon l'Auteur, disoient que *le Devoir* est ce que la Raison choisit, ce qu'il est séant que nous fassions ; comme d'honorer son Pere & sa Mere, d'avoir soin de ses Freres, de s'exposer, pour la conservation de sa Patrie, de secourir ses Aïnis. Outre cela ils divisoient les Devoirs en généraux, & d'un usage perpétuel, & en particuliers, qui dépendent de certaines circonstances. *Maurocordat* définit ainsi le Devoir : *c'est une action humaine conforme à la Raison, & qui se rapporte à Dieu, à celui qui fait ce Devoir, & aux autres hommes ; une action enfin réglée par la Loi Divine, & par l'état où se trouve celui qui agit.* Il rapporte encore une division du *Devoir*, en trois fortes ; mais qui sont plutôt distinguées, par differents noms, que par les choses

mes.

3. IL

3. IL prouve ensuite que la fin dernière de l'Homme est Dieu seul, dans cette vie mortelle & dans celle qui ne finira point, par divers passages de l'Écriture. Il rejette, en termes fort énergiques, toutes les idées corporelles qu'on peut se faire de Dieu, & représente l'Amour qu'on lui doit porter, par un discours relevé, qu'il seroit difficile de traduire, mot pour mot. En voici le commencement :

„ Vous aimerez donc Dieu *de tout*
„ *vôtre cœur*, si vous l'aimez seul,
„ & si vous n'aimez toute autre chose
„ & vous-même, qu'à cause de
„ lui. Vous l'aimez *de toute votre*
„ *ame*, non seulement si en mortifiant
„ votre corps vous vous appliquez
„ à la pratique de la Vertu,
„ mais si vous vous attachez aux spéculations
„ les plus relevées, votre cœur
„ étant déjà en sûreté & enyvré
„ d'une yvresse sôbre, par l'amour
„ divin. Non seulement la beauté des
„ créatures vous portera à chanter
„ celui, qui les a faites; mais élevé
„ au dessus de toute créature matérielle,
„ par les ailes légères de la
„ contemplation, vous converserez
„ avec les Anges, vous serez devant
„ le trône de la Trinité, qui est au
„ dessus

„ deffus de tous les Êtres, vous vous
 „ répandrez entierement en Hymnes
 „ & en une contemplation inexprima-
 „ ble & l'on vous estimera heureux
 „ d'avoir choisi la bonne part avec
 „ Marie, &c. Il blâme ensuite *les*
Quietistes, qu'il nomme *ησυχάστας*, qui
 trompent Dieu, leur prochain & eux-
 mêmes, par une dévotion feinte, pen-
 dant que leurs mœurs sont mauvai-
 ses.

4. LA Pieté consiste à craindre Dieu, en l'adorant avec crainte & tremblement, & en pensant aux bienfaits, que nous avons reçus de lui & que nous en recevons tous les jours. Nous devons le servir en esprit, & de bouche, en le louant & le décrivant, tel qu'il s'est révélé dans l'Écriture, en demeurant attachez aux dogmes orthodoxes de l'Église, en fuyant toute nouveauté, contraire à la Tradition, &c. Il faut servir Dieu en particulier & en public dans les Églises, & cela avec une dévotion très-vive & très-constante, que l'Auteur décrit en bons termes. Il faut encore avoir soin d'offrir de quoi entretenir & orner les Églises, & fournir aux Prêtres & aux Religieux de quoi vivre &c.

5. LE Vaivode employe un Chapitre à montrer, par l'Écriture & par *Platon*, que Dieu gouverne tout par sa Providence; & ce dogme est en effet la base de la Religion. Si Dieu ne se soucioit point de ce qui arrive, parmi les hommes, leurs bonnes & leurs mauvaises actions lui seroient indifferentes: il ne recompenseroit point la Vertu, ni ne puniroit point le Vice, ni dans cette vie, ni dans l'autre.

6. LE Chapitre suivant est de la crainte de Dieu. C'est une conséquence nécessaire du Chapitre précédent, car si Dieu conduit tout par sa Providence, il voit tout; & par conséquent, on a sujet de craindre qu'il ne punisse ceux qui s'abandonnent au Vice.

7. MAIS comme on peut confondre la crainte de Dieu, avec la superstition, l'Auteur montre que les superstitieux péchent contre les Devoirs de la Pieté. „ L'Hypocrisie, „ dit-il, ou l'art de feindre d'avoir de „ la pieté pour des avantages mon- „ dains, & les vices qui y sont attachés, & qui causent mille maux, „ dans la vie, l'impiété & la superstition sont les pestes de la Religion.

Ce sont des choses claires, mais la Religion des Chrétiens Orientaux, sur tout du Clergé, consiste bien souvent en quelques observances superstitieuses, comme des abstinences & des jeûnes, qui n'empêchent nullement qu'ils ne soient très-avares, & qu'ils n'achètent des Turcs les plus hautes dignitez Ecclesiastiques, remplies par d'autres, pour de l'argent, & ne les fassent déposer comme Héretiques pour occuper leurs places.

8. L'AUTEUR traite ensuite de l'espérance que l'on doit avoir en Dieu, comme l'Auteur de tous les biens. C'est une leçon très-nécessaire par tout, mais sur tout dans les lieux, où les Turcs sont les maîtres; puis que l'on ne peut pas s'attendre à en rien recevoir, dont on puisse jouir avec sûreté.

9. LE Chapitre suivant parle de l'humilité, & du pardon que l'on doit accorder à ses ennemis. Cette Vertu & ce Devoir sont par tout d'un très-grand usage, mais sur tout en un païs gouverné par un peuple fier, insolent & injuste.

10. POUR convaincre les hommes de la nécessité & de l'excellence des Devoirs, que Dieu demande d'eux,
il

il leur faut faire connoître l'excellence de leur propre nature, & les rapports, qu'il y a entre elle & la Vertu. Pour cela, nôtre Vaivode traite assez au long de l'excellence de l'Homme, qui, de sa nature, est un animal raisonnable, communicatif, & né pour la Société ; d'où il passe aux Vertus en général & en particulier à la sincérité, la simplicité de cœur & la bonne conscience. Il se sert en commençant d'un beau passage de *Cicéron*, où, après avoir parlé des autres Animaux, il fait voir l'excellence de l'Homme, par dessus les Bêtes ; mais l'Auteur montre de plus l'excellence de la Vertu Chrétienne, par dessus la Payenne.

II. IL employe ensuite un assez grand Chapitre, sur la Vertu, que les Grecs nomment *ἀνδρεία* & les Latins *fortitudo*. En François nous n'avons aucun mot qui renferme toutes les idées, qui sont attachées à ces mots, dans les deux plus belles Langues, qui nous soient connues. Voici le commencement de ce Chapitre traduit aussi littéralement qu'il m'a été possible : „ La force de l'ame est une „ vertu d'un très-grand prix, & d'u- „ ne très-grande étendue ; qui ne don-

„ ne pas moins d'éclat aux autres
„ vertus, qu'elle en reçoit d'elles,
„ lors qu'elle paroît dans son jour.
„ C'est la fille de la Temperance,
„ l'éleve de la Prudence, la sœur & la
„ gardienne de la Justice. Par elle
„ seule, les hommes deviennent non
„ seulement intrépides à l'égard de ce
„ qui effraye les autres & particulie-
„ rement de la mort; mais ils fou-
„ lent encore aux pieds tout ce qu'il
„ y a ici de rampant & de terrestre,
„ avec une fermeté d'esprit haute,
„ généreuse, mâle, & marchent, fans
„ en pouvoir être empêchez & d'une
„ maniere invincible, à tout ce qui est
„ véritablement honête. Il n'y a rien,
„ qu'ils ne supportent pour cela, tou-
„ jours pleins de courage, d'éleva-
„ tion, de magnanimité & de constan-
„ ce. Sans jamais se rallentir, ils s'a-
„ quitent de leurs Devoirs, entrepren-
„ nent promptement ce qu'ils doivent
„ entreprendre, supportent constam-
„ ment ce que la Raison leur ordon-
„ ne de souffrir, & regardent, com-
„ me d'un lieu élevé, tout ce qui se
„ traîne sur la terre. Les choses viles,
„ quoique recherchées par les autres,
„ n'attirent point leur attention, par-
„ ce qu'ils sont placez au sommet de

„ la montagne, où les Vertus font
„ leur séjour, & toujours également
„ frais & vigoureux, pour les travaux
„ qu'elles approuvent ; parce que la
„ fermeté d'ame, qu'ils ont, & le
„ courage mâle, dont ils font ani-
„ mez, leur donnent une force, qui
„ étant toujours enflammée par l'a-
„ mour infatiable qu'ils ont pour ce
„ qui est bon, comme par un feu,
„ ne s'éteint jamais.

„ La véritable force de l'esprit
„ est celle, qui s'attache aux choses,
„ qui plaisent à Dieu, qui tendent à
„ sa gloire, qui sont utiles au Public.
„ Mais ceux qui recherchent leurs
„ avantages particuliers, sont des a-
„ mes vénales, viles & aveugles, lors
„ qu'il s'agit de juger de ce qui est
„ réellement & véritablement bon.
„ Ce n'est que, dans la véritable for-
„ ce d'ame, que l'on voit la simpli-
„ cité du cœur, la sincérité, le con-
„ tement d'esprit, le mépris de la
„ gloire & de l'argent, l'amour de
„ la justice, la douceur & l'humanité.
„ Je ne sai si ces traits, si vifs & si ani-
„ mez, ne se trouvent point, au moins
„ en partie dans quelque ancien Orateur
„ Payen, ou Chrétien, & je n'ai pas le
„ tems de le rechercher ; mais si ce mor-

ceau est de la façon du Vaivode, il faut avouër qu'il avoit bien du génie & de la connoissance de la Langue Greque. S'il l'a tiré d'ailleurs, on doit, pour le moins, juger par-là de son bon goût. Mais c'est ce que sentiront bien davantage ceux qui liront l'Original, que la pauvreté de nôtre Langue ne m'a pas permis d'exprimer tel qu'il est en lui-même. Il y a, dans ce même Chapitre, beaucoup d'autres choses, touchant la force de l'Ame, qui sont dignes d'être luës & sur tout l'endroit, où le Vaivode refuse le nom d'*ἀνδρεία* ou de *force d'ame* à la bravoure militaire, qui n'est pas jointe avec la Justice. Il est bien certain que sans cela, cette bravoure ne peut pas être mise dans le nombre des Vertus Morales.

12. IL parle, après cela, de la Temperance, qui est une des quatre Vertus principales, dans la Morale Peripateticienne. „ C'est, *dit-il*, une „ vertu de la partie concupiscible de „ l'Ame, par laquelle les hommes „ méprisent la jouissance des plaisirs „ défendus.“ Mais comme il y a beaucoup d'autres choses, outre le mépris des plaisirs, où la Temperance paroît, l'Auteur ne manque pas de

de toucher les autres devoirs de cette vertu.

13. LE Chap. suivant est de la Justice, „*qui est, comme dit l'Auteur,* „ la principale de toutes les Vertus, „ une Vertu consommée, la plus élevée de toutes, comme la mere & „ la nourrice des autres, & beaucoup „ plus précieuse que l'or, comme dit „ *Platon*, la santé, la beauté, l'harmonie, la paix & la bonne disposition de l'Ame.

14. APRÈS avoir décrit les Devoirs généraux, qui concernent la Justice, il fait voir qu'il y a des Devoirs particuliers qui regardent la Divinité, nous-mêmes & le Prochain, & enfin que c'est une source abondante, qui répand ses ruisseaux, sur toute la vie humaine.

15. MAIS comme il n'y a personne, qui ne peche souvent contre la justice, qu'il doit à Dieu, aux autres & à soi-même; pour remédier à cela, Dieu a établi la Repentance à laquelle il a promis le pardon des pechez passés.

16. A la Repentance le Vaivode joint ensuite la Bénédicence & la Libéralité. „ Il n'y a point d'action, dit-
„ *il*, plus propre à l'Homme, que cel-

„ le de faire du bien à ses semblables,
 „ puisque par-là il devient imitateur
 „ de Dieu. Mais comme Dieu est
 „ juste & que dans ses châtimens &
 „ dans ses bienfaits, il fait tout dans
 „ une juste mesure : ainsi, dans nos
 „ bienfaits, nous ne devons pas ou-
 „ blier la justice. Etre peu liberal ren-
 „ ferme plusieurs sortes de maux ;
 „ mais une b n fice nce, sans discre-
 „ tion, cause plusieurs pertes, & est
 „ une dissipation manifeste. *Quand*
 „ *vous ferez du bien* (dit l'Ecclesiasti-
 „ que) *s chez   qui vous le faites.* Il
 „ faut faire du bien comme il faut,
 „   ceux   qui il le faut & quand il
 „ le faut. “ Il fait voir ensuite que les
 Rois principalement doivent  tre bien-
 faisans, puis qu'ils le peuvent  tre plus
 que personne, & leur donne de bon-
 nes le ons l -dessus. Il fait voir aussi
 les malheurs que la fausse liberalit 
 traîne apr s elle. Il semble que le
 Vaivode vouloit donner des avis aux
 Sultans, qui pechent tr s-fr quem-
 ment, faute de B n fice nce, ou par
 une fausse Liberalit . Il est au moins
 certain que les Chr tiens, sujets de
 la Porte, sont en un  tat, o  ils
 n'ont guere besoin de semblables Le-
  ons.

17. NÔTRE Auteur vient ensuite à la Prudence, „ qui est, *dit-il avec raison*, la conductrice de la vie, „ la mere de toutes les vertus, „ qui les employe, comme il faut, „ & qui relâche leurs Devoirs, ou „ les execute à la rigueur, comme „ le bonheur de l'Homme le demande. Il débite là-dessus des passages de *Platon*, de *Xenophon* & d'*Aristote*, mais sur tout de l'Écriture.

18. AU Chapitre suivant, il entreprend de faire voir que les Saints Hommes, dont elle parle, ont usé de prudence dans leurs paroles & dans leurs actions; sans en exclurre les femmes.

19. Enfin dans le dernier Chapitre il donne le caractere de l'Homme, que les Grecs nomment *καλοκαγαθόν ἄνδρα*, ou *un homme de bien & d'honneur*. Après avoir raporté ce que *Platon*, *Aristote* & *Epictete* ont dit sur ce sujet, il s'en tient à la description que *Marc-Antonin* en fait, à laquelle il ajoûte quelques traits, & qu'il ne feroit guere facile de traduire, sans la paraphraser plus qu'il ne faut, pour lui conferyer sa grace & sa beauté. Nôtre Vaivode se sert ici beaucoup d'*Isidore de Peluse*, qui méritoit as-

furément ce nom, par sa piété, sa franchise & son courage; qui faisoit qu'il n'épargnoit point les Ecclesiastiques Egyptiens de son tems, non plus que quelques Laiques, qui ne valoient pas mieux qu'eux. Je finirai par quelques traits de ce portrait:

„ L'Homme de bien & d'honneur est
 „ droit, sans tromperie, fidele, sin-
 „ cere, d'un naturel ouvert, recon-
 „ noissant, plein de courage, diffici-
 „ le à tromper, & à prévenir, plein
 „ d'expediens, habile dans la con-
 „ noissance de ce qui est utile & né-
 „ cessaire, parlant peu, ne se mêlant
 „ pas de trop de choses, facile à ap-
 „ paiser, doux, composé, calme, &
 „ néanmoins plein de feu & de zèle,
 „ quand il le faut, entierement pene-
 „ tré par la justice & par l'équité, se
 „ souciant peu des injures, magna-
 „ nime, courageux, ménager sans
 „ ordures, politique sans malice,
 „ n'ayant point de chagrin caché dans
 „ l'ame, point de secret mécontente-
 „ ment, retenu, civil, plein de pu-
 „ deur, dégagé de tout mélange de
 „ vices, splendide, content de son
 „ état, liberal; en un mot homme
 „ d'un jugement sain, ferme, & dont
 „ l'ame porte les traits les plus ache-

vez

„vez de la Vertu.“ Voilà en effet un beau portrait , mais où en trouvera-t-on l'Original ? J'ai bien de la peine à croire que *Maurocordat* l'eût vû à Constantinople , & ceux qui l'ont trouvé dans nôtre Europe l'ont sans doute cherché long-tems. C'est là ce que je pouvois dire ici de cette Morale du Vaivode de Valachie , laquelle n'est pas si méthodique que celles que l'on pourroit faire dans les lieux, où la maniere d'écrire en ordre est plus connue ; mais où il y a néanmoins plus à profiter , que dans bien des Morales , qui ont été estimées en leur tems.

A R T I C L E III.

*Celeberrimi Viri JOANNIS CAS-
SELII ad Principes, Nobiles, vi-
ros celebres, propinquos, cives ac
familiares EPISTOLÆ à C. V.
JUSTO DRANSFELD antehac
editæ & in XVI. Libros distributæ;
quibus, præter multa alia, Auctoris
in primis vitam illustrantia, accessit
HERMANNI CONRINGII de
Scriptis Caselianis Epistola. Nova de
Caselii editis ac ineditis Epistolis
novæ huic Editioni præmissa est Præ-
fatio*

fatio. A Hanover chez Forster
MDCCXVIII. in 8. pagg. 940. avec
les Préfaces & l'Index.

IL y a trente-trois ans ou environ que *Juste Dransfeld*, Recteur du Collège de Goettingue, publia ce Volume de Lettres de *Jean Caselius*, comme on le peut voir dans sa Préface, qui est aussi dans cette édition. Il se répandit en Allemagne, mais il étoit peu connu ailleurs, & il y a encore bien des gens, qui ont à peine ouï le nom de *Caselius*; parce que ce sçavant homme n'a composé aucun livre, que je sâche, qui serve à l'intelligence de l'Antiquité & que l'on lise communément. Il excelloit dans les Harangues & dans les Epîtres, & l'on fait que les livres de cette sorte sont peu lus aujourd'hui. Le Libraire, qui publie de nouveau ces Lettres, avoit été conseillé de rechercher les autres du même *Caselius*, & de les joindre à celles-ci; mais cela n'étoit pas facile à faire, & il n'étoit pas sûr, s'il les pourroit vendre. Il est vrai aussi que toutes les Lettres des habiles gens ne méritent pas de voir le jour, & qu'il y en a plusieurs dans ce Volume, qui sont de ce genre, & qui

qui n'avoient pas été écrites, pour les rendre publiques. La Postérité ne s'intéresse pas dans tout ce que *Caselius* a pu écrire, à ses Amis, touchant des choses de peu de conséquence. Il n'en est pas de lui, comme de *Cicéron*, dont les moindres fragmens nous sont très-agréables, non seulement à cause de son éloquence, & de la beauté de son génie; mais à cause du rang qu'il tenoit dans la République Romaine, & de la curiosité, que nous avons de savoir tout ce qui se passoit de son tems.

Cependant il faut rendre cette justice à *Caselius*, que de reconnoître que tout ce qu'il a écrit a assez de l'air de l'Antiquité; mais sur tout les Lettres & les Harangues, qu'il a composées, avec attention. Il n'y a eu depuis, que très-peu de gens en Allemagne, qui l'aient égalé, en ce genre d'écrire, & dont on goûte les Ecrits, à cause de leur stile. Il avoit pris, pour modele, les *Bembes*, les *Manuces*, les *Victorius*, sous le dernier desquels il avoit étudié, & il avoit approché de fort près de ces grands hommes, dans la maniere d'écrire. On peut voir l'estime que *Joseph Scaliger*, & *Isaac Casanbon* ont eue

pour lui, par les Lettres qu'ils lui ont écrites. On nous renvoie dans la Préface à une Dissertation de Mr. *Burkhard*, imprimée à Wolfenbuttel en MDCCVII. pour nous instruire du mérite & des Ecrits de *Caselius*; mais je ne l'ai pas vue. Il y a ici une Lettre du fameux *Herman Conringius* à l'Editeur *Dransfeld*, qui est aussi un éloge de *Caselius*, où *Conringius* approuve fort le dessein de *Dransfeld* de publier les Lettres & les autres Ouvrages de ce savant homme. Il y rapporte le jugement avantageux, que *Grotius* en avoit fait, & dit, avec raison, qu'encore que l'on ait vû des Lettres, où il y a plus de matieres historiques, philosophiques, théologiques & philologiques; il n'y en a point, où il y ait tant d'exhortations à la vertu & à l'étude des Belles-Lettres. La maniere même, dont l'Auteur parle, semble devoir persuader que c'étoit un homme en effet vertueux, & qui n'avoit pas seulement appris à écrire des Anciens, mais qui avoit encore profité de ce qu'il y a de bon & de généreux, dans leur Morale; dont néanmoins peu de ceux, qui les lisoient, profitent, comme ils devoient.

Je mettrai ici ce que l'on peut apprendre

prendre de sa vie, d'un Programme de *Jean Sigfrid*, Professeur en Médecine, & Prorecteur de l'Academie de *Helmstad*, où il invite, selon l'usage de ce pais là, les Etudians à se trouver aux funerailles du *Caselius*.

JEAN CASELIUS étoit d'une famille noble, dans le pais de la Haute Gueldre, qui portoit le nom de *Chassels*, d'un château situé sur la Meuse que cette famille avoit. Nôtre Auteur l'adoucit, en se nommant *Caselius*, selon le sentiment de quelques Doctes Italiens, qui lui conseillerent, selon l'usage de ce tems-là, de latiniser ainsi son nom. Le plus ancien de ses prédecesseurs fut nommé *Gothard le Grand* & vécut sous l'Empereur Sigismond. Il eut dix-huit fils, de trois femmes, qu'il épousa; dont plusieurs eurent des emplois dans les armées, ou dans l'Eglise. Un d'eux nommé *Volquin de Chassel* se maria à la fille d'un habitant de la ville de *Bracht*. Il eut plusieurs enfans & entre autres un nommé *Gothard*, qui fut l'ayeul du savant homme dont nous parlons. Son pere se nommoit *Matthias*, qui par le malheur des tems fut obligé de quitter sa patrie, parce qu'il avoit embrassé la Religion Protestante.

Il voyagea en divers pais, & se retira enfin à *Gottingue*, dans la Basse Saxe, où il mourut fort âgé.

Jean Caselius fut l'aîné de ses enfans, & nâquit l'an MDXXXIII. Il fit ses premières études, en quelques villes du voisinage & eut, entre ses Maîtres, *Michel Neander*, savant homme de ce tems-là; dont nous avons encore un recueil des Poètes Grecs Gnomologiques, & de quelques autres Ouvrages Moraux, en Grec & en Latin. *Caselius* alla ensuite à *Wittemberg*, où il fit connoissance & amitié avec le fameux *Philippe Melanchthon*, & les autres Savans, qui étoient alors, en cette Academie; & depuis à *Leipfig*, avec *Joachim Camerarius*. Il y étudia en Philosophie, & aux Belles-Lettres, où il réussit si bien, qu'il fut fait, par l'Empereur Maximilien II. ce qu'on appelloit alors *Poëta Laureatus*, dont on accordoit la patente à ceux qui excelloient dans la Poësie Latine.

Après avoir étudié long-tems à *Leipfig*, à *Rostoch* & à *Francfort sur l'Oder*, il alla voyager en Italie, par l'ordre de *Jean Albert*, Duc de *Méckelbourg*, qui aimoit les Lettres, & ceux qui s'y distinguoient, & qui ap-
pa-

paremment l'entretint en ce voyage ; car il paroît assez , par ces Lettres , que *Caselius* avoit éprouvé sa libéralité. Il fit deux voyages en Italie , & commença le premier , au mois de Juillet de l'an MDLX. & alla à Bologne , où il étudia en Droit , sous les Jurisconsultes , qui l'enseignoient alors , dans cette Université. Il fréquenta en même tems les leçons de *Charles Sigonius* , qui étoit , comme l'on fait , non seulement un très-habile homme , dans l'Ancien Droit , mais encore en tout ce qui regarde les Antiquitez Greques & Romaines , & écrivoit parfaitement bien , en Latin. Il alla ensuite à Florence , où il admira *Pierre Victorius* , qui étoit aussi un très-savant homme dans les Belles-Lettres , & qui entendoit parfaitement bien l'ancienne Philosophie , non telle qu'on la puisoit alors , dans les Ecrits barbares des Scholastiques des derniers siècles , mais telle qu'elle est dans les Originaux. C'est ce qu'on peut voir par les deux Volumes *in folio* , dans lesquels il a expliqué la Morale & la Politique d'*Aristote* ; comme il l'a fait aussi , à l'égard de la Rhétorique & de la Poétique du même Philosophe , en deux autres Volumes
sem-

semblables ; que l'on estime fort aujourd'hui, parce qu'ils sont rares & imprimez chez les *Juntas*, fameux Imprimeurs Italiens de ce tems-là, & non parce qu'on les lit ; quoi qu'ils méritent extrêmement de l'être. *Caselius* alloit entendre *Victorius* tous les jours, & forma une amitié particulière avec lui ; comme on le peut voir, par le V. Livre de ses Lettres, où l'on voit celles qu'il avoit écrites à ce savant homme & celles qu'il avoit reçues de lui. Il voyagea encore dans le reste de l'Italie & revint à Meckelbourg, en MDLXIII. On lui donna la Profession de la Philosophie & de l'Eloquence à Rostoch, où il se rendit le 3. de Juillet de la même année & exerça cette Profession, avec beaucoup d'honneur.

Quelque tems après, la Peste vint en ce pais-là, & le Duc de Meckelbourg lui donna permission de faire un second voyage en Italie, où il alla au commencement de l'an MDLXV. & y demeura trois ans, dont il passa la plus grande partie à Florence, avec *Victorius*. Il se fit recevoir Docteur en Droit à Pise, le 28. de Janvier MDLXVI. Mais ensuite il abandonna l'étude du Droit, pour s'appliquer
uni-

uniquement aux Belles-Lettres, pour lesquelles il avoit toujours eu une prédilection particulière.

Il revint d'Italie en Allemagne, sur la fin de l'an MDLXVII. & le 14. de Decembre l'Empereur Maximilien II. le rehabilita dans sa noblesse. On en voit ici l'Acte, après les Lettres de Docteur, qu'il reçut à Pise. Ensuite il reprit sa Charge à Rostoch. Quelque tems après, le Duc de Meckelbourg l'appella à sa Cour, pour y instruire le Prince Jean son fils; & *Caselius* s'attacha à cet emploi, pendant quatre ans, comme on l'avoit souhaité, après quoi il se retira de nouveau à l'Academie, & y reprit ses anciens exercices, avec l'applaudissement général. Il s'y maria l'an MDLXXI. & eut plusieurs enfans, auxquels je ne m'arrêterai pas, parce qu'ils moururent la plupart jeunes, & que sa famille est éteinte. Il perdit sa femme en MDLXXXIII. & ne se remaria point.

Jules, Duc de Brunswick & de Lunebourg, fonda cependant l'Academie de Helmstad, que l'on nomme à cause de cela l'Academie Julienne. Il y appella de toutes parts d'habiles Professeurs, à qui il assigna des ga-
ges

ges honorables, & entre lesquels fut *Caselius*. Il n'y alla néanmoins pas, parce que le Duc de Mecklebourg avoit de la considération pour lui, & parce que le Duc de Brunswick vint peu de tems après à mourir. Mais le Duc *Henri Jules* son successeur, qui connoissoit *Caselius*, par ses Ecrits, & qui l'avoit même quelquefois entretenu, n'eut point de repos qu'il n'eût obtenu qu'il allât à Helmstad; où il eut le même emploi, qu'il avoit eu à Rostoch. Il y vécut vingt-quatre ans, quoi qu'il n'y fût pas fort à son aise, comme il paroît par plusieurs de ses Lettres. Il enseignoit non seulement en public, mais il faisoit encore des leçons particulieres, à des Pensionnaires, qu'il tenoit, pour l'aider à vivre. Après y avoir perdu tous ses enfans, excepté une fille, mariée à un des Professeurs de l'Académie, il y mourut le 9. d'Avril en MDCXIII. âgé de quatre vingts ans. Il fit là la plupart de ses Ecrits, qui consistent en quelques Harangues, quelques Vers, une traduction du *Cyrus de Xenophon*, des remarques sur la Table de *Cebès*, & diverses Lettres, que l'on a ramassées dans ce Volume. Il ne vécut pas là fort agréablement,

non

non seulement parce qu'il avoit de la peine à subsister, mais à cause de quelques querelles, qu'il y eut entre les Professeurs en Théologie & les autres; où il fut mal-traité & accusé de libertinage, dont on ne trouve néanmoins aucuns vestiges dans ses Ecrits. Mais il n'est que trop commun de voir abuser de la Religion, pour nuire au Prochain.

Comme je n'ai vû que ce Volume, je ne puis rien dire du reste. Il est divisé en XVI. Livres, dont le premier contient les Lettres adressées à des Princes, les trois suivans & le VI. celles qu'il écrivit à quelques Gentilshommes. Pour le V. il renferme le commerce, qu'il eut avec *Pierre Victorius*, comme je l'ai dit. Le VII. & les suivans sont composez des Lettres, qu'il écrivit à divers de ses amis; & dont on pourroit avoir omis une bonne partie, sans faire tort au Public & encore moins à la reputation de l'Auteur. Ceux à qui il écrit pouvoient être considerez en ce tems-là & dans les lieux où ils vivoient; aujourd'hui ils sont inconnus, sur tout dans les pais éloignez, ou ils sont entre ceux, *quos fama obscura recondit.* Les mieux écrites sont celles qu'il a adref-

adressées à des Princes, qu'il a plus travaillées que les autres. La Latinité en est très-bonne, mais les périodes sont quelquefois un peu longues, embarrassées, & languissantes: comme le sont plusieurs de celles des Auteurs Italiens, qui ont voulu imiter *Cicéron*. Pour la matière elle est sérieuse & grave, & l'Auteur n'entretient les Princes, que de maximes vertueuses, ou du soin qu'il faut prendre de s'instruire, par la lecture des bons Auteurs, & de l'intérêt qu'ils ont à faire fleurir les Lettres. On n'y peut rien trouver à redire, sinon que les idées sont un peu générales, qu'il y a rarement du détail; qui seul peut attirer l'attention. On peut lire l'Épître IV. écrite aux trois Princes de Brandebourg, fils de l'Électeur *Jean George*, sur le soin que des Princes de leur rang doivent prendre à modérer leurs passions, & la IX. qui est à la louange du fameux Seigneur Polonois *Zamoski*, dont il parle encore ailleurs avec de grands éloges, & qui étoit en effet un homme très-savant & très-généreux. La XIII. à *Bogeflas XIV.* Duc de Pomeranie, où il donne des leçons aux Princes, est très-belle. En voici un endroit, qui m'a paru

paru fort beau & qui fait honneur aux Lettres : Je ne le mettrai qu'en Latin, pour être plus court : *Patrum nostrorum, sive potius avorum sæculo, Latinae Græcaque litteræ, curâ & beneficio Principum, in littore Baltico, non minùs quàm in reliqua Germania, aut alibi gentium, florere cœperunt; quæ sunt principia, sive primordia studiorum sapientiæ; è quibus solis, vel potissimum emergit humana felicitas, quanta illa est; certè barbaries & calamitates hac ratione sive tolluntur, sive minuuntur, ut populus respiret & totæ gentes plusculum sapiant, aut, ut loquar liberius, parcius insaniant, cujus rei exemplo esse potest Italia, itémque pro documento ceteris gentibus. Sive enim omnes bellorum occasiones sustulerunt, sive averterunt, sive natas repente præciderunt, dicto audientes præceptis sapientiæ; velim hæc ipsa ceteris etiam Regibus inculcent. Citra verò Alpes etiam non ineuntur nulla salubria consilia, intestinos motus tollentia; quibus studet impietas & interdum superstitio. Numquam enim vera Religio & sanctitas sitit sanguinem; sed hoc opus est *Atæ & Erinnyum*. Il y a encore, dans cette Lettre, quelques périodes, en Grec, à la louange d'*Homere*, qui
font*

font fort bien tournées, & l'on en trouve aussi, en d'autres Lettres; par où l'on peut voir que *Caselius* entendoit très-bien cette Langue. On voit, à la fin de ce Livre, trois Lettres de *Pierre Victorius* à un Prince de Brandebourg, qui sont bien tournées, mais un peu froides, à la maniere de celles des Ciceroniens, qui n'écrivoient pas, selon leur propre Génie, mais qui étoient gênez, par une imitation forcée, & qui éteignoit tout le feu de leur imagination.

Dans le Livre III. on voit une belle Lettre, qui est la III. dans laquelle *Caselius* défend *Homere*, contre ceux, qui le méprisoient & qui traitoient de pédanterie l'étude de la Langue Greque.

On trouvera dans la 17. Lettre du Livre VI. un très-bel Eloge d'*Adrien Turnebus*, & qui n'est point outré. Il dit, entre autres choses de lui: *Cum autem omnem præterea antiquitatem nosset, fretus præstantiâ ingenii, in emendandis scriptis Veterum, præ plerisque, qui Critici audirent, præstitit plurimum: cum tamen hoc ille non profiteretur, ut neque Scaligeri, neque P. Victorius, neque quisquam φιλοσοφῶντων. Neque hi tamen alterum mu-*

mus, etsi multò humilior, despiciunt; quod neque Aristotelem ipsum neglexisse accepimus, ut intelligatur nihil in litteris tam esse minutum, cujus investigatio ingeniosissimo & doctissimo quoque indigna sit; nec refert etiam si nonnulli, non solum minuta, sed etiam prima superbè despiciant, & horum cultores ludibrio habeant, nisi ipsorum commodis & institutis serviant. Eos autem miror & pænè odi, qui tantos viros, in talibus aberrantes cum contumelia adoriuntur, quos corrigere cum benevolentia liceret; neque hoc ipsi nollent, qui ipsi quoque, ut in maximis, sic in minimis veritati religiosè consulunt. C'est un bon avertissement, pour des gens, qui s'imaginent presque éгалer en génie Horace & les autres beaux Esprits de l'Antiquité, parce qu'ils ont corrigé, comme ils croient, les fautes que les Copistes ont commises, en copiant les Écrits des Anciens. Ce n'est pas que je méprise les corrections heureuses des Modernes, dans les Ouvrages de l'Antiquité. Ce que j'ai tâché de faire, sur ces sortes de matieres, en peut être, ce me semble, une assez bonne preuve. Mais il ne faut pas se connoître si peu, que de confondre le

mérite d'un Auteur, avec celui d'un simple Critique, qui redresse bien les fautes des Copistes, mais qui ne sauroit faire un Ouvrage semblable. C'est aussi une grossiereté insupportable, que de s'enorgueillir, parce que l'on se persuade que l'on a corrigé quelques endroits, mieux qu'un autre, & de le traiter d'une manière injurieuse, à cause de cela. *Caselius* avoit raison de censurer ceux qui en usent ainsi; & il n'y a point de gens sages, qui ne soient de son sentiment.

Il y a aussi, dans la Lettre XXVII. un jugement des Poësies du *Casa*, qui fait beaucoup d'honneur à cet ingénieux Prélat: *CASÆ scripta, dit-il, non laudabo impensius, quæ redolent vetustatem sapientum; nihil in iis uspiam infantia, nihil sordium, nihil loquacitatis; quæ insulsa congeries verborum est, nulla subjectâ nobili sententiâ. Exempla autem sunt, in his carminibus, puræ & luculentæ orationis. Ex uno Epigrammate disces, quo scribendi studio nihil sit probius, neque præstantius; ex Oda quapiam, ut sint insectanda vitia & carpenti etiam mali, citra contumeliam & maledicentiam; ex alia, ut virtus in coelum sit tollenda, ut neque cuiquam aduleris,*
neque

neque nugae agere videaris. Ex re literaria sit, ab eodem perfecta exstare multo plura publice. Non legi hæc quin relegerim : non legi, & relegi, quin & admirarer, & discerem & viderem quod me fugisset antea. On a rimprimé ses Oeuvres, depuis peu, à Florence, en quelques volumes in 4. dont on en a rimprimé un, à Hall, en Saxe. Il seroit à souhaiter, qu'il en vînt ici quelques exemplaires d'Italie. On pourroit mieux s'affurer si le jugement de *Caselius* est juste.

Dans la Lettre 6. du Livre VII. il ya un bon mot, contre certains Théologiens de Helmstad, qui vivoient en ce tems-là : „Ceux qui nous en-
 „ seignent, dit-il, à tourner l'autre
 „ joue à ceux, qui nous en frappent
 „ une, nous enseignent fort bien;
 „ mais ce sont eux-mêmes, qui nous
 „ frappent les premiers; en sorte qu'en-
 „ core qu'il ne soit pas permis de ren-
 „ dre un soufflet à un autre, il n'y
 „ a rien de plus juste, que d'en user
 „ ainsi envers eux. *Qui docent, nos
 alteram malam percutienti obvertere
 debere, rectè quidem docent; sed ipsi
 nos primi colaphis cædunt, ut ἀντιπολα-
 φίζειν, si in ceteris falsum sit, adver-
 sum hos justius nihil inveniri possit.*

C'est en effet se rendre coupable d'une très-grande iniquité, envers ceux que l'on exhorte à souffrir patiemment les injures; que d'entreprendre de les maltraiter, sous ce prétexte, impunément; comme si l'Évangile n'étoit pas fait, pour ceux qui le prêchent, mais seulement pour leurs Auditeurs! Je ne prétends pas, pour cela, qu'il soit permis de leur rendre injure, pour injure; mais je dis qu'il ne leur est pas permis non plus & même encore moins de se plaindre, quand on le fait à leur égard.

A la 9. Lettre du même Livre, il dit fort bien, en parlant des mœurs, par opposition à l'esprit & au savoir:

„ Ce sont là les choses principales;
 „ mais quoi que plusieurs le sâchent,
 „ ou même l'avouënt, il y a peu de
 „ gens, qui le pressent, comme il
 „ faut. Si les mœurs ne sont pas tel-
 „ les, qu'elles doivent être, ou au
 „ moins passables; je ne saurois es-
 „ timer les autres choses, auxquelles
 „ on donne le nom de sagesse, pas
 „ même autant qu'elles valent; parce
 „ que comme les liqueurs s'aigrissent,
 „ quand on les met dans un vaisseau,
 „ où il y a eu quelque saleté; les
 „ connoissances se corrompent, par
 „ les

„ les mauvaises mœurs & deviennent
„ même souvent pernicieuses & cau-
„ sent la ruine de ceux qui les ont :
Hæc nisi fiat, cujusmodi esse debent,
aut certè mediocria ; cetera, etiamsi
sapientia nomine venditantur, non ha-
bebo, ne tanti quidem, quanti sunt ;
quod, quemadmodum in vase sordido,
acescunt omnia, sive etiam in vene-
num, neque rarò in ipsius exitium
vertuntur. En lisant ces paroles La-
tines, on entend bien ce que l'Auteur
veut dire, mais on n'auroit pas en-
tendu sa pensée, exprimée en Fran-
çois, en aussi peu de paroles.

Il paroît par les Lettres 5. & 12.
du VIII. Livre & par plusieurs autres,
qu'il y avoit eu une grande querelle
à Helmstad, entre les Professeurs en
Théologie & quelques autres, du
nombre desquels étoit *Caselius*, que
l'on reprochoit de recommander trop
l'étude des Belles-Lettres aux Etudians
en Théologie. Il dit fort bien là-dessus
„ que d'autres jugeoient qu'il falloit
„ traiter ces sortes de choses, avec
„ plus de vehemence, mais que, pour
„ lui, il avoit mieux aimé souffrir
„ bien des choses, que de vivre en
„ inimitié avec qui que ce fût, &
„ qu'il avoit adouci plusieurs person-

„ ner par sa patience. Comme per-
 „ sonne, *ajoute-t-il*, ne peut con-
 „ traindre un autre d'être de ses amis
 „ malgré qu'il en ait: j'espere que si
 „ quelcun veut absolument être en
 „ colere contre moi: il ne m'oblige-
 „ ra néanmoins pas d'être son enne-
 „ mi malgré moi. Je ne crois pas
 „ qu'un homme, que nous voyons
 „ dans l'erreur, faute de jugement, soit
 „ à cause de cela digne d'être hai:
 „ *Aliis sanè ejusmodi res acriùs tractan-*
 „ *da videntur; ego perpetienda mihi mul-*
 „ *ta persuasi potius, quàm inimicitias cum*
 „ *quoquam gererem. Ut autem nemo in-*
 „ *vitium quemquam in leges amicitie coge-*
 „ *re potest: ita neque, si quis mihi om-*
 „ *nino esse volet infensior, efficiet ut se*
 „ *oderim.* Ce sont là des sentimens di-
 „ gnes d'un bon Chrétien; & même
 „ d'un homme qui avoit lû l'Antiquité
 „ Payenne non seulement pour imiter
 „ l'élégance de son langage, mais aussi
 „ la générosité de ses sentimens, lors
 „ qu'ils sont conformes à la Raison.
 „ Aussi voit-on, par toutes ses Lettres,
 „ que c'étoit-là son caractère.

Les exemples, que je viens de rap-
 porter, feront assez connoître le gé-
 nie & le style de *Cassius*. Je ne dirai
 plus qu'un mot d'une Dissertation

tou-

touchant le style des Lettres, tirée d'un Livre, que l'Auteur avoit intitulé *le Phalerien*, par une allusion à *Demetrius de Phalere* célèbre Rhéteur Athenien. Après avoir donné en dix articles, le caractère des Lettres, *Casselinus* explique ces Articles, dans des Scholies, où il développe sa matière plus au long, & l'éclaircit par des exemples. Voici ses préceptes.

I. *Artemon* qui avoit mis en ordre les Epîtres d'*Aristote*, & qui les avoit publiées, en un volume, disoit que le style des Lettres devoit être le même, que celui des Conversations, parce qu'une Lettre est comme un morceau d'un Dialogue. Nôtre Auteur croit qu'il faut apporter un peu plus d'attention à composer une Lettre, parce qu'on l'écrit, & qu'on l'envoie, comme en présent, à celui à qui elle est adressée, au lieu que la Conversation ne souffre ni délai, ni méditation.

II. Il ne faut pas qu'il y ait trop de solutions de difficultez; cela sentiroit la Dissertation.

III. Il faut qu'une Lettre représente les mœurs & les manières de celui qui l'écrit. L'Auteur prétend même qu'il est bien difficile, qu'on s'y dé-

guise tout à fait. Cela peut être vrai, en des Lettres, que l'on écrit, sur le champ & sans les méditer, sur tout si elles sont en grand nombre. Autrement, il y a des nations entières, qui n'écrivent guere leurs veritables sentimens, sinon à l'égard des choses indifferentes.

IV. Comme il n'est pas difficile à un homme, qui a de bons sentimens, d'agir conformément à cela: ainsi il n'est pas non plus difficile à un homme, dont les sentimens & la conduite sont sages, d'écrire sagement, ou au moins d'éviter ce qu'on blâme le plus dans le style. S'il trouve de la difficulté à le faire, il peut aquerir ce qui lui manque, par un exercice médiocre.

V. Les Epîtres ne doivent pas être longues, comme le sont plusieurs de celles de *Platon*, & quelques unes de *Ciceron*. Si *Caselius* entend les Lettres familières, il est certain qu'elles ne doivent pas être trop longues. Mais des Lettres sur des choses graves & difficiles peuvent & doivent même être plus longues.

VI. Pour le tour des expressions, elles ne doivent pas être trop liées entre elles, mais plutôt détachées,
com-

comme celles des Epîtres de *Cicéron* à *Atticus*. Il est ridicule de se servir de périodes cadencées dans une Lettre, comme si l'on plaidoit une cause, & incompatible avec la familiarité, qui doit être entre des Amis. Mais il faut entendre cela d'une Lettre familiere, comme on le verra dans la suite.

VII. Les Lettres ont non seulement leur style particulier, mais encore une matiere, qui leur est propre. Si quelcun expliquoit la Logique, ou la Physique, en forme de Lettre; il feroit bien un Ecrit, mais ce ne feroit pas une Lettre. Telles sont les trois Epîtres d'*Epicure*, qui se trouvent dans le Liv. X. de *Diogene Laërce*. Une Lettre ne doit contenir, qu'un compliment court & l'exposition simple de ce dont il s'agit, & cela en termes, qui ne soient point recherchés. *Caselius* entendoit ceci, comme j'ai déjà dit, des Lettres familiares & même entre personnes égales. Il avouë plus bas & en ses Scholies, qu'en des Lettres, que l'on écrit à de Grands Seigneurs, on en peut user autrement: comme il l'a fait lui-même, dans celles, qui forment le I. Livre de ses Epîtres, parce qu'elles sont adressées à des Princes.

VIII. Cette simplicité de style ne laisse pas d'avoir son élégance, qui consiste néanmoins particulièrement en des manières obligeantes & en des proverbes appliquez à propos. C'est en quoi doit consister l'érudition d'une Lettre, dans laquelle il ne doit y avoir rien de recherché. S'il y a des sentences morales & des exhortations, ce n'est plus une Lettre. Cependant il y en a beaucoup des siennes, qui sont de cette nature; mais il vaut mieux en effet que les sentences ne soient pas directes.

IX. Mais quand nous écrivons, dit-il, à des Républiques, & à des Princes, les Lettres peuvent être plus élevées, & approcher du style sublime. Il ne faut pas néanmoins qu'au lieu d'une Épître, on fasse un Livre, comme *Platon* l'a fait, dans sa Lettre aux parens de *Dion*, & *Aristote*, dans celle, qu'il a écrite à *Alexandre*. Mais si on le fait, on peut se défendre, par l'exemple de ces grands hommes. Il n'y a en effet aucune raison de croire, que le nom de *Lettres* n'est dû, qu'à celles, qu'on nomme familières.

X. En général, pour ce qui regarde le style, il doit être simple & élégant.

gant. C'est à dire, si je prends bien le sens de *Caselius*, que le style des Lettres, qui méritent d'être louées, doit être simple & naïf, mais où les termes ne soient pas ceux qu'employent les gens sans lettres, ou sans éducation, mais ceux qu'emploieroient des gens d'esprit, & d'étude, en cette occasion. Il ne faut pas croire que le petit peuple de Rome, quoi qu'il fût sa Langue, pût écrire des Lettres telles que les plus négligées de *Cicéron*. Ainsi pour réussir en Lettres, il faut bien comprendre ce que l'on veut dire, & l'exprimer comme le font ceux qui parlent bien; & pour cela, il faut avoir de l'esprit & de l'usage du monde. Il faut avoir même étudié sa propre Langue, si on s'en sert en écrivant, & bien plus encore une Langue morte, comme la Latine, si l'on veut l'employer.

Les Scholies de l'Auteur méritent bien d'être luës, mais je ne puis m'y arrêter. Il y a à la fin un petit Poëme, où *Caselius* instruit son fils, de la maniere, dont il devoit passer la nuit & le jour, en vers, comme ceux qu'*Horace* appelle *Sermoni proprios*; mais qui n'ont pu être composés, que par un homme, qui en

auroit pu faire de plus relevez, & qui possédoit bien la Langue Latine.

Ce Volume au reste n'est pas mal-imprimé, pour ce qui regarde les caractères; mais on y a laissé une infinité de fautes, qui choquent ceux qui le lisent, quand même la faute est facile à reconnoître. Il seroit à souhaiter qu'on imprimât ses autres Ouvrages, dans un Volume, comme celui-ci; mais il faudroit avoir plus de soin de la correction.

A R T I C L E IV.

SERMONS *sur divers Textes de l'Écriture Sainte*, par ANTOINE LEGER, *Pasteur & Professeur en Théologie*. A Geneve, chez Fabri & Barillot, M DCC XX. en trois Volumes in 8.

CEs Sermons de feu Mr. Leger, Pasteur & Professeur en Théologie à Geneve, sont du genre de ceux, qui ne peuvent plaire que par la matière, qui est excellente; par l'ordre, dans lequel on la propose, qui est très-naturel; & enfin par la solidité des raisonnemens, que personne ne leur

leur peut contester. Il n'y manque que des ornemens, qu'on peut, avec raison, nommer inutiles; si l'on suppose que l'on ait des Auditeurs, capables de se laisser toucher, par l'importance du sujet, par l'ordre dans lequel on le présente à leurs esprits, & par des preuves auxquelles on ne sauroit résister, si on les entendoit bien, sans se soucier du style. Telles étoient les Eglises des tems Apostoliques, au moins en partie, qui, instruites par des gens *idiots à l'égard du langage*, étoient frappées non par l'éloquence, mais par la divinité de la doctrine des Apôtres. La Providence Divine avoit alors ses raisons de n'envoyer pas des Orateurs, pour prêcher l'Évangile, comme S. Paul nous l'apprend, dans la 1. aux Corinthiens Ch. II. 1, & *suiv.* Il seroit à souhaiter que les Assemblées de notre tems eussent aussi plus de goût, pour les choses, que pour les paroles; & l'on doit estimer celles, qui s'édifient de discours, où l'on a eu plus de soin du choix des matieres, que des mots. Je ne prétends néanmoins pas blâmer les discours, où l'un & l'autre se trouve. Parler François & même élégamment, employer

encore, si l'on veut, les traits d'une éloquence naturelle & grave, ne font point des choses incompatibles avec la Doctrine Evangelique. Mais, en cela, chacun peut suivre son goût, selon les tems & les lieux où il se trouve. *Luther*, à ce qu'on dit, parloit très-bien en Allemand & *Calvin* écrivoit aussi bien en François, que qui que ce fût, en son tems. Ces Langues ont fort changé, depuis ce tems-là, & sur tout la Françoisise. Personne ne peut trouver mauvais que l'on imite ces grands hommes, qui suivirent le meilleur usage de leur tems.

Pour donner quelque idée des Sermons de Mr. *Leger*, je donnerai un petit abrégé du premier de tous, qui est à la tête du I. Volume, & je marquerai en un mot la matiere des autres.

TOME I. qui a 408 pages.

Le 1. Sermon de ce Tome est sur ces paroles de l'Épître aux Hébreux Ch. XI. 1. *La Foi est une vive représentation des choses qu'on espère, & une démonstration de celles qu'on ne voit point.* On ne parle d'autre chose, parmi les Chrétiens, que de la Foi.

Il n'y a personne, qui ne croye l'avoir, & la bien connoître; mais il est à craindre que bien des gens ne se fassent, en cela, illusion à eux-mêmes; comme on pourra le reconnoître par l'explication de ce texte. L'Auteur y montre trois choses, premierement quelles sont ces choses, *que l'on espere & que l'on ne voit point*; secondement de quelle maniere la Foi en est *une vive représentation & une démonstration*; troisièmement, que la verité & l'efficacité de la Foi dépendent de ce que l'Auteur Sacré en dit ici.

Parmi les choses, *qu'on ne voit point*, il y en a qui sont passées, comme la création du Ciel & de la Terre; celle de l'Homme; l'entrée du peché dans le monde; la maniere dont Dieu a protégé les gens de bien, & dont il a puni les méchans, aux siècles passés; les promesses de sa Misericorde; l'envoi de son Fils au monde, les veritez que Jesus Christ a annoncées; sa vie, sa mort, sa résurrection, son ascension au Ciel; l'envoi du S. Esprit & la conversion des Gentils. Il y a de ces mêmes choses, qui sont toujours présentes; comme Dieu & les perfections infinites, qu'il possède; la nature

ture de l'Ame , son immortalité ; le bonheur & le malheur , dont elle est capable ; les vues & les voies cachées de la Providence , dans la conduite du Monde en général , & de son Eglise en particulier. Il y en a d'autres , qui sont encore à venir , comme les châtimens que Dieu fera souffrir aux hommes , même en cette vie ; les changemens , qui arriveront dans le monde , par la destruction , ou la conversion de ceux , qui s'opposent à la Verité ; la mort & la résurrection de tout le Genre Humain ; la fin du Monde ; le retour de Jesus-Christ , le Jugement dernier , les peines de l'Enfer , & le bonheur du Paradis.

La Foi a vu tous ces grands objets , selon que la Révelation les lui a offerts , car elle ne les a pas toujours tous proposez aux hommes , ni avec une égale clarté ; mais les Fideles ont toujours également embrassé tout ce que la Révelation leur a appris.

La maniere , dont la Foi les a vûs , est nommée , selon la version moderne de Geneve , *une vive représentation* , ou *une subsistance* , comme il y avoit dans l'ancienne. On auroit mieux fait de traduire *ὑπόστασις* , *une attente assurée* , selon l'usage de ce mot,

mot, dans le Nouveau Testament. Voyez 2. Cor. IX. 4. XI. 17. Heb. III. 14. En traduisant ainsi, on ne change point le sens, car on regarde une chose, qu'on peut attendre avec confiance, & sur laquelle on peut faire état, comme si elle étoit présente. Ainsi Mr. *Leger* a eu raison, dans le fonds de dire, que la Foi fait comme *subsister*, devant nous, ce qu'elle espere.

Elle en est nommée *une démonstration*, pour plusieurs raisons, que nous rapporterons, après avoir dit que le mot Grec *ἔλεγχος* signifie proprement *un argument*, ou *une preuve*, qui lors qu'elle est bonne, comme ici, peut bien être nommée *une démonstration*. Mr. *Leger* remarque très-bien qu'on peut traduire le mot de l'Original *une conviction*. 1. La plus forte conviction est celle, qui vient de la vuë, & comme la Foi embrasse ce qu'elle ne voit point, la persuasion sert ici de vuë. Abraham a vécu plusieurs siècles avant Jesus-Christ, & néanmoins Nôtre Seigneur dit *qu'il avoit vu son jour & qu'il s'en étoit réjoui*. 2. Nous ne pouvons pas n'être point frappés de ce qui est comme devant nos yeux. 3. A cela se joint le rais-
son-

sonnement, qui fait que les Fideles distinguent la réalité & l'importance des choses spirituelles & célestes, du néant & de la vanité de celles, qui ne concernent que cette vie. 4. Cette vuë est constante & sans discontinuation; elle dure autant, que la vie des Fideles.

C'est de là que naît l'efficacité de la Foi, que l'Auteur Sacré veut nous faire connoître. 1. C'est par-là que ceux qui croient surmontent tous les efforts que le Monde fait pour les séduire, par l'amour des plaisirs, par la crainte des maux auxquels la Vertu est exposée, par le mépris dont il les menace, par de mauvais exemples; par les prieres même de leurs proches, qui les conjurent de ne pas se perdre, en demeurant trop fortement attachez à l'Évangile; parce que les Fideles se représentent les supplices de l'autre vie, comme s'ils les voyoient; & qui pourroit, à un semblable spectacle, se résoudre à violer les commandemens de l'Évangile? 2. Supposez encore que quelcun fût admis à la contemplation de la gloire & de la félicité céleste; pourroit-il, pour quelques richesses, pour quelques honneurs, pour quelques plaisirs de très-petite

petite durée & accompagnez de mille chagrins , vouloir perdre , pour jamais , des biens éternels & sans mélange d'aucune amertume ? 3. Si Dieu étoit présent à nos yeux , par les marques éclatantes de sa gloire , qui ne paroissent qu'aux Bien-heureux , oserions-nous l'offenser ? 4. Y aura-t-il quelcun , au dernier jour , qui à la vuë du Jugement , retienne quelque penchant pour le péché ? 5. A l'heure même de la mort temporelle ; quand le feu des passions est éteint : il n'y a personne , qui ne condamne , de tout son cœur , les déreglemens passez , & qui ne voulût bien s'être abstenu des délices du péché. Il est donc clair que la Foi , présentant tout cela à l'esprit de ceux qui croient à l'Évangile , avec autant de vivacité , que s'ils le voyoient des yeux de la chair , les tient dans le devoir par la vuë perpétuelle de ces objets , par laquelle il n'est pas possible qu'ils ne soient ébranlez , & qui efface même tout ce qui ne nous remue , que par les sens.

Mais la Foi ne sert pas seulement à nous empêcher de commettre des pechez ; elle produit en nous les Vertus , que les hommes du Monde

trou-

trouvent si difficiles à exercer. En nous faisant connoître Dieu & ses perfections infinies, elle nous remplit d'admiration de reconnoissance, de confiance & d'amour pour lui. Elle nous inspire des prières, qui lui sont agréables & qui nous consolent, & allume en nos cœurs l'amour de la sainteté, qui nous rend semblables à lui, & nous élève au dessus des mondains. On peut comprendre par-là la grande efficacité & l'excellence de la Foi, qui merite ce nom; c'est à dire, de celle qui n'est pas pour un peu de tems, mais qui dure toujours. C'est elle seule, qui vainc le Monde, qui résiste à toutes les tentations, qui hait le vice & qui pratique toutes les vertus, comme l'Auteur Sacré le prouve dans tout le Chapitre XI. de l'Épître aux Hébreux.

Mr. *Leger* étend tout cela davantage & le confirme par des passages & par des exemples de l'Écriture Sainte. Avant que de finir, il résout une objection des Incrédules, qu'il introduit parlant en ces termes: „ Vous louez
 „ la Foi, par un endroit qui la rend
 „ méprisable. Elle nous persuade des
 „ choses qu'on ne voit point & dont
 „ on n'a aucune expérience; & il est
 „ con-

„ contre la prudence de s'en laisser
„ persuader avec tant de facilité.“
Il répond à cela, que la Foi seroit en
effet méprisable, si elle embrassoit
légerement & sans raison ce que nous
ne voyons point, mais que tous les
fondemens de la Foi sont pris des plus
pures lumieres de la Raison, & des
Lois éternelles de la Justice, qui sont
gravées dans nôtre propre Conscience;
qu'ils sont entierement conformes
à l'idée de la Divinité, que la
nature nous a donnée, & aux perfec-
tions de l'Être Suprême; qu'ils ont
un très-grand rapport avec le senti-
ment, que nous avons de l'immor-
talité de nos Ames, & le desir qu'el-
les ont de la félicité; qu'enfin les faits,
qu'elle reçoit, sont appuyez par tous
les genres de preuves, par lesquels on
puisse appuyer aucun autre fait af-
suré.

Dans l'application, il fait voir
qu'encore que la Foi, telle qu'il l'a
décrite, soit nécessaire au salut, tous
ceux, qui s'imaginent de l'avoir, ne
l'ont point; comme il paroît par la
maniere, dont ces prétendus Croyans
vivent, par leurs inclinations, par
leurs discours & par leurs pensées,
qui ne sont nullement conformes aux
mœurs,

mœurs, aux penchans, aux discours, & aux pensées que la Foi produit.

On trouvera encore plusieurs choses, qui ont du rapport à cette matière, dans les deux Sermons suivans; dont le second est des effets de la Foi, sur 1. Jean V, 4. & le troisième de l'objet, que se proposent les Fideles sur 2. Cor. IV. 18.

Le quatrième est sur les vœux, que S. Paul fait en faveur des Ephesiens au Ch. I. 17, 18. de la Lettre qu'il leur a écrite; le cinquième sur le plaisir que David dit qu'il prenoit dans les gens de bien, Ps. XVI. 3.

Dans le sixième il traite de l'usage, qu'on doit faire des Richesses, sur 1. Tim. VI. 17, 18, 19. & dans le septième il fait voir qu'elles sont le plus souvent un obstacle au salut, sur Matth. XIX. 23. 24. C'est une matière, qu'il a toujours été à propos de traiter, mais qui est encore plus de saison de bien méditer, en ce tems-ci.

Le huitième est de l'Aumône, sur 2. Cor. IX. 9. le neuvième sur Prov. XXI. 15. de la joie que les gens de bien ressentent, en s'aquitant de leur devoir; le dixième de la nécessité de rejeter les œuvres de ténèbres, dans

un

un tems, où nous ne pouvons attendre que la lumiere du Dernier Jour, sur Rom. XIII. 12. le onzième enfin sur Ecclef. V. 1. de la maniere, dont on doit se conduire dans les Assemblées Religieuses.

TOME II. *qui a 428 pages.*

LES matieres de ce Volume ne sont pas moins importantes, que celles du précédent ; quoi que l'Auteur y explique seulement, en onze Sermons, les 15. premiers versets du Chap. V. de la 2. Ep. de S. Paul aux Corinthiens. Il s'y agit de la Résurrection, de la confiance, avec laquelle nous devons l'attendre, du Jugement dernier, de la Crainte que l'on en doit avoir, de l'Amour que S. Paul avoit pour les Fideles, & de celui qu'ils doivent avoir pour Jesus-Christ.

TOME III. *qui a 392. pages.*

Il y a encore, dans ce Volume, deux Sermons sur le même Chapitre de la 2. Epître aux Corinthiens, dont on explique le 16. & le 17. verset. On y montre que l'estime que l'on a
pour

pour quelcun ne doit pas être fondé sur l'apparence extérieure, ou sur ce qui frappe les sens, & que les Chrétiens doivent être de nouvelles Créatures.

Le troisième Sermon est sur Jean I. 4. où il est parlé de l'Incarnation de Jesus-Christ; le quatrième sur le même Evangile Ch. XII. 24. où il est traité des fruits de sa mort; le cinquième est sur Rom. XIV. 7, 8, 9. où S. Paul nous apprend que nous devons vivre & mourir, pour Jesus-Christ; le sixième sur les effets de l'Esprit de Dieu, qui habite dans les Croyants, dont il est parlé Rom. VIII. 11. le septième sur Ps. XXV. 10, 11. parle des bienfaits de Dieu, envers ceux, qui gardent son Alliance, ou qui observent ses Lois; le huitième de la manière dont Jesus-Christ heurte à la porte des cœurs, & dont il traite ceux qui lui ouvrent les leurs, Apoc. III. 20; le neuvième du mépris, que l'on fait de la prédication de l'Evangile, sur les paroles d'Esaië LIII. 1; le dernier enfin sur la présomption des Pecheurs, qui s'imaginent vainement d'être gens de bien, quoi qu'ils en soient fort éloignés. Le Texte, qu'il traite est Apoc. III.

17, 18. L'Application de ce Sermon contient de très-importantes leçons, pour ceux qui ne se connoissent point eux-mêmes & qui par un amour propre mal-entendu s'imaginent d'être en état de grâce, quoi qu'ils n'y soient point ; seulement parce qu'ils vivent dans le monde, sans y commettre du scandale selon la maniere de vivre d'aujourd'hui. Ce que Mr. *Leger* en dit doit être bien médité, d'autant plus qu'il n'est pas possible, pour la sorte des personnes, qu'il décrit, de se corriger, sans avoir compris distinctement ce en quoi ils doivent reformer leurs mœurs. On peut dire en général, sans flatter ces Sermons, qu'ils méritent d'être bien lus & relus ; parce que moins on y admirera l'éloquence du Prédicateur ; plus on y fera touché des choses qu'il dit. Il s'agit ici d'apprendre non à bien parler, mais à bien vivre.

ARTICLE V.

SERMONS *sur divers Textes de l'Écriture Sainte*, par J A Q U E S S A U R I N, *Pasteur à la Haie. Tome IV.* A la Haie chez Hussion MDCCXX. in 8. pagg. 476.

VOICI des Sermons, dont le stile est tout different de celui des précédens. Il est aussi travaillé & aussi animé, que celui de Mr. *Leger*, dont Mr. *Saurin* a néanmoins été autrefois le Disciple, l'est peu. Quoi que l'un & l'autre tendent au même but, c'est à dire, à l'édification de ceux, qui les liront; le Volume, dont nous venons de rapporter le titre, renferme des matieres plus recherchées & que l'Auteur approfondit davantage. Comme il y a différentes sortes de Lecteurs, ils ne laisseront pas de contribuer l'un & l'autre à l'instruction du Public. Un bâtiment solide, & où l'on trouve toutes les commoditez, qu'il doit avoir, ne laisse pas de loger commodément ceux, qui y demeurent; quoi que destitué d'ornemens d'Architecture, & que même les regles de l'Art n'y

n'y aient pas été exactement observées. Mais un bâtiment, où l'on trouve non seulement la solidité & les commoditez, que l'on y cherche, mais encore tout ce que l'Architecture prescrit, pour plaire aux yeux de ceux qui le regardent, s'attire encore plus l'approbation des connoisseurs.

Je n'entreprendrai pas non plus de donner d'Extrait des dix Sermons, dont ce Volume est composé. Je ne m'arrêterai que sur les trois derniers, qui contiennent une matière plus singulière que les sept premiers. Mais il faut auparavant indiquer en général la matière de ceux, dont je ne puis pas parler en détail. Le I. est de la manière d'étudier la Religion, le II. sur l'amour de la Patrie, le III. sur le goût pour la Dévotion, le IV. sur la Sainteté, le V. sur les Conversations, le VI. sur la Vision béatifique; le VII. sur l'indispensable obligation d'obéir généralement à toutes les Lois divines.

Les trois suivans sont sur ces paroles de l'Ecclesiaste Ch. VII, 29. *Voici ce que j'ai trouvé, c'est que Dieu a fait les hommes droits; mais ils ont cherché beaucoup de discours.* Ces pa-

roles peuvent être entendues du premier homme, ou des hommes en général; mais comme il ne s'agit pas, en cette occasion, de montrer que nos premiers parens se sont trompez, par de vains raisonnemens; on s'attache à développer le second sens & à montrer *les travers de l'esprit humain*, dans les hommes d'aujourd'hui. Mr. *Saurin* réduit ces travers à trois classes. La première est de ceux qui abusent de leur Raison, par rapport aux Systèmes de Religion qu'ils ont embrassez, & à l'attachement qu'ils ont pour certains dogmes. La seconde est de ceux, qui font la même chose, par rapport à la Morale. La troisième est de ceux, qui prennent de mauvaises voies pour se rendre heureux. Comme les réflexions de notre Auteur forment une espece de système ensemble, nous rapporterons ici les principales, sans marquer dans quel Sermon elles se trouvent.

I. I. LA seule Raison dicte à tous les hommes que l'étude la plus importante est celle de la Religion, & que la principale question, que l'on doit se faire, est de se demander si l'on est bien assuré que la Religion, que l'on professe, est la véritable.

Cepen-

Cependant très-peu de personnes donnent à ces recherches le tems & l'attention qu'elles méritent. Elles suivent le chemin, où elles se trouvent, sans vouloir seulement examiner si c'est là le droit chemin & s'il ne les écarte point du chemin du bonheur éternel. Si l'on demande pourquoi ils se conduisent ainsi, pour se disculper d'une conduite si déraisonnable, *ils cherchent beaucoup de discours.* L'un allegue les affaires, dont il est chargé, l'autre son âge avancé, celui-ci son incapacité naturelle. Si ces excuses pouvoient mettre à couvert, personne ne pourroit être condamné, ni pour avoir négligé de s'instruire, ni pour être tombé dans les desordres, qui naissent de l'ignorance.

2. L'Homme étant très-borné dans ses lumieres, plein de préjugez & ordinairement aveuglé par ses passions; rien ne devoit lui être plus suspect que les Systêmes de Religion bâtis par des hommes. La Raison lui diroit qu'il n'y avoit que Dieu lui-même, à qui l'on s'en puisse fier, qu'il étoit infiniment à souhaiter que Dieu se fût expliqué lui-même là-dessus, & que rien ne pourroit être plus précieux, que ses décisions là-dessus.

Dieu a fait cette grace aux hommes, & néanmoins les Deïstes d'un côté font tout ce qui leur est possible, pour se persuader qu'il n'y a point de Religion révélée ; & une autre sorte de gens joignent à la revelation céleste des traditions & des institutions humaines.

3. La droite Raison dictoit à chacun des hommes, qui admettoit la Révelation, dans laquelle Dieu a décidé la maniere, dont il veut être servi, que son devoir étoit d'examiner la Révelation, pour savoir ce que Dieu a décidé sur cette matiere. Quand l'Écriture seroit un Livre obscur, & qu'il n'y auroit que certaines gens, qui auroient droit de l'expliquer ; il faudroit au moins être assuré par des raisons évidentes que ce privilege leur appartient, exclusivement à tout autre. Comme il ne s'agit pas là d'une notion commune, il faut que je trouve dans ce Livre-là ces raisons. Cependant il y a une Société qui défend de le lire, sans une permission particulière, & qui prétend qu'on se soumette aveuglément à ce qu'elle dit.

4. La droite Raison dictoit à ceux, qui font profession de croire que l'Écriture est la seule regle de la Foi, qu'au-

qu'aucun particulier ne doit admettre que ce qu'il voit clairement dans l'Écriture. Comme tout n'est pas également clair, & que tous les Lecteurs ne sont pas également capables de profiter de cette lecture; chacun doit avoir égard à l'un & à l'autre, & ne doit pas sortir des bornes de ses lumières, comme nôtre Auteur le fait voir. Comme il y a encore une infinité de choses, qui passent infiniment la capacité des plus habiles; il y auroit de la folie de ne vouloir rien admettre, que ce qu'on connoit clairement & dont on a une idée si complete, qu'on peut satisfaire à toutes les questions, qu'on peut faire sur ces sortes de choses. Nous sommes si éloignez de pouvoir expliquer tout ce qui concerne la nature divine, que le moindre insecte est encore un énigme, pour l'esprit humain.

5. Il ne faut néanmoins pas, sous ce prétexte, chercher des mystères, où il n'y en a point, ni pour expliquer l'Écriture à la lettre établir des dogmes, qui renferment des contradictions, tel qu'est la Transsubstantiation.

6. La droite Raison nous enseignoît encore qu'il ne faut pas abandonner

un Systême , sous prétexte qu'il y a quelques difficultez , & en embrasser un autre, où il y en a beaucoup plus & de plus insurmontables. C'est néanmoins la faute que commettent les Athées , qui rejettent la Religion, parce qu'ils y trouvent quelques difficultez ; quoi que , dans le Systême de l'Athéisme, il soit impossible de rendre aucune raison d'une infinité de choses ; comme Mr. *Saurin* le montre en peu de mots. Après cela, il a bien raison de dire que ces differens travers de l'Esprit Humain sont des preuves convaincantes , que les hommes ne sont pas devenus plus sages depuis le siecle de Salomon.

II. IL traite ensuite des travers de l'Esprit Humain , par rapport à la Morale, qu'il réduit à six classes.

I. Le premier est celui du Pyrrhonisme, par lequel on a tâché de rendre tout douteux , par des objections recherchées. On a voulu , par exemple, que le Juste & l'Injuste, le Vice & la Vertu n'avoient point d'idées fixes & assurées ; parce qu'il y a eu des Nations, qui ont eu là-dessus des idées contraires aux autres. Mais dans le fonds chaque Nation n'a établi certaines coutumes, que parce qu'elle

a cru qu'elles étoient meilleures, que celles des autres, & par conséquent les Nations se font au moins accordées à vouloir préférer ce qui est juste à ce qui ne l'est pas, quoi qu'elles se soient trompées à l'égard de certaines choses particulières. Outre cela il est certain que les Nations les plus dépravées, ont préféré à plusieurs égards la Vertu au Vice, parce que l'expérience même de la vie leur apprenoit que la Vertu rendoit la Société heureuse, & que le Vice lui étoit nuisible. NÔtre Auteur montre même que c'est une pensée insoutenable que de faire dépendre uniquement de l'autorité divine la *moralité* de nos actions; comme s'il lui avoit été libre de commander tout le contraire. Quelques Théologiens, qui ont soutenu un semblable paradoxe l'ont fait contre leurs propres principes; puis qu'ils reconnoissoient l'immutabilité de Dieu, que ce dogme détruit, en établissant que Dieu auroit pu commander tout ce que l'Injustice la plus criante peut faire, & défendre tout ce que la Justice commande; ce qui est dire que les attributs moraux de la Divinité peuvent tous changer.

2. Le second travers est celui du

H 5

faux

faux merveilleux, dans lequel tombent ceux, qui veulent rendre la Vertu plus excellente; en disant que la Vertu ne doit avoir aucun égard à la récompense, ni aux peines; comme le disoient autrefois les Stoiciens. Nôtre Auteur montre très-bien que la Nature Humaine a besoin d'être retenue en son devoir par l'esperance des récompenses & par la crainte des peines, de la part de Dieu. En effet, si Dieu ne témoignoit, dans toute l'éternité, aucune indignation contre le Vice en le punissant; ni aucune faveur envers la Vertu, en la récompensant; qu'en pourroit-on conclure, sinon qu'il ne met point de différence, entre l'un & l'autre?

3. S'il y a des gens qui ont un travers d'esprit, qui empêche qu'ils ne croient la Révélation; il y en a d'autres, qui croient trop, & qui ont un autre travers, que l'Auteur nomme le travers de l'Orthodoxie. Tels sont ceux, qui, satisfaits d'avoir une spéculation saine, ne se mettent point en peine de la pratique des commandemens de l'Évangile; ce qui est entièrement contraire au dessein de la Revelation, comme nôtre Auteur le fait voir, par des raisons sans réplique,

que, & par des passages si énergiques qu'il n'étoit pas possible que l'Écriture s'exprimât plus fortement contre cet étrange travers. Cet endroit mérite d'être bien lû & bien médité, à cause de l'importance de la matière.

4. Pour vouloir atteindre à la perfection, on s'est jetté dans le travers d'exaggeration, en exigeant des choses impraticables, dans l'état où est la Nature Humaine; comme l'Auteur le fait voir, par divers exemples, où en prenant des Hyperboles à la rigueur, on mettroit tous les hommes dans le desespoir de plaire jamais à Dieu. C'est ce que faisoient les anciens Anachoretés, plus propres à diffamer la Religion Chrétienne, qu'à lui faire honneur, par leurs austeritez outrées, & inutiles; au moins si les Histoires, qui en sont venues à nous, sont véritables. Sinon, il faudra attribuer ces idées creuses à ceux, qui les ont inventées, pour donner l'idée d'une parfaite vertu.

5. Le travers suivant est opposé au précédent & consiste en un relâchement libertin, qui fait que les hommes très-peu vertueux se croient assez gens de bien, & disent même, avec l'Ecclesiaste, qu'il ne faut pas

être *trop juste* ; comme s'il étoit dangereux d'être trop gens de bien, ou qu'ils le fussent assez, pour être hors de toute censure. Il n'est pas difficile à nôtre Prédicateur de montrer à ces gens-là, qu'ils sont très-éloignés de tomber dans un excès de dévotion ; puis qu'ils sont autant plongés dans les desordres du Siècle, qu'il est possible de l'être sans se diffamer tout à fait.

6. Le dernier travers de l'Esprit, par rapport à la Morale, est celui que l'Auteur appelle d'accommodement, ou de composition, & qui consiste à allier la dévotion avec le relâchement, & à concilier les maximes de la Religion à celles du Monde ; en sorte que la première n'y gagne guerre, & que le dernier n'y perd rien. Il paroît que cet accommodement est tout à fait contraire à l'esprit de l'Evangile 1. parce que Dieu demande, non que l'on se partage entre lui & le Vice, mais qu'on l'aime de *tout son cœur* : 2. parce que les devoirs de la Religion demandent un homme tout entier : 3. parce que ces devoirs sont incompatibles avec les égards, que l'on veut avoir pour le Monde & pour ses cupiditez : 4. parce que ce partage

ge

ge d'un cœur, entre des objets incompatibles, ne lui laisse aucun repos: 5. parce que Dieu ayant tout fait pour nous rendre heureux, nous devons tout entreprendre pour lui plaire: 6. parce que, quand on a communion avec Dieu, on n'a que faire de mandier le secours des choses mondaines, pour être heureux. L'Auteur fait voir qu'on pourroit joindre plusieurs autres travers d'esprit, qui concernent les mœurs; mais il finit ici pour ne pas être trop long. On peut néanmoins rapporter à ces six chefs tout ce qui regarde la Morale, parce que tous ces travers ont des liaisons, les uns avec les autres.

III. MR. *Saurin* passe enfin aux travers d'esprit, qui regardent le Système de Felicité, que l'on se fait, & qui empêchent que l'on ne prenne le véritable chemin du Bonheur éternel.

1. La première maxime, qu'il propose, c'est qu'un Etre malheureux doit s'employer à diminuer ses miseres, au lieu de travailler à les augmenter. Cette maxime est claire & cependant on la viole, dans les choses même temporelles; on voit, tous les jours, les hommes agir contre leur

propre intérêt. Mais ils le font beaucoup plus, à l'égard des choses spirituelles. Ils se plaignent que Dieu a donné des bornes trop étroites à leurs connoissances, & que, dans la Religion, tout est environné de difficulté. Cependant ils ne font rien de ce qu'il faut faire, pour augmenter leurs connoissances, & pour trouver la solution de ce qui les embarrasse. Ils se plaignent de la difficulté qu'il y a dans l'exercice de la Vertu; & ils ne font aucun effort, pour se la rendre plus aisée. Ils se plaignent de l'amertume de la Mort, & ils ne prennent aucune précaution, pour diminuer cette amertume.

2. Ne faire aucune attention à des maux, qu'on ne sauroit guérir que par-là, c'est les vouloir perpetuer & les rendre encore pires. On ne sauroit se guérir de maux qu'on ne connoît pas, ni trouver des remèdes qu'on ne cherche point. Ainsi ceux qui ne font aucune attention, sur l'état où ils sont, par rapport aux Lois de l'Evangile, ne sauroient se guérir des vices qu'ils ne croient pas avoir, ni employer des remèdes dont ils s'imaginent qu'ils n'ont pas besoin. C'est la conduite de ceux, dont la vie est
diffi-

dissipée , ou par les plaisirs , ou par des occupations frivoles, & qui n'ont aucun rapport aux changemens , qui devroient se faire en eux , pour les mettre en état d'esperer le salut.

3. Tout Systême de Félicité , qui n'a aucune rélation , ou une rélation éloignée avec les facultez & la condition de l'Être , que l'on voudroit rendre heureux , est faux , ou du moins n'est pas aussi complet , qu'il devroit l'être. Les hommes ont un Entendement, une Volonté , une Imagination, une Mémoire, une Faculté de sentir; & ce qu'ils recherchent ne rend pas leur Entendement plus éclairé , ne regle pas mieux leur Volonté , ne purifie point leur Imagination , ni n'enrichit leur Mémoire de connoissances utiles à vivre, selon la droite Raison & l'Évangile , ni ne leur donne aucun moyen de se garantir des impressions des choses sensibles, qui les empêchent de penser aux spirituelles. L'Homme a des rélations avec Dieu, qui l'engagent à quantité de devoirs envers lui. Il en a aussi avec les hommes , qui l'obligent de garder les lois de la Nature & de la Société Civile, où il vit. Mais il ne fait nullement consister son Bonheur , autant qu'on

qu'on y peut parvenir ici-bas , dans l'observation de ces devoirs, quoi qu'il n'y ait point d'autre moyen pour être heureux après la mort.

4. Un bien, dont on a de grandes idées, dans le Monde, mais que nous favons, par raisonnement, par sentiment, par experience ne pouvoir nous rendre heureux, n'est point un bien, par rapport à nous. Tels sont tous les biens de cette vie, qui sont imparfaits, parce qu'ils ne remplissent point la capacité de nos Ames, quand même on les posséderoit tous, ce qui n'est jamais arrivé; parce qu'ils ne durent qu'autant que la vie, ce qui est encore très-rare, & nous sont enfin enlevés par la Mort. Mr. *Saurin* montre plus en détail le néant de tous ces biens, & d'une manière très-vive.

5. Flotter entre le doute & la certitude, sur les questions les plus intéressantes, & ne pas recueillir toute son attention, ne pas suspendre toutes ses occupations, pour travailler à éclaircir ces questions, à bannir le doute, à aquerir la certitude, c'est agir contre ses propres intérêts. Un homme, dit notre Auteur, qui n'a point encore pris de parti, sur les grands principes de la Religion; par-
ce

ce qu'il n'a pas encore examiné si la Religion est certaine, ou problematique; un homme qui est dans ce doute, ne doit point avoir de soin plus pressant, que celui de travailler à l'éclaircir. Les distractions les plus innocentes, les affaires mêmes, qui paroissent les plus graves & les plus pressantes, deviennent alors imprudentes & criminelles, par rapport à lui. Doubter si l'on marche sur un terrain solide, ou sur un terrain miné, prêt à sauter en l'air, par le moyen de la poudre que d'autres ont dessein d'allumer dans la mine, & jouer, danser tranquillement sur ce terrain, c'est une folie, c'est une fureur. C'est là précisément le cas des hommes, qui vivent dans le doute & qui ne pensent point à l'éclaircir, à cause des distractions de la vie.

6. La grandeur d'un objet supplée, en quelque sorte, à son incertitude. Un grand bien, s'il est possible & probable, quoi qu'incertain, mérite le sacrifice d'un petit bien, quoi que présent & certain; & un grand mal, quoi qu'éloigné & incertain, doit être évité, dût-on s'exposer à un petit mal, présent & certain.

Il est en effet visible que l'amour
pro-

propre bien entendu demande qu'on sacrifie ce petit bien à l'esperance de ce grand bien, & aux probabilités de l'aquerir par ce Sacrifice. Il n'est pas moins clair qu'il vaut mieux souffrir un peu de peine, lors qu'il est probable qu'on évitera par-là une peine affreuse. Il est facile de faire l'application de cette Maxime au Bonheur & au Malheur éternel, que la Religion Chrétienne prédit à ceux qui l'observeront, ou qui la violeront. On ne perd rien en s'abstenant de ce que l'Evangile défend, & en faisant ce qu'il commande, qui puisse être comparable au gain d'une éternelle félicité; & on ne souffre rien, s'il faut souffrir quelque chose pour l'Evangile, qui approche, en aucune manière, des peines éternelles. *Socrate* n'ayant point de preuve démonstrative de l'immortalité de l'ame. disoit pourtant, le jour qu'il mourut, *qu'il étoit beau de hazarder cette créance*, comme on le peut voir à la fin du *Phedon* de *Platon*.

7. La dernière Maxime est qu'une conduite, dont on fait qu'on aura un cuisant repentir, est une conduite déraisonnable.

Il n'y a guere de gens, si l'on excepte

cepte des Athées endurcis, qui puissent se flatter qu'une mauvaise conduite, sur tout si elle dure long-tems, ne leur fera pas une peine infinie lorsqu'ils croiront être prêts de mourir. Il n'y a même guere ou peut-être point d'Athées, quoi qu'on raconte de quelques-uns, qui ne soient épouvantés à la vuë de la mort.

On voit bien quelle est la conséquence de cette Maxime & de toutes les précédentes, pour peu qu'on les médite, même sans lire ce qu'en dit *Mr. Saurin*. Ses Maximes sont si claires, qu'il n'est pas possible de les nier. Sa méthode est si nette & si liée & l'enchainure de ses raisonnemens si suivie, qu'elles doivent persuader tous ceux qui liront ce qu'il dit, dans ces trois Sermons, avec tant soit peu d'attention. Quoi que ce soit l'usage d'expliquer au long les termes des textes de l'Écriture, sur lesquels on entretient les Assemblées Chrétiennes, & que cela soit nécessaire, lors qu'ils sont ambigus, ou obscurs; il n'est pas moins utile de proposer aux Auditeurs des matières suivies, comme sont celles de ces trois derniers Sermons, & de renfermer la substance de ce que l'on dit, en certaines Maximes, qu'on puisse

puisse retenir. L'ordre & la clarté frappent l'esprit, de manière, qu'il ne peut point ne se pas rendre, & les Maximes impriment si fort les choses dans la mémoire, qu'il est difficile de les oublier.

ARTICLE VI.

MISCELLANEOUS DISCOURSES *relating to the Traditions and Usages of the SCRIBES and PHARISEES, in our blessed Saviour Jesus-Christ's time. In two Volumes, the first containing* 1. *a Discourse of the nature, authority and usefulness of the Misna: 2. Table and contents of all the titles of the Misna: 3. a Discourse of the recitals of the Shema, Phylacteries, and Schedules of Gates and Doorposts: 4. Texts relating to the religious observation of one day in seven. With Annotations. The second containing* 1. *Shabbath, a Title of the Misna, concerning the Sabbath: 2. Eruvin, a Title of the Misna, concerning the mixtures practised by the Jews, in Jesus Christ's time to strengthen the observation of the Sabbath*

Ancienne & Moderne. 189

bath. In Hebrew and English, With Annotations. By W. WOTTON D.D. A Londres MDCCXVIII. en deux Volumes in 8. dont le premier a 386. pagg. avec les Préfaces.

AVANT que de parler des Discours renfermez dans ce I. Volume, qui regardent les Traditions & les Usages religieux des Scribes & des Pharisiens au tems de Nôtre Seigneur; il faut entretenir les Lecteurs de ce qu'il y a dans la Préface, qui n'est pas du nombre de celles qu'on n'a pas besoin de lire. M. le Dr. *Wotton* nous apprend d'abord l'occasion, qui l'a engagé dans ce travail; mais comme cela n'intéresse pas les Lecteurs, qui ne souhaitent que d'être instruits de la matiere de ce Volume, je ne m'y arrêterai pas.

I. Il est certain, comme il le remarque, qu'il n'est pas possible d'être bien instruit de la maniere, dont les Juifs observoient le Sabbath sans faire attention à deux choses; dont la premiere est d'examiner tous les passages concernant le Sabbath qui se trouvent dans l'Ancien Testament, dans les livres Apocryphes, dans ceux de *Joséph*
&

& dans ceux du Nouveau Testament; & la seconde de voir ce que les Docteurs du Thalmud en disent. A la vérité bien des gens sont prévenus contre ce grand recueil des Lois Judaïques, & bien des gens n'en parlent qu'avec mépris. Mais cela est venu de ce qu'ils ne distinguent pas la *Mischna* ou le texte du *Thalmud*, de la *Gemare*, qui en est comme un Commentaire & un Supplément, composé de toutes sortes de choses, dont beaucoup sont très-fabuleuses: au lieu que la *Mischna* n'est qu'une exposition des Traditions Judaïques du tems auquel elle a été écrite, sans mélange des fables de la *Gemare*. C'est aussi à la seule *Mischna*, à laquelle nôtre Auteur s'est attaché, après avoir examiné tous les passages de l'Ancien & du Nouveau Testament, & des autres Auteurs, que l'on a nommez, concernant le Sabbat. Ce n'est pas qu'il n'y ait dans la *Gemare* bien des choses remarquables & dignes d'attention, comme on le peut voir par les extraits que *Jean Cocceius* en a fait sur les Traitez *Sanhedrin* & *Macchoth*.

2. Comme l'autorité de la *Mischna* dépend en grande partie de son antiquité, l'Auteur examine ce que l'on
en

en a dit. Ceux qui la font la moindre disent que la *Mischna* a été compilée par R. *Juda le Saint*, comme ils le nomment, l'an CXX. après la destruction du second Temple, c'est-à-dire au tems de Septimius Severus, ou de Caracalla. Mais d'autres, dont l'autorité est plus grande, la font plus ancienne d'environ LX. ans, puis qu'ils prétendent qu'*Antonin le Pieux* avoit beaucoup de considération pour ce Rabbin. C'est le sentiment des Juifs, qui sont à la vérité de très-mauvais Chronologistes, mais contre qui on ne peut citer aucun passage de la *Mischna*, qui prouve qu'elle a été écrite plus tard. Son antiquité paroît aussi en ce que les *Gemaristes*, aussi bien que les Juifs postérieurs, sont souvent très-embarrassés à expliquer ce texte du Thalmud, & s'y trompent souvent, comme feu Mr. *Guise* l'a montré dans ses Notes sur le Traité *des Semences*. Si ç'avoit été un livre moins éloigné de leur tems, ils n'y auroient pas été si empêchés.

3. Si la *Mischna* est de cette antiquité, on ne peut guère douter que l'on n'y trouve les Traditions des Docteurs Juifs, qui ont vécu, pendant que le second Temple subsistoit encore. On peut bien croire que quel-
ques

ques particuliers avoient des compilations de leurs Lois, encore qu'elles ne fussent pas établies, par autorité publique, & il s'est pu faire que R. *Juda* se soit servi de ces Recueils, pour faire le sien. Aux tems de Trajan & d'Hadrien les Juifs souffrirent trop, de la part des Romains, pour que quelcun pût alors entreprendre ce grand Recueil; mais le repos dont ils jouirent, sous Antonin *le Pieux*, leur en donna le moyen, & alors R. *Juda* put executer ce dessein. Il étoit en effet nécessaire, selon les idées des Juifs, de mettre la main à un semblable Ouvrage. Leurs Traditions étoient en si grand nombre, qu'elles se feroient, avec le tems, infailliblement perdues. Les Lois qui concernoient le service du Temple, ne pouvoient plus se pratiquer depuis que le Temple avoit été détruit. Les Lois des Dîmes & autres semblables, qui concernoient la Judée, se feroient aussi entièrement oubliées. Ainsi, comme ils croyoient que leur Nation seroit, quelque jour, rétablie en ce pais-là, ils crurent devoir aussi conserver à leur Posterité les Lois, qu'elle étoit obligée d'y observer.

4. Comme ils faisoient ce Recueil,
pour

pour leur seule Nation, sans avoir aucun dessein de plaire, ou d'en imposer aux autres; on peut croire que ce Recueil fut aussi fidele & aussi exact, que la matiere le comportoit; puis que s'il fut fait sous Antonin, bien des gens pouvoient se souvenir d'avoir vû le Temple sur pied; ou s'il le fut sous Severe, on pouvoit avoir les Ecrits de ceux qui l'avoient vu. On peut donc dire que *R. Juda* a décrit les sentimens & la pratique de son tems, telle qu'elle étoit parmi les Pharisiens, dont il fut le Chef, tant qu'il vécut. Si l'on trouve, dans *S. Jérôme*, quelques traditions Judaiques, qui n'y sont pas conformes, comme de savans hommes l'ont remarqué; on ne peut pas, pour cela, soupçonner la bonne foi de l'Auteur de la *Mischna*, mais plutôt celle de celui, qui avoit instruit *S. Jérôme*, à qui il ne voulut pas découvrir tous les mysteres du Judaïsme.

5. Ainsi lors qu'on trouve, dans la *Mischna*, quelque chose qui, supposé qu'il soit vrai, peut servir à éclaircir quelque coûtume, quelque expression, ou quelque passage du Vieux & du Nouveau Testament; on peut s'appuyer là-dessus. On doit mê-

me préférer l'autorité de la *Mifchna*, qui est un livre autorisé, par toute la Nation Juive, à celle de quelque particulier que ce soit, comme à celle de *Philon* & de *Jofeph*; & bien plus encore à celle des Auteurs Chrétiens, qui ont vécu quelques siècles après la destruction du second Temple. C'est pourquoi *Jean Lightfoote* a cru qu'il pouvoit illustrer par-là quantité de passages du Nouv. Testament. En effet on ne peut produire aucun texte des Evangelistes, touchant les traditions, ou coutumes des Juifs, qui ne puisse être vérifié, par le Thalmud; ce qui prouve qu'on en peut faire usage, pour cela. Ces raisons de Mr. le Dr. *Wotton* paroissent si solides, que l'on ne peut guère en douter, sur tout si l'on a lu les Ouvrages de *Lightfoote*; qui en a donné un très-grand nombre d'exemples, principalement dans ses *Heures Hebraïques*, sur les Evangelies. Les Thalmudistes même peuvent beaucoup plus servir à l'éclaircissement du Nouveau Testament, qu'à celui de la Loi & des Prophetes; parce qu'ils ne pouvoient rien savoir de sûr, de ces tems éloignés, que par le moyen des Livres Sacrez, & que la Tradition pouvoit facilement avoir conservé la mémoire

moire des opinions & des coûtumes des Juifs , du tems de Jesus - Christ. Aussi se trompent-ils souvent dans les raisonnemens , qu'ils font sur le Vieux Testament.

6. Il est vrai que feu Mr. *Isaac Vossius* s'est moqué de tout cela ; mais personne , que je sâche , n'a donné dans les Paradoxes de ce savant homme ; qui racontoit ses conjectures , comme des Histoires. Mr. *Wotton* les rapporte ici & les réfute au long ; mais je ne m'y arrêterai pas. Nôtre Auteur a raison , entre autres choses , de soutenir que Nôtre Seigneur & ses Apôtres prêchoient dans la Judée , en Syriaque , ou dans un langage Chaldéen corrompu ; contre Mr. *Vossius* , qui prétendoit que c'étoit en Grec. Ce dernier n'est pas néanmoins le premier , qui l'ait dit. J'ai remarqué que *Jean Henri Hottinger* a dit la même chose , dans un endroit de son *Thesaurus Philologicus* ; mais je croirois que c'est par mégarde , car le contraire est clair , par le Nouveau Testament. Feu Mr. *Perizonius* a aussi commis la même bevue , en quelque part.

7. Comme d'habiles gens ont opposé *Joséph* à la *Mischna* , pour ruiner

l'autorité de ce Recueil ; Mr. *Wotton* a cru devoir examiner si cette préférence est juste. Il croit, avec beaucoup de vrai-semblance, que *Joseph* n'a pas eu dessein de composer une Histoire pour ceux de sa nation, mais pour les Payens, Grecs ou Romains, & qu'il a supprimé dans ses Antiquitez Judaïques, tout ce qui pouvoit choquer les Payens ; & au contraire exagéré & embelli tout ce qui pouvoit leur rendre sa Nation plus recommandable. Pour ce qui est de l'Histoire de la guerre Judaïque, lors qu'il vit sa Nation ruinée, sans qu'il y eût aucune apparence qu'elle fût jamais rétablie ; il écrivit l'Histoire de ses derniers malheurs, de la manière, qu'il crut être la plus glorieuse aux Romains. C'est ce qui a fait qu'il a changé & dissimulé ce qu'il a voulu dans l'Histoire ancienne.

Par exemple, dans les Ant. Jud. Liv. III. c. 5. en parlant du retour de Moïse du mont Sinai, dans le Camp d'Israël ; qui pendant son absence avoit obligé Aaron de faire le Veau d'Or & avoit célébré une fête en son honneur ; ce qui fit que Moïse rompit les deux Tables des dix Commandemens, comme on le voit au XXXII. & XXXIII.

XXXIII. Chapitres de l'Exode; *Joseph* a entierement omis ce que l'on vient de lire. Il est visible que le deshonneur, que cette rebellion contre Dieu faisoit aux Israëlites en général & à Aaron en particulier, lui a fait commettre cette grossiere prévarication.

Joseph avoit bien promis de traiter plus au long des Lois de Moïse, & c'est pour cela qu'il en a parlé si brièvement, en son Histoire. Mais il y a une de ces Lois, qu'il touche si légèrement, quoi que très-importante, qu'on ne peut guère douter qu'il ne l'ait fait à dessein. C'est la Loi de l'observation du Sabbath, dont, selon quelques uns d'entre les Juifs, il est parlé treize fois dans le Pentateuque. Néanmoins dans l'Histoire, que *Joseph* fait de la maniere, dont Dieu donna la Manne, dans le desert de Sin, lorsque le Sabbath fut institué, pour la premiere fois, depuis leur sortie d'Egypte, & que son observation fut ratifiée par un miracle constant, tant que la Manne dura, puis qu'elle tomboit tous les jours, excepté le jour du Sabbath; il ne dit pas un seul mot de ce miracle, qui étoit très-remarquable, ni du jour du Sabbath, qui

fut alors imposé aux Juifs. C'étoit une chose très-surprenante, que les Israélites eussent ordre de prendre deux portions de Manne le Vendredi, & seulement une, les autres jours. *Joseph* en parle, mais il ne dit rien du Sabbath. Il employe un Chapitre entier, sur les fêtes solennelles des Juifs, qui est le 10. du Liv. III. des Antiquitez; & quoi que le Sabbath fût la principale, il n'en dit autre chose, sinon qu'outre les victimes quotidiennes, on en immoloit quelques autres. Notre Auteur croit que cet Historien passe si légèrement, sur cet Article, parce que les Payens railloient le *Sabbath* des Juifs; comme il paroît par *Perse* & *Juvenal*, Poètes contemporains de *Joseph*, & par d'autres. Il donne encore quelques autres exemples de la mauvaise foi de *Joseph*, dans sa narration, où il contredit l'Écriture; & l'on y en pourroit encore ajoûter davantage, & quelques-uns, où il extenué les plus grands miracles, & laisse à ses Lecteurs la liberté d'en croire ce qu'ils voudront. Mais nous ne pouvons pas nous y arrêter, non plus qu'à l'examen des contradictions, où cet Historien se trouve avec les Docteurs de la *Misch-*
na,

na, touchant le nombre des Juges, en châte ville, & touchant la Dîme des Pauvres, comme nôtre Auteur le fait voir.

P O U R venir présentement au Livre même, le I. Discours est de la nature, de l'autorité & de l'utilité de la *Mischna*, & est divisé en 8. Chapitres, dont le 1. contient une liste des Auteurs Chrétiens, qui ont publié quelque livre de ce Recueil: le 2. est de la nature de ce même Recueil, ou de quoi & de quelle maniere il est composé; ce que l'Auteur a expliqué, avec beaucoup de netteté: le 3. des treize manieres de raisonner, selon lesquelles les Rabbins tirent leurs décisions de la Loi écrite: le 4. de l'autorité de la *Mischna*, où l'on prouve par des argumens négatifs, qu'il n'y avoit point de Loi Ora'e, parmi les Juifs, jusqu'au delà du tems de Néhémie: le 5. des argumens tirez de la prétendue Loi Ora'e, par lesquels, il paroît qu'elle ne peut pas être d'autorité divine: le 6. des argumens des Karaites, contre cette même Loi: le 7. de l'usage que les Chrétiens peuvent tirer de cette étude: le 8. des objections que l'on fait contre cela, avec un examen des argumens de

Mr. *Gale*, dans sa Réponse à l'Histoire du Baptême des Enfans, par Mr. *Wall*. Ceux qui ne sont pas instruits de ce que c'est que la *Mischna* & de l'utilité, qu'on en peut tirer, pourront se satisfaire, par la lecture de cette Dissertation; qui est courte, exacte, nette, autant que le peut être une piece de cette sorte. Ceux qui veulent se servir, avec fruit, des Oeuvres de *Lightfoote*, ont besoin de cette instruction préliminaire.

Le II. Discours contient une Table de ce qui est contenu, dans les Titres de la *Mischna*, avec un Abregé de chaque chapitre. *Joseph du Voisin* en avoit déjà donné une longue liste, dans ses remarques sur le *Pugio Fidei* de *Raimond Martini*, mais la méthode n'en est pas la même.

Le III. Discours est de la lecture quotidienne du *Schema*, qui consiste en trois passages; savoir Deut. VI. 4--9. XI. 13--21. Nomb. X. 37-45. On y traite aussi de l'usage des Phylacteres & des Billets, que l'on mettoit sur les poteaux des Portes. On entend ordinairement, parmi les Chrétiens, ce que Dieu commande dans ces passages, dans un sens figuré; comme s'il ne vouloit dire autre chose
finon

finon qu'il falloit avoir à cœur & présens à la mémoire les commandemens, qu'il avoit donnez aux Israélites, pour les observer; excepté qu'ils prennent à la lettre ce qui est dit Nomb. XV. des franges, que les Juifs devoient porter à leurs habits. Les Juifs au contraire ont cru qu'il leur étoit ordonné d'écrire certaines paroles de la Loi, sur des bandes de parchemin, qu'ils portoient sur leurs bras & sur leur tête. On peut voir ce qu'on en a dit, sur Exod. XIII, 9. Mr. le Docteur *Wotton* croit au contraire qu'il faut prendre ces commandemens à la Lettre, comme les Juifs. Il traite au long du *Schemah*, que les Juifs souûtenoient qu'il falloit reciter, ou lire, au moins, deux fois par jour, comme on le peut voir au commencement du Traité du *Sabbath*, qui est dans le 2. Volume de nôtre Auteur; qui prend occasion de là de traiter des Phylacteres & des Billets aux poteaux des Portes. Cette Dissertation mérite fort d'être lue, par ceux-là même, qui ne sont pas de son sentiment.

Dans le IV. Discours, on trouvera tous les passages de l'Écriture, qui ont du rapport à l'observation d'un jour, dans le nombre de sept, ayant

la Loi ; & sous la Loi ; avant & après la Captivité ; dans le tems, dont nous n'avons l'histoire que dans les Livres Apocryphes, ou dans ceux de *Joseph*, & enfin dans ceux du Nouveau Testament ; avec quelques remarques, sur chaque passage. Mais à la fin, ou au Ch. XI. de ce Discours, l'Auteur fait une recapitulation de ses remarques & y ajoute même quelque chose. Comme je n'ai pas pu m'étendre sur chaque partie de ce Volume, je m'étendrai un peu plus sur cet endroit, par lequel les Lecteurs pourront juger du reste ; outre qu'il y a quelque chose de particulier, qui mérite d'être bien examiné, & que la plus grande partie de ces deux Volumes roule le Sabbath.

I. Moïse parle de la sanctification du septième jour, immédiatement après avoir donné l'histoire de la Création. L'occupation d'Adam, jusqu'alors, n'étoit que la culture de la Terre ; mais étant un Être doué d'intelligence, qui avoit reçu de nouveau l'existence & la vie de son Créateur, il étoit juste qu'il lui payât un tribut de louanges & d'actions de grâces pour cela. Nous pouvons bien nous assurer qu'Adam avoit été instruit de la manière
dont

dont il avoit été créé, & qu'on lui dit, pendant son innocence, à qui il étoit redevable de son existence, depuis peu de tems. Ce fut son Créateur, qui lui défendit les fruits d'un des arbres du Jardin, où il étoit, & l'on ne peut guère supposer que Dieu lui fit cette défense; sans lui avoir fait comprendre qu'il avoit droit de la lui faire. En effet, le tems, pendant lequel il demeura dans le Paradis Terrestre, fut plus long, qu'on ne le croit communément; puis qu'il en falloit assez, pour donner les noms aux Bêtes terrestres & aux Oiseaux, que l'on fit passer devant lui. Il fallut que l'Ange, qui conduisit les Animaux, par l'ordre de Dieu, à Adam, l'informât de la nature de chacun; autrement comment auroit-il pu donner un nom propre à chaque espece? Il ne pouvoit pas être instruit, en peu de tems, des secrets de la Création; tout lui étant nouveau, comme à un Enfant nouvellement né. La Raison semble donc demander, qu'ayant été informé de ce qui s'étoit passé les six premiers jours du Monde, il observât le Sabbath, & que ce jour, auquel Dieu s'étoit reposé de ses Ouvrages, fût aussi un jour de repos pour

lui, qui avoit reçu le commandement de cultiver la terre.

Je ne conçois point, continue l'Auteur, comment de savans hommes ont cru que Moïse avoit parlé de la *sanctification du septième jour* proleptiquement (il y a ici en Anglois *prophetically*, prophétiquement; mais l'Auteur avoit écrit *proleptically*, comme il paroît par l'Errata, *par prolepse*, ou anticipation) en faisant l'histoire de la Création. Nous pouvons supposer, sans peine, qu'il fut laissé au choix d'Adam de faire ce qu'il trouveroit à propos, dans le service divin de ce jour là. Il put facilement comprendre qu'il devoit rendre grace à son Créateur & implorer sa protection pour l'avenir; & cela, sans Liturgie.

Le premier sacrifice, qui fut offert, se fit après sa chute, & cela par l'ordre de Dieu, selon l'ancienne tradition des Hebreux, qui n'est nullement absurde. Les victimes furent les bêtes, dont les peaux servirent à faire des habits à Adam & à Eve, & dont il est parlé Gen. III. 21. Nous pouvons bien nous assurer qu'on ne mangeoit point de chair avant le Déluge, & S. Paul nous apprend Hebr. IX. 22.

qu'il

qu'il n'y a point de remission des pechez, sans effusion de sang. Lors que Dieu déclara qu'il n'exécutoit pas sa menace à la lettre, ou qu'il ne feroit pas mourir Adam & Eve; il le confirma, par l'acceptation de ce sacrifice, en leur faisant des habits de la peau des victimes. Il paroît à l'Auteur que l'ancienne Tradition, qui dit que nos premiers Parens sacrifient, & que le feu du Ciel consuma leur holocauste, est très-bien fondée. Il n'est point du tout du sentiment de *Spencer*, qui croyoit que les Sacrifices étoient une invention des Payens. *Mr. Wotton* avouë néanmoins que Dieu ordonna certaines sortes de victimes, par opposition aux superstitions Egyptiennes.

Quoi que nous n'ayons pas, de passage exprès, par où il paroisse que les Israélites observassent le Sabbath, avant que d'être arrivez au Désert de Sin; nous ne voyons rien, qui soit contraire à cela. Le 22. jour du second mois les Israélites l'observerent nommément après être sortis d'Egypte. D'habiles gens croient qu'il n'avoit point été observé auparavant, parce que le peuple étoit parti le 15. du même mois d'Elim. Mais comme les

marches des Israélites se faisoient, par l'ordre de Dieu, qu'il donnoit par le moyen de la nuée; ils devoient suivre cet ordre, qui les dispensoit, comme le croit l'Auteur, de l'observation du Sabbath.

III. Lors que le Sabbath fut institué, dans le Desert, il changea de nature, selon nôtre Auteur. Il devint un *signe* de l'Alliance de Dieu, avec le peuple d'Israël, ou un *Sacrement*, comme il parle, en nous renvoyant à Exod. XXXI. 13. & Ezek. XX. 12, 13. Le *repos*, que les Israélites observoient, en étoit le signe, & cela même le distinguoit du Sabbath Patriarchal. Ce fut pour cela que le 4. commandement fut mis, dans le Decalogue, pour ordonner l'observation du septième jour; comme le signe de l'Alliance contractée, avant la rebellion du Veau d'Or.

IV. Si l'on fait attention à cela, & si l'on compare les Lois Sabbathiques données par Moïse, avec ce qu'en dit Ezekiel, on comprendra aisément, comme le croit nôtre Auteur, l'abrogation du Sabbath Judaique. Les personnes religieuses voyant le commandement de l'observation du Sabbath, inseré dans le Decalogue, dont

dont les autres commandemens sont saints & moraux , par eux-mêmes , avoient du penchant à croire que celui du Sabbath étoit aussi moral. Mais ils n'en pouvoient inferer autre chose, sinon que Dieu vouloit qu'on l'observât religieusement , comme la raison de l'observer , qui y est ajoutée , le fait aussi comprendre. Si le jour du Sabbath des Juifs étoit en effet un des septièmes jours , à compter par Semaines , depuis le premier auquel Dieu se reposa ; comme on a quelque raison de le croire ; cela devoit encore augmenter le respect , que l'on avoit pour ce jour-là. La raison ajoutée à ce précepte est digne de Dieu ; car comme le Sabbath avoit été d'abord établi , afin qu'Adam pensât , une fois la Semaine , à son Créateur : il avoit été de nouveau confirmé , afin que le peuple d'Israël fût retenu par ce signe , qui revenoit tous les sept jours , de retomber dans l'Idolatrie Egyptienne & adorât constamment celui , qui a fait toutes choses , en six jours , & s'est reposé le septième.

V. Cela dura ainsi jusqu'à Jesus-Christ ; mais dès qu'il eut déclaré pleinement , par son Sacrifice réel , que tous les Sacrifices typiques , qui
avoient

avoient été offerts auparavant, avec foi, étoient actuellement acceptez; la premiere Alliance, faite avec les Juifs, fut anéantie. Le Sabbath Juif cessa d'être un *signe*, parce que la chose signifiée n'étoit plus. C'est pourquoi S. Paul exhorte les Colossiens à conserver leur liberté (Ch. II. 16, & suiv.) à l'égard du Sabbath, comme à l'égard des autres choses cérémonielles, *qui n'étoient que des ombres de ce qui devoit venir, & dont le corps est la doctrine de Jesus-Christ.*

VI. Aussi nôtre Seigneur traite-t-il le Sabbath, comme une institution, qui devoit être désormais de peu de conséquence. Il guérit des maladies chroniques, le jour de Sabbath, qu'il pouvoit guerir un autre jour; il ordonna à des malades de charger leur lit ce jour-là; il permit à ses Apôtres d'arracher, ce même jour, des épis, & de les froyer, pour les manger, quoi que peu propres à satisfaire à la faim. Il observa ce qui étoit la partie du Sabbath qui devoit durer, lors qu'il fréquenta le Temple & les Synagogues, ce jour-là; mais il n'eut aucun égard, pour le repos Sabbathique, lors qu'il s'agit de quelque chose de meilleur.

VII. Il s'accommoda avec l'Economie Judaique , qui fut depuis anéantie , sur la croix ; quoi que les Juifs continuassent à l'observer , jusqu'à la destruction du second Temple. Il n'étoit pas surprenant que le signe cessât , lors que la chose signifiée ne fut plus.

VIII. La nouvelle Alliance eut alors lieu , dans toute son étendue ; & une nouvelle Eglise fut établie , dont Jesus-Christ fut le Chef , & à laquelle tous les peuples de la Terre furent invitez. Le jour consacré au service de Dieu ne fut plus le septième , mais le premier de la Semaine. Ce jour-là Nôtre Seigneur ressuscita , & le S. Esprit tomba sur les Apôtres ; deux événemens de la dernière importance , pour les Chrétiens. On célébroit le septième l'ancienne Création . mais on célébra le premier la nouvelle.

IX. On objecte à cela qu'il n'y a aucun commandement , dans le Nouveau Testament , par lequel il soit ordonné de substituer le premier jour au septième. Mais on y voit des marques de cette pratique. Il paroît que du tems de S. Paul , comme on le voit par Act. XX. 7. 1 Cor. XVI. 1, 2. les Chrétiens s'assembloient ce jour-là ,

là, & on l'appelloit déjà *le jour du Seigneur*, du tems de S. Jean, qui nous l'apprend Apoc. I. 10.

X. Le même Esprit, qui avoit établi le Sabbath, avoit droit d'établir le Dimanche, & Jesus-Christ accorda à ses Disciples, Matth. XVI. 19. XVIII. 18. le pouvoir de *lier* & de *déliar*; c'est à dire, de défendre & de permettre; en vertu duquel, ils purent défendre d'observer le Sabbath, & permettre de lui substituer le premier jour de la semaine; comme l'Auteur le fait voir au long, par l'usage de la *Misch-na*, qui employe ces termes, en ce sens.

XI. Il a bien vû qu'on lui demanderoit quel est le devoir des Chrétiens, à l'égard du Dimanche. Il avoué qu'il n'y en a que très-peu de chose, dans le Nouveau Testament; mais il croit qu'on doit suivre, en cela, la pratique des Eglises Apostoliques, qui est assez connue. On doit même, dans l'observation du jour du Dimanche, imiter la dévotion des Juifs dans celle du Sabbath; non pour le *repos Sabbathique*, mais à l'égard du culte divin, auquel on doit vaquer en ce jour-là, dans les Assemblées des Eglises Chrétiennes. Si les Apôtres
avoient

avoient jugé qu'on devoit observer le repos Judaique , à l'égard de toutes les Oeuvres serviles ; ils n'auroient pas manqué d'en avertir les Chrétiens. Mais on ne trouve , dans les Ecrits des Apôtres , à cet égard , autre chose , sinon que les Fideles , dans les tems Apolloliques , s'assembloient le Dimanche , pour prier Dieu , pour le louer , pour s'instruire de la Religion , pour participer à l'Eucharistie , & pour subvenir aux besoins des pauvres. Après que ces exercices de pieté sont finis , c'est à la prudence de chaque Eglise & même à chaque particulier d'employer son tems d'une manière pieuse & édifiante.

VOILA la substance du Discours de Mr. *Wotton* sur le Sabbath. Peut-être trouvera-t-on quelque ressemblance , dans la manière dont il tire de l'Ecriture l'institution du Sabbath , même avant le Peché , & en ce qu'il dit d'Adam , avec la méthode des Rabbins ; qui sur un mot inventent des Histoires , en suppléant , par des conjectures peu sûres , à ce qui manque , comme ils croient , à la narration de l'Ecriture ; pour rendre raison des expressions , qui les embarrassent. Mais il ne dit rien de si outré ,

tré, & apparemment il ne souhaite pas qu'on prenne des conjectures, pour des démonstrations. La lecture trop assidue des Rabbins peut insensiblement tourner l'esprit, au moins à quelque égard, dans l'explication de l'Écriture, de la même manière, dont ces Docteurs l'avoient tourné, & à recevoir des traditions peu assurées, pour véritables. On doit se garder de former aucun Système, où il entre trop de conjectures & d'explications trop subtiles. Pourvu qu'on soit sur ses gardes là-dessus, on ne sauroit nier, qu'on ne puisse beaucoup profiter dans la lecture de leurs Livres, & que le Public ne soit obligé à *Jean Selden*, par exemple, & à *Jean Lightfoote*, des lumières qu'ils en ont tirées & communiquées à ceux qui étudient l'Écriture Sainte. Ceux qui ne lisent pas les Ouvrages de ces savans hommes, qui ne sont pas à la portée de tout le monde, seront redevables à Mr. le Dr. *Wotton* des ouvertures, qu'il leur a ici données. J'aurois parlé ici, du second Volume de son Ouvrage, si j'avois eu assez de place; mais j'en parlerai, dans la suite de ce Tome.

J'ajouterais seulement ici que, sur la question

question de la substitution du Dimanche au Sabbath, il semble qu'il auroit pû faire quelque mention du sentiment de ceux, qui ont cru qu'au commencement les Chrétiens observoient l'un & l'autre jour, & que cela dura même assez long-tems, en certains lieux. On en trouvera des preuves dans le *Traité d'Etienne de Courcelles de esu sanguinis*. Supposé qu'elles soient bonnes, il ne faudra pas dire que les Apôtres abolirent entièrement le Sabbath, mais seulement qu'ils lui joignirent le Dimanche; que les Chrétiens, dans la suite des tems, observerent seul, comme nous voyons aujourd'hui.

A R T I C L E VII.

Remarques de Mr. Hartfoeker, sur la Dissertation, que Mr. d'Ortous de Meyran a présentée à l'Academie Royale des Belles Lettres, Sciences & Arts, de Bourdeaux, sur les variations du Barometre & par laquelle il a remporté le prix, que cette Academie avoit promis à celui, qui rendroit la meilleure raison de ces variations.

IL est démontré, dit Mr. d'Ortous, p. 11. dans les *Traitez de Méchanique*, qu'un corps, qui glisse, qui roule, ou qui coule, sur un autre, pese d'autant moins sur lui, qu'il s'y meut avec plus de vitesse. J'en conviens, mais la conséquence, qu'il en tire, est fausse; savoir que les mouvemens de l'Atmosphere, c'est à dire, les mouvemens horizontaux, dont il entend parler; devront produire en elle différentes pesanteurs, par rapport à la surface, qui la soutient; puisque l'Atmosphere agit, ou pese, sans discontinuation, sur chaque point de cette surface, & que ce n'est pas, une seule colonne, qui y pese pour un instant, mais une suite continuelle de colonnes, qui y pesent.

Imaginez, dit-il p. 12. une boule de marbre, sur une table, ou plan horizontal; si cette boule y est en repos, elle n'agira, ou ne pesera sur le plan, qui la porte; que par sa pesanteur propre & absolue; mais si vous la supposez, en mouvement, & qu'elle roule d'un bout de la table à l'autre, sa pesanteur deviendra moindre par rapport à la table; & la boule la pressera, ou y pesera d'autant moins, qu'elle roule-

ra avec plus de vitesse. Mais si cela étoit vrai, toute la Théorie des Bombes seroit fausse. Je conviens que chaque point de la table en seroit moins pressé, & que c'est sur une semblable idée, pour me servir de l'exemple de l'Auteur, qu'*Homere*, pour peindre la rapidité du char d'un de ses Heros, dit que les rouës ne laissoient que des marques légères, sur la poussiere la plus subtile; mais je nie que toute la table en fût moins pressée, & il seroit très-facile de s'en convaincre par l'expérience. Si l'on prenoit, par exemple, un vase rempli d'eau, & qu'on y fît tourner cette eau en rond, elle ne peseroit pas moins, sur le fond de ce vase, que si elle y étoit en repos. Une toupie ne peseroit pas moins, sur un des bassins d'une balance, si elle y étoit en mouvement, que si elle y étoit en repos.

L'Auteur commet donc ici un Paralogisme, & cependant il s'en sert uniquement, dans toute sa Differtation, pour rendre raison de l'abaissement du Mercure, dans le tuyau du Barometre.

Cette image, dit-il p. 13. seroit capable de faire concevoir, aux personnes même

même les moins versées dans les *Mathématiques*, comment la pesanteur d'un corps en général peut être diminuée, par son mouvement, & en particulier, comment les vents, les tempêtes & tous les grands mouvements de l'*Atmosphère* diminuent l'action de son poids sur le *Mercure du Barometre*.

Mais les vents, les tempêtes & tous les grands mouvements de l'*Atmosphère* diminuent l'action de son poids sur le *Mercure du Barometre*, parce qu'ils font tomber à terre quantité de corps étrangers qu'elle soustenoit, & qui l'appesantissoient. D'ailleurs les grands mouvements de l'air peuvent l'élever, en quelque façon, & diminuer son poids.

Selon Descartes & les plus habiles Philosophes de ce Siecle, dit-il p. 25. ce sont principalement les vapeurs qui causent les vents. Mais c'est en cela, que *Descartes* & ces *Philosophes* se sont trompez. La cause la plus générale du vent est le mouvement diurne de la *Terre*, sur son axe. Les fermentations, que le mélange des exhalaisons & des vapeurs excite dans l'air, causent les grands vents & les tempêtes, que les vapeurs seules ne causeroient jamais.

Mais

Mais ce n'est pas seulement, dit-il p. 27. *lors qu'il doit pleuvoir, que le Mercure descend, cela arrive souvent pendant la pluie même; du moins voit-on rarement alors, que le Mercure s'élève.* Mais ce n'est pas parce que la pluie est presque toujours accompagnée de l'agitation horizontale de quelque partie de l'atmosphère, comme le veut l'Auteur; mais parce qu'alors l'air se décharge des corps hétérogènes qui l'appesantissoient, ou dans le lieu, où le Barometre se trouve, ou dans le voisinage dont ce lieu doit se ressentir; & c'est ainsi que le Barometre peut prédire la pluie.

Au reste, il pourroit pleuvoir, pendant quelque tems de suite, & notwithstanding cela le Mercure pourroit demeurer à la même hauteur; ou, ce qui plus est, hauffer dans le tuyau de Barometre; parce que l'air supérieur pourroit être fort ferein, & recevoir du voisinage, par un vent continuel, contraire à celui, qui regneroit embas, quantité de vapeurs & d'exhalaisons, capables de l'appesantir assez, pour cela.

Si l'agitation cesse, dit-il p. 29. *& qu'il ne se forme plus de nouvelle pluie, le Barometre monte & prédit le beaux tems.* Mais le Barometre ne monte

pas, parce que l'agitation horizontale de l'air cesse; ce que l'Auteur admet, dans toute sa Dissertation, comme la principale cause de l'abaissement du Mercure, dans le tuyau du Barometre; mais parce que l'Air commence à se charger de nouveau de vapeurs & d'exhalaisons, comme de soufre, de salpêtre & d'autres corps semblables; que l'agitation de l'air & la pluie avoient fait tomber à terre, pour la rendre fertile.

Je dis la même chose, dit l'Auteur p. 38. des exhalaisons, ou petites parties terrestres, que la chaleur du soleil fait élever, pendant le jour, & qui retombent au commencement de la nuit.

Mais elles ne retombent pas seulement, au commencement de la nuit, mais pendant toute la nuit, tantôt plus, tantôt moins, & déchargent ainsi l'Air, qu'elles appesantissent pourtant, pendant qu'elles tombent, & qu'elles n'appesantissent, en aucune façon, quand elles s'élevent. Quand les exhalaisons, aussi bien que les vapeurs, s'élevent le jour, par la chaleur du soleil, ou par quelque autre cause, que ce soit; l'Air ne les soutient, en aucune façon, & par conséquent elles ne l'appesantissent pas
alors.

alors. Au contraire, elles devroient le rendre, de cette maniere, plus léger, en le soulevant un peu. Il n'est donc pas bien surprenant que l'Air soit d'ordinaire plus léger le jour, que la nuit; l'Eté, que l'Hiver; & entre les Tropiques, que vers les Poles; car pendant qu'elles tombent, l'Air est obligé de les soutenir, quoi qu'en puisse dire l'Auteur p. 36. & feu Mr. le Baron de *Leibnitz*, au commencement de l'Histoire de l'Academie Royale de l'année MDCCXI. Mr. de *Leibnitz*, pour appuyer son idée, y propose une experience. *C'est qu'il falloit attacher aux deux bouts d'un fil deux corps, l'un plus pesant, l'autre plus léger que l'eau, & tels que, tous deux ensemble, ils flotassent sur l'eau, les mettre dans un tuyau plein d'eau, suspendu en une balance, où il fut exactement en équilibre, avec un poids, & ensuite couper le fil où seroient attachez les deux corps de pesanteur inégale, ce qui obligeroit le plus pesant à tomber. Il soutenoit qu'alors le tuyau ne seroit plus en équilibre, mais que le poids, qui lui étoit égal, l'emporteroit & le feroit monter, parce que le fonds de ce tuyau seroit moins chargé. Mais je voudrois bien savoir pourquoi Mr.*

de *Leibnitz* a proposé son Expérience, d'une manière si difficile & si embarrassée, & pourquoi il ne l'a pas proposée tout simplement: Qu'il falloit prendre un tuyau un peu long, rempli d'eau; tenir suspendu, tant soit peu au dessous de la surface de l'eau, un corps pesant, avec un fil assez délié; suspendre ce tuyau à une balance où il fut exactement en équilibre, avec un poids; & laisser ensuite choir ce corps pesant, pour voir si le tuyau descendroit, comme on pourroit le croire, ou bien s'il monteroit, comme il le prétend. Mais sans m'arrêter à cette expérience, tout le monde doit tomber d'accord, que l'eau arrêteroit quelque peu ce corps & empêcheroit sa chute; puis qu'il tomberoit avec autant & même plus de vitesse au travers de l'eau, qu'il ne tomberoit au travers de l'air, & même au travers du Vuide pneumatique, si elle ne l'arrêtoit point du tout. Mais elle ne peut l'arrêter, sans le soutenir, & par conséquent sans en devenir plus pesante.

Je trouve, dit l'Auteur p. 41. *comme on l'avoit déjà remarqué avant moi, que les plus grandes hauteurs & les plus grands abaissemens du Barometre*
ar.

arrivent toujours en Hiver, & qu'en général la différence, entre le plus haut & le plus bas degré, est plus grande dans les pais froids, que dans les pais chauds. Je conviens des observations, rapportées par l'Auteur; mais je ne saurois convenir, avec lui, des raisons, qu'il en donne; savoir, que les plus grandes hauteurs du Mercure, dans le tuyau du Barometre, arrivent en Hiver & dans les pais froids, principalement par la condensation de l'Air; & ses plus grands abaissemens, par le mouvement horizontal de l'Atmosphere. Il est vrai qu'un air dilaté pese moins qu'un air condensé, mais je nie que cela en soit la principale cause; puisque cela doit être si peu de chose, qu'il ne peut entrer en ligne de compte, & qu'on le peut négliger; d'autant plus que l'air est également froid & par conséquent également dilaté à peu de distance de la terre & dans la région des nues qui ne font d'ordinaire que de la neige, & qui sans cela n'iroient guère loin; ce qui est pourtant très-nécessaire, pour arroser les terres, qui sont éloignées de la mer, & les rendre, de cette maniere, fertiles.

La raison, que l'on peut donner

pourquoi les plus grandes hauteurs du Mercure, dans le tuyau du Barometre, arrivent toujours en Hiver & dans les Pais froids, est que les vapeurs & les exhalaisons, qui sortent de la Terre, trouvant un Air assez condensé, pour les soutenir, s'y accumulent peu à peu, & l'appesantissent par conséquent beaucoup; jusqu'à ce que de violentes agitations & fermentations, qui arrivent dans l'air, les fassent tomber à terre, & baissent par conséquent très-considérablement le Mercure, dans le tuyau du Barometre. Au contraire, en Été & dans les pais-chauds, les vapeurs & les exhalaisons ne font que monter, le jour, par l'ardeur du soleil, sans appesantir l'air de quoi que ce soit, pendant qu'elles montent, & retombent la nuit, sans l'appesantir beaucoup pendant leur chute; parce qu'elles ne font pas en assez grosse quantité, ni accumulées, comme cela arrive en Hiver & dans les pais-froids. C'est-là la raison pourquoi le Mercure ne s'éleve pas si haut, dans le tuyau du Barometre, entre les Tropiques, que vers les Poles.

Entre les Tropiques, dit l'Auteur p. 47. les variations du Barometre n'ont

n'ont que 5. ou 6. lignes d'étendue; & il attribue cela à la dilatation de l'air, par l'extrême ardeur du Soleil; mais la raison la plus vrai-semblable qu'on en puisse donner & la principale, ce me semble, est que les vapeurs & les exhalaisons ne font que monter, pendant le jour, par l'ardeur du Soleil, & n'appesantissent par conséquent l'air, en aucune façon: au lieu que la nuit elles retombent toutes & l'appesantissent en tombant, jusqu'à faire hauffer le Mercure dans le tuyau du Barometre, de 2, 3, ou 4 lignes; comme l'ont observé Mrs. *Varin*, des *Haies*, & de *Clos*. Je ne veux pourtant pas nier, comme j'ai déjà dit, que la condensation & la dilatation alternatives de l'air n'y puissent contribuer quelque chose.

Comme tout ce que dit l'Auteur, depuis la pag. 56. l. 14. jusqu'à la p. 59. l. 12. n'a pas la moindre vraisemblance, & qu'il est tiré, comme l'on dit, par les cheveux, je ne m'arrêterai pas à le réfuter.

Il y a beaucoup d'apparence, dit-il p. 60. *que ce que je ne fais que supposer existe réellement: savoir, que la Terre seroit un spheroides plat, produit par la révolution d'une Ellipse, autour*

de son petit axe, & que cet axe passeroit par les Poles. Mais il y a beaucoup d'apparence que la Terre est ronde, comme les autres Planetes, & qu'elle a été créée de cette façon, dès le commencement, par l'Être souverain & tout-puissant

Le nécessité, dit-il encore à la même page, d'accourcir le pendule, à mesure qu'on approche de l'Equateur, fit d'abord soupçonner à de célèbres Mathématiciens; savoir, à Mrs. Newton, Huygens & autres; que la Terre étoit un globe aplati, vers les poles. Mais cette nécessité a d'autres causes comme je l'ai expliqué, avec plus de vrai-semblance, dans mon Essai de Dioptrique p. 13. & après moi plus amplement Mr. de la Hire, dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de l'année MDCCIII. p. 285. Le Pendule s'allonge, par la chaleur du climat & il faut l'accourcir, pour lui faire battre les secondes. comme à Paris.

Mais ce qu'ils n'avoient fait, que conjecturer, continue-t-il p. 61. sur l'observation du Pendule, sur l'hypothèse Cartésienne de la pesanteur, & par l'application des principes des forces centrales au mouvement de la Terre,
se

se trouve à présent justifié, par des observations immédiates de Mr. Cassini, &c. Mais de ces observations immédiates on doit conclurre tout le contraire de ce que Mr. Cassini en a conclu ; ce qui est bien éloigné du compte de nôtre Auteur.

La Zone torride, dit-il, p. 68 n'est pas sujette, ni aux vents, ni aux grandes pluies ; il n'est fait mention, que des calmes, que les vaisseaux éprouvent sous la ligne. Mais quand il y fait du vent, il est d'ordinaire plus fort qu'en Europe ; & quand il pleut, les pluies y sont aussi plus abondantes & plus violentes qu'ici. Là - où l'on rencontre les plus grands calmes, on rencontre aussi les plus furieuses tempêtes.

Tout ce que dit l'Auteur depuis la p. 69. l. 5. jusqu'à la page 73. l. 6. des raisons, pour lesquelles le Barometre baisse ordinairement par les vents de Sud, & se soutient & s'élève même quelquefois, par les vents de Nord, est principalement fondé sur ce qui a été réfuté ci - dessus.

Les vents de Sud font d'ordinaire baisser le Mercure, dans le tuyau du Barometre, parce qu'ils ameinent pres-

que toujours la pluye , ou qu'ils en font accompagner. Les vents de Nord font d'ordinaire un effet tout contraire, parce qu'ils rameinent presque toujours le tems sec. J'ai expliqué pourquoi le tems sec fait hausser le Mercure, dans le tuyau du Barometre, & pourquoi dans le tems sec & ferein, l'air est ordinairement chargé d'une très-grande quantité de vapeurs & d'exhalaisons, qui y voltigent invisiblement, & qui le rendent plus pesant, parce qu'il les soutient. Dans un tems pluvieux, l'air se décharge de ces corps, qui ne commencent qu'alors de se faire voir : comme on ne voit l'argent, dans l'Eau forte, où il est dissout, que lors qu'il commence à se précipiter ; & comme on ne voit, dans l'Urine, les corps étrangers qu'elle contient, que lors qu'ils s'assemblent & se précipitent ; parce qu'elle commence à perdre sa chaleur & son agitation, qui les y faisoient voltiger d'une maniere invisible ; & c'est la raison pourquoi, après un tems pluvieux, les Lunettes d'approche font un meilleur effet, & les verres ardents brulent avec plus de force ; car l'air est alors comme lavé & rincé,

Si nous pouvions vivre dans l'eau,
com-

comme nous vivons dans l'air, nous y trouverions, par l'aide d'une machine pareille au Barometre, que cette eau peseroit tantôt plus & tantôt moins; selon qu'elle seroit plus ou moins chargée de sel, de limon & d'autres corps capables de la rendre pesante. Nous ne balancerions pas, un seul instant, d'attribuer ces changemens de pesanteur presque uniquement à ces corps; parce que nous aurions nos sens, pour guides & pour témoins.

J'admets donc, sans aucune difficulté, que toutes les variations du Mercure, dans le tuyau du Barometre, viennent principalement des vapeurs & des exhalaisons, dont l'air est toujours plus, ou moins chargé, & qui l'appesantissent, lors qu'il est obligé de les soutenir. Mais si cela est, il ne se peut que l'air n'en soit d'autant plus chargé, qu'il est proche de la surface de la Terre, & cela se trouve effectivement ainsi par l'Experience; parce qu'on voit que l'étendue des variations du Mercure, dans le tuyau du Barometre, est d'autant plus petite, que le lieu, où l'on fait les observations, est plus élevé; qu'elle est plus petite au sommet d'une haute

montagne, qu'elle ne l'est au pied, &c. D'ailleurs Mrs. *Cassini* & *Maraldi* ont observé qu'au niveau de la Mer une ligne de Mercure soustenoit ou contrebalançoit une colonne d'air d'environ 60 pieds & qu'à neuf-cents-cinq toises, au dessus de ce niveau, une colonne de la même hauteur étoit soustenuë, ou contrebalancée, par une demi-ligne de Mercure ; comme il est rapporté dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de l'année MDCCV. Par conséquent, si l'air avoit été également pur, il auroit été deux fois plus dilaté, dans la dernière, que dans l'autre ; ce qui n'étoit pourtant pas ; parce que, dans cette dernière, le Mercure n'étoit descendu, dans le tuyau de leur Barometre, que jusqu'à 23. pouces. Pour rendre la chose un peu plus sensible, s'il y avoit dans une colonne de 60. pieds, posée sur la surface de la mer, deux fois plus de corps hétérogenes que d'air, & que dans une autre, posée immédiatement sur la première, il n'y en eût point, mais seulement un air tout pur ; l'air ne seroit presque pas plus dilaté dans la première de ces deux colonnes, que dans l'autre ; & pourtant, si une ligne de Mercure soustenoit, ou contrebalançoit

lançoit la première, le tiers de cela & même un peu moins soutiendrait l'autre.

J'espère que Mr. d'Ortous ne trouvera pas mauvais, que j'aye critiqué sa Dissertation. Il pourra user de représailles & critiquer, à son tour, mes ouvrages de Physique, s'il le trouve à propos. Bien loin de lui en faire mauvais gré, je l'y invite; je le tiendrai à honneur & il me fera un très-sensible plaisir. Pour ce qui est de *Messieurs de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bourdeaux*: j'espère qu'ils me pardonneront la liberté, que j'ai prise de critiquer & même de condamner, presque d'un bout à l'autre, un Ouvrage, qu'ils ont approuvé & jugé digne de remporter le prix.

Il est parlé dans l'Histoire & dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de l'année MDCCXI. des Expériences, sur la dilatation de l'air, que Mr. *Scheuchzer* a faites, à différentes hauteurs, sur les montagnes de la Suisse. Mais il seroit à souhaiter que cet habile homme voulût les réitérer, avec d'autres tuyaux, & avec toute la précaution requise, pour voir s'il trouveroit toujours la même chose; d'autant plus qu'il y a lieu de croire, que
l'Air,

l'Air, entant qu'Air, est de la même nature, par toute la Terre, & par toute l'Atmosphère; comme l'eau, les fels, les métaux & plusieurs autres corps font de la même nature, par tout.

ARTICLE VIII.

I. HISTOIRE DE FRANGE,
depuis l'établissement de la Monarchie Française dans les Gaules. Par le P. G. DANIEL de la Compagnie de Jesus. Seconde Edition, revue, corrigée & augmentée par l'Auteur. & enrichie de plusieurs Médailles Authentiques. A Amsterdam aux dépens de la Compagnie en 6 voll. in 4.

QUAND la première Edition de cette Histoire parut, j'en parlai, au commencement du XXVII. Tome de la *Bibliothèque Choisie*. Il n'est pas besoin que j'en dise de nouveau ce que j'en dis, en ce tems-là. Cette Edition est une copie fidèle de celle de Paris, en MDCCVII. si l'on en excepte les endroits, que l'Auteur lui-même a trouvé à propos de corriger. On avoit même publié que le P. *Daniel* avoit promis d'adoucir quelques expressions, qui ne font rien au fonds de l'Histoire; comme les termes odieux d'*Hérétiques* & d'*Hérésie*, qu'il employe très-communément, en parlant des *Calvinistes*.

vinistes, & du *Calvinisme*. Il se pourroit faire qu'il eût ôté quelques-uns de ces termes, mais il en a laissé beaucoup plus qu'il ne faut, selon les Regles de l'Histoire.

Mais il ne me reste ici d'espace, que pour dire ce qu'il y a de particulier, en cette Edition. La premiere chose est le changement du format de cet Ouvrage, que l'on a mis en fix volumes in 4 au lieu de trois in folio, qu'on ne pouvoit lire commodément, que dans le Cabinet & devant un Pupitre; où il falloit même changer de posture, selon que l'on étoit au haut, ou au bas de la page; de sorte qu'on pourroit dire d'un homme, qui auroit lu l'Edition précédente :

- - - *legit amaras*

Porrecto jugulo historias.

En second lieu, on y a fait des corrections innombrables de fautes d'impression, qui étoient dans la premiere Edition, & dont il y en avoit, qui faisoient même des fautes d'Histoire. On en a fait plusieurs autres, qui regardent le style & le langage; & si l'Edition s'étoit faite, sous les yeux de l'Auteur, elle auroit été encore plus correcte, sur tous ces points. De plus, on y a fait divers changemens, en quelques articles, sur lesquels certaines méprises avoient échappé; chose inévitable, dans le recit d'un million de faits, qui entrent dans un Ouvrage de cette étendue. On y trouvera aussi diverses additions, tirées principalement des Mémoires de
quel-

quelques familles, qu'on a fournis à l'Auteur, qui leur a rendu justice, après s'être assuré de la vérité des faits.

Troisièmement, on a mis, au haut des pages, les années, auxquelles sont arrivées les choses, dont il y est parlé; ce qu'on n'avoit point fait dans la première Edition, parce qu'en quelques endroits, pour ne pas interrompre la suite des affaires, on a été obligé de traiter tout de suite des matières, qui occupent quelquefois deux & trois années. On a néanmoins passé sur cette difficulté, en marquant à la marge les dates des faits, qui ne peuvent être rapportées à l'année courante du haut de la page. L'Auteur ne l'a pas pourtant pu faire, dans les deux premiers Tomes, où la Chronologie est trop incertaine.

En quatrième lieu, on a mis des sommaires de chaque regne à la tête des Volumes & à la marge, par tout l'Ouvrage.

Cinquièmement, on a mis au premier Tome une Carte des Gaules, de la manière dont elles étoient divisées, quand Clovis y entra, avec les noms de quelques lieux, où de grandes batailles se donnerent, & de quelques autres de la France Germanique, au delà du Rhin.

Sixièmement, on y voit la pierre sépulcrale du tombeau de la Reine *Brunebaut*, le plan de l'armée Romaine & Francoise dans la bataille du *Casilin*, celui de la journée d'Arques où *Henri IV.* batit le Duc de *Mayenne*, & quantité de Médailles

les véritables des Rois de France, tant anciennes que modernes, sans aucun mélange de portraits faits à plaisir, comme sont ceux, que l'on voit dans l'Histoire de *Mézerai*.

Ces embellissemens & ces corrections sont des raisons assez fortes, pour acheter cette Edition, surtout pour ceux qui n'ont point la précédente. Il n'y a pas beaucoup d'apparence qu'il s'en fasse d'autre.

II. *Abregé Chronologique de l'Histoire de France, pour servir de suite à celui de FRANÇOIS DE MEZERAY, Historiographe de France, contenant le regne de Louis XIII.* A Amsterdam chez D. Mortier in 12. pagg. 556.

III. *Abregé, &c. contenant le regne de Louis XIV.* in 12. pagg. 604. chez le même.

LE Libraire ayant rimprimé les sept volumes de *Mezeray*, que l'on ne laisse pas de demander, après avoir vû l'Ouvrage du P. *Daniel*, a cru devoir en donner la continuation jusqu'à la mort de Louis XIV. En effet les regnes de Louis XIII. & de son fils ne sont pas moins interessans, que les regnes précédens, & bien des gens même seront plus curieux de les lire; parce que l'on aime mieux s'instruire de ce qui est arrivé de son tems, & un peu auparavant, que des choses plus anciennes. Le P. *Daniel* n'a conduit son Histoire, que jusqu'à la mort de *Henri IV.* en MDCX. c'est à dire douze ans, au delà de celle de *Mezeray*, qui a fini la sienne à la paix de Vervins, en MDXCVIII

MDXCVIII. Une des raisons, qui l'a empêché, à ce qu'il dit, d'aller plus avant, est qu'il ne convient guère de publier l'Histoire de son tems, ou du tems trop proche du sien. „ Il est difficile, dit-il, à un Historien, „ quand il y a encore des personnes vivantes, qui peuvent se trouver intéressées à „ son Histoire, d'observer le beau précepte, „ que *Cicéron* lui prescrit, & qui consiste „ non seulement à n'oser rien dire de faux, „ mais encore à oser dire tout ce qu'il fait „ de vrai, quand ces veritez doivent entrer „ dans le sujet qu'il traite. Il semble néanmoins qu'après tant de Mémoires, qui ont paru touchant le regne de Louis XIII. & même assez hardis, sans que le Public en ait été scandalizé; on pouvoit bien hazarder l'Histoire de ce Prince, sans s'exposer à de grands dangers. Il n'en est pas de même de celui de *Louis XIV.* sur tout depuis sa Majorité. Mais quoi qu'il en soit, la retenue du *P. Daniel* ne nuira pas au débit du second volume de la suite de *Mezeray*. S'il y a même des omissions, sur des choses, sur lesquelles on n'a pas encore pu être instruit; le Public les pardonnera facilement, d'autant plus que l'Auteur n'a rien omis à dessein, & n'est pas plus coupable de partialité & de flaterie, que d'une dissimulation affectée, ou du dessein de tourner les choses odieusement. Les deux grandes Histoires de ce regne par *Mrs. de Larrey* & *de Limiers*, sont d'une si vaste étendue, que peut-être bien des Lecteurs s'accommoderont mieux d'un seul volume.

C A T A L O G U E

des

LIVRES NOUVEAUX,

qui se trouvent dans la Boutique
des *Freres Wetsteins.*

Nouveau Recueil des Epigrammatistes François anciens & modernes, contenant ce qui s'est fait de plus excellent dans le genre de l'Epigramme, du Madrigal, du Sonnet, du Rondeau & des petits contes en vers, depuis Marot jusqu'à present, avec la Vie des Auteurs, des notes Historiques & Critiques, &c. 2 Tom.

Histoire de France, depuis l'établissement de la Monarchie Française dans les Gaules, par le P. G. Daniel, seconde edition, revue, corrigée & augmentée par l'Auteur. Quarto 6 Tom.

Versailles immortalisé par les Merveilles parlantes des bâtimens, Jardins, Bosquets, Parcs, Statues, Groupes, Termes & Vases de marbre, &c. Tom. 1. 4.

Les Oeuvres de Mr. le Noble. en XIX. Tom. 12.

Bibliothèque Historique de la France; contenant le Catalogue de tous les ouvrages tant imprimés que manuscrits, qui traitent de l'Histoire de ce Royaume, ou qui y ont rapport: avec des Notes critiques & Historiques, par Jacques le Long. fol.

Voyage du Tour du Monde, traduit de l'Italien de Gemelli Careri par L. M. N. Entichi d'un grand nombre de Figures. 6 Tom. 12.

Nouveau Dictionnaire François contenant généralement tous les mots Anciens & Modernes, & plusieurs remarques sur la Langue Française; le tout tiré des meilleurs Auteurs, par Pierre Richelet. Fol.

L'Arioste

CATALOGUE.

- L'Arioste Moderne ou Roland le Furieux**, nouvelle édition revue, corrigée, augmentée & enrichie de figures. 2 Tom.
- Le Jardin de Hollande planté & garni de fleurs, de fruits & d'Orangeries**, où l'on enseigne comment on peut élever & cultiver toutes sortes de fleurs, les plus curieuses; & comment on peut les multiplier & en gagner de nouvelles. Pareillement un **Traité exact & curieux**, où l'on fait voir comment on doit semer, planter, rendre fertiles, & multiplier toutes sortes d'Arbres. A quoi on a encore ajouté le nouveau **Jardin des Hesperides**, ou la culture & l'utilité des Citronniers & des Orangers, &c. 8.
- Leonardi Plukenetii**, M. D. Opera omnia Botanica in sex tomos divisa; Viz. I. II. III. Phytographia. IV. Almagestum Botanicum. V. Almagesti Botanici Mantissa. VI. Amaltheum Botanicum; in quibus stirpes illustriores minus cognitæ, Exoticæ, rarioresque novissimæ detectæ ad plures Chiliades describuntur, tum iconibus in tabulis CCCCLIV. d. pictis figurantur. fol.
- Bibliotheca Historico-Philologico-Theologica Classis quartæ Fasciculus primus.** 8.
- Joh. Friderici Leopold**, M. D. Relatio Epistolica de Itinere suo Suecico Anno MDCCVII. facta, ad Excellentissimum atque Celeberrimum Virum Dn. Joh. Woodward, M. D. 8.
- Geometria Organica: sive descriptio Linearum Curvarum universalis**, Auctore Colino Mac. Laurin, Mathes. Professore, &c. 4.

BIBLIOTHEQUE
A N C I E N N E
E T
M O D E R N E.

Pour servir de suite aux
BIBLIOTHEQUES
UNIVERSELLE ET CHOISIE.
Par JEAN LE CLERC.

T O M E XIV.
POUR L'ANNE'E MDCCXX.

Partie Seconde.



A AMSTERDAM, *a*
Chez les FRERES WETSTEIN.

M D C C X X.

CATALOGUE

DES

LIVRES NOUVEAUX,

qui se trouvent

chez les FRERES WETSTEIN.

Ruysschii, *Theatrum omnium Animalium CCLX. Tabulis aeneis ornatum; cum enumeratione Morborum, quibus medicamina ex his Animalibus petuntur, ac notitia Animalium, ex quibus remedia praestantissima possunt capi, fol. 2 voll.*
NB. on a aussi quelques Exemplaires qui sont très-excell. peints d'après nature.

Cornelii Taciti *Opera quae exstant, cum Notis Variorum, ex recensione & Notis Jacobi Gronovii, 4. 2 voll.*

Dictionnaire Historique & Critique, par Mr. Bayle, troisième Edition, revûe, corrigée & augmentée par l'Auteur, fol. 3 voll.

L'Art de bien parler François, qui comprend tout ce qui regarde la Grammaire, & les façons de parler douteuses, nouvelle Edition, revue sur la Grammaire de Mr. l'Abbé Regnier Desmarais, sur le Dictionnaire de l'Académie Française, & sur plusieurs Remarques nouvelles, & augmenté de plusieurs Articles importants, qui ne se trouvent point dans les Editions précédentes, 12. 2 voll.

Les plus belles Lettres Françaises sur toute sorte des Sujets, tirées des meilleurs Auteurs, avec des Notes par P. Richelet, nouvelle Edition, revûe & augmentée avec des Observations sur l'Art d'écrire les Lettres, par Mr. B. L. M. 12. 2 voll.

T A B L E

D E S L I V R E S

contenus dans la 2. Partie du
Tome XIV. de la Bibliothe-
que Ancienne & Moderne.

- | | |
|--|-----------------|
| I. <i>Les Oeuvres de JOSEPH publiées par Mr. HUDSON, avec des remarques.</i> | 237 |
| II. <i>Livre Italien de F. PAOLO SARPI, sur l'Interdit de la République de Venise, par Paul V.</i> | 306 |
| III. <i>Dictionnaire de Mr. BAYLE, troisième Edition</i> | 383 |
| IV. <i>Bibliothèque Historique de France par P. LE LONG.</i> | 393 |
| V. <i>Liturgie de Neufchâtel.</i> | 403 |
| VI. <i>Argumens & Réflexions sur la Bible, pour la ville de Neufchâtel.</i> | 413 |
| VII. <i>Vies des Jurisconsultes Anciens & Modernes, GUI PANCIOLE & autres.</i> | 419 |
| VIII. <i>Harangue de Mr. PFAFF.</i> | 427 |
| IX. <i>Des défauts de ceux qui s'appliquent à l'étude de la Theologie, par le même.</i> | 430 |
| X. <i>Discours Pacifique aux Protestans divisés, par le même</i> | 439 |
| * 2. | XI. <i>Dis-</i> |

TABLE DES LIVRES.

- XI. *Dissertation Pacifique sur la Communication des Idiomes, du même* 450
XII. *Autre sur l'imputation des Conséquences Theologiques, du même* 452
XIII. *Autre sur les sentimens des Réformez sur la S. Cene.* 458
XIV. *Recueil d'Epigrammes.* 462

BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE
ET
MODERNE.

ARTICLE I.

FLAVII JOSEPHI Opera, quæ
reperiri potuerunt, omnia. Ad Co-
dices ferè omnes, cum impressos, tum
manuscriptos diligenter recensuit, no-
vâ versione donavit & notis illustra-
vit JOANNES HUDSONUS
S. T. P. Aule B. Mariæ Virginis
Principalis & Protobibliothecarius
Bodleianus. Duobus Voluminibus. A
Oxford au Théâtre Sheldonien
M DCC XX. en deux Tomes in
folio, qui ont 1502. pages ensem-
ble, avec les Préfaces, & les In-
dex.

Tome XIV. P. 2. L VOICI



VOICI enfin la belle Edition des Oeuvres de *Joseph*, promise & commencée depuis long tems, par feu Mr. *Hudson*, & enfin achevée d'imprimer peu de tems après sa mort. Avant que de parler de ce dernier service, que cet habile homme a rendu à la République des Lettres; nous dirons, en peu de mots, ce que Mr. *Hall*, ami de l'Auteur, & qui a pris soin des dernières feuilles de ces Volumes, après sa mort, nous en a appris. Il est raisonnable de rendre cette justice à un célèbre Editeur, à qui tous ceux, qui lisent les Auteurs Grecs, ont tant d'obligation. J'avois même résolu de parler de quelques uns d'entre eux; & je le ferai, à cette occasion, en peu de mots, qui ne laisseront pas de faire mieux connoître ces nouvelles Editions.

Mr. HUDSON étoit né à *Weddop*, près de *Cockermouth*, Ville du *Cumberland*, Province, comme l'on fait, septentrionale de l'Angleterre, du côté de l'Ouest. Il vint au monde un peu après le rétablissement de Charles II. sur le trône de la Grande
Bré-

Brétagne en MDCLX. On ne dit ici ni l'année, ni le jour de sa naissance. Il apprit la Grammaire de *Ferôme Hechstetter*, qui avoit été *Socius*, comme l'on parle en Angleterre, dans le College de la Reine à Oxford. On envoya le jeune *Hudson* à Oxford en MDCLXXVI. pour étudier en ce même College, sous l'inspection de *Thomas Crosthwait*, célèbre en ce tems-là, par son savoir & par sa civilité, envers les Etrangers. Il enseigna la Philosophie à son Eleve, & ce dernier, en s'appliquant à cette étude, ne discontinua point de s'attacher à l'étude des Belles Lettres. Il les cultiva, pendant toute sa vie, avec beaucoup de soin, & y fit de si grands progrès, que peu de gens l'égalèrent, en son Collège; qui étoit néanmoins plein de personnes très-appliquées à l'étude, comme il l'a toujours été. Il succeda depuis en MDCCI. à *Thomas Hyde*, connu par son grand savoir dans les Langues & sur tout dans les Orientales, qui avoit eu la charge de Bibliothecaire de la fameuse Bibliothèque *Bodleyenne*. Mr. *Hudson* en prit soin jusqu'à sa mort, mais il fut fait de plus, en M DCC XII. Principal du College de la S. Vierge,

par le Chancelier de l'Université, à la prière de *Jean Radclif*, fameux Médecin.

COMME il avoit toujours été porté à l'étude des Belles Lettres, il s'appliqua, pendant plusieurs années, à faire imprimer divers Auteurs Anciens, avec les Diverses Leçons des MSS. Il publia, de la sorte, *Velleius Paterculus* à Oxford in 8. en MDCXCII. Il le fit imprimer de nouveau, vingt ans après, avec un abrégé Chronologique de la vie de cet Auteur & des événemens, qui y ont du rapport, composé par le fameux *Henri Dodwel*, & un autre de la façon de *Christofle Cellarius*, tiré des *Annales Velleiennes* du même Auteur. Cela se trouve, à la tête du Volume. Il y a sous les pages les Varietez de Lecture des Editions, & les Conjectures des Savans, & l'on voit à la fin diverses remarques, qui sont augmentées en cette Edition. J'en avois dit un mot à la p. 41. du Tome V. de cette *Bibliothèque A. & M.* & fait deux remarques sur *Velleius*. Il s'est trouvé un homme, qui les a relevées, avec beaucoup de hauteur; mais je n'ai pas changé de sentiment, pour cela, & je suis très-persuadé, que ceux

ceux qui entendent ces sortes de choses, & qui examineront ces remarques, de sang froid, jugeront que j'ai eu raison de les faire; & j'en appellerois même à celui, qui les a censurées, si je pouvois me promettre qu'il se calmera & qu'il deviendra plus équitable. S'il se croit permis d'en user, comme il fait; je me crois encore plus permis de me taire, sur des censures si peu fondées, & je suis persuadé même que je ferois mal, si je ne le faisois. J'ai loué ailleurs la moderation de Mr. *Hudson*, dans un semblable cas, & je me condamnerois moi-même, si je ne pratiquois pas ce que je louë dans les autres.

IL avoit aussi publié en MDCXCVI. *Thucydide in folio*, en Grec & en Latin, avec les anciennes Scholies, les Varietez de Lecture des MSS. & des Editions; outre quelques petites remarques très-courtes, selon sa coutume. Cette Edition est belle & bien disposée. On y voit le Grec, en longues lignes, & en beaux caractères, au dessus de la page, & la Version Latine d'*Emilius Portus*, qui est une sorte de paraphrase assez étendue du Texte de *Thucydide*, en deux colonnes au dessous. Cela étoit nécessaire.

re, parce que le style de cet Auteur étant extrêmement court, *Portus* a été obligé d'ajouter plusieurs mots, pour l'éclaircir; & que ces mots font que, dans l'Édition de *Wechel*, en MDXCVI. où le Grec est à côté du Latin, ce dernier déborde ordinairement sous le précédent; ce qui n'est pas agréable à voir. L'Éditeur l'a corrigée, en divers endroits, en la comparant à la Version Française d'*Abblancourt* & à l'Angloise de *Hobbes*; dont il a même mis les termes, en quelques endroits obscurs, après les Varieties de lecture. Les Scholies Grecques sont tirées de l'Édition d'*Etienne*, que l'on avoit promis à l'Auteur de collationner, avec quelques MSS. mais il ne paroît pas qu'il ait jamais reçu cette Collation; qu'il promit de publier, en cas qu'il la reçût dans la suite. Une chose très-utile, que l'on trouve, dans cette Édition, ce sont les années de la Guerre du Peloponnese, celles des Olympiades & de la fondation de Rome, que l'on voit au haut de chaque page. C'est le même *Dodwel*, dont on a parlé, qui en est l'Auteur, & qui publia à Oxford en M DCC II. les raisons de cette Chronologie, dans ses *Annales*
de

de Thucydide. Il y a, de plus, deux Cartes Géographiques, l'une de la Grece, & l'autre de la Sicile, qui ont été faites principalement à l'usage de ceux qui liront *Thucydide*. Ainsi l'on trouvera ici, avec plaisir, les lumières de la Chronologie & de la Géographie, nécessaires pour l'intelligence de cette Histoire. Il seroit à souhaiter que l'on fît la même chose, en faveur de tous les Historiens anciens.

A la fin, il y a 1. les argumens des Livres de *Thucydide* par *George Acace Emenkel*, qui a fait une traduction Latine de cet Historien, & ceux des harangues, qui y sont par *Job de Verace* : 2. le jugement d'*Henri Etienne* touchant les Scholies Greques du même Auteur, avec une Introduction à la lecture de ce Scholiaste ; où il en explique les termes particuliers & la méthode ; d'une manière, qui ne peut être que très utile, à ceux qui entreprennent de s'en servir, en lisant *Thucydide*, & même à ceux, qui veulent étudier les autres Auteurs Grecs, sur lesquels on a publié des Scholies : 3. Les notes plus étendues du même *Etienne* & de *Paumier de Gretemênil*, qui n'ont pas pu être inserées, parmi

les diverses Leçons ; où l'Editeur a mêlé quelques-unes de celles de *François Portus* & d'*Enenkel*, & quelques-unes des siennes propres, sous lesquelles il n'y a point de nom, au lieu que ceux des Auteurs sont sous les précédentes ; les varietez de quelques MSS. Grecs de *Thucydide*, & des endroits de cette Histoire, qui ont été citez par les Anciens ; trois nouveaux Index, le premier des matieres, le second des mots & des expressions particulieres de l'Historien, & le troisième des Auteurs citez dans le Scholiaste. Ces Index sont, sans doute, très-utiles, mais le second le seroit davantage, si Mr. *Hudson* y avoit mis la Version Latine des mots ; parce qu'on se sert de cette sorte d'Index, non pour y chercher seulement un mot, ou une expression, en quelque sens que ce soit ; mais pour avoir des exemples d'une signification particuliere. Pour voir si elle s'y trouve, en un certain sens, il faut souvent chercher tous les lieux marquez dans l'Index, & quelquefois encore sans y rencontrer ce que l'on cherche. *Friederic Sylburge*, qui étoit un très habile homme, & très laborieux, & qui savoit bien l'usage de ces Index, a fait

it, à cause de cela, les siens en grec & en Latin, comme le font celui de *Denys d'Halicarnasse*, celui de *Clement Alexandrin*, au moins en partie &c. *Emilius Portus* en a aussi fait un semblable sur *Xenophon*. Ce qui me surprend encore plus en cela, c'est que l'index d'*Emilius Portus* sur *Thucydide*, explique les mots & les expressions, que l'on trouve dans l'Auteur dans un sens particulier, par des mots Grecs, plus communs, & est même plus étendu à divers égards; comme on le reconnoîtra d'abord, en comparant les deux Index. Il semble qu'il ne falloit qu'augmenter celui de *Portus*; mais on ne laissera pas de tirer de l'usage de celui de *Mr. Hudson*, parce que n'ayant pas été fait sur l'autre, il y a bien des choses, qu'on n'y trouve pas.

Je ne dis rien de la vie de *Thucydide*, par *Marcellin* & par *Suidas*, si non qu'on y verra, outre de nouvelles Notes, la Chronologie de cette vie par *Mr. Dodwel*. Ainsi comme ceux, qui ont l'Edition de *Portus*, ne laisseront pas de la garder, soit à cause de ce que je viens de dire, soit pour le Commentaire de *François Portus*, qui étoit un Grec de Candie,

très-habile homme ; les Curieux , & sur tout ceux qui aiment *Thucydide* , ne se trouveront pas mal d'acheter l'Edition de Mr. *Hudson*.

EN MDCCIV. il publia les Oeuvres de *Denys d'Halicarnasse* , en deux volumes *in folio*. Le Grec y occupe sa colonne & le Latin la sienne ; parce que la Version Latine , étant moins étendue que celle de *Thucydide* , on l'a pû mettre plus commodément en parallele , avec l'Original. Les Varietez de Lecture & les notes courtes sont au deffous des pages.

Mr. *Hudson* nous fait , dans sa Préface , l'Histoire des Editions & des Versions de *Denys* ; quoi qu'il n'eût pas fait celle des Editeurs & des Interpretes de *Thucydide* , peut-être faute de loisir ; au moins il se plaint , en quelque maniere , de n'avoir pas pu employer sur cet Auteur tout le tems , qu'il y auroit voulu mettre.

Le premier , qui mit quelque chose de *Denys* en lumiere , fut un certain *Lapo Birago* Florentin , qui publia les Antiquitez Romaines , qu'il avoit traduites en Latin , à Tarvise en MCCCCLXXX. *Henri Glareanus* les fit imprimer à Bâle , en MDXXXII. après y avoir corrigé ,

à ce qu'il disoit, six mille fautes. Cette Version est, en effet, en mauvais Latin; mais comme elle est à la lettre & mot pour mot, elle ne laisse pas de faire connoître la leçon du MS. de *Birago*. Après cela, on vit paroître la belle Edition de *Robert Etienne* en MDXLVI. du texte Grec, qui rendit méprisable la Version Latine, qui l'on avoit eüe jusqu'alors. *Sigismond Gelenius* en fit une nouvelle, sur cet Original, en MDXLIX. *Sylburge* donna ensuite en MDLXXXVI. une meilleure Edition, où il suppléa plusieurs lacunes de celle d'*Etienne*, & donna une Version plus exacte sur le Grec, en corrigeant celle de *Gelenius*. Il traduisit encore le Livre XI. auquel ce dernier n'avoit pas touché, & corrigea le Grec sur quelques MSS & par le secours de divers savans hommes; comme il le dit lui-même, dans sa Préface. Il ajoûta aussi les fragmens, que *Fulvius Ursinus* avoit publiez en Grec à Anvers, en MDLXXXII. & les corrigea sur un MS. avec une Version Latine, de sa façon. Pendant que *Sylburge* préparoit tout cela, ou le faisoit imprimer, *Emilius Portus* fit une nouvelle Version des Antiquitez Romaines, sur l'Édition de *Robert*

Etienne. Elle parut , avec plusieurs remarques d'*Henri Etienne* , de *Portus* & d'*Isaac Casaubon*. On y joignit encore les Fragmens , dont on vient de parler , avec une triple Version d'*Etienne* , de *Sylburge* & de *Portus* , & des remarques ; afin de faire valoir cette Edition , qu'*Etienne* publia. Depuis ce tems-là , personne n'a travaillé à dessein , sur cet Auteur ; quoi que d'habiles gens en aient expliqué ou éclairci quelques endroits , par occasion dans leurs Ouvrages.

Mr. *Hudson* s'est proposé ici de suivre le texte de *Denys* , tel qu'il a été publié par *Sylburge* , comme il l'a fait presque par tout. En effet *Sylburge* étoit un très-savant homme , à qui l'on pouvoit bien déferer , à cet égard ; & nôtre Editeur faisoit profession , depuis long-tems , du sentiment de ceux qui croyent qu'il ne faut pas mettre facilement des conjectures , dans les textes des Anciens Auteurs , ni même ce que l'on trouve dans les MSS. sans être appuyé de l'autorité de quelque habile homme. Ainsi il s'est contenté de mettre , sous les pages , les Varietez de Lecture du MS. *Vatican* , que l'on assure être de sept cens ans d'antiquité , & qui est écrit assez

assez correctement. La Collation, que Mr. *Hudson* en a eue, va jusqu'au commencement du X. Livre, où, par malheur ce MS. finit. Mais il a aussi eu celle du XI. Livre, faite sur un autre MS. plus moderne de la même Bibliothèque. On fait, par *Photius*, que *Denys d'Halicarnasse* avoit composé vingt livres de l'Histoire Romaine & l'avoit conduite jusqu'à la fin de la guerre avec *Pyrrhus*, Roi d'Épire; auquel tems *Polybe* avoit commencé la sienne. Outre cela, *Denys* avoit fait un Abregé de sa propre Histoire, en cinq livres; qui se sont perdus, depuis le tems de *Photius*, avec les neuf derniers des Antiquitez Romaines. On a bien trouvé depuis divers endroits de cette Histoire. par la découverte de deux parties des Recueils de *Constantin Porphyrogenete*, publiées par *Fulvius Ursinus* & par *Henri de Valois*; mais il s'en faut bien que ces fragmens nous puissent consoler de la perte, que nous avons faite. On voit dans cette Edition tous ces fragmens, rangez selon l'ordre du tems; au lieu qu'il n'y avoit que ceux de *Fulvius Ursinus*, dans celles d'*Henri Etienne* & de *Sylburge*. Dans tout cet Ouvrage, on voit au dessous du

texte les Varietez de Lecture & les Conjectures de tous ceux, qui ont travaillé sur *Denys*, & d'autres encore, au deffous des pages; afin qu'en baissant seulement les yeux, on pût juger de la meilleure maniere de lire. C'est ainsi que Mr. *Hudson* en a usé, dans tous les Auteurs, qu'il a publiez. On ne peut pas nier qu'il n'y ait de la commodité en cela, mais comme il l'a fait imprimer, en longues lignes & tout de suite, en sorte que les notes sont seulement distinguées par des lettres; on se fatigue un peu les yeux, à les chercher. Pour les Notes plus étendues, qu'il renvoye à la fin des volumes, il faut fermer le livre, à l'endroit, où l'on est, pour les chercher; & l'on a souvent le chagrin de n'y trouver rien, après avoir interrompu sa lecture. La maniere de Hollande de mettre tout, sous la page, & par colomnes, en recommençant la ligne à chaque note, est beaucoup plus commode.

Pour ce qui est de la Version Latine de *Denys*, il s'est servi de celle d'*Emilius Portus*, qui est beaucoup plus litterale que celle de *Gelenius*, qui se donne trop de liberté. Quoique cet homme ne manquât pas d'habileté,

té, & qu'il fût extrêmement laborieux; j'ai souvent trouvé qu'on pouvoit traduire plus littéralement, & en termes plus Latins qu'il n'a fait, les Auteurs Grecs, qu'il a traduits, comme *Philon & Joseph*. Ainsi Mr. *Hudson* a très-bien fait de préférer la Version de *Portus* à celle de *Gelenius*. Pour les fragmens, il a mis celles d'*Henri Etienne*, & d'*Henri de Valois*; qui, comme l'on fait, entendoient excellemment bien la Langue Greque, & s'exprimoient heureusement en Latin.

Il a mis à la fin, aussi bien que *Sylburge*, un abrégé des anciennes Loix des Romains; qui peut servir à suppléer un endroit mutilé de *Denys*, où il en parloit. Pour le Livre de *origine Gentis Romanæ*, que *Sylburge* avoit aussi mis à la fin de son *Denys*; il n'a pas cru le devoir mettre ici, parce qu'il est d'ailleurs assez commun.

On voit aussi, dans ce Volume, au haut des pages, les années marquées, selon la Chronologie de Mr. *Dodwel*, depuis le premier Consulat, car on n'a point de moyen assuré pour ranger les actions des Rois de Rome, selon les années. J'en parlerai encore, à propos du second Volume. Au
reste

reste cette Histoire est divisée par Articles ou Chapitres, pour la commodité du Lecteur & des citations.

Comme le premier Volume de *Deuys* renferme l'Histoire Romaine ; le second contient tous les Ouvrages du même Auteur, touchant la Rhétorique & la Critique, qui nous restent. Il a suivi, en ce dernier volume, la même méthode, que dans le précédent. Il a publié le texte sur l'Édition de *Sylburge*, qui est la meilleure, en le corrigeant du mieux qu'il lui a été possible sur les MSS. ; mais pour les Versions de ces Ouvrages, il a pris plus de liberté à les redresser, lors que les fautes incurables de l'Original ne l'en ont pas empêché. Il a aussi mis les Varietez de Lecture & les conjectures des Savans, au dessous de chaque page. Dans l'Édition de *Sylburge*, tous ces Livres ne sont pas traduits, & les Versions de ceux qui le sont, ont été mises à la fin, & non à côté du Grec. Ici tout est traduit & les traductions sont à côté de l'Original.

Le premier Traité est intitulé *περὶ συνθέσεως ὀνομάτων*, c'est-à-dire, *du rangement des paroles dans le Discours*. Il a eu, par le moyen du *P. Lequien*, célèbre par son Édition de *Jean de*
Da-

Damas, la collation de trois MSS. de la Bibliothèque du Louvre, sur lesquels il a corrigé divers endroits corrompus, & suppléé quelques lacunes, qui y étoient. Il avoit été publié en MDCIV. en Pologne, par un nommé *Bircovius*, en Grec & en Latin, avec des remarques, & en MDCCII. par Mr. *Upton*, à Londres, in 8. La Version de *Bircovius*, qui, quoi qu'homme d'esprit, n'entendoit pas assez de Grec pour cela, étoit pleine de fautes; comme je puis le conjecturer, sans avoir vu son Edition; parce qu'il y en a encore assez, après les corrections que Mrs. *Upton* & *Hudson* y ont faites. J'en mettrai ici un exemple, que je n'ai pas trop cherché. Il se trouve à la p. 2. ligne 11. *Denys* dit „ que la connoissance des „ affaires du monde & de la pruden- „ ce, qu'il y faut apporter, est lente & „ difficile pour les jeunes gens, & „ encore moins possible à atteindre, „ pour ceux qui n'ont point encore „ de barbe, ou qui sont dans l'enfan- „ ce : βραδεία ἐστὶ καὶ χαλεπὴ νέοις, μάλλον δὲ ἀδύνατον εἰς ἀγενείων καὶ μετρωκίων πεσεῖν ἡλικίαν. Je trouve ces mots Latins pour les Grecs, qu'on vient de lire : *gravior est & adolescentibus*
diffi-

difficilior, adeoque fieri non potest ut in teneram & juvenilem aetatem cadat.

C'est très-mal exprimer le Grec, qui doit être traduit ainsi : *tarda est & difficilis juvenibus, ac minùs etiam cadere potest in aetatem imberbium & puerorum.*

1. L'âge que l'on appelle *adolescencia*, en Latin, n'est pas plus avancé, que celui qu'on nomme *juventus*; au contraire celle-ci est postérieure à l'autre. Voyez entre autres *Censorin* de *Die Natali* Ch. XIV.

2. Pourquoi ne pas traduire ἀγενείων, *imberbium*? 5. Μειράκιον, n'est pas *juvenis*, mais *puer*. Ce sont des fautes indubitables. Je fais bien que je traduis μᾶλλον, par *minùs*, qui paroît d'abord contraire au mot Grec; mais l'expression Latine le demandoit. Je ne doute pas que ceux, qui ont corrigé cette Version, après en avoir ôté beaucoup de fautes, ne se soient enfin lassés, & n'aient fait grace à celles qui y sont demeurées; d'autant plus que ce Livre est bien plus difficile à traduire, qu'à entendre, aussi bien que la plupart des Ouvrages de l'Antiquité.

Pour la seconde piece, qui est une espece de *Rhétorique*, & que l'Editeur croit avoir été la plus gâtée par le tems, il n'a pû consulter, que des

MSS.

MSS. assez nouveaux ; de sorte qu'il croit que les Lecteurs y trouveront bien des endroits , qui leur feront de la peine ; quoi qu'il en ait revû la Version, qui ne vient pas d'une seule main.

Dans la *Censure des Anciens Auteurs*, & le *Jugement d'Isocrate*, il n'a point eu de MSS. à consulter, mais comme elle se trouve assez correcte, il n'en a pas eu besoin. Il louë ici fort la Version qu'*Ilovius & Schottus* en ont faite ; mais le P. *André Schottus* n'a pas été si heureux, dans sa Version de la Bibliothèque de *Photius*.

Mr. *Hudson* a eu aussi quelque secours de MSS. sur les jugemens de *Lysias*, d'*Isée*, & de *Dinarque*. Il louë encore ici les traductions du P. *Schoz* & du P. *Martinez*, qui a traduit quelques-unes de ces pieces. Je ne m'arrêterai pas au reste, que l'on pourra voir, dans la Préface adressée au P. *Lequien*.

Après les Jugemens de *Denys* sur les anciens Orateurs, on voit des Notes plus étendues sur le I. Tome de cet Auteur ; où est inserée une Dissertation de Mr. *Dodwel*, sur le tems auquel *Denys* a vécu & sur l'usage qu'il fait du mot *γενεα* à *génération*, dans sa Chronologie. Cette Dissertation mérite d'être luë. Ensuite viennent
les

les notes sur le second Volume, avec les jugemens, que les Auteurs Latins ont portez des Auteurs Grecs, desquels *Denys* a parlé.

Enfin il y a les Index de *Sylburge*, & particulièrement un bel Ouvrage du même *Dodwel*, dont nous avons parlé, & intitulé *Chronologie Greque & Romaine, selon les Hypotheses de Denys d'Halicarnasse*. Cette Chronologie commence l'an DCCCLXV. avant Jesus-Christ & va jusqu'à la naissance. Elle est précédée d'un Apparat à la *Chronologie de Denys* & de Notes, qui la confirment & qui en font voir l'usage; que j'ai éprouvé moi même, en mettant les Consuls & les années de la fondation de Rome aux marges de *Tite-Live*, car l'Ere de Rome est, dans l'un & dans l'autre de ces Historiens, la même, & celle que l'on a nommée *Catonienne*, pour la distinguer de la *Varronienne*.

Pour revenir aux travaux de *Mr. Hudson*, il commença en MDCXCVIII. à publier son Recueil intitulé *Geographie Veteris Scriptores Græci Minores*, dont le IV. & dernier Volume parut en MDCCXII. Je rendis à cet Ouvrage la justice, qui lui est due, en MDCCXIV. au premier Tome
de

de cette *Bibliothèque A. & M.* p. 97.
& *suiv.*

Il a fait imprimer deux fois *Longin*, du Sublime, à Oxford en MDCCVIII. & MDCCXVIII. in-8. sans notes, si je ne me trompe ; car je ne l'ai pas, pour voir si nôtre laborieux Editeur y joignit quelque chose de sa façon.

Il fit paroître aussi, l'an MDCCXII. l'Atticiste *Meris*, duquel on n'a qu'à voir ce que l'on a dit au Tome XIV. de la *Bibliothèque Choisie.*

L'an MDCCXVIII. il fit imprimer, pour l'usage de ceux, qui commencent à apprendre la Langue Greque, les Fables d'*Esopé*, avec une nouvelle Version & plusieurs Fables, que l'on ne voit pas, dans les autres Editions. Cette Edition d'*Esopé* n'est pas venue, que je sâche, en cette Ville, & je ne l'ai point vue. On dit qu'il avoit aussi revu *Laëtançe*, & qu'il étoit prêt à le mettre sous la presse, mais on ne fait ce qu'il est devenu.

DÈS qu'il eut fait le dessein de publier *Joseph*, il travailla à préparer tout ce qui étoit nécessaire pour cela, & à chercher les secours, qu'il seroit possible de trouver, pour en venir heureusement à bout. On pourra voir immédiatement avant le texte de *Joseph*,

seph, & dans la Préface de Mr. *Hall*, les Editions, & les MSS. qu'il a vûs & les collations de quelques autres, desquelles il s'est servi. Il ne manqua pas de chercher, en tous les Critiques, s'ils n'avoient point corrigé quelque endroit de son Auteur. Comme on n'avoit pas sujet d'être content de l'ancienne Version Latine, qui est tout à fait barbare, & peu exacte, ni même de celle de *Sigismond Gelenius*, qui prend ordinairement trop de liberté; il résolut d'en faire une nouvelle, ce qui étoit un très grand travail, & qu'il a exécuté très-heureusement, à parler en général; car il n'y a point d'Interprete, qui dans un Auteur, de cette étendue, ait réussi également par tout. Mais ceux-là même, qui reprennent quelques endroits, dans les bonnes Versions, ne laissent pas de tomber d'accord de l'habileté de ceux qui les ont faites; & je suis persuadé que la plupart de ceux, qui sont capables de relever quelques fautes, avouent qu'il leur seroit bien difficile de faire aussi bien un semblable travail; à moins que ce ne soient quelques Pédants orgueilleux, qui, ne produisant rien, en ce genre, censurent, avec hauteur, des inadvertences,

ces ; qu'ils n'éviteroient pas eux-mêmes , en de semblables Ouvrages.

Mr. *Hudson* a aussi disposé, dans cette Edition , ses Notes , qui sont très-courtes , en longues lignes sous le texte. On y voit les varietez des MSS. & des Editions , les conjectures des Savans , & en abrégé ce qu'il a crû y pouvoir inserer des sentimens , qu'ils ont publiez sur divers endroits , & en particulier ceux de feu Mr. *Edoüard Bernard*, Théologien d'Oxford. Il avoit commencé d'imprimer *Joseph* , il y a plusieurs années ; avec de longues remarques , mais l'ouvrage est demeuré imparfait ; quoi qu'il y en eût trente huit feuilles d'imprimées , soit des *Antiquitez Judaïques* , soit de la *Guerre des Juifs*. On accuse , & quelque fois avec raison , bien des gens de faire leurs Notes les plus longues qu'ils peuvent , pour paroître dire quelque chose , même quand ils ne disent rien. Nôtre Auteur a plutôt donné dans l'extrémité opposée de trop abréger ses Notes.

Mr. *Hudson* a mis quatre Index à la fin ; dont le premier est des mots Grecs , qui n'y sont que très-rarement traduits , & où il y a fort peu de phrases , qui ne sont pas moins nécessaires que
les

les mots pris à part. Il y a même plusieurs mots, qui ne sont pas communs, dans le sens, où *Joseph* les prend, & qui ne s'y trouvent point; je ne dis pas ceci, pour le lui reprocher; je fais l'ennui qu'il y a à faire des Index, & peut-être que j'en ai plus d'expérience que personne. Je fais aussi que lassé d'un travail, comme celui-là, on omet facilement des choses, qu'on ne devoit pas omettre; comme cela m'est souvent arrivé dans les Index, que j'ai faits de mes propres ouvrages. Je le dis seulement, afin que l'on prenne garde à cela, dans la nouvelle Edition, que l'on va faire en Hollande de cet Auteur, sur celle de M. *Hudson*, que l'on trouve trop chère deçà la mer. Le second Index est des pays, des villes & des lieux; le troisième des choses mémorables & des hommes, & le quatrième des Auteurs citez par *Joseph*.

On en étoit à cet *Index*, lors que M. *Hudson*, se sentant près de sa fin, pria M. *Hall*, son Ami, d'avoir soin de l'impression du reste; comme il l'a fait fidelement. Nôtre Editeur mourut le 27. de Novembre de l'an MDCCXIX. âgé d'environ LVII. ans. Après avoir languï long-tems, il fut à la fin attaqué d'une Hydropisie, dont
il

il est mort. Son application à l'étude, ou le soin des Editions, qu'il a données au Public, ont apparemment abrégé ses jours.

Mr. *Hall* nous apprend qu'il étoit d'une ancienne probité, comme parloient „ les Latins, assez beau de visage, „ d'une taille médiocre, & d'un temperament très-robuste; mais qu'il „ ruina enfin, par trop d'études & de „ veilles, qu'il ne discontinuoit point. “ Ce petit éloge est d'autant plus digne de foi, qu'il n'est nullement outré. Sa modestie & sa douceur paroissent même, dans ses Ecrits, où il ne maltraite personne, pas même ceux qui l'avoient attaqué; dont il a aussi parfaitement dissimulé l'injustice, que s'il ne l'avoit jamais ressentie, comme il paroît même, par un endroit de son *Joséph*, dont je parlerai dans la suite.

LES Auteurs, qu'il a publiez, sont si connus, qu'il n'y a personne qui puisse s'attendre à en trouver ici des Extraits. Je pourrois faire quelques remarques, sur les trois fameux Historiens, qui ont paru en meilleur état qu'auparavant, par ses soins; mais je me contenterai d'en faire sur *Joséph*, qui est celui, dont l'Histoire nous interesse le plus.

1. On verra, dès le commencement, que *Joséph* n'étoit pas trop bon raisonneur, puis qu'il dit dans ses *Antiquitez Judaïques*, en son *Préambule*, (suivant la maniere de distinguer cette Histoire en parties, que Mr. *Hudson* a jugé devoir suivre) qu'il paroît que Moïse n'a point donné dans les Fables: „, quoi qu'à cause de la longueur „ du tems & de l'antiquité il pouvoit, „ sans craindre, débiter bien des fic- „ tions. Car il a été, *ajoute-t-il*, il „ y a plus de deux mille ans, &c. Il ne falloit pas parler de l'antiquité de Moïse, mais de celle des choses qu'il décrivait. Personne ne pouvoit dire que Moïse auroit pû feindre impunément, parce qu'il avoit vécu il y a plus de deux mille ans; car ne pouvoit-on pas le contredire alors, ou peu de tems après, s'il l'eût fait? Moïse n'étoit pas ancien à ceux de son tems, pour qui il écrivoit principalement; mais on pouvoit dire que les choses, dont il parle, étoient si anciennes, & si destituées de témoins contemporains, qu'on ne pouvoit plus, du tems de *Joséph*, s'en assurer. C'étoit-là l'objection à laquelle il falloit répondre. Aussi Mr. d'*Andilly*, qui fait parler *Joséph*, comme il le trouve à

pro-

propos, ainsi que *Joseph* lui-même l'a fait, à l'égard des Auteurs Sacrez, a-t-il tourné tout autrement la pensée de cet Historien, qu'il exprime ainsi: *La seule antiquité de la sienne le met à couvert du soupçon, qu'on pourroit avoir qu'il ait mêlé, dans ses Ecrits, quelque chose de fabuleux; car il vivoit il y a plus de deux mille ans, qui sont des siècles, qui ont précédé toutes les fictions des Poëtes, &c.* Mais le raisonnement n'est pas meilleur, il ne s'ensuivroit pas de ce qu'un homme auroit vécu, avant le tems des plus anciennes Fables des Grecs, il dût dire la verité. C'est ce que l'on doit montrer, par les choses mêmes, ou par une autorité, qui ne puisse pas tromper.

2. Un peu plus bas, il dit qu'il rapportera seulement ce que dit l'Écriture, *sans en rien retrancher & sans y ajouter quoi que ce soit*; ce qu'il répète plus d'une fois, dans la suite. Cependant il est si éloigné de le faire, qu'il n'y a point d'Histoire, tant soit peu longue, à laquelle il ne retranche & n'ajoute plusieurs choses. Il est surprenant qu'il en ait usé de la sorte, puis qu'il pouvoit être convaincu du contraire; non-seulement

par l'Original Hebreu, mais encore par la Version Greque des Septante. Peut-être s'imaginait-il que les Payens, pour qui il écrivoit, n'y prendroient pas garde, parce qu'ils ne lisoient point l'Écriture; mais c'étoit agir de mauvaise foi, & s'exposer à une très-juste censure, si quelqu'un venoit à comparer cette Histoire, avec les Livres Sacrez. C'étoit hazarder de perdre entièrement la créance des Lecteurs, qu'il mettoit par là en droit de soupçonner qu'un homme si hardi n'eût embelli ses Histoires, comme il auroit trouvé à propos, sans avoir aucun égard à la Verité. On ne peut pas dire qu'il croyoit avoir droit de débiter des traditions Pharisaiques, comme si elles étoient d'une égale autorité avec l'Écriture Sainte. Si cela étoit, il l'auroit fallu dire d'abord. Mais les traditions des Pharisiens regardoient plutôt la pratique des cérémonies, que l'Histoire.

2. A la fin du Ch. II. il est dit, qu'Adam ayant prédit que le Monde périroit une fois par le feu, & une autre par le déluge (chose dont Moïse ne dit pas un mot) les hommes qui étoient descendus de Seth, & qui avoient découvert bien des choses
con-

concernant l'Astronomie, craignant que ces découvertes ne se perdissent, firent deux colonnes l'une de brique & l'autre de pierres, & qu'ils gravèrent ce qu'ils avoient trouvé sur l'une & l'autre : , afin, dit-il, que s'il arrivoit que celle de brique vînt à se perdre, par la pluie, celle de pierre, qui seroit demeurée, donnât le moyen aux hommes d'apprendre ce qu'on y avoit écrit, marquant que celle de brique avoit aussi été dressée par eux-mêmes. " On voit par ce qu'on a dit de la double maniere, dont le monde devoit perir, selon la prétendue prédiction d'Adam, qu'il faudroit qu'il y eût ici : *Et que si la colonne de pierre perissoit par le feu on pût apprendre par celle de brique la même chose* : εἰ δὲ λιθίνη ἀφανισθῆι, τὰ αὐτὰ ἐκ πλιθίνης μαθεῖν ἐξείη. Voici ce qui est resté : ἵνα εἰ καὶ συμβῆ τι πλιθίνην ἀφανισθῆναι ὑπὸ τῆ ἐπομβρίας, ἢ λιθίνην μείνασα παράχη μαθεῖν τοῖς ἀνθρώποις ἐγγεγραμμένα, δηλοῦσα καὶ πλιθίνην ὑπὸ αὐτῶν ἀνατιθῆναι. Gelenius a traduit ces mots ainsi : *ut si lateritiam diluvio deleri contingeret, lapidea superstes discendi hominibus copiam faceret, Et quæ inscripta continebat spectanda exhiberet; aiunt enim lapideam illam ab ipsis de-*

dicatam. C'est là une mauvaise paraphrase ; nôtre Auteur a mieux traduit : *ut si eveniret lateritiam eversam iri* (il faloit néanmoins mettre *everti*) *per imbrium vim , lapidea superstes ostenderet hominibus Astronomica inscripta , simulque indicaret & lateritiam ab illis positam fuisse.* Il ne seroit pas moins bien de traduire mot pour mot , après *superstes* : *præberet discenda hominibus quæ erunt inscripta , significans etiam lateritiam ab iis erectam fuisse.* Mais cela n'est rien d'important. Joseph ajoute que cette colonne se trouvoit encore de son tems dans la terre Siriaée. Un homme , qui osoit débiter de semblables fictions , quand il les auroit même tirées des Prêtres Egyptiens d'Heliopolis , ce qui n'est point apparent , n'étoit guère digne qu'on se fiât à sa parole. Il ne représente pas les Patriarches assez habiles , puis qu'ils croyoient que de la brique cuite pourroit perir par le Déluge & qu'un embrasement général , qui calcineroit les pierres , ou les fondroit , laisseroit de la brique en son entier.

4. A l'article 3. du Ch. III. il est dit que le Déluge arriva l'an deux mille six-cents cinquante-six depuis Adam.

Le

Le P. *Bonjour* a remarqué que dans un ancien abrégé de *Joséph*, qui est dans la Bibliothèque Vaticane, il y a *χιλίων mille* & non *διχιλίων deux mille*. Il fait deux autres remarques semblables, mais il y a apparence que ces nombres ont été réformez, sur le Texte Hebreu, que *Joséph* ne suit pas dans sa Chronologie. Voyez sa *Dissert. III. Dial. III.* dans ses *Dissertationes Selectæ*. Il est surprenant qu'un Sacrificateur Juif, qui savoit l'Hebreu, ait voulu changer la Chronologie, sur la Version Greque, qui n'est guère soutenable; mais c'est apparemment pour s'accommoder à ceux, qui se servoient de cette Version.

5. Au Chap. VIII. du même Livre, *Joséph* rapporte qu'Abraham, étant en Egypte, apprit aux Egyptiens l'Arithmétique & l'Astronomie, qu'il avoit apportées de Chaldée. C'est une vanité Juive, pour élever sa Nation au dessus de l'Egyptienne, qui, dans ces choses, étoit sans doute, plus savante, que la Juive. C'est de là qu'est encore venue l'Histoire de la guerre, contre les Ethiopiens, où Moïse, comme Général, les battit; comme s'il avoit été un Général d'armée, aussi bien qu'un Prophete. Voy. Liv. II. c. 10.

6. Au Ch. XII. il dit non seulement que la femme de Lot fut changée en statue de sel, mais encore qu'il l'avoit vue; car, dit-il, elle subsiste jusqu'à présent. Il auroit parlé plus correctement, s'il avoit dit, qu'on lui avoit montré quelque pierre, qu'on disoit être la femme de Lot pétrifiée; si tant est même qu'on lui eût rien montré de semblable! Mr *Hudson* cite ici ceux, qui ont suivi *Joseph*. Voyez la Dissertation contraire à ce sentiment, que j'ai publiée à la fin de mon Commentaire sur la Genèse.

7. En parlant des enfans de Jacob, au Ch. XIX. il nomme dans les MSS. Grecs, qui sont venus jusqu'à nous, l'aîné *Rubel*, au lieu de *Ruben*, comme il est appelé constamment dans l'Écriture Sainte; & dit que sa Mere l'appella ainsi, parce qu'il étoit né, par la miséricorde de Dieu; car c'est, ajoûte-t-il, ce que le nom signifie. J'avoüé que je ne saurois croire que *Joseph* ait changé le nom de *Ruben*, ni que personne même l'ait jamais nommé *Rubel*; excepté des gens, qui ne savoient point du tout d'Hebreu. Il est toujours écrit par un *Nun* à la fin dans l'Original & les LXX. Intt. n'y ont rien changé. Dans le Livre de
nomi-

nominibus Hebraicis, ce nom est traduit *videns filius*, comme si רובן *rouben* étoit par abregé pour רואה בן *roeh ben*, *videns filius*; ou *videns in medio*, ou *medium*, comme si c'étoit pour רואה בין *roeh ben*. Il est auffi traduit, dans ce même Livre, *videte filium*, comme si c'étoit pour ראו בן *reou ben*. Dans les noms recueuillis de *Philon*, ce mot est expliqué ὁρᾶν υἱός, *videns filius*; dans des fragmens Grecs publiez par le P. Martianai, πνεῦμα θεοῦ *spiritus Dei*, comme si c'étoit pour רוח אל *rouah el*. Ceux, qui expliquoient ainsi ce nom devoient lire רוביל, ou רוביל, & ils avoient fans doute tiré ce nom, ainsi écrit, de *Joseph*: & en effet ils le lisoient ainsi, comme il paroît par ces fragmens. Je croirois donc que quelque Copiste Grec, qui savoit qu'*El* est en Hebreu Dieu, en copiant le passage de *Joseph*, crut que, puis que cet Historien disoit que ce nom signifioit *né par la misericorde de Dieu*, il falloit que le mot *El* y entrât, & écrire *Rubel* au lieu de *Ruben*, & que cette erreur s'est ensuite provignée dans les copies faites depuis, en des tems d'ignorance. Ce nom, comme on peut le voir par Gen. XXIX. 32. doit mar-

quer que Dieu *avoit vu l'affliction de Lea*, non que le mot de *Dieu* soit renfermé dans le nom de Ruben, non plus que celui d'*affliction*; mais parce que *רן* *ron* est pour *רואה* *roeh* voyant, qui joint avec *בן* *ben* *fil*s signifie *voyant un fils*; ce qui peut être expliqué ainsi: que Dieu *voyant l'affliction de Lea* lui avoit donné *un fils*. *Voir* signifie souvent *favoriser*, dans l'Écriture, & l'on pourroit traduire ce mot, sans néanmoins avoir égard à l'exacte analogie de la Langue Hebraïque, qui ne s'observoit pas trop dans les noms, *fil*s de la *faveur*, ou de la *misericorde* de Dieu. Personne ne dira jamais, après *Isaac Vossius*, que les lettres *L* & *N* se mêlent dans les noms propres, si on les prononce bien, & que *Ruben*, & *Rubel* puissent être la même chose, en Hebreu.

8. On trouve aussi une semblable difficulté, sur l'imposition du nom de *Benjamin* au Ch. XXI, 2. où il est dit que Jacob, après avoir fait, avec beaucoup de douleur, les obseques de Rachel, *appella Benjamin le fils qui étoit né d'elle, à cause de la douleur qu'il avoit causé à sa mere*. On diroit, à lire ces mots, que *Joseph* ait cru que *Benjamin* signifie *un fils de douleur*,

au lieu qu'il est certain que sa signification est *fils de la droite*, ou *fils des jours*; c'est à dire, fils de la vieillesse. Moïse dit Gen. XXXV. 28. que sa mere mourante l'appella *Benoni*; c'est à dire, fils de ma douleur; mais que son pere le nomma *Benjamin*. On peut croire que c'est ce que *Joseph* a voulu dire, mais qu'il s'est mal expliqué, par inadvertence. *Isaac Vossius* suppléoit ici quelques mots, en cette maniere: *il appella Benjamin l'enfant qui étoit né d'elle*, qui s'appelloit auparavant *Benoni*, à cause de la douleur, &c. Mais il faudroit encore plus suppléer & dire que *Jacob appella Benjamin*, fils de la droite, ou des jours, *celui qui s'appelloit auparavant Benoni*. Pourquoi auroit-il mis la raison du nom de *Benoni*, qu'il ne porta jamais, & omis celle du nom de *Benjamin*, qu'il porta toujours. Il n'y a point d'apparence néanmoins que tant de mots aient été omis. *Origene* & d'autres ont en effet expliqué, sur cet endroit de *Joseph*, *Benjamin, fils de douleur*. Cet Historien les a trompez, par une expression peu exacte; & je ne doute point qu'on ne se trompe très-souvent, en supposant de l'exactitude en des ex-

pressions, où il n'y en a point.

9. Voici une autre inadvertence de *Joseph*, qui est au Ch. III, 1. du Livre II. où il introduit Ruben déconseillant à ses freres de tuer *Joseph*, pour plusieurs raisons, & entre autres, *pour ne pas jetter sa mere dans le deuil, en lui causant la perte de son fils.* Sa mere étoit Rachel, qui étoit déjà morte, comme *Joseph* l'a dit à la fin du I. Livre, & comme l'Histoire Sacrée nous l'apprend. On ne peut pas dire qu'il entend Léa, qui n'étoit pas la mere de *Joseph*, & à qui, selon l'apparence, la mort de ce jeune homme n'auroit pas causé grand chagrin. Si l'Historien l'entendoit, il devoit la nommer.

10. Voici une autre explication de nom, qui n'est pas excusable. *Joseph* dit Ch. VI. 1. que le nom d'*Ephraïm* signifie *celui qui rend àndidès*, & qu'il fut nommé ainsi, parce que son Pere avoit été rendu par-là à la liberté de ses prédecesseurs; c'est à dire, remis dans la liberté où avoient été les Patriarches. Premièrement, la raison n'est pas veritable, puis qu'il est clair que *Joseph* recouvra la liberté; en sortant de prison & en entrant dans les emplois, que Pharaon lui donna. Secondement,

dément il auroit fallu traduire Ephraïm, par une *double augmentation*, διπλῆ αὐξησης, parce que le mot est au Duel, & que le verbe d'où il vient signifie *multiplier*. Il y a dans l'Hebreu Gen. XLI, 52. הִפְרָנִי *hiphrani*, c'est à dire, *il m'a multiplié*, en Latin *prole me auxit*, comme je l'ai remarqué sur cet endroit. Les LXX. ont bien traduit ἐξήσέ με, & S. Jérôme : *crescere me fecit*. Dans le livre des Noms, il l'explique : *frugifer, sive crescens*. Dans les fragmens Grecs, on le traduit mal : πλατυσμός, ἢ παράκλησις, ἢ ἀσκεδασμός. Philon a mieux rencontré, en traduisant : καρποφορία *fertilité*. Le Duel, auquel est ce nom, marque que c'étoit pour Joseph une *double augmentation*; parce que c'étoit son second fils.

II. Au Ch. XVI. 5. l'Historien, après avoir raconté le passage de la Mer Rouge, dit qu'on ne doit pas trouver incroyable ce qu'il en a rapporté, sur l'autorité des Livres Sacrez; puis qu'il peut être arrivé que cela se soit fait, en faveur des Israélites innocens, soit par la volonté de Dieu, soit par hazard, καὶ αὐτόματον. Mais ce que l'on appelle τὸ αὐτόματον, le Hazard, ou la Fortune, n'est pas plus fa-

vorable aux bons, qu'aux méchants. Cette manière douteuse de parler de ce miracle étoit apparemment, pour ménager l'incrédulité des Payens; à qui il ne falloit pas néanmoins fournir ainsi une objection, contre la Vérité. Ce qu'il ajoûte ne vaut pas mieux, „ c'est „ que la mer de Pamphylie „ s'ouvrit aux gens d'Alexandre, qui „ n'étoient pas si anciens, & qu'elle „ donna un chemin au travers d'elle- „ même, parce qu'ils n'en avoient „ point d'autre; lors que Dieu eut „ résolu de ruiner, par ce Prince, „ l'Empire des Perles; que c'est de „ quoi tous ceux, qui ont écrit les „ actions d'Alexandre, tombent d'ac- „ cord. *Mais, ajoûte-t-il, que chacun „ juge de ceci, comme il le trouvera „ à propos.* Mr. Hudson cite, dans une note. ceux qui ont contredit *Joseph*, & l'on peut voir ce que j'en ai aussi dit, dans ma Dissertation du passage de la Mer Rouge, qui est à la fin de mon Commentaire sur le Pentateuque.

12. Au Livre III. Ch. II, 3. en parlant de la nuit, qui précéda le combat, que les Israélites donnerent aux Hamalekites, *Joseph* dit des premiers:

νύκτα μὲν πᾶσαν ἐν παρασκευαῖς ἦσαν, τῶν

τε ὄπλων εἴτι πεπονηκὸς ἦν ἀναλαμβάνοντες, καὶ τοῖς στρατηγοῖς ὡρσέχοντες, ὡς ὀρμήσοντες ἐπὶ τῷ μάχην ὅποτε κελεύσειεν αὐτὸς Μωϋσῆς : *Gelenius* a traduit, avec beaucoup de liberté : *per noctem deinde ad prælium se expediunt, & armis simul ac corporibus curatis, intenti signum classico per Mosem dari expectant.* Mais il n'a pas entendu ces paroles : τῶν τε ὄπλων εἴ τι πεπονηκὸς ἦν ἀναλαμβάνοντες, qui ne sont pas intelligibles & auxquels il a suppléé, par un sens, qu'il a cru propre à une semblable conjoncture. Outre cela, il n'est pas parlé du signal du combat, mais seulement de l'ordre de Moïse. Mr. d'*Andilly* s'est aussi tiré d'affaire, par une semblable paraphrase : *les Israélites passerent la nuit sous les armes & n'attendoient que le signal de leur Général, & l'ordre de leur Capitaine, pour attaquer l'ennemi.* Il a omis les mots, que j'ai marquez, & traduit le reste, comme il a voulu. Mr. *Hudson* s'est plus attaché à suivre le Texte, comme il fait par tout, en traduisant : *per totam quidem noctem se se præparabant, vel armorum quidquid erat elaboratum expedientes, vel ad duces suos adtendentes, quasi essent egressuri quum primum, signo dato, juberet Moses.*
 Mais

Mais *πεπονητός* qui est un participe d'un préterit actif, ne signifie pas *elaboratum*, mais *qui laboravit*. *Ἀναλαμβάνοντες* n'est pas non plus, à parler proprement, *expedientes*. Il faut, avant toutes choses, corriger le mot *ὀπλων* qui gâte le sens, & mettre *ὀπλατῶν*, après quoi il faut, ce me semble, traduire ainsi : *Per totam quidem noctem in adparatibus (prælii) occupati erant, & si qua militum pars defessa esset, eam reficientes, & intenti ducum (imperii) quippe ad pugnam egressuri, cum eos jussisset Moses.* „ Ils furent occupez, „ toute la nuit à se préparer au combat, faisant reposer ceux d'entre les „ soldats, qui pouvoient s'être lassés, „ & attentifs aux ordres de tous leurs „ Généraux ; comme étant prêts à „ marcher au combat, dès que Moïse „ l'ordonneroit. La signification, que je donne au mot *πεπονητός*, est commune, & *ἀναλαμβάνειν* pour *reficere*, rétablir, raffraichir, ou en donnant à manger à des gens fatiguez, ou en leur accordant du repos n'est nullement rare. On n'a qu'à ouvrir *Etienne* ou *Constantin*, pour en trouver des exemples, & l'on y en pourroit ajoûter d'autres, si cela étoit nécessaire. Que si l'on vouloit retenir la maniere ordinaire

dinaire de lire , il faudroit expliquer πεπονητός gâté , & ἀναλαμβάνειν réparer , & traduire qu'ils raccommoderent ce qui étoit gâté dans les armes ; mais je ne fai s'il y a des exemples , qui soient suffisans , pour nous assurer qu'on peut ainsi traduire ; quoi que ces significations de ces deux mots aient quelque rapport à celles , que je leur ai données. Gelenius semble les avoir entendus ainsi.

13. Il y a encore un autre endroit, dans le même Chap §. 4. où il y a une faute dans le Grec , & quelque obscurité dans l'expression. L'Historien y parle du butin , que les Israélites avoient trouvé , dans le camp des Hamalekites , après leur défaite ; comme s'il avoit eu des mémoires de ce tems-là , outre les Ecrits de Moïse , qui n'en dit rien du tout. Mais c'est là son usage perpetuel , dont il ne s'agit pas présentement. Voici les termes : πολὺς μὲν γὰρ ἀργυρὸς τε καὶ χρυσὸς ἐγκατελείφθη ἐν τῷ στρατοπέδῳ , καὶ σκεύη χαλκᾶ οἷς ἐχρῶντο , καὶ τὴν δίαίταν , πολὺ δὲ ἐπίσημον πλῆθος ἑκατέρων , ὅσα τε ὑφαντὰ καὶ κοσμοὶ καὶ τὰς ὀπλίσεις. Gelenius a traduit : *multum enim argenti & auri in castris fuit repertum , multa aramenta , vel escaria , vel coquina-*

ria.

ria, magnus etiam signata pecuniæ numerus, ad hæc textilia & armorum ornatus. Si cette Version paroît trop libre, celle de Mr. d'Andilly l'est bien davantage, puis qu'il omet & qu'il ajoute ce qu'il veut : *Ils gagnerent, dit-il, une très-grande quantité d'or & d'argent, des vaisseaux d'airain propres à toutes sortes d'usages, des armes, avec tout l'équipage, dont on se sert à la guerre, tant pour l'ornement, que pour la commodité.* 1. Διαίτα signifie les vivres, & Gelenius n'a pas trop mal exprimé ceci par *aramenta escaria & coquinaria*; ce qui signifie des plats, des écuelles & des pots, tant pour servir la viande, que pour la cuire. 2. Ἐπίσημος χρυσὸς κὲ ἀργυρὸς marque non seulement de l'or & de l'argent monoyé, mais aussi mis en œuvre, en diverses sortes de vases; & Joseph semble vouloir dire qu'il y avoit des vaisseaux tant d'or & d'argent, que de cuivre, & diviser en deux sortes les métaux, dont il a parlé, les deux précieux, & celui qui étoit de moindre valeur; ce qui lui fait employer le mot d'Ἐκατέρων : 3. Ὀπλίσεις est une faute pour ὀπλίσεις, car le *Jod* & l'*Eta* se confondent perpetuellement dans les MSS. d'où vient que dans les anciennes

ciennes Editions on trouve , à tous momens , ces lettres l'une pour l'autre ; comme on le peut voir en particulier , par la premiere Edition Greque de *Josepb* faite à Bâle , chez *Froben* en MDXLIV. Du mot ὄπλον on a fait ὄπλιζω & de là ὄπλίτης & ὄπλις, & non ὄπλησις, qui ne peut venir que d'ὄπλέω ; qui ne se trouve que dans *Homere*, où il n'est qu'une fois, au lieu qu'ὄπλιζω & ὄπλιζομαι y sont souvent. Si *Constantin* a mis ὄπλησις, dans son Dictionnaire , c'est par une pure erreur, car il n'en apporte aucun exemple assuré. Il cite bien εὐσαλὲς τῆ ὄπλιος, mais sans nom d'Auteur, & j'oserois gager, si cela est tiré d'un Auteur connu & imprimé, avec soin, qu'on y trouveroit ὄπλιος. Voyez *Suidas*, sur le premier de ces deux mots ; *Thucydide* Liv. III. p. 159. de l'Edition de Mr. *Hudson*, & 185. de celle de *Portus*, où cette expression se trouve ; & *Denys d'Halicarnasse* Ant. Rom. Liv. VIII. p. 464. l. 31. de l'Ed. de *Sylburge*, où il y a ὄπλις μὲν εὐσαλὲτος. Les dérivez d'ὄπλιζω sont communs, mais d'ὄπλέω je n'en trouve point. J'oterois donc d'ici & de l'Index Grec ὄπλησις, comme un mot fautif. Mr. *Hudson* soupçonne que le
mot

mot *ἐκατέρων* est aussi fautif, & conjecture qu'il pouvoit y avoir eu *κρατήρων*, *craterum*; mais comme il ne croyoit pas devoir mettre des conjectures dans le texte, il a traduit seulement : *magnus quoque numerus rerum signatarum*. *Res signatae* n'est pas en usage en Latin, on dit seulement *aurum*, *argentum*, ou *as signatum* & cela marque de la monnaie. Il ajoute, immédiatement après, *tam in textilibus, quam armorum ornamentis*; mais le mot *ἐπίσημον* qu'il traduit *signatus*, ne peut pas se rapporter à ces mots. Il rapporte, dans sa note, le sentiment d'*Otho Spering*, dans son Livre de *nummis non cufis*, qui prétend que *ἐπίσημον* se dit aussi bien des vases & de l'argent ouvré, que du monoyé. C'est néanmoins l'usage ordinaire, & quoi qu'il en dise, il n'est nullement assuré que les Orientaux n'avoient point alors de monnaie. Quand même cela seroit certain, il se pourroit faire que *Joseph* auroit parlé, selon l'usage de son tems, quoi que mal à propos.

14. Dans le Chapitre V. où l'Historien auroit dû raconter l'histoire du Veau d'Or, il n'en dit rien du tout; apparemment parce qu'elle étoit honteuse à sa Nation. Peut-être aussi
avoit-

avoit-il peur que les Payens ne dissent qu'il étoit incomprehensible qu'après tant de miracles, qui avoient été faits en Egypte, au passage de la Mer Rouge, & dans le Desert, les Israélites tombassent dans une faute; qui, selon les Juifs, étoit extravagante & horrible; en adorant Dieu à la mode Egyptienne, & pensant à se faire une nouvelle Religion, dans l'absence de Moïse. Ce qu'il y eut de plus scandaleux, ce fut qu'*Aaron* lui-même, premier Souverain Sacrificateur des Juifs, & frere de Moïse, eût la complaisance de faire le Veau d'Or, & de le présenter au peuple, comme l'image du Créateur de toutes choses & de vouloir célébrer une fête, en son honneur, en sacrifiant à cette honteuse image, comme on le voit au Ch. XXXI. de l'Exode. On ne peut sauver cela, sans dire d'abord que les Israélites s'étoient infectez de l'idolatrie des Egyptiens, par le long séjour, qu'ils avoient fait dans leur pais. Mais comme les miracles de Moïse les auroient dû guérir de cette mauvaise pratique; il auroit fallu ajouter que c'étoit une Nation grossiere & ignorante, & en même tems orgueilleuse & insolente, qui n'obéissoit qu'avec peine, & qu'on

ne

ne gaignoit pas, par des raisons. Sans dire tout cela, & même en termes énergiques; on n'auroit jamais pû faire comprendre aux Grecs & aux Romains, comment ils pouvoient résister aux miracles de Moïse; & en disant cela, *Josepb* leur auroit rendu sa Nation méprisable. Il auroit encore fallu convenir, au deshonneur du fondateur de Sacerdoce Judaique, que c'étoit un homme indigne de l'être; au lieu que, dans la suite, il dit qu'Aaron étoit digne du Souverain Sacerdoce, comme il l'assure au Ch. 8. du Livre III. *Josepb* a encore omis que, pour ce peché, Moïse fit perir, en un jour, par la main des Levites, trois mille hommes d'entre ceux, qui l'avoient commis, & cela sans aucune forme de justice. On ne pouvoit montrer la justice de cette extrême sévérité; à moins qu'on ne représentât que, sans ce remede violent, qui fut employé plus d'une fois, il n'étoit pas possible de tenir ce peuple opiniâtre & superstitieux en son devoir. *Josepb* ne vouloit pas donner une aussi mauvaise idée des anciens Hebreux. Cependant tout cela avoit été rendu public, en publiant le Pentateuque en Grec.

15. *Joseph* dit au Ch. VIII, 3. que le Sardonx, que le Souverain Sacrificateur avoit sur l'épaule droite, jettoit un éclat extraordinaire, lors que le Sacrifice avoit été agréable à Dieu; mais comme l'Écriture n'en dit rien du tout, & qu'il y ajoute & retranche par tout ce qu'il vaut, ce seroit une imprudence que d'y ajouter foi. Autrement il faudroit approuver toutes ses additions, qui ne seroient pas directement contraires aux termes de l'Écriture. Il dit encore que la réponse du Pectoral consistoit aussi dans un éclat extraordinaire des douze pierres, qui y étoient, & que cet éclat marquoit le bon succès du dessein sur lequel on le consultoit. *Spencer* a réfuté cette pensée, dans sa *Dissert. De l'Urim & du Thummim* Ch. III. Sect. II. mais il a beaucoup ménagé l'autorité de *Joseph*. Il dit qu'il ne veut pas l'accuser de fausseté, quoi que, dans les choses anciennes, sa bonne foi soit souvent douteuse; que peut-être Dieu, qui faisoit un miracle constant à Bethesda, pour montrer qu'il n'abandonnoit pas tout-à-fait son peuple, avoit voulu laisser aux Juifs cet éclat des pierres du Pectoral, comme une marque de sa présence. On voit bien que

ce favant homme parloit ainsi , par complaisance, pour ceux, qui avoient trop de respect, pour l'Historien Juif. Au reste, il ne peut croire que toute la réponse de l'Urim & du Thummin consistât en cet éclat, & remarque que *Joseph* ne le dit pas ; mais il témoigne assez, lors qu'il ne parle que de cet éclat, en décrivant le Pectoral Sacré, qu'il ne concevoit pas, qu'il y eût autre chose. Selon la pensée de *Spencer*, *Joseph* auroit omis le principal, qui consistoit, selon lui, en deux petites Statues inserées dans le Pectoral. Je ne dirai point que cette pensée est chimerique, comme je crois l'avoir montré, en donnant une meilleure explication des termes, sur Exod. Ch. XXVIII, 30.

Il a raison, au reste, de dire qu'il est certain, non seulement par le consentement des Juifs & des Chrétiens, mais même de l'Écriture, Esdr. II. 63. que l'Oracle de l'Urim & du Thummin avoit cessé, au plus tard, du tems de la Captivité; qui fut six-cens ans plus ancienne, que le tems auquel *Joseph* écrivoit. Il réfute là *Joseph* sans le nommer, puis que cet Historien dit que le Pectoral & le Sardonyx ne cessèrent de jeter leur éclat, que deux
cens

cens ans avant qu'il écrivît ses *Antiquitez Judaïques*. C'est une pure fiction des Juifs de ce temps-là, comme *Spencer* le montre assez. Mr. *Hudson* se sert des paroles de ce Théologien, pour ce qui regarde le ménagement qu'il a pour *Joseph*, & ajoute que *Spencer* a rendu vrai-semblable ce que l'Historien dit de la durée de cet éclat, & cite la *Dissert. de Urinæ & Thummim* Ch. 4. §. 8. Il y a faute, dans les chiffres, c'est à l'endroit qu'on a marqué; où néanmoins *Spencer* ne rend point la chose vrai-semblable, mais seulement possible; & cela par une raison de convenance, qui ne prouve rien, en matière de faits. J'avouë que je suis surpris que d'habiles gens ménagent l'autorité de *Joseph*, convaincu évidemment d'additions & d'omissions scandaleuses, dans l'Ancienne Histoire; comme si c'étoit un des plus vénérables Peres de l'Eglise, & l'Historien le plus sincere & le plus exact, qui fût venu jusqu'à nous. Il y a là-dedans une foiblesse un peu suspecte.

16. On peut voir par là, qu'il ne seroit pas mal, que l'on donnât au Public un *Joseph*, où il y eût des notes un peu plus étenduës sur les choses, &

où l'on relevât un peu plus librement les fautes, qu'il peut avoir commises, contre la vérité; soit par des omissions affectées, soit par des additions sans fondement. Ce n'est nullement un Historien méprisable, sur tout dans l'Histoire des derniers tems de la République des Juifs, des regnes d'Herode & de ses successeurs, & de la guerre par laquelle la Judée fut entièrement ruinée, & le Temple de Jerusalem détruit, pour jamais. On ne peut tirer l'Histoire de ces tems-là, que de lui, & lors qu'il ne dit rien, qui contredise des Histoires assurées, ou qui le regarde lui-même & les loüanges qu'il se donne; il n'y a point de raison de le soupçonner de mauvaise foi. Il avoit la Vie d'Herode, composée par *Nicolas de Damas*, qui étoit un savant homme de ce tems-là, & qui avoit la confiance de ce Prince, qui l'employoit dans ses affaires. On ne peut guere douter que *Joséph* n'ait tiré de grandes lumieres de cet Historien. Mais on peut aussi soupçonner que les omissions de *Nicolas* n'aient été cause que *Joséph* ait omis des faits importans; tel qu'est le massacre des petits enfans de Bethléhem, duquel il n'a rien dit; quoi que d'ailleurs il
n'ait

n'ait pas épargné Herode. Pour marquer quelques endroits, où il est difficile de le justifier, je ne ferai que produire quelques-unes des remarques, que de très-savans hommes ont faites à son desavantage.

17. *Hugues Grotius* n'étoit point passionné, en ceci, & il a dit que *Joseph* étoit digne de foi, dans l'Histoire des derniers tems; comme on le verra parmi les témoignages, que *Mr. Hudson* a mis au devant du premier Volume. Cependant il l'accuse d'avoir voulu flatter les Romains, en disant que les Lois des Juifs ne leur permettoient pas de piller les Temples des Dieux, ni d'en parler mal. C'est ce qu'il dit dans le Liv. III. du Droit de la guerre & de la paix C. V. §. II, 4. Il juge qu'il expliquoit quelques Lois de Moïse, contre leur véritable sens, pour représenter les Juifs tout autres qu'ils n'étoient. *Joseph* dit Liv. IV, c. 10. que, par les Lois de Moïse, il étoit défendu de parler mal des Dieux, que les autres Villes reçoivent, ni de prendre rien de ce qui est consacré nommément à quelque Divinité. *Grotius* a cru que cela regardoit la Loi qui est Exod. XXIII, 13. où il est défendu aux Israélites de prononcer seu-

ment les noms des Dieux des Nations; mais Moïse ne le dit point, pour marquer qu'il faut ménager les oreilles des Idolâtres; mais pour apprendre aux Juifs l'horreur, qu'ils devoient avoir pour ces fausses Divinitez. J'ai donc cru que l'Historien faisoit allusion à la Loi, qui est Exod. XXII, 28. *vous ne maudirez point les Dieux*, quoi que ce dernier mot ne signifie que les Magistrats; & que *Joséph* n'a parlé ainsi, que pour avertir ceux de sa nation, qui vivoient parmi les Idolâtres, d'avoir plus de retenue, & pour faire accroire à ces peuples, que les Juifs n'étoient pas si insolens, que l'on disoit. Mr. *Hudson* a rapporté, au bas de la page, une partie de ma note, sans néanmoins citer *Grotius*. Il a très-bien remarqué, au même endroit, que *Joséph* a dit la même chose, dans son II. Livre contre *Appion*, ce qui est au §. 33. de cette Edition, où il assure que l'ancienne coutume des Juifs étoit de garder leurs sentimens & leurs usages, sans censurer ceux des autres; & que leur Législateur leur avoit défendu directement de se moquer, ni de parler mal de ceux, que les autres croyent être Dieux, quand ce ne seroit que pour ce nom-là. Jamais
Moïse

Moïse ne l'avoit défendu, & tous les Prophetes en ont parlé, après lui, avec le dernier mépris, comme quand ils les nomment des *Dieux de néant*, des *Dieux de fiente*, des *Abominations*, &c. Bien loin de défendre de saccager leurs Temples, Moïse l'a commandé expressément Deut. VII, 5. mais il ne vouloit pas qu'on en prît les richesses pour les garder, parce qu'il les consideroit comme souillées, ainsi que *Grotius* l'a aussi remarqué. Voyez Deut. VII, 25, 26. Il se peut encore qu'il ait voulu prévenir l'Idolatrie, qui pouvoit s'introduire parmi les Hebreux, s'ils gardoient les statues précieuses des faux Dieux.

18. *Jean Selden* a aussi montré la même chose plus au long, dans son Ouvrage du Droit de la Nature & des Gens, selon les principes des Juifs, Liv. II. c. 13. & a cotté un passage de *Philon* tout semblable, où il dit que Moïse a défendu *de parler mal de ceux que les autres croyent être Dieux, de peur qu'à leur tour étant irrités ils ne disent ce qui n'est pas permis de celui, qui existe réellement.* Ce passage se trouve dans le I. Livre de la Monarchie p. 818. de l'Edition de Paris. Il y a bien de l'apparence que *Joséph* l'avoit

l'avoit présent à la mémoire, quand il écrivoit ce que l'on a rapporté, dans ses Antiquitez Judaiques. Le même *Philon* a encore dit, dans son III. Livre de la Vie de Moïse p. 684. qu'il faut s'abstenir de parler mal de ces Dieux, de peur qu'aucun disciple de Moïse ne s'accoutumât à proferer légèrement le nom de Dieu, qui est un nom digne de surpasser toujours tous les autres, & d'être aimé : ἀξιωματώτατη γὰρ αἰεὶ καὶ ἐπαξίερας ἢ κλήσις. J'ai mis ces mots en Grec, parce qu'ils n'ont pas la même élégance en François. Nous ne saurions rendre, avec grace, les composez, dont la Langue Greque abonde, & dont *Philon* se sert très-souvent. Il semble que *Joseph* ait été dans la même pensée, que *Philon*. *Selden* montre aussi que le premier a débité, mal à propos, que les Juifs se croyoient toutes sortes d'images défenduës ; au lieu qu'il n'y avoit que celles de Dieu & des Hommes, qui n'étoient pas permises, & que rien n'empêchoit qu'ils n'eussent des peintures d'animaux & de plantes. Voyez le Livre II. du même Ouvrage Ch. 6.

19. Le même *Seldenus*, dans son Ouvrage des Sanhedrins des Juifs, Livre II. c. VI. 4. remarque que *Joseph*

seph Ant. Jud. Liv. IV. Chap. VIII, 14. établit *Sept Juges* en chaque ville, avec trois Levites, pour leur servir d'Huiffiers, ou de Sergens, comme une ordonnance de Moïse; qui n'a néanmoins rien dit de leur nombre Deut. I. où il en parle. Cependant c'est le sentiment de tous les Thalmudistes, qu'il y avoit vint-trois Juges, en chaque ville. Il semble d'abord qu'on s'en doit tenir à *Joseph*, qui avoit vû la Judée conservant encore quelque chose de son ancien état, quoi que sous les Romains, qui y firent de grands changemens. Mais d'un autre côté, les Thalmudistes n'ont pu avoir, non plus, aucune raison particulière de ne pas dire la vérité, en cette occasion. *Selden* se déclare pour ces derniers, & ne peut digerer les loüanges, que l'Historien Juif se donna à lui-même à la fin de ses Antiquitez, où l'on trouve ces mots, „ J'ose dire, avec confiance, après avoir „ achevé ce que je m'étois proposé, „ que tout autre, qui auroit voulu le „ faire, soit Juif, soit étranger, n'auroit pu produire en Grec cet ouvrage, „ aussi exactement que je l'ai fait; „ car ceux de ma nation avoient que „ je suis beaucoup plus instruit qu'eux,

„ dans la Science de mon país. Je
 „ me suis encore étudié à apprendre
 „ les Lettres Greques, & j'ai acquis
 „ la connoissance de la Grammaire,
 „ quoi que l'usage de nôtre Langue
 „ m'ait empêché de pouvoir pronon-
 „ cer exactement le Grec. Ensuite
 il dit que , beaucoup de gens s'étant
 „ appliquez à l'étude de la Loi, à
 „ peine y en a-t-il deux, ou trois, qui
 „ y ayent réüffi, & qui ayent d'abord
 „ tiré quelque fruit de leur travail.
 Ainsi il n'y avoit presque que lui par-
 mi les Juifs de son tems, qui pût pas-
 ser pour un habile homme, dans la
 Loi, si on l'en croit.

20. Il y a encore un très-habile
 homme, qui a blâmé, ou défendu
Joseph, sans aucune passion, comme
 il a cru qu'il le méritoit. C'est le
 Cardinal *Norris*, qui dans ses *Céno-
 taphes de Pise* s'est déclaré pour, &
 contre lui; selon qu'il a cru que cet
 Historien avoit raison, ou tort. J'ai
 remarqué que Mr. *Hudson* n'a pas
 manqué de le citer, en divers endroits,
 qu'il auroit pu un peu plus étendre.
 Les plus grands censeurs, que *Jo-
 seph* ait eus, sont *Antoine Possevin*
 dans son *Apparat Sacré*, & *Jaques*
Salian dans ses *Annales*, tous deux
 Jesuites.

Jesuites. On ne peut pas dire qu'ils aient toujours raison, plusieurs même & le Cardinal *Norris* en particulier les ont refutez à divers égards; mais on ne peut pas douter qu'ils n'aient eu raison, lors qu'ils l'accusent d'omissions & d'additions à l'Histoire Sacrée, & le Cardinal releve encore diverses fautes, qu'il a commises contre la Chronologie.

21. *Theodore Ryckius* l'a accusé, dans ses Notes sur *Tacite*, d'avoir autrement raconté de certaines choses que ce grand Historien Romain, d'avoir été trop credule, de s'être laissé tromper, d'avoir omis ce qui étoit contraire à *Vespasien*, d'être un prévaricateur, d'avoir appliqué à *Vespasien* une Prophetie, qui regardoit le Messie. On ne peut guère douter qu'il n'ait appuyé ses censures, de raisons fort apparentes, & tout cela mériteroit d'être marqué en peu de mots, dans les Notes. La dernière accusation, qu'il fait contre *Joséph*, est fondée sur ce qu'il dit, dans l'Histoire de la guerre Judaique Liv. VI. C. V, 4. selon les divisions de cette Edition où il parle ainsi des Juifs soulevez contre les Romains: „ Ce qui „ les excita principalement à la guer-

„ re fut un oracle équivoque trouvé
 „ dans les livres Sacrez , qu'en ce
 „ tems-là un d'eux , sorti du pais, au-
 „ roit l'Empire de toute la terre. Ils
 „ entendirent cela, comme les regar-
 „ dant en particulier , & plusieurs des
 „ Sages se tromperent en cette expli-
 „ cation. L'Oracle regardoit l'Em-
 „ pire de Vespasien , qui fut déclaré
 „ Empereur dans la Judée. S'il avoit
 marqué l'endroit, où se trouve cet O-
 racle ambigu , on pourroit voir s'il pou-
 voit convenir à Vespasien ; mais il y a
 grande apparence que cette prédiction,
 qui quadroit à Vespasien, étoit chime-
 rique. *Suétone* dit dans dans la Vie de
 cet Empereur : „ Que c'étoit une opi-
 „ nion ancienne & constante, dans tout
 „ l'Orient , que la destinée étoit que
 „ des gens , fortis alors de la Judée,
 feroient maitres de tout. *Tacite* assu-
 re la même chose dans le Liv. V. de
 son Histoire Ch. 13. Mais on ne
 trouve, dans l'Ancien Testament, au-
 cun Oracle , qui dise cela en termes
 exprès & tel qu'on les puisse appli-
 quer, en quelque maniere, à un Em-
 pereur Romain. *Casaubon* a cru que
 cela regardoit la prédiction de Michée
 Ch. V. 2. qui est rapportée Matth. II,
 6. Mais il y est dit seulement que le
 Chef,

Chef, qui sortiroit de Bethlehem, paîtroit le peuple d'Israel. Il n'y a rien là, qui désigne un Empereur, tel que Vespasien; qui extermina, autant qu'il fût en lui, la Nation Juive, & qui ne sortit pas plus de Bethlehem, que d'une autre Ville de la Judée. Je croirois plutôt que cette opinion ancienne, & répandue dans l'Orient, étoit fondée sur la Prophetie de Daniel, VII. 14. où il est dit qu'un *filz d'homme*, qui vint avec les nuées près d'un *Vieillard*, que Daniel voyoit assis sur un thrône, en reçut *l'empire, la gloire & un regne auquel tous les Peuples, les Nations & les Langues devoient obéir, &c.* Quoique le tems de l'accomplissement de cette Prophetie n'y soit pas marqué précisément aux Juifs; ils pouvoient avoir recueilli, de la suite des Propheties, que l'établissement de ce regne devoit suivre dans peu l'extinction des Monarchies des Seleucides & des Lagides. D'ailleurs les LXX. Semaines de Daniel pouvoient avoir fait soupçonner aux Juifs, quoi qu'ils ne comprissent pas parfaitement cette Prophetie, que le tems aprochoit, auquel le Messie devoit venir. De plus la venue des Mages d'Orient, dont il est parlé Matth. II. les discours qu'ils

tinrent à Jerufalem, & la prédication de Jean le Baptizeur purent beaucoup entretenir cette opinion, que le tems de ce Roi, que l'on attendoit, étoit enfin venu. Je ne dis rien de la doctrine des Chrétiens, qui étoit alors répandue par la Judée; parce que ce qu'elle enfeignoit du Messie, & de fon regne, étoit incompatible avec les sentimens de ceux, qui croyoient que ce devoit être un Roi terrestre, & qu'il n'étoit pas encore venu.

22. Pour *Jofeph*, je doute fort qu'il crût qu'il fallût attendre un Messie, puis qu'il appliqua à Vespasien cette Prophetie *ambigue*, comme il dit, que l'on entendoit du Messie. Cependant quoi qu'il prétende, comme on l'a vu, qu'elle regardoit Vespasien, il témoigne assez au Ch. VII. 3. du Livre III. de la G. J. qu'il ne s'appuyoit pas là-dessus, mais sur ce qui lui avoit été révélé en songe, à ce qu'il dit, touchant les malheurs des Juifs & ce qui devoit arriver aux Rois des Romains, ou aux Empereurs. S'étant rendu aux Romains & ayant été mené à Vespasien, il lui dit hardiment, comme il le rapporte au §. 9. du même Chapitre; „ Vous croyez, Vespasien, que vous n'avez fait autre chose „ se „

„ se, que prendre Joseph prisonnier.
„ Mais je viens vous annoncer de plus
„ grandes choses. Car si Dieu ne m'eût
„ pas envoyé, je savois assez quel est
„ l'usage des Juifs & comment un Gé-
„ néral doit mourir. M'envoyez-vous
„ à Neron? Eh quoi? Ceux qui suc-
„ cederont à Neron jusqu'à vous,
„ demeureront-ils si long-tems?
„ Vous ferez, Cesar, Vespasien, &
„ Empereur & vôtre fils, qui est ici,
„ de même. Tenez-moi resserré plus
„ étroitement & gardez-moi, pour
„ vous-mêmes; car vous ferez maî-
„ tre non seulement de moi, mais
„ encore de la terre & de la mer &
„ de tout le Genre Humain. Si je
„ me moque ainsi de Dieu même,
„ je mérite d'être gardé plus étroite-
„ ment, afin d'être puni. Ici *Joseph*
fait le Prophete, dans le style, aussi
bien que dans la chose.

S'il étoit instruit de la haine générale que l'on avoit à Rome pour Neron & des troubles, qui avoient commencé dans les Gaules; il pouvoit bien conjecturer qu'il ne regneroit pas long-tems, & peut-être encore savoir qu'il n'y avoit personne en Occident, qui pût soutenir le poids des affaires. Quelque Officier Romain pouvoit l'a-

voir instruit là-dessus. En tout cas, il croyoit que cette prédiction ne déplairoit pas à Vespasien, & que c'étoit un moyen de sauver sa vie. Si elle ne réussissoit pas, Vespasien ne pouvoit guère le punir. D'ailleurs comme elle n'a été publiée, qu'après que Vespasien fut devenu Empereur, rien n'empêche que l'Auteur n'ait changé quelque chose dans les termes. Ce n'étoit pas une faute, que cet Empereur voulût punir. Il étoit au contraire bien-aisé que l'on crût, que la Divinité l'avoit appelé à l'Empire.

Les paroles suivantes de *Joseph* méritent d'être pesées. „ D'abord, dit-il, il sembloit que Vespasien n'en croyoit rien, & il soupçonnoit que ce ne fût un artifice de *Joseph*, pour sauver sa vie. Néanmoins il vint peu à peu à le croire, lors que Dieu l'excita à penser à l'Empire, & lui présagea la suprême autorité, par d'autres signes. Il s'apperçût aussi que *Joseph* avoit dit la vérité, en d'autres choses. L'un des amis de Vespasien, qui avoit part à ses secrets, ayant dit qu'il étoit surpris que *Joseph* n'eût rien prédit à ceux de Jotapata, de la prise de leur Ville, ni à lui-même touchant sa prison;

„ si.

” si ce qu’il disoit n’étoit pas une rêve-
” rie, inventée pour appaiser la cole-
” re que Vespasien avoit conçue con-
” tre lui; *Joseph* dit qu’il avoit prédit
” à ceux de Jotapata, que cette Ville
” seroit prise dans quarante sept jours,
” & que les Romains le prendroient
” lui-même viv. Vespasien s’en étant
” informé, en secret, des prisonniers,
” & ayant trouvé que cela étoit ve-
” ritable, il commença à ajouter foi
” à ce que *Joseph* avoit dit de lui. Il
” ne laissa pas néanmoins de le lais-
” ser arrêté, mais il lui fit donner
” des habits, & lui fit d’autres pré-
” sents.

Il dit auparavant, de lui-même,
” qu’à l’égard de l’explication des son-
” ges, il avoit le talent de conjec-
” turer le sens de ce que la Divinité
” avoit dit, d’une manière ambiguë,
” & qu’il n’ignoroit pas les Prophe-
” ties des Livres Sacrez; étant lui-
” même Sacrificateur & sorti de Sa-
” crificateurs. S’il avoit été Prophete,
il auroit profité de la prédication de
l’Evangile, dont il est difficile qu’il
n’eût entendu parler, & dont il n’a
néanmoins rien dit, qu’en des passages,
qui ont tous les caractères possibles
de supposition, & qui ne sont nulle-
ment

ment fortis de sa plume. Je sai qu'il y a des gens, qui se font une espece de scrupule de ne pas soutenir ces suppositions, par des raisons de convenance; comme si ces passages devoient être de *Joséph*, parce que, s'ils l'étoient, cela seroit avantageux, pour la Religion Chrétienne. Je ne le crois nullement, mais on ne doit jamais chercher ce qui seroit avantageux, s'il étoit vrai; mais être persuadé qu'il n'y a que la Verité, qui soit propre à soutenir la Verité.

23. Feu Mr. *Hudson*, à ce que nous dit son Ami Auteur de la Préface, qui est au devant de ces deux Volumes, croyoit que *Joséph* avoit été de ceux qui avoient embrassé la doctrine de S. Jean le Baptiseur, au moins en quelque chose. En effet il le loué beaucoup, dans les Ant. Jud. Liv. XVIII. c. VI. 2. Nôtre Auteur croyoit aussi, à cause de cela, que les endroits, où il est parlé de Jesus-Christ & de S. Jaques, sont bien de lui; mais assurément, ce prétendu *Joséph* en dit trop pour un Juif, & beaucoup trop peu pour un Chrétien. S'il avoit goûté la doctrine des Chrétiens, & qu'il se fût un peu informé des discours de Jesus-Christ; il n'au-
roit

roit jamais pris les armes contre les Romains , ni douté de la destruction de Jerufalem & du Temple. Je fuis néanmoins du fentiment de Mr. *Hudson* , concernant le paffage qui regarde Jean le Baptizeur , que je crois être véritablement de *Jofeph*. Au moins le caractère d'un Juif y est auffi bien gardé , qu'il l'est mal dans les autres paffages , dont il s'agit. On peut voir , fur le paffage , concernant Jesus-Christ , la Differtation d'un habile homme inferée dans le Tome VII. p. 237. de cette *Bibliothèque A. & M.*

24. Il ne faut pas oublier de dire , en faveur de cette Edition , que l'on y trouve ce qui n'étoit dans aucune des précédentes. Ce font diverses Ordonnances des Romains , en faveur des Juifs , qui y manquoient. On les peut voir au Liv. XIV. Ch. X. 10. & fuiv. de cette Edition. C'est au Ch. XVII. de celle de Geneve , où il n'y en avoit qu'une partie. Mr. *Hudson* a fuivi , dans le texte , l'Edition de feu Mr. *Gronovius* , qui publia ces Ordonnances à part , in 8. il y a quelques années. Nôtre Editeur mérite beaucoup de louange d'avoir avoué d'où il avoit pris ce Supplément , & d'avoir même fuivi fon fentiment en bien des chofes ,

choses, sans se plaindre en aucune maniere de lui, quoi qu'il en eût sujet. On doit finir, au plutôt, les querelles litteraires, aussi bien que les autres; & l'on est encore plus obligé de n'en parler plus, après la mort des gens; à moins qu'on n'ait des raisons bien particulieres de se défendre contre eux.

25. Il seroit bien à souhaiter qu'on pût trouver, de même, en quelques MSS. la grande lacune du II. Livre contre *Apion*, dont il n'y a dans nos Editions, que la Version Latine attribuée à *Rufin*; dont l'Original manque jusqu'à présent, dans tous les MSS. connus. Les Oeuvres de *Joseph* finissent par là. La piece suivante intitulée : *Discours sur les Maccabées, ou de l'Empire de la Raison*, n'est pas de lui. On l'a donnée ici, sur le fameux MS. d'Alexandrie, dans lequel elle est intitulée : *le Quatrième (Livre) des Maccabées*; avec les Varietiez des Editions & des MSS. par lesquelles on en a corrigé divers endroits fautifs. Quoi que ce Livre ne soit pas de *Joseph*, il est néanmoins ancien & digne d'être lu.

26. En voilà assez, pour faire connoître & estimer l'Edition d'Oxford.

Com-

Comme une grande partie a été distribuée parmi ceux, qui avoient souscrit pour un, ou plusieurs Exemplaires, & que les autres sont fort chers, Mrs. *Wetstein* freres ont résolu d'en donner une Edition nouvelle, en cette Ville; où l'on mettra diverses choses, qui ne sont pas dans celle de Mr. *Hudson*. Mr. *Havercamp*, Lecteur en Langue Greque, dans l'Academie de Leide, & qui s'est déjà fait connoître au Public, par son Edition de l'*Apologetique de Tertullien*, en prendra le soin. Voici les secours, qu'il a pour cela, & qui se trouvent dans la Bibliotheque de cette même Academie.

I. Une Collation des Antiquitez Judaïques, de la main d'Isaac Vossius, sur l'Edition de Bâle.

II. Une Collation du même des Livres de la Guerre Judaïque & des Livres contre Apion, sur l'Edition de Geneve.

III. Un MS. des X. derniers Livres de Joseph, des Antiquitez Judaïques, sur du papier, qui a appartenu au même.

IV. Un très-beau MS. sur du papier de soie, intitulé de Bello Judaico & expugnatione urbis Hierosolymarum; où il ne manque que fort peu de chose au com-

mencement & à la fin. Mr. Hudson auroit extrêmement souhaité de pouvoir s'en servir, mais il ne l'a pas eu. Il n'a même eu, que quelques endroits des Collations des MSS. de Vossius, quoi qu'il les range entre ceux, dont il s'est servi. Ce MS. est aussi venu de la Bibliothèque d'Isaac Vossius. Il faudroit pourtant prendre garde, ce me semble, de n'accumuler pas trop les Diversitez de Lecture, qui ne sont que des fautes de Copiste, & qui ne servent de rien, pour la correction du Texte. Il n'y en a déjà que trop, au bas des pages de cette Edition.

V. Mr. Hudson a bien mis, dans le Livre XIV. des Antiquitez Judaïques le supplément publié par feu Mr. Gronovius, mais il n'y a pas mis ses notes, que l'on inserera toutes entieres, dans l'Edition que l'on prépare.

VI. La Harangue d'Agrippa & de Berenice aux Juifs, pour les empêcher de se rebeller contre les Romains, dans un MS. de papier.

VII. L'Edition de Geneve corrigée & revue, dans une infinité d'endroits, par Jean Cocceius; où la Vie de Joseph paroît avoir été collationnée avec le MS. Vatican. Il y a encore, dans le même exemplaire, les collations
de

Ancienne & Moderne. 305
de deux MSS. de Florence & d'un de Paris, desquelles Mr. Hudson a eu une copie; mais il n'a rien eu de ce qui précède.

VIII. On se propose encore d'insérer, parmi les remarques, celles de Mr. Bernard, & toutes celles que Mr. Hudson a mises à la fin. Il me semble néanmoins qu'il y en a beaucoup, dans celles de Mr. Bernard, qui ne valent pas la peine d'être lûes; & le tout est exprimé, d'une manière si étrange & si pédantesque; que guère de gens n'ont regreté la perte, que l'on a faite du reste. Il y a une différence infinie entre tout cela & les notes courtes, judicieuses & bien tournées des bons Critiques, qui doivent être en cela le modèle de ceux, qui écrivent.

IX. On examinera de nouveau le Texte sur les MSS. & sur les corrections de Cocceius, & on l'illustrera en des notes, qu'on distinguera de celles de Mr. Hudson par des Asterisques. Il est bon en effet qu'il y ait des notes sur les choses, aussi bien, que sur les mots; mais pour plaire aux connoisseurs, il faudroit qu'elles fussent courtes, & sans l'ostentation, qui a si fort déplu dans celles de Mr. Bernard, qui fait l'éloquent par tout, mais de fort mauvaise grace.

X. On

X. On augmentera les Index de ce qui y a été omis. L'Index Grec sur tout peut être assez augmenté, mais il devroit aussi être traduit en Latin; comme le font ceux de *Sylburge*, ainsi que je l'ai déjà dit. J'avois eu autrefois dessein d'en faire un, pour mon propre usage, que j'avois commencé par le XIV. Livre & continué sur quelques-uns des suivans, que j'ai encore tel qu'il est, en des boites. Il auroit été, comme je vois, plus étendu que celui de Mr. *Hudson*. Je voulois aussi en faire un de *Philon*, mais d'autres occupations m'en ont détourné.

Si quelcun d'ailleurs avoit quelque bon avis, ou quelque secours à donner sur cette Edition, il n'a qu'à l'adresser aux Freres *Wetstein* à Amsterdam.

ARTICLE. II.

Consolazione della mente, nella tranquillità di Coscienza causata dal bon modo di vivere nella Città de VENETIA, nel preteso Interdetto di PAOLO V. Svegliata da Frà PAOLO Servita, Consultor di Stato. Agli Illustrissimi e Eccellentissimi Signori

gnori Inquisitori di Stato; quel'on a traduit ainsi: LES DROITS DES SOUVERAINS *défundus contre les Excommunications & les Interdits des P A P E S, ou Examen & Réfutation des Droits d'excommunier les Souverains, que les Papes se sont injustement attribuez; composé par le Frere PAUL, Religieux Servite, & Consulteur d'Etat. Aux très-illustres & très-excellens Seigneurs les Inquisiteurs d'Etat en MDVI. A la Haie chez H. Scheurleer. MDC-CXX. En Italien & en François, en deux Voll. in 12. dont le premier a 554. pages & le second 414.*

CET Ouvrage, après avoir été caché plus de cent ans, paroît fort à propos dans un tems, où l'on voit un nombre très-considérable d'Ecclesiastiques, dans un Royaume Voisin, déjà excommuniés, *ipso facto*, par la Bulle *Unigenitus*, à moins que d'y souscrire, & qui en ont appelé au Concile Ecumenique, comme d'abus. Si cette grande affaire devoit être de nouveau examinée, ce Livre pourroit être de grand usage, pourvu qu'on voulût le lire de sang froid, & sans se laisser prévenir par les intrigues & les in-

te-

terêts; qui peuvent étouffer la Vérité, quand on n'est pas en garde contre cette sorte de choses. Quoi qu'il en puisse être, il est bon que de semblables pièces paroissent, & que l'on entretienne le Public des vérités, qu'un parti formidable tâche de supprimer, & que ceux, qui ont intérêt à les défendre, ne soutiennent qu'assez mollement, ou même trahissent d'une manière honteuse. On ne nous apprend point, dans la Préface, de qui l'on a eu ce MS. qui avoit été caché depuis si long-tems. On nous dit seulement qu'il a été apporté en Hollande, & que l'Original est à Venise; auquel on renvoie les Curieux, qui pourront le consulter. Mais ceux, qui ne sont point en état de le faire, n'ont qu'à lire l'Histoire du Concile de Trente en Italien, & qu'à comparer le stile & la méthode de ces deux Ouvrages, & ils connoîtront facilement qu'ils viennent, de la même plume. L'Italien du *P. Paul* n'est nullement élégant, surtout à la manière moderne; les mots n'en sont pas choisis & les périodes en sont un peu embarrassées, mais pour la force du raisonnement; il y a fort peu de gens en Italie (autant qu'elle nous est connue) qui en approchent.

Le

Le Cardinal *Palavicini*, son Antagoniste, est élégant pour le stile, mais il s'en faut infiniment qu'il approche du *P. Paul*, pour la connoissance des matieres & pour la bonne maniere de les ranger; laissant à part ce qui concerne la Verité des faits & la Solidité des pensées; choses qui ne sont pas recherchées par ceux, qui tâchent de faire leur fortune à Rome.

Il y a apparence, comme le croit le Traducteur, que ce fut un des premiers Ouvrages, que le *P. Paul* écrivit, du tems de l'Interdit; auquel Paul V. avoit mis la Seigneurie de Venise, pour calmer la conscience de quelques Nobles Venitiens, qui avoient pris peur des foudres du Vatican, & qui soupçonnoient que l'on n'offensât Dieu, en quelque maniere, en résistant au Pape. Aussi remit-il cette piece Manuscrite aux Inquisiteurs d'Etat à Venise; pour les calmer eux-mêmes & leur fournir des raisons, propres à lever les scrupules, dans l'occasion, à ceux dont ils verroient la conscience troublée. C'est ce qu'il dit lui même, dans son Préambule, où il remarque que le Souverain doit avoir ses idées là-dessus, & qu'il n'est pas toujours nécessaire que le peuple les sache. Il se fit

remment quelques copies de cet Ouvrage, pour les principaux Venitiens, & celle qui a été apportée d'Italie ici, en est vraisemblablement une. Elle est assez fautive, pour l'ortographe & pour d'autres choses, comme ceux, qui entendent l'Italien & la matiere, le verront d'abord; mais cela n'empêche pas qu'on n'entende fort bien ce que l'Auteur veut dire, & qu'on ne puisse rétablir les passages corrompus par le Copiste, pour peu qu'on y apporte d'attention; comme je l'ai éprouvé moi-même, en lisant ce Livre. L'Ouvrage n'est pas long & mérite d'être lû, avec soin, par tous ceux, qui ont quelque curiosité de s'instruire des matieres, qui concernent l'Excommunication; puis qu'ils ne les trouveront expliquées nulle part, avec plus de netteté & de force. Je sai que, depuis bien des années, un grand parti s'efforce de diffamer les Ouvrages de ce fameux Servite & n'en parle qu'avec mépris; mais je suis persuadé qu'on n'en parle ainsi, que pour empêcher qu'on ne les lise, & dans l'impossibilité où l'on est de les réfuter solidement. D'autres se taisent par timidité, & d'autres par une prudence, assez commune parmi les Ecclesiastiques,
de

de ne rien dire, que ce qu'il est de leur intérêt de faire valoir.

Pour revenir au sujet du Livre, dont nous avons mis le titre, il faut savoir que le Pape Paul V. souhaitant de donner des marques de son zele & de son autorité, dès l'entrée de son Pontificat, entreprit de pousser les Venitiens; qui n'ont jamais été si soumis aux Papes, que les autres Princes d'Italie. Par sa Bulle datée du 17. d'Avril de l'an MDCVI. il l'accusa d'avoir fait des Lois contraires au Siege Apostolique, à la liberté & à l'immunité Ecclesiastique; & 1. d'avoir ôté toute action aux Moines sur les biens Ecclesiastiques possédez en Emphytheose, par les Laiques; par droit de préférence, ou de réunion du Domaine direct avec l'utile, ou d'extinction de la lignée comprise dans la premiere investiture; & le pouvoir de s'attribuer la propriété de ces biens emphytheotiques pour aucun autre sujet que ce fût; leur en réservant seulement le domaine direct; & étendant ce Statut à tous les autres Ecclesiastiques, tant Séculiers, que Réguliers, aux Monasteres des Religieuses, aux Hôpitaux & aux autres Lieux de pieté, qui sont sous la domination de la République. 2. D'avoir

défendu, sous de certaines peines, d'aliéner aucuns biens immeubles, en faveur des Ecclesiastiques, sans la permission du Senat, dans la ville de Venise & dans toute l'étendue de sa domination; & ordonné que les biens immeubles, qui auroient été vendus, ou aliénez, de quelque maniere que ce fût, contre ce Decret, seroient confisquez: 3. d'avoir fait arrêter un Chanoine & un Abbé, pour crimes. Le Pape les avertit de révoquer incessamment ces Lois, & de relâcher ces prisonniers; & comme la République ne le fit point, pendant plusieurs mois, il déclara nul ce qu'elle avoit fait, & lui ordonna de revoquer & de biffer ces Décrets, & cela dans vint-quatre jours, à compter depuis la publication de la Bulle. A faute de quoi, il les déclara excommuniés, en sorte qu'ils ne pourroient être absous, que par lui même, ou par les Papes ses successeurs; sinon à l'article de la mort, à l'égard de chaque particulier; sans qu'on pût le faire, sous quelque prétexte, que ce fût. Que s'il arrivoit que quelcun d'entre eux fût absous, comme agonizant; il vouloit qu'il encourût de nouveau cette excommucation, étant guési; à moins qu'il n'obéit à la Bulle, entant que cela

cela dépendroit de lui & que s'il mourroit, après avoir obtenu cette absolution, il fût néanmoins privé de la sépulture Ecclesiastique, jusqu'à ce qu'on eût executé l'Ordonnance. Mais si le Doge & le Sénat de Venise méprisoient cette sentence, au delà de trois jours, après le terme des vint-quatre, qui leur étoient accordez; il aggravoit cette sentence, en déclarant dès-lors, comme pour l'avenir, un interdit Ecclesiastique, contre la ville de Venise, & tout son Domaine; par lequel Interdit, il étoit défendu, aussi long-tems qu'il dureroit, de célébrer aucunes Messes solennelles, ou sans solennité, dans Venise & dans ses dépendances, & de faire les autres fonctions du service divin, en public, ou en particulier; si ce n'étoit dans les cas, auxquels le Droit Canonique le permet; à condition, que cela ne se fît que dans les Eglises, les portes fermées, sans sonner les Cloches, & sans y admettre les Excommuniés & les Interdits; nonobstant les Indults & les privilèges Ecclesiastiques accordez à qui que ce fût, & quelque étendue qu'ils pussent être. Que si le Doge & le Senat persistoient encore plus long-tems, dans leur contumace; il se ré-

servoit à lui & à ses successeurs, d'aggraver plusieurs fois ces censures, tant contre eux & leurs adherans, que contre tous ceux qui les favoriseroient, en quelque maniere que ce fût; & qu'il dérogeoit à toutes sortes d'Indults & de Privileges, qu'ils pouvoient avoir reçûs des Papes. Il ordonnoit enfin la publication & l'exécution de cette Bulle, aux Ecclesiastiques, seus de très-grièves peines. On la trouvera toute entiere, à la fin du Second Tome. Ce que nous venons d'en dire suffira, pour l'intelligence des réflexions, que le *P. Paul* fait sur cette Excommunication, & sur cet Interdit.

I. D A N S le premier Volume, le *P. Paul* commence par un Préambule Théologique & Politique, plein d'un grand sens, sur l'état des affaires de ce tems-là. Il y propose douze articles à examiner dans le premier Tome, de l'éclaircissement desquels dépend la solution de toutes les difficultez, que la Cour de Rome faisoit; pour épouvanter les personnes timides & peu éclairées, non seulement parmi le peuple, mais aussi parmi les personnes du premier ordre. Voici ces articles, ou ces questions,

tions , comme il les nomme ; 1. si dans le Pape & dans l'Eglise réside le pouvoir d'excommunier ; 2. qui sont les personnes sujettes à l'Excommunication & pour quelles causes on doit s'en servir ; 3. si l'on en peut appeler ; 4 lequel est supérieur, du Concile, ou du Pape ; 5. si un Prince légitime peut être dépouillé de ses Etats, pour cause d'excommunication ; 6. Si l'on encourt justement l'excommunication , en empêchant ce qu'on appelle la Liberté Ecclesiastique ; 7. ce que c'est que cette Liberté & si elle est seulement dans l'Eglise en général , ou aussi dans les Particuliers, qui la composent : 8. si l'Eglise possède, de Droit Divin, des biens temporels ; 9. si une République, comme un Prince indépendant, peut être privée de ses Etats, pour cause d'excommunication ; 10. si un Prince Séculier a droit de lever des Décimes, sur le Clergé, & le pouvoir d'ordonner ce qui est pour le bien de l'Etat, à l'égard des Biens & des personnes Ecclesiastiques ; 11. Si un Prince Séculier a, de lui-même, le pouvoir de juger des crimes des Ecclesiastiques ; 12. Si le Pape est infallible. Il promet de passer à sa Partie, avec toute la complaisance & la conscien-

ce possible, tout ce qu'on lui peut passer, & même plus qu'on ne peut, à la rigueur. Il le fait, comme il le dit, & il ne paroît nullement passionné; sans trahir néanmoins, par mollesse, les intérêts de la République, pour laquelle il avoit un si grand zèle. Je ne puis pas entreprendre de donner ici un Extrait de tout cela. Je me contenterai de rapporter en abrégé ce qu'il dit, sur les quatre premiers Articles & sur le dernier, qui sont les plus intéressants. J'en userai de même sur le second Volume. On verra par là si ce livre est méprisable, comme le disent ceux qui cherchent leur repos, ou leur fortune, à soutenir les prétentions outrées de la Cour de Rome.

I. Le *P. Paul* accorde d'abord que l'Excommunication est d'autorité divine, & appuyée sur ces paroles: *tout ce que vous lierez, sur la terre, sera aussi lié au Ciel*; parce que ç'a été l'opinion des premiers tems, quoi qu'il n'ignorât pas qu'il y avoit des gens, qui entendoient autrement ces paroles. Voyons donc, ajoute-t-il, ce que c'est que l'excommunication. Avant toutes choses, on doit savoir qu'être excommunié n'est pas un péché, mais que l'excommunication est la peine d'un

d'un peché; de sorte qu'elle ne peut subsister, qu'en supposant un peché & un peché, qui ait été auparavant menacé de l'excommunication. Quelcun pourroit peut-être croire que cette menace est appuyée sur l'énormité du peché; mais cela n'est pas vrai en général, puis qu'il y a de très-grands pechez, qui ne sont point punis de l'excommunication. On peut donc dire qu'elle dépend du Juge Ecclesiastique, qui la décerne quand il veut & comme il lui plait.

L'excommunication est une peine Ecclesiastique, par laquelle un Prélat sépare quelcun du corps de l'Eglise, en le privant de tous les biens spirituels, qui sont dispensez, par la même Eglise, aux Fideles; & cela parce qu'étant un membre pourri & infecté, il pourroit autrement infecter les membres sains de ce Corps mystique. L'excommunication déroge donc au droit, qu'un Chrétien avoit aquis, par son Baptême, de participer à tous ces biens: comme un fils deshérité, pour avoir offensé son Pere, est exclus du nombre de ses enfans.

Il y a deux sortes d'excommunication, la majeure & la mineure. La première est celle, qui est fulminée

directement contre le Délinquant, & la seconde est celle que s'attire celui, qui a eu commerce avec l'Excommunié. Il semble néanmoins qu'on parleroit mieux, si l'on appelloit la première *la principale* & la seconde *l'accessoire*; parce que dans ce que perdent les Excommuniés, il n'y a pas du *plus* & du *moins*; puis que les deux Excommuniés sont également privez de la Communion de l'Eglise, & des biens qu'elle communique à ses membres. Il y a pourtant cette différence, que le premier, lors que la chose est notoire, non seulement ressent la perte, qu'il a faite, en lui-même; mais encore empêche les fonctions de piété des autres Fideles, puis qu'un Excommunié connu entrant dans l'Eglise, le Service Divin doit être suspendu; ce qui ne se fait pas, pour la présence d'un Démoniaque. Une autre différence encore, c'est qu'on n'absout point le premier, si auparavant il n'a purgé sa contumace; ce qui n'a pas lieu, à l'égard du second. L'excommunication donc rend l'Excommunié incapable des Sacremens; & s'il se confessoit & que le Prêtre lui donnât l'absolution, avant que l'excommunication eût été levée, l'absolution seroit nulle. L'Eglise

glise en use de si grande rigueur, à cet égard, qu'elle semble oublier la pitié Chrétienne; puis qu'elle prie pour tous les pécheurs, & pour ceux-là même, qui sont hors de son sein, comme pour les Juifs & les Payens, & non pour les Excommuniés, comme si elle ne souhaitoit point leur salut, entant qu'ils sont tels. Elle prie bien pour les Hérétiques & les Schismatiques, qui ont encouru l'excommunication; mais non pas pour ceux, qu'elle a nommément excommuniés.

2. On voit par-là, quelle est la nature de l'excommunication, qui est si rigoureuse, que, si le Baptême n'imprimoit pas un caractère ineffaçable dans l'Ame d'un Chrétien, elle en feroit un Infidèle. Si ce châtement est donc si grand, le moindre esprit, quoi qu'ignorant les raisons Théologiques & Canoniques, comprend bien de lui-même, qu'il n'y a qu'un grand péché, qui puisse attirer de si grièves peines; & un mal qui ne peut être guéri autrement, puis qu'on en vient à une si grande extrémité. Ce n'est pas panser un membre, que de le couper, puis qu'alors il est incapable de guérison; mais c'est une précaution pour les autres membres, dont on

prévient l'infection. Il en est de même de l'excommunication.

Il faut donc que le péché, qui l'attire, soit des plus atroces. Le *P. Paul* croyoit qu'à peine auroit-on pu trouver un tel péché, dans l'ame de Judas, & que si on l'avoit excommunié, ce n'auroit pas été parce qu'il avoit trahi son Maître; mais parce qu'il avoit cette opinion hérétique, que son péché étoit plus grand, que la miséricorde de Jesus-Christ. Autrement l'abnegation de S. Pierre, l'incrédulité de S. Thomas & la fuite de tous les autres Apôtres, ne furent pas irrémediables. Ils se corrigerent, ils furent pardonnez, & reçurent une grande abondance de grace. Un homme coupable de fornication, d'adultere, d'homicide, ou de brigandage, quelques grands que soient ces crimes, peut se corriger & en recevoir le pardon. Mais il s'agit d'un homme, qui a de mauvais sentimens des mysteres divins, qui veut avoir une créance à sa mode; sans vouloir s'en remettre à l'Évangile, à l'Église, & aux instructions communes. Mais je dirai de plus, si cet homme étoit tel, que l'on vient de le décrire; c'est à dire, un des plus fins Hérétiques, il ne

ne seroit point excommunié, s'il ne découvroit ses sentimens; comme en conviennent les partisans même du Pape.

Cependant on entend dire tous les jours, qu'un Prélat a lancé l'excommunication contre un homme, qui aura trouvé une chose perdue, dans un chemin, & qui ne l'aura pas rendue à celui à qui elle appartient; ou un homme, qui cité à payer une dette, à la Cour Ecclesiastique, ne la paye pas & peut-être par impuissance.

Le Concile de Trente, qui est si vanté, qui a été comme un feu S. Elme, pour l'autorité Papale, au milieu de la plus grande tempête, & qui lui a assuré, par forme de Loi, plusieurs prérogatives, qui n'étoient fondées, que sur l'usage; ce Concile, dis-je, reconnoît, dans un Canon, l'extrême circonspection; qu'on doit apporter dans l'excommunication & désapprouve celle qui est inconsidérément fulminée, pour de légères raisons; néanmoins il ne la défend pas, mais seulement donne le droit de la fulminer aux Evêques, au lieu que tous les Prélats l'avoient auparavant. Ce Canon ajoute une chose digne de remarque; c'est qu'il censure tout

Magistrat Séculier, qui empêchera qu'un Evêque ne publie une Excommunication, ou qui l'obligera de la retracter, quand même il seroit clair qu'elle seroit injuste; soit par la cause même, soit parce que les conditions, que le Canon établit, n'auroient pas été observées. Ainsi il ordonne que, plutôt que de troubler la prétendue Jurisdiction Ecclesiastique, on laisse continuer le desordre; & suppose que c'est un moindre mal de punir un innocent, & le priver, sans raison, des Sacremens, que de troubler le Prélat. Il y a de plus une autre clause, dans ce Canon; c'est que si l'Excommunié le demeure, pendant un an entier, on le doit regarder comme suspect d'Hérésie.

Il est clair que l'excommunication pouvant être injuste, il n'est pas raisonnable de faire un article de Foi, qu'un homme excommunié soit exclus de tous les biens, que Jesus-Christ fait à son Eglise; mais il faut supposer que l'excommunication soit juste, parce que Jesus-Christ ne fomente pas les injustices. Pour être injuste, outre d'autres défauts, il suffit qu'elle excède la gravité du délit; parce que n'étant qu'une opinion humaine,

maine,

maine, elle est aussi sujette à l'erreur, que la sentence de quelque autre Juge, que ce soit.

Les Partisans de la Cour de Rome distinguent deux sortes d'excommunication, dont ils appellent l'une à *Jure* & l'autre *ab Homine*. La première est celle qui est établie, par un Canon, contre tous ceux, qui commettront un certain délit, avant qu'il soit commis; la seconde est celle, qui est décernée par un Juge particulier, contre un délit commis, ou à commettre. Il semble que l'excommunication à *Jure* est la plus grave, parce qu'on apporte plus d'attention à une Loi, qui doit régler un peuple & peut-être un monde entier; que celle qu'un Juge, peut-être peu éclairé, fait pour une seule Jurisdiction. Néanmoins le Canon porte que l'excommunication à *Jure* peut être levée par tout Confesseur ordinaire; au lieu que celle, qui est *ab Homine*, ne peut l'être, que par celui, qui l'a prononcée, ou par un Juge, qui est son Supérieur. Il paroît que cette dernière a plutôt été établie, pour faire respecter le Prélat; que pour corriger le coupable & pour le salut du pécheur. On a déjà dit que l'excommunication doit avoir pour fon-

fondement un peché mortel, & néanmoins si un homme ne paye pas une dette, par impuissance, en quoi il n'y a point de peché; on ne laisse pas de l'excommunier. Alors l'excommunication n'est pas valide, & il peut y avoir de l'erreur en cela; & si un homme peut se tromper, cela peut arriver de même au second, au troisième & au quatrième; ce qui est conforme à ce que dit S. Paul, *que tout Pontife est environné de foiblesse.*

Dans la liste des Excommunications, dont parlent les Docteurs Romains, il y en a une contre ceux, qui ayant découvert par la conversation, ou autrement, que quelqu'un est hérétique, ne le dénoncent pas à l'Inquisition. Si donc un homme du peuple en ce pais, entendoit un Sénateur (ce qui est comme impossible) répandre une doctrine hérétique; ou si, hors d'ici, un Courtisan entendoit de semblables discours d'un Frere de son Roi, ou qui sortissent de la bouche d'un autre Prince du sang; & que, par crainte ou par connivence, il ne voulût pas être délateur; ce silence seroit-il un peché, qui mériteroit qu'on le retranchât du nombre des Fideles? C'est de quoi je me rapporte aux personnes

sonnes intelligentes. De plus le Canon, qui impose la nécessité de déferer ces discours, est sans exception. Si celui, qui les a ouïs, pour obéir au Canon, les déferoit, & qu'il ne pût pas prouver le fait, faute de témoins, ou si ceux, qui étoient présens, refusoient de témoigner; le Délateur seroit censuré par la Justice, comme un calomniateur; & si la peine du Talion étoit un usage, il souffriroit la peine qui étoit due à l'Hérétique; sans parler de l'inimitié & de la vengeance de celui, qui auroit été accusé.

Si, pour éviter l'excommunication, on doit tant faire de choses & s'il faut réduire si à l'étroit la conscience des Chrétiens; que l'on accorde cela avec les paroles de Jesus-Christ: *mon joug est doux & mon fardeau léger.* Quand il recommanda la correction fraternelle, il en prescrivit la maniere, en ordonnant qu'elle se fît entre deux personnes & avec charité. Il falloit commencer, par demander pardon à celui, qui étoit censuré, pour éviter les reproches d'un Hipocrite bilieux.

La Cour de Rome distingue encore l'excommunication en celle, qu'elle nomme *lata sententia*, & celle que
ad.

ad tendit declarationem ; en quelques cas plus importants, comme sont ceux de *lata sententia*, où, immédiatement après le délit, la desobeissance est encourue, & l'excommunication a lieu. Considerons d'abord, combien d'exceptions peut apporter le prétendu coupable, ou dans le délit commis, ou dans la coutumace encourue ; telles que sont l'ignorance, la violence, l'impuissance, la crainte à laquelle un homme, d'ailleurs constant, peut être sujet, & semblables. Néanmoins l'homme, sans plus de délibération, est excommunié. De cette manière, on exclut la défense nécessaire, qui est néanmoins de Droit Divin. On met entre les cas de conscience, celui d'un homme, qui se confesse d'un péché de sensualité, ou de quelque autre ; & l'on dit que s'il peut soupçonner que son Confesseur viendra à connoître de lui-même la personne, avec laquelle le péché aura été commis ; celui qui se confesse doit taire les circonstances, qui la feroient connoître, ou en mêler quelque autre, qui l'empêche de reconnoître la personne, avec qui le péché aura été commis. C'est une réticence de charité, dont le but est d'éviter le scandale.

dale. Comment peut-on donc obéir au Canon, qui excommunie ceux qui ne révelent pas un hérétique ; ce qui cause bien plus de scandale, que de faire connoître une personne coupable d'un peché de fragilité.

Je conclus que l'Eglise a bien le pouvoir d'excommunier, & que l'excommunication prive, par elle-même, du bénéfice des Sacremens ; mais qu'afin qu'elle produise quelque effet, elle ne doit pas excéder la grandeur du délit, & que le délit doit être sans excuse. Outre cela, on doit penser que le Juge, qui la fulmine, peut se tromper dans le fait & que là où il y a une semblable erreur, l'Excommunié n'est point privé des bénéfices, qui se trouvent être dans le corps de l'Eglise. Si l'on convient de cela, quand il s'agit d'un particulier ; on en conviendra encore plus, lors qu'il s'agira d'un Souverain ; parce qu'il y a plusieurs choses, qui lui sont permises & qui ne le sont pas à un Particulier, & que le scandale d'un Prince excommunié est beaucoup plus grand, que celui d'un Particulier.

Qu'on s'imagine quels inconveniens il y a, à faire voir à un peuple son Souverain excommunié, & abominé
de

de l'Eglise, comme une peste. Comment lui peut-il obéir, lors qu'il voit que lui-même n'obéit pas ou Vicaire de Jesus-Christ? Le *P. Paul* montre ici au long que la Loi Divine oblige les sujets d'obéir à leur Souverains, mais on ne s'y arrêtera pas; parce que s'il étoit nécessaire de presser alors cette vérité à Venise, il n'est pas besoin d'en faire ressouvenir les peuples de deçà les Monts, où personne n'en doute.

L'excommunication étant la sentence d'un Juge, elle ne peut être employée que par une Puissance, qui ait droit de juger de la personne condamnée; & il faut de plus que le cas, dont il s'agit, appartienne à la juridiction du Prélat, qui excommunie. Pour ce qui regarde les Prélats ordinaires, s'ils s'en tiennent aux maximes de la Cour de Rome, qui prétend que tous les Evêques dépendent non seulement du Pape, mais encore qu'ils en sont sujets; une autorité subalterne, telle que sera la Cour Ecclesiastique, ne pourra pas toucher à une Puissance séculière, qui a son Domaine, comme son héritage & son patrimoine particulier & indépendant.

Le Concile de Trente assure que
les

les Evêques revêtus non seulement de leur autorité ordinaire, mais encore comme délégués du Siège Apostolique, ont droit de visiter & de gouverner les Hôpitaux, les Monts de pitié, & les autres Lieux pieux, les Confrairies & même les Ecoles des Laiques, & d'obliger ceux, qui les gouvernent, de leur rendre compte de leur conduite, & d'exercer en cela sur eux une juridiction absolue; excepté néanmoins sur les Lieux pieux & sur les Ecoles, de la fondation des Empereurs & des Rois, à qui les Evêques en doivent demander la permission. Si cela est, il est visible que les Evêques doivent avoir encore plus de respect, pour la personne même des Souverains.

Si l'on veut qu'il ne soit pas permis aux Evêques d'excommunier les Souverains, mais qu'ils le peuvent à l'égard des Magistrats subalternes; on le niera encore, non seulement par la raison de l'ordre, dont nous avons déjà parlé, mais encore parce qu'ils ne le méritent pas. Tout Magistrat est subordonné à son Prince, de qui il reçoit l'autorité qu'il a, selon certaines bornes qu'il lui marque. Il s'en suit de là que si le Magistrat faisoit quelque

quelque chose, qui méritât l'excommunication; il faudroit d'abord avoir recours au Prince, qui l'auroit établi, afin que le mal, que ce Magistrat auroit fait, fût réparé; puis qu'on ne doit recourir à l'excommunication, que quand il n'y a point d'autre remède. Ce seroit d'ailleurs une injustice, que d'excommunier, du premier coup, un Magistrat subalterne; parce que souvent ce seroit châtier celui, qui n'auroit pas commis le délit, n'agissant que par l'ordre d'une autorité supérieure.

Il s'ensuit de là que, si un Prélat ordinaire excommunioit un Prince Souverain, ou un Magistrat, sans s'être adressé premièrement au Prince, pour se plaindre; le Prince auroit droit de mépriser cette excommunication, comme illégitime, & peut-être plus irrégulière que la conduite du Juge, selon cette maxime; *sæpe majus est peccatum judicii, quàm illius peccati, de quo fuerit indicatum.* Un Prince a droit de remédier à ce desordre, par la raison naturelle, qui enseigne d'éteindre le feu allumé dans sa propre maison, & non d'attendre que le voisin le fasse; de peur que, pendant qu'il délibère, la maison ne soit entièrement brûlée.

A l'égard d'une excommunication, fulminée par le Pape lui même, contre un Prince, ou une République indépendante; quoi que le *P. Paul* accorde que le Pape a ce pouvoir, il dit qu'il faut voir, avant toutes choses, en quoi un Prince Séculier est sujet au Pape. Je crois, *dit-il*, que je ne me tromperai pas, si je dis que le Pape d'aujourd'hui n'a pas plus d'autorité, que n'en ont eu les anciens Pontifes, ni S. Pierre lui-même. Si le Pape Paul V. a le Siege de S. Pierre, je ne crois néanmoins pas qu'il ait reçu du Ciel les graces & la sainteté de cet Apôtre, dont l'ombre même produisoit des effets miraculeux. L'obéissance aveugle des fideles fait voir qu'ils reconnoissent l'autorité du S. Siege, & l'on est persuadé que tout Prince Chrétien est obligé d'obeir au Pape; mais avec cette distinction, que ce n'est qu'autant qu'il est Pontife; c'est-à-dire, dans la Doctrine, dans l'administration des Sacremens, & en tout ce qu'il montre avoir été commandé par S. Pierre, par les autres Apôtres, & par tous les autres Papes, qui ont eu le même Siege, sans domination temporelle; parce que leurs commandemens étoient purement Ecclésiastiques,

& sans mélange d'intérêt mondain. Si le Pape explique quelque sens douteux de la Doctrine Chrétienne; tout Prince est obligé de tenir son explication pour bonne. S'il tarde de régler là-dessus ses sentimens & ceux de ses Sujets, & qu'étant averti il n'en revienne point; il mérite d'être excommunié, comme desobéissant aux Decrets du Pere commun, dans la fonction, qui lui est propre.

Le P. Paul parle du même ton plus au long, pour tenir à la Cour de Rome la promesse, qu'il lui a faite dès le commencement, de lui accorder plus qu'on ne lui doit, à la rigueur; car tout ce qu'il dit n'appartient, selon le sentiment des Théologiens de deçà les Monts, qu'au Concile Ecumenique. Mais il semble qu'il n'en use ainsi, que pour ôter le soupçon, qu'on auroit pu avoir qu'il avoit dessein de porter la République de Venise à secouer le joug du Pape, comme on l'en a en effet accusé; & parce qu'en accordant même trop à la Cour de Rome, il croyoit gagner son procès, contre cette Cour, & lui donner moins de prise, dans l'affaire dont il s'agissoit.

Vouloit passer, dit-il dans la suite, de cette prérogative toute singulière,
à

la hardiesse de commander à tous les Princes, sous prétexte qu'il faut paître le peuple Chrétien, & prétendre que les Princes doivent rendre compte de leurs actions au Pape; &, s'ils ne le font, les traiter avec la dernière rigueur, comme s'ils avoient apostasié de la Foi Chrétienne; c'est se donner une autorité, dont il n'est point parlé dans l'Évangile, & que Jésus-Christ n'a point établie. C'est la raison d'État, qui enseigne à commander à tout le monde, & la *Quinte-essence de l'interêt mondain.*

Le *P. Paul* continue à montrer que le Pape n'a point de puissance sur le temporel des Princes; mais pour ne pas être trop long, je passerai au Chapitre suivant.

3. Il s'agit, dans ce Chapitre, de savoir, si l'on peut appeller d'une excommunication. Il est clair, comme il l'a fait voir, qu'elle suppose un délit, & l'usage & la Raison nous persuadent qu'on peut appeller de la sentence d'un Juge. L'esprit humain peut se tromper, par de mauvais raisonnemens; & ce seroit, non une soumission, mais un pur esclavage, si l'on ne pouvoit pas appeller d'un tort, que l'on auroit souffert. Il y a donc

appel à un Juge supérieur, & si l'on est condamné injustement, par un Evêque, on en peut appeler, par degré, à l'Archevêque, au Primat, au Patriarche, au Légat Apostolique, au Synode Provincial, conformément à l'usage de la Province, & puis au Pape; pour en juger définitivement.

Il faut observer que c'est un usage moderne, que de recourir au Pape, après le jugement du Patriarche. Il n'en étoit pas de même autrefois, que l'Empire Romain fut divisé en quatre Patriarchats; dont le premier en dignité fut le Romain, le second celui d'Antioche, le troisième celui d'Alexandrie, le quatrième celui de Constantinople; auxquels on joignit ensuite celui de Jérusalem. On leur marqua à chacun l'étendue de leur juridiction, qui renfermoit diverses Provinces; & chaque Patriarche eut sous lui des Evêques, des Archevêques & des Primats. Dès que l'appel étoit venu au Patriarche, l'affaire étoit décidée par sa sentence; on n'alloit pas plus loin. Le Patriarchat de Rome étoit le premier en dignité, mais il n'avoit aucune supériorité judiciaire sur les autres. Il étoit comme le Président dans un Conseil, & avoit le premier
rang,

rang, parmi ses Collegues, sans aucune superiorité de Jurisdiction. Quand on avoit besoin d'un Evêque, ou d'un Archevêque, dans quelque ville du Patriarchat; on avoit recours au Patriarche. Après que l'Evêque avoit été élu, par le Peuple & par le Clergé, ou par ce dernier seul, selon la varieté de l'usage; on le présentoit au Patriarche, qui le consacroit & lui donnoit le *Pallium*.

La sentence de l'Excommunication est sujette à l'appel de sa nature, & pour la consolation de celui, qui est accusé injustement, & parce qu'il seroit trop dur d'être soumis à la sentence d'un seul Juge. C'est pour cela, que les Princes Souverains ne prononcent eux-mêmes ni jugement civil, ni criminel. Tout jugement étant de sa nature sujet à une plus grande discussion, ils s'abstiennent d'en prononcer aucun, afin que le condamné puisse avoir son recours à un autre Juge. Si un Souverain jugeoit & qu'il ne permît point qu'on appellât de sa sentence, il pourroit leur faire tort; & s'il le permettoit, il sembleroit se faire tort à lui-même, en souffrant qu'un autre Juge revît sa sentence. Un homme, jugé & condamné, par un Empereur, en appella à ce même Empe-

reur ; mais quand il ne feroit plus en colere. De nos jours, quand on se remet au jugement du Pape, sur une chose d'importance, & qu'informé à fonds de l'affaire, il est convaincu qu'une cause est juite ; il ne prononce néanmoins aucune sentence, mais il donne des Juges déleguez, afin de n'être pas soumis à la maniere ordinaire, selon laquelle on pourroit appeler de son jugement.

Pour ce qui est des Prélats ordinaires, il est hors de doute qu'ils reconnoissent un Superieur, & qu'ils avouent qu'on peut appeler de leur sentence. Ce n'est qu'à l'égard du jugement du Pape, que l'on en doute. Si l'on reconnoît la superiorité du Concile, il est visible qu'on en peut appeler à ce dernier ; mais la Cour de Rome prétend que le Concile est soumis au Pape. Il pourroit néanmoins arriver qu'en soutenant le contraire, on n'admît pas l'appel ; parce que le Concile ne subsiste pas, & qu'on ne peut pas le convoquer, pour une affaire particuliere. Mais quand ce Tribunal seroit sur pied, on ne pourroit pas renfermer ses fonctions, dans le jugement d'une seule affaire ; car il prétendroit aussi juger des autres plaintes ; qu'on pourroit

roit faire contre l'autorité du Pape ; & l'on tomberoit de fièvre en chaud mal. C'est une chose trop ombrageuse, pour l'autorité de la Cour de Rome, & l'on verra passer bien des Siècles, avant que le Pape convoque un Concile ; après avoir éprouvé la peine, que celui de Trente donna autrefois. Je ne m'arrêterai pas aux difficultez que le *P. Paul* propose, de la part de la Cour de Rome, contre la convocation d'un Concile, ce qui rendroit les appels inutiles.

Voici comment il prouve qu'ils sont légitimes. Le refus d'admettre l'appel d'une sentence doit être fondé, ou sur l'infailibilité du Juge, qui l'a prononcée, ou sur sa supériorité. Pour ce qui regarde la première, si la Loi l'avoit supposée, elle n'auroit jamais admis d'appel. Il n'est bon, que pour remédier au mal, qui peut être l'effet d'un faux jugement. Autrement il ne serviroit, qu'à allonger inutilement un procès. Mais le Législateur se trouvant dans l'embarras de permettre un jugement inique, en refusant l'appel ; ou de permettre la longueur des procès, en l'accordant, a mieux aimé s'exposer au second inconvénient, qu'au premier. Encore après ce-

tres semblables prétentions de la Cour. Si celui qui est menacé, ou averti, comparoit, il préjudicie aux raisons, qu'il a d'avoir fait le contraire; car s'il les produit, il reconnoit le Tribunal; & il est facilement condamné présent. C'est ce qui fait qu'il se laisse condamner par contumace, pour réserver sa cause entière au Juge de l'appel. Cela étant ainsi, la répugnance de comparoître, devant le premier tribunal, n'est pas une opiniâtreté, mais une nécessité inévitable; & par conséquent n'est pas un péché, ni ne peut servir de fondement à une excommunication. Si l'on employe donc cette peine, de cette manière, elle est injuste, & montre l'iniquité du Juge, qui peut se laisser tromper par son propre intérêt. C'est donc sur un mauvais fondement, que la Cour refuse l'appel, à cause de l'Infaillibilité du Juge.

Le *P. Paul* ajoute ici quelque chose, contre l'infailibilité du Pape, mais on ne s'y arrêtera pas; parce qu'il traite exprès de cette matière, au Ch. XII. Quoi qu'il y ait ici diverses raisons très-solides, ce Chapitre paroît un peu plus négligé, que d'autres endroits, pour le stile & pour la chose; à moins qu'il n'y ait de grandes fautes,

tes, dans la Copie que l'on a eue.

Il conclut que toute sentence de Juge est sujette à l'appel, & que si les sentences sont nulles, faute des solemnitez, qui y doivent être; il n'y en a point, qui soit plus sujette à cela, que l'excommunication. L'apparence extérieure des choses suffit, pour justifier les autres; mais l'excommunication a pour fondement la mauvaise intention de l'Excommunié, qui est une chose très-cachée & qui n'est connue, que de Dieu seul. L'appel suspend les effets du jugement, jusqu'à ce que la cause soit vidée; & dans cet intervalle de tems, l'Appellant ne ressent point les mauvais effets de l'excommunication.

A l'autre point, que la Cour de Rome refuse d'admettre l'appel de ses sentences, sous prétexte que le Pape, qui y est le premier Juge, n'a point de Supérieur, qui puisse changer ses jugemens; on répond que c'est la raison d'Etat, c'est à dire, l'intérêt propre, qui pour ne pas accorder à d'autres la supériorité, veut obliger le prétendu coupable à s'en tenir au premier jugement, encore qu'il ait prononcé en sa propre cause. Mais encore à cet égard, si l'on peut refuser cette liber-

té, que l'on me dise si tout Prince libre, & nullement Feudataire, reconnoît aucun Supérieur, dans les choses temporelles. Si l'on dit qu'oui, c'est contre la supposition, qu'il est libre & non Feudataire. Mais si l'on dit que non, ce Prince ne devrait point permettre d'appel, lors qu'un de ses Sujets plaidera contre lui sur une dette, dont on le charge, sur un dommage prétendu, ou sur un fief, que l'on dit être dévolu au Prince. Cependant on voit tous les jours qu'un Prince libre, quand même il est Empereur, ou Roi, permet à son Sujet d'employer sa propre Raison, contre l'intérêt du Fisc. Cette permission n'ôte au Prince aucune Prérogative, ni sa supériorité; elle montre même sa justice, pour s'être égalé à son Sujet, par la liberté qu'il lui a donnée de contester contre lui. Que les Partisans du Pape sachent donc que, s'il admettoit l'appel, & qu'il déléguât un nombre de Juges, pour l'examiner; sa supériorité n'y perdrait rien, & qu'il feroit éclater sa probité. Le refuser, c'est faire paroître de la crainte, que la sentence ne soit cassée parce qu'elle étoit injuste.

4. Pour résoudre la question, lequel est supérieur, ou le Concile, ou le

le Pape, il faut savoir ce que c'est que le Concile, dont il s'agit. Le Concile est de trois sortes; le Diocesain, composé d'un Evêque & du Clergé du Diocèse: le Provincial, composé d'un Métropolitain, d'un Archevêque, d'un Primat, ou d'un Patriarche, avec les Evêques suffragans de cette Province; le Général, composé du Pape, ou de ses Légats en son absence, de tous les Evêques, Archevêques, Primats & Patriarches de la Chrétienté, & outre cela de tous les Prélats, qui ont droit de suffrage dans le Concile, par coûtume, ou par privilege; car les Evêques l'ont par le Droit, les Abbez réguliers par coûtume, les Généraux des Ordres Religieux par privilege. Quelques-uns y joignent le Concile National; mais ce Concile ne passe pas pour légitime en Italie, parce qu'il pourroit être convoqué par un Roi, ou un Prince Séculier, ce qui le feroit regarder, en Italie, comme un Synode Schismatique. Si néanmoins le Pape permettoit à une Nation d'appeller son Synode particulier, il seroit légitime à l'égard de cette Nation, & non pour le reste de la Chrétienté. Le Diocesain peut être convoqué par l'Evêque &

doit être en effet convoqué, tous les deux ans, pour remédier à de légers abus; car s'il y avoit des choses d'importance, l'Evêque seroit obligé de recourir au Métropolitain, afin que le Concile Provincial en prît connoissance; ou même au Pape, si la chose le demandoit. Le Concile Provincial peut être convoqué par un Métropolitain, par un Archevêque, par un Primat, ou, par un Patriarche, s'il y en a un, & ce qu'il ordonne ne regarde que la Province. Autrefois plusieurs Métropolitains s'assembloient, lors que le cas regardoit plusieurs Provinces; mais cela est presque hors d'usage & l'on a recours directement à l'Oracle du Pape. Néanmoins si plusieurs Métropolitains vouloient le faire assembler, ils le pourroient faire de droit. Si tous les Métropolitains d'une Nation s'assembloient, il pourroit devenir national; mais il faudroit que la chose fût extrêmement importante, & alors elle mériteroit d'être décidée par le Pape. Tout cela est accommodé aux idées de la Cour de Rome; car il n'y a aucun Canon ancien, qui défende un Synode National, ni qui ordonne de demander permission au Pape, quand
on

on voudra en tenir un. Il est bien certain qu'un Synode de cette nature ne pourroit obliger que la Nation, qui l'assembleroit ; à moins que chacune des autres Nations n'approuvât ses décisions. Il se tint quantité de Synodes en Afrique, qui ne demanderent jamais permission aux Papes, pour cela. C'est une chose connue.

On doit remarquer que ces Synodes particuliers, selon les sentimens de la Cour de Rome, ne peuvent décider que des desordres, commis contre le Droit Positif, & que s'il s'agissoit de la Foi & du Droit Divin, il faudroit convoquer un Concile Général & recourir au Décret du Pape. Mais cela est entierement opposé à la pratique des Eglises d'Afrique, qui jugerent de divers dogmes, sans en demander permission à personne ; tels que furent ceux, qui se tinrent du tems de *S. Cyprien*, sur la validité du baptême des Héretiques, qui y fut rejetée ; & ceux qui condamnerent le Pélagianisme, du tems de *S. Augustin*.

Le Concile Général donc est celui, qui est convoqué par l'autorité du Pontife, & auquel concourt toute la Chrétienté. Il est appelé, selon les

néral, assemblé du consentement de tous les Princes Chrétiens, ne pourroit pas être suspect de Schisme; ce qui n'ôte pas le droit d'en assembler de Nationaux, quoi qu'il soit vrai, qu'on peut accuser de Schisme ces derniers, avec plus d'apparence, que les Ecu-
meniques.

Les Courtisans du Pape n'ont pas donc droit de tirer une preuve, pour la Superiorité du Pape, par dessus le Concile, de ce que le Pape a le pouvoir de le convoquer; parce que de ce que d'autres l'auroient appelé, sans que le Pape s'en fût mêlé, il ne s'en suivroit pas néanmoins qu'ils fussent supérieurs au Concile. Si le Concile de Calcedoine a déclaré cette Assemblée nulle, à moins que les Légats du Pape n'y assistent; parce qu'on n'en doit point assembler, sans la participation du Pape; il ne s'en suit pas de là que le Pape soit supérieur au Concile. Il est bien essentiel que certaines personnes se trouvent dans un Sénat, mais il ne s'en suit pas qu'elles lui soient Supérieures. Mais il faut consulter, sur ce Concile, le Ch. 8. du I. Livre de l'Histoire des Conciles de *Richer*, qui avoit plus étudié cette matiere, que le *P. Paul*,
&

& qui n'avoit aucun égard à la Politique des Théologiens Italiens, que le *P. Paul* étoit obligé de ménager.

Il est vrai, dit nôtre Auteur, que le Concile de Trente a été confirmé, par le Pape; mais avant que d'en rien conclurre, il faut savoir que la *confirmation* se prend en deux sens. Ou ce mot marque que les choses décidées ne sont d'aucune autorité, sans elle, ce qui est la propre signification du mot; mais on montrera plus bas que le Concile ne fut point confirmé, & ne pût l'être, en ce sens-là. Ou la confirmation signifie que l'Acte, que l'on confirme, est légitime; c'est à dire, en cette occasion, que ce qui étoit dans les Canons & les Décrets du Concile, publiez à Trente, étoit en effet tel qu'on le publioit, ce qui ne renferme aucune Superiorité. Les Partisans de la Cour de Rome produisent, au contraire, ce qui se passa dans la XXV. Session du Concile de Trente, où il fut résolu, sur la proposition des Légats, qu'ils demanderoient au Pape, au nom du Concile, la *confirmation* de tout ce qui y avoit été résolu. L'Auteur découvre ici l'artifice, dont les Légats se servirent, pour engager les Peres du Concile à
faire

ait quelque étude de l'Écriture Sainte, qui puisse soupçonner que ce passage regarde, en aucune maniere, le Pape. C'est pourquoi je passerai les remarques que nôtre Auteur fait là-dessus, quoi qu'elles ne soient pas indignes d'être lues.

Il montre ensuite que le Pape n'est pas infallible, par une connoissance assurée qu'il ait de ce dont il parle, sur quelque matiere que ce soit, après quoi il conclut ainsi : „ Disons donc „ que le Pape a l'infailibilité d'un jugement singulier, dans les dogmes „ de la Foi. Cela est nécessaire à la „ dignité, qui lui a été destinée, par „ Jesus-Christ; car je ne crois pas „ qu'il prétende être un docte Médecin, „ ou Mathématicien; des connoissances desquels il n'a nullement „ besoin, pour son emploi, & encore „ moins de celle de toutes les Langues, „ que les Apôtres ont eüe; „ ou de toutes les Sciences, qu'*Aristote* „ a enseignées. Je crois que les „ Partisans de la Cour de Rome „ ont assez d'ingénuité, pour avouër „ que, comme le Pape (par un „ Privilege reçu, dans la personne de „ S. Pierre) ne peut pas, par ignorance perdre le Troupeau des Chré- „ tiens,

„ tiens ; il peut auffi fe perdre lui-
„ même , & errer en fon entende-
„ ment , & dans les autres chofes,
„ qui ne font pas néceffaires à la foi
„ Chrétienne , d'une néceffité indif-
„ penfable.

Mais ni le *P. Paul*, ni qui que ce
foit d'autre, n'a jamais prouvé par l'E-
criture Sainte, que Dieu ait voulu que
le Pape fût héritier de ce que Jefus-
Christ a accordé à S. Pierre, fans fai-
re aucune mention de fes fucceffeurs.
Il ne fe fonde ici, que fur une raifon
de convenance , qui eft trompeufe ;
c'est qu'étant employé au gouverne-
ment de toute l'Eglife, la Providence
doit le pourvoir des talents néceffai-
res pour cela, entre lesquels le prin-
cipal eft l'Infaillibilité dans les Dog-
mes. Je ne doute pas que le *P. Paul*
ne fentît bien la foibleffe de ce rai-
onnement, & que l'on pouvoit lui
repliquer, que puis qu'il n'y avoit point
de Papes infaillibles, il n'y avoit point
d'apparence que Dieu les eût destinez
à conduire tout le corps de l'Eglife ;
comme en effet ils ne le faisoient nul-
lement, dans les premiers Siecles. Mais
cet habile homme craignoit les Italiens
& peut-être encore bien des Nobles
Venitiens, qui ne vouloient point
qu'on

qui a fait la Loi, que l'interprétation en appartient, dans le Droit Civil; cela doit être encore plus en usage, quand il s'agit du Droit Divin; puis que cette maxime n'est fondée que sur ce qu'il seroit nuisible à l'Etat qu'un autre, que le Souverain, fît de nouvelles Lois, sous prétexte d'expliquer les anciennes; & que cela est bien plus dangereux, à l'égard des Lois Divines.

Donc, *continue-t-il*, le Pape a un savoir suffisant, pour une semblable interprétation. Jesus-Christ, qui a promis une assistance perpetuelle aux Apôtres, en leur disant: *ego vobiscum sum, usque ad consummationem sæculi*, l'illumine, afin qu'il choisisse la meilleure opinion. C'est ce que tout Chrétien, soit Sujet, soit Prince, est obligé de croire. C'est là l'Infaillibilité héréditaire à la Dignité Papale.

Si Jesus-Christ avoit dit: *je serai avec les Evêques de Rome, qui sont les successeurs de Pierre, préféablement à tous autres*; il faudroit sans doute s'y soumettre. Mais les paroles citées s'adressent à tous les Apôtres & à tous leurs Disciples, & supposent une condition tacite, dont le sens est: *si vous demeurez attachés à ma doctrine & à mes commandemens*. Jesus-Christ ne promet

promet à personne de le protéger, que sous cette condition, comme il paroît par toute la doctrine Evangelique.

Le *P. Paul* ajoute que par là (c'est à dire, par ce qu'il a dit) on ne dit pas que le Pape ait la même Infaillibilité dans les Canons, & dans les Constitutions, qui regardent le Droit positif. En ceci, dit-il, le Pape peut errer, & il se fait des alterations & des cassations. Un Pape peut défaire ce que son Prédecesseur a fait, & cela est arrivé souvent. Le Concile en fait mention, quoi que les Courtisans du Pape ne le conseillent que rarement; parce qu'ils souhaiteroient de faire accroire au Peuple, sans le dire, que le Pape est au dessus de la censure, en toutes ses actions, comme infaillible; mais c'est ce qu'ils ne persuadent à personne, qu'à des gens destituez de toutes lumieres.

Il finit en disant qu'il n'est pas assez hardi, pour éplucher la science du Pape, qu'il seroit un téméraire de révoquer en doute une seule de ses décisions concernant la Foi; mais qu'aussi il seroit un sot si, sous ce prétexte, il en vouloit faire une Divinité, & un impie, s'il regardoit, comme un article

de Foi, ce qui ne l'est point. Il avouë encore qu'il seroit téméraire, s'il a-voit choisi d'examiner un Article obscur; mais il assure, qu'il ne lui arrivera jamais de prendre pour un Article de Foi une chose, qui ne regarde que la Politique du Gouvernement.

J'ai lû, *dit-il encore*, qu'on excommunie un homme, qui prêche de faux miracles; c'en seroit un grand, qu'un homme infallible en tout se fût trompé tant de fois. Salomon, qui devint docte, en ouvrant les yeux de son esprit à la Divinité, qui se révéla à lui en songe, a écrit des choses très-saintes & dignes de demeurer, comme elles le sont, enregistrées dans l'Écriture Sainte; pour l'instruction des deux peuples élus, l'un sous la Loi & l'autre sous la Grace; mais quelle faute ne fit-il point, lors qu'il en vint jusqu'à se faire idolatre? Il ne s'ensuit donc pas de ce qu'on est en doute, en certaines Sciences, on le soit en toutes les autres, & beaucoup moins qu'on soit infallible dans ses actions. La raison de cela est, que d'une vérité particulière, on n'en peut pas faire une générale. Le Concile de Trente a décidé que le Sacrifice de la Messe est toujours pur, quoi que celui, qui l'of-

fre,

fre, soit souillé; parce que Dieu le purifie, dans ce Ministère public, quoi qu'il reste dans ses premières fautes, & qu'il en fasse encore une plus grande, en s'approchant indignement de l'Autel. Je crois aussi, que, dans les doutes, qui concernent la Foi, le Pape a une connoissance solide & assurée; quoi que, dans les autres Sciences, il soit sujet à se tromper, en ses opinions. On auroit pu demander au *P. Paul*, où il avoit pris cette distinction & comment il est possible qu'un Pape sâche les dogmes véritables de la Religion Chrétienne, qu'il n'a jamais étudiés. Il n'auroit eu garde de dire que c'est par une *Science infuse*, ni même par inspiration; ce sont des choses, qu'on ne croit pas même dans Rome, où l'on voit de près, comment tout se gouverne. Cette infailibilité y passe *per una verità politica, che bisogna sostenere; per il bene della Sedia Apostolica, e di tutta la Christianità, & che non sarebbe prudente d'essaminar la con troppo rigore.*

Le mal est que l'on soutient que les Papes se sont trompez, en des matières de Foi dès les premiers tems, & encore plus dans les derniers. Ceux qui soutiennent la même chose des Conciles,

ciles, comme de celui de Trente, croient encore être mieux fondez, à l'assurer des Papes. Si le *P. Paul* avoit écrit ailleurs, il y a bien de l'apparence qu'il auroit été de ce sentiment. Mais il craignoit non seulement les Théologiens, mais encore les Politiques Venitiens, qui en effet ne le soutinrent pas, comme ils devoient.

II. DANS le Préambule de la seconde partie, l'Auteur recapitule, en peu de mots, ce qu'il a dit dans la première. J'en rapporterai ce qui regarde les matieres, dont je n'ai pas donné d'Extrait. Il a donc montré que quelques Grieffs, que la Cour de Rome puisse avoir contre un Prince Souverain, & quoi que punissables, par eux-mêmes, de l'Excommunication; comme seroient des empêchemens apportez aux progrès de la Foi, ou la corruption de la Doctrine; le Pape ne peut pas, comme par forme de corollaire, *per Corollario*, ainsi qu'il parle, le priver de son Temporel; s'il le possède de son Chef, & non comme Feudataire: Que si cela ne se peut pas pratiquer contre un Prince, dont la Souveraineté est renfermée en sa personne; il se peut encore moins faire contre une République Souveraine,

ne, telle qu'est celle de Venise: Que le Domaine Temporel de l'Eglise ne lui appartient pas de Droit Divin, & qu'à cet égard le Pape n'a aucun Privilege, que n'aient les autres Souverains: Qu'un Prince de ce rang a, par lui-même, un Droit légitime de lever les Décimes ordinaires des Biens Ecclésiastiques & d'imposer ce qui est, pour le Bien Public, aux Personnes & aux Biens de l'Eglise; & que si, parmi les Gens d'Eglise, il s'en trouve de coupables de crimes Civils, & qui ne regardent ni l'administration des Sacremens, ni la Foi, ils sont sujets aux Tribunaux Laiques, établis dans l'Etat, où ils vivent.

Voilà en substance ce qu'il prouve, dans les Chapitres, dont on n'a point donné ici d'abregé. Il n'y fait aucune mention de la République de Venise; ce sont des principes établis, pour faire mieux concevoir la solidité des réponses, qu'il fait aux griefs de Paul V. & sur quoi roule tout cet Ouvrage. Le 1. des Griefs contre la République, étoit qu'on empêchoit les Religieux & les Lieux Pieux d'acquiescer des fonds: le 2. qu'on autorisoit la prescription des Biens Ecclesiastiques, en faveur de ceux qui n'en

jouissoient , qu'à titre de loüage , de sorte que le loüage passoit en titre de propriété : le 3. que la Justice Séculiere jugeoit de tous les crimes & des interêts civils des Ecclesiastiques : le 4. qu'on empêchoit les Evêques de proceder criminellement , non seulement contre les Séculiers , pour des crimes dépendans du *Foro misto*, comme disent les Italiens , c'est-à dire, des Tribunaux , composez de Juges Ecclesiastiques & de Laiques ; mais même inflictivement contre les Ecclesiastiques mêmes , quoi que scandaleux : le 5. qu'on empêchoit les Evêques de faire la visite des Hôpitaux , Lieux Pieux , Confrairies , Monts de Pieté &c : le 6. que le College s'arrogeoit le jugement des causes, concernant les Bénéfices, & que si quelcun se pourvoyoit en Cour de Rome, on l'obligeoit à renoncer à ce qu'il y avoit obtenu : le 7. que l'on prétendoit que tous les Ecclesiastiques fussent sujets aux taxes ordinaires , & aux autres impôts , que l'on met sur les Laiques : le 8. qu'on empêchoit les Religieux, dans l'observation de leurs Regles & qu'on les gênoit , dans leurs Chapitres , en les obligeant à conferer les Dignitez de leurs Ordres à des Sujets de la République :

publique : le 9. que lors que les Religieux étoient partagez entre eux , au lieu de leur permettre de s'adresser au Nonce du Pape , on les forçoit d'avoir recours au Tribunal Laique : le 10. qu'on vouloit que ceux qui seroient pourvus , en Cour de Rome, soit d'un Evêché , soit d'une autre Prélatiure , en obtinssent le temporel , de la République ; & que tout Evêque préconisé , par un autre , que par le Cardinal Venitien , ne pût obtenir cette possession & que le Siege demeurât vacant : le 11. que l'on vouloit s'ingérer de juger des pensions établies , sur les Bénéfices , & aprouvées , & que les Tribunaux Civils soutenoient ceux , qui les devoient , & qui refusoient de les payer : le 12. qu'on empêchoit les Ordinaires des lieux de fulminer l'excommunication , dans les cas ordonnez par les Canons : le 13. que si quelcun se sentoit appelé à la Religion , & qu'il en prît l'habit , sur la moindre plainte de ses parens , on l'en faisoit sortir , sous prétexte de séduction ; ou que , si on laissoit la personne dans le Monastere , les parens étoient autorisez à lui retenir son bien : le 14. que dans la ville de Venise , on laissoit vivre en paix les Schis-

matiques, les Héretiques, les Concubinaires publics & les Usuriers; sans que le Prélat procedât à l'excommunication, ou à aucune peine inflictive. Enfin on se plaignoit à Rome, que la République tenoit assujettie l'autorité Ecclesiastique, dans tous les Chefs de Jurisdiction, qui lui appartenoient légitimement. On joignoit encore à cela la violence, que la République exerçoit, à ce qu'on disoit, sur la navigation du Golfe; en faisant payer des impôts, à ceux qui naviguoient sur les côtes de la Romagne, & y portoient des vivres, des instrumens de fer, du bétail, du sel, & à toute autre chose qui passoit par le Golfe.

Ce sont là, à peu près, les doléances de Rome, où il y avoit, dit le *P. Paul*, beaucoup de paille & peu de grain, & même plus d'ivraie que de bled, & qu'il falloit vanner & cribler, pour les séparer; afin que ce qu'il y a de mauvais ne fût pris par inadvertence par quelcun, pour de la bonne nourriture, & n'envoyât des vapeurs au cerveau, ce qui est une mauvaise qualité propre à l'ivraie. Je ne puis pas entreprendre de dire en détail ce que l'Auteur remarque, sur chaque grief. Il faudroit avoir plus de pla-

ce pour le rapporter, même en abrégé, que je n'en ai ici; & ce que dit le *P. Paul* mérite d'être lû, en toute son étendue. Je ne ferai donc que rapporter les remarques générales, qu'il fait sur ces matières.

Toutes ces disputes, *dit-il*, sont des productions des derniers Siècles, on n'a pas entendu parler, du tems des Apôtres, de semblables contestations. Il nâquit aussi alors des Hérésies, on en vint à des discussions & à des décisions, prononcées par quelques-uns des Apôtres, comme par *S. Pierre* & *S. Paul*, ou communes à tout le College Apostolique, avec l'assistance des autres Fideles. Alors les controverses consistoient en des choses essentielles. Comme *il y a nécessairement des Héretiques*, qui sont des ombres, qui font plus éclatter la lumière, & qui l'accompagnent: il faut aussi que la véritable créance se fasse connoître. Mais on ne lit nulle part dans l'Écriture, qu'il y ait eu des disputes, pour des Lois positives; & si on en trouve quelque chose dans des tems plus récents, elles ne firent pas grand bruit. *S. Epiphane*, Evêque de *Salamine* en Cypre, ordonna quelques Prêtres, dans le Diocèse de *S.*

Chrysofome, Archevêque de Constantinople, ce qui causa quelques dissensions entre eux. Mais tout se réduisit à ceci, que l'Archevêque dit à l'Evêque: *à cause de ce que vous avez fait, Saint homme, je ne crois pas que que vous arriviez en vie, en votre Evêché*; à quoi l'Evêque répondit: *je crois, Homme juste, que vous ne mourrez pas dans le vôtre*. L'un & l'autre fut vrai. Aujourd'hui la chose ne se passeroit pas ainsi. Le Prélat, offensé dans sa juridiction, fulminerait une excommunication, avec grand fracas, & il faudroit bien des satisfactions, pour appaiser ce différent. Il pourroit sembler, qu'il n'y a que des Ecclesiastiques, qui puissent s'intéresser en de semblables desordres. Mais si l'on pense à tous les cas, qui peuvent arriver, on trouvera que les Princes même y peuvent être intéressés; lors qu'il arrive que l'Excommunié est sujet d'une autre Puissance, & que pour obéir à l'excommunication, il cesse de faire ses fonctions; de sorte que les Diocésains demeurent, sans Pasteur.

On ne peut pas dire que, déjà dans les vieux tems, les Papes eussent peu de zèle pour l'honneur de Dieu; puis qu'ils

qu'ils étoient tous de saints hommes & que la plupart ont souffert le Martyre. Aujourd'hui on fait seulement paroître du zèle, à l'égard de l'observance du Droit Positif. Ceux, qui lisent S. Paul, y peuvent voir qu'il décidoit, avec beaucoup d'autorité, des points, qui regardoient la Foi; comme l'observation de la Circoncision, qu'il condamnoit, dans les Galates, & qu'il prescrivoit quantité de choses aux Eglises de la Grece & de l'Asie; quoi qu'il n'eût pas la Primauté, qu'avoit S. Pierre, & qu'il n'eût pas été fait Apôtre, par Jesus-Christ, pendant qu'il étoit sur la terre. Cependant toutes ses décisions furent approuvées par S. Pierre, & par les autres Apôtres; parce qu'il n'y avoit, entre eux, aucune jalousie pour la Jurisdiction. En ce tems-là, on ne s'attachoit qu'à la pureté de la doctrine & aux cérémonies nécessaires. On ne savoit ce que c'étoient que ces Lois positives, qui regardent plutôt le respect, que l'on veut que l'on ait, pour les personnes & les Dignitez Ecclesiastiques, que le salut des Chrétiens. Je n'ai pas dessein de conclurre de là, qu'il ne faut point de Lois Positives; il est convenable qu'il y en ait, mais moins il y

en aura, plus elles seront respectées.

Les Apôtres n'ont pas prescrit grand' chose, au delà des préceptes qui regardent la Foi; & néanmoins il semble qu'il auroit été nécessaire d'établir, par des Décrets, l'autorité des Evêques, l'étendue de l'obéissance, qui leur étoit due, la distinction des Juridictions & autres choses semblables, d'autant plus que cet établissement étoit nouveau. Cependant ils ne le firent point, & supposèrent que le bon exemple des Evêques suffiroit, pour leur attirer l'obéissance volontaire des peuples. La multitude des Lois Civiles a été cause, qu'on les a nommées *les filets du Fisc*, parce que plus il y a de Lois, plus il y a d'infractions, & par conséquent plus de peines pécuniaires. Ainsi multiplier les Lois, c'est augmenter le nombre des fautes. Les Payens même ont connu cette vérité. Les Locriens ne permettoient à personne de proposer une nouvelle Loi, sinon la corde au cou; afin que si on ne suivoit pas son avis, il fût étranglé, pour avoir voulu établir une mauvaise Loi; car si sa proposition étoit approuvée, on lui ôtoit la corde. Il n'y avoit que sept Lois, dans les Iles Balcaires, dont l'une même

même étoit qu'on n'introduiroit point de nouvelle Loi; & les habitans de ces Iles se contenterent de ce nombre de Lois, pendant cinq cens ans. Combien d'exceptions le Concile de Trente n'a-t-il pas mises aux anciennes Lois? N'a-t-il pas ôté la défense de se marier, en certains degrez éloignez de parentāge? Sur quoi je dis que cette défense plus étroite d'autrefois étoit bonne, pour le salut des Ames, ou non. Si elle étoit bonne, pourquoi la casser? & si elle n'étoit pas bonne, pourquoi l'avoit-on introduite auparavant? On me répondra qu'on l'a cassée, pour s'accommoder à la foiblesse humaine. A quoi je réplique qu'on reconnoit donc par-là, que la défense plus étroite faisoit plus de mal, que de bien; & , si l'on y prend garde, on trouvera aussi qu'en toute autre chose, donner beaucoup de préceptes, c'est donner occasion à beaucoup de pechez. C'est là contrevenir à la charité Chrétienne, que les Ecclesiastiques doivent, par leur exemple, provigner parmi les Laiques. Ceux qui seront moins jaloux de leur Jurisdiction, & du respect qui leur est dû, passeront pour les meilleurs Ecclesiastiques, devant Dieu, pour-

vû qu'ils lui gagnent un bon nombre d'ames.

S. Gregoire *le Grand* a débité là-dessus une verité aussi solide, qu'elle est terrible, en ces paroles : „Celui, „ là est un mercenaire, qui tient la „ place de Pasteur, mais qui ne cherche point à gagner des Ames à Dieu. „ Il ne souhaite, que les commoditez terriennes, il jouit avec plaisir „ de l'honneur de la Prélature, il se „ repaît de profits temporels, il se „ réjouit du respect, que les hommes ont pour lui : *Mercenarius est, qui locum quidem Pastoris tenet, sed lucra animarum non quærit, honore Prælationis gaudet, temporalibus lucris pascitur, impensâ sibi ab hominibus reverentiâ latatur.*

Tous les Religieux tâchent de gagner le Paradis, par la vie que l'on meine dans les Cloîtres; & en effet on est plus assuré d'être sauvé, si l'on observe exactement sa Règle. Mais combien de gens ne perit-il pas, dans les Couvens, qui se seroient sauvés dans le monde? Je parle, *dit ici le P. Paul*, à moi-même. Les Religieux se font fait beaucoup de devoirs volontairement; s'ils les accomplissent, ils méritent & se sauvent; s'ils les négligent,

gligent , ils pechent & se damnent. Ils se damnent , dis - je , par la multitude des observances , qu'ils se sont imposées volontairement. On peut bien encore dire que quantité de Laiques meurent coupables , en violant des Lois positives ; lesquelles pouvoient , si l'on eût voulu , demeurer dans la pure *puissance* , pour parler avec les Scholastiques , sans jamais être réduites en *acte* ? S. Paul pouvoit bien dire , à cet égard : *sans la Loi , le péché étoit mort* ; car si la Loi n'avoit pas été donnée , tant de gens ne feroient pas peris , dans la desobéissance. S. Ambroise parle encore plus clairement. „ Il y a des gens , *dit-il* , „ parmi nous , qui ont la crainte de „ Dieu , mais elle n'est pas jointe à „ la science. Ils s'imposent des Lois „ trop dures , & que la nature humaine ne sauroit supporter. Ils ont de „ la crainte du Seigneur , parce qu'il „ leur semble qu'ils ont soin que la „ bonne maniere de vivre prévaille „ & que l'on pratique la Vertu ; mais „ ils sont mal-habiles , en ce qu'ils „ n'ont point d'égard pour la foiblesse „ de la Nature , & qu'ils ne pesent „ point la possibilité de certains de- „ voirs. *Sunt in nobis , qui habent*

timorem Dei, sed non secundum scientiam, statuentes duriora præcepta, quæ non possit humana conditio sustinere. Timor Domini in eis est, quia videntur sibi consulere disciplinæ, opus virtutis exigere; sed inscitia in eis est, quia non compatiuntur naturæ, nec existimant possibilitatem. Je suis obligé de dire avec David: „Mettez, Seigneur, une „garde à ma bouche & une porte, „qui environne mes levres: *pone, Domine, custodiam ori meo & ostium circumstantiæ labiis meis.* Je crains d'en dire trop, & mon génie me porteroit à ne dire, que peu de chose, pour n'offenser personne; mais pour rendre à la Verité ce qui lui est dû, on ne peut pas entièrement se taire. Quiconque lit les Canons anciens & modernes, n'y trouve rien de plus généralement détesté, après l'Hérésie, que la peste de la Simonie, & cela avec beaucoup de raison. Comme dans l'Ancienne Loi, la première chose, dont il est parlé, est le péché d'Adam: de même dans la Nouvelle, on trouve, au commencement de la prédication de l'Évangile, par la Judée, l'histoire de la méchanceté de Simon le Magicien, qui demanda d'être fait participant du S. Esprit, pour

pour de l'argent , & de qui ce peché prit son nom de *Simonie*.

Cette Simonie donc , si fort détestée & si fort défendue , dans les anciens Canons , & dans les Conciles , & particulièrement en celui de Trente , comment , je vous prie , la peut-on cacher ? Elle paroît aux yeux de tout le monde , & l'on fait , par le rapport de toute la Chrétienté , combien coûtent les Bénéfices , les Prélatures & les Evêchez ? Ces bons Peres , qui ont fait les statuts , prévirent bien que la subtilité humaine pouvoit donner le nom de juste récompense à la peine de faire les Bulles & les Signatures ; & pour éviter la fraude , ils ordonnèrent que pour les Bulles , ni pour le Seau , ni pour la procuration & l'expédition des Brefs , on ne pourroit pas plus exiger , ni payer plus de la huitième d'un Denier d'or. Comment , après cela , concilier la Loi avec la pratique , le commandement avec l'obéissance ? Je ne voudrois pas donner , pour réponse , la Maxime vulgaire , *qu'il n'y a point de plus grand mal , que le mal même* ; c'est à dire , qu'en Cour de Rome la Simonie n'est pas un peché. Celui qui seroit assez imprudent , que de l'assurer , n'auroit guère de
con-

connoissance des Jugemens Divins, dans lesquels il n'y a point de distinction de personnes, & où le Noble, & le Roturier; le Prince, comme le Sujet; le Pape, comme tout autre Prêlat, passe également par le crible. S'il y avoit quelque difference, entre eux, elle seroit defavantageuse, pour celui qui seroit d'autant plus obligé à l'observation des Canons, que sa Dignité est plus relevée, que les autres.

Quelcun me dira peut-être, que ces considerations n'appartiennent pas au sujet, dont il s'agit, & que je fais paroître un esprit mal disposé, pour la Cour de Rome; quand je trouve occasion de la tourner en ridicule, en racontant des choses, qui lui sont préjudiciables. Mais on se tromperoit, dans cette pensée, & l'on verra, dans un moment, que ce discours n'est pas malin, mais nécessaire. Les Courtisans du Pape censurent, de tems en tems, les Princes, & particulièrement la Sérénissime République de Venise, parce qu'ils observent peu les Canons; & prétendent que cette inobservance est non seulement un peché, mais une opiniâtreté très-odieuse & digne de Censure & d'Excommunication. Comment peuvent-ils se persuader qu'ils obli-

obligeront d'observer exactement des Canons, qu'ils négligent eux-mêmes, ou qu'ils éludent par des raisons très-peu apparentes ? Le mal est toujours mal & le Pape n'a pas une voie plus large, pour se sauver, à l'égard de ses actions personnelles, qu'un autre Chrétien. Si cette Simonie, ou cette apparence de Simonie, ou si même le seul effet de la Simonie est un péché, dans un pauvre Prélat ; pourquoi n'en seroit-il pas de même, dans le premier des Prélats ? C'est là imiter les Médecins, qui donnent des remèdes & des bruvages, dans les moindres incommoditez, & qui n'en prennent point eux-mêmes.

Ces réflexions ne sont nullement pour noircir la Cour de Rome, mais pour diminuer la force des Canons, en des matieres positives ; en vertu de laquelle elle prétend obliger ceux, qui ne les ont point faits ; pendant que ceux, qui en sont les Auteurs, ne les observent point. Il est visible que si ces Canons admettent des explications, qui dispensent de les observer, ou qui exemptent quelqu'un de le faire ; on ne doit pas excommunier les Princes, si quelques-uns n'obéissent pas à cet égard, parce qu'ils y ont
trouvé

trouvé quelque chose de préjudiciable à leurs États. Les Canons sont des réglemens d'Ecclesiastiques, qui les ont faits en leur faveur; & vouloir que quelcun fasse des Loix, à son avantage, & oblige de les observer, non ses Sujets, mais des Princes indépendans, est une prétension excessive; & l'exécution ne peut venir, que d'une obéissance aveugle, ou même d'un entier aveuglement, en ceux qui s'y soumettent. On me dira que dès qu'un Concile a décidé, chaque Prince, qui l'accepte, se soumet à ses constitutions. Je réponds à cela, qu'il faut l'entendre, si l'observation n'en est pas préjudiciable à leurs États. On ne doit pas supposer que personne veuille souffrir du dommage, pour accommoder un autre. Cependant si un Prince refuse de recevoir les Canons d'un Concile, on dit que c'est un opiniâtre, & un infracteur des Loix Canoniques.

Je voudrois bien savoir pourquoi l'on accorde des Indults & des Privilèges, plutôt à un Prince, qu'à un autre, moyennant quoi les uns évitent sans peché l'observation des Canons, pendant que les autres pechent de ne les pas observer. Le peché donc,
ou

ou la condamnation spirituelle, doit dépendre de la disgrâce de la Cour de Rome: & nous pourrions croire que Dieu autorise les passions de cette Cour, pour sauver les uns, ou damner les autres; quoi que tous aient été rachetés, par le même prix infini du sang de son Fils!

L'Eglise Greque ne donne jamais aucune dispense. Si quelcun prie un Prélat de le décharger d'un fardeau, sous prétexte de ne le pouvoir porter, à cause de sa foiblesse; le Prélat lui répond, que si cette foiblesse est réelle & s'il parle sincèrement, Dieu l'excusera de ce qu'il ne se charge pas de ce fardeau; mais qu'il n'est pas bien de relâcher la Discipline, comme si la même Loi délioit l'un, & lioit l'autre; Que s'il est dans un cas, où le Législateur l'eût exempté, supposé qu'il l'eût prévu, il peut en bonne conscience se dispenser de faire ce dont il s'agit, parce que Dieu ne demande pas de nous l'impossible; mais que s'il étoit dans un cas, où il ne seroit pas dispensé d'obéir, si l'on eût prévu ce cas, s'il demandoit cette dispense par grace particuliere & par privilège; il ne doit pas prétendre que Dieu sera partial en sa faveur, lui qui est

est le même, à l'égard de tous. C'est ainsi qu'ils parlent, & soit à cause de cela, soit à cause de la pauvreté de leur Eglise, ou parce qu'ils ne s'attribuent aucun domaine séculier, on ne voit point de nouveauté parmi eux, & ils demeurent constamment dans le même sentiment.

Avant que le Pape eût un Domaine séculier, il étoit satisfait de la simplicité de la Foi, & de l'usage respectueux des Sacremens; mais devenu Seigneur Séculier, par la générosité des Princes; au lieu de moderer en lui-même l'envie de commander, il l'a plus augmentée; en sorte que non content de son empire despotique, dans son Etat Temporel, & de l'empire spirituel, par rapport aux Oracles de la Foi, il voudroit encore commander dans les Etats d'autrui, par des Maximes séculières.

Lors qu'un Prince Séculier déclare, pour raison d'Etat, la guerre à un Prince, qui est son pareil; il n'est responsable de sa conduite, qu'à sa propre conscience & qu'au jugement de Dieu. Il n'est pas pour cela sujet aux censures du Pape, qui ne peut, comme pere commun, faire autre chose, que défendre le plus foible, protéger celui

celui qui a raison, & s'opposer à celui qui a tort. D'ailleurs le Pape n'a jamais excommunié personne, pour une guerre injuste. Au contraire, si un Prince prétend avoir droit, sur quelque partie de l'Etat Ecclesiastique, qui est tombée entre les mains de l'Eglise, ou par dévolution, qui n'est pas encore complète, ou par quelque ancienne usurpation, & qu'il employe la force, le Pape procède d'abord à l'Excommunication. Quand ce Prince, ne pouvant rien obtenir, par voie de négociation, tâche de se faire justice par les armes; ou entreprend de faire la même chose, contre un Prince, qui est en tout, ou en partie, feudataire de l'Eglise; le Pape se met d'abord en campagne, en employant les Monitoires, & en suite une Excommunication formelle; si l'agresseur est foible, ou embarrassé avec d'autres, en sorte qu'il ne puisse pas opposer la force à cette injure, ni en appeler à la décision de l'épée, ce qui lui donneroit lieu de faire une plus grande figure; Que veut dire cette diversité de procédure, & ce mélange d'armes spirituelles & temporelles? Si l'Excommunication est mise en œuvre, pour empêcher l'Injustice, pourquoi envahit-

hit-on des Etats, qui, pour le temporel, ne reconnoissent point le Pape? Quand une médecine est bonne & salutaire, la vraie charité oblige de l'employer pour guérir tous les malades. La donner à l'un & la refuser à l'autre fait voir qu'on veut conserver la vie à l'un, & qu'on ne se met guère en peine de la mort de l'autre. Il faut avouër que cette diversité vient du Domaine temporel, que le Pape occupe, & que s'il se trouvoit encore dans l'état, où il a été au commencement, il n'emploieroit que les armes spirituelles.

On tient pour une Maxime assurée, parmi les Politiques, que quand un Prince en attaque un autre, cet autre a droit non seulement de repousser l'agresseur, mais' encore de le dépouiller de ses Etats, & de les retenir, au moins en partie; comme aquis, par le droit de la guerre. Le *P. Paul* demande là dessus, ce qui arriveroit, si quelque Duc Feudataire du S. Siege, en attaquoit un autre, qui ne le seroit pas, & qu'il fût vaincu, & dépouillé de quelque partie de ses Etats, qu'il tiendroit de l'Eglise? s'il faudroit qu'il la rendît, ou s'il la garderoit? Il est persuadé que s'il ne la rendoit, il seroit

seroit bien-tôt excommunié, contre l'usage du reste de la Chretienté; comme il arriva à la République de Venise, en MCCCCXC. du tems de Sixte IV. Ayant défait le Duc de Ferrare & pris cette ville, dans la pensée de la garder, le Pape frappa la République d'un Interdit, qui l'obligea de la rendre.

Les Loïs positives & les Canons sont, selon le *P. Paul*, comme une armée, qui ne coûte rien au Pape & qu'il entretient, pour son avantage; dont il se sert, quand elle favorise ses intérêts, & qu'il congedie, quand elle lui est contraire. *S. Antonin*, Archevêque de Florence, en rapportant les préjudices, que cause l'Excommunication Majeure, dit qu'un Excommunié ne peut être élevé à aucune Dignité, ou Charge Ecclesiastique, à peine de nullité; & qu'il peut encore moins prendre femme, sans peché. Dans la Bulle *in Cæna Domini*, le Pape excommunie toutes les Hérésies & leurs auteurs. Dans une Extravagante, rapportée par le même *S. Antonin*, il y a une excommunication contre ceux, qui prétendroient être élus Papes, quoi qu'ils eussent eu moins des deux tiers des voix des Cardinaux

présens; & c'est, selon lui, le seul défaut qu'on puisse reprocher à un Pape élu. Du reste, s'il étoit Héretique, l'Élection demeureroit valide, pourvu qu'il fût prêt à s'en corriger; & en vertu de cela, *Eneas Silvius* fut élu Pape, sous le nom de Pie II. quoi qu'ensuite il condannât quelques uns de ses Écrits, comme infectez d'Hérésie & ils sont en effet dans l'Index des Livres défendus. Sur quoi le *P. Paul* dit que, si tout Héretique est excommunié, dans la Bulle *in Coena Domini* & s'il devient par-là inhabile aux Dignitez Ecclesiastiques; un Pape élu Héretique ne peut pas passer pour légitimement élu, puis qu'il est par-là inhabile à toute Prélature, même à une Cure de Village. Qu'on réponde à cela tout ce que l'on voudra; je dirai toujours, *ajoute-t-il*, que ces Excommunications, fulminées, en vertu de Lois Politiques, sont comme les Canons; qui font beaucoup de bruit, mais qui blessent peu de gens.

Voilà les raisons générales du *P. Paul* contre l'Interdit, auquel la République de Venise, fut soumise par Paul V. Il répond ensuite, avec beaucoup de solidité, à toutes les objections; que les Partisans du Pape pouvoient faire

faire

faire à cette République; mais je ne puis pas m'y arrêter, & il vaut mieux qu'on les lise dans l'Original, en toute leur étendue.

A R T I C L E. I I I.

Dictionnaire Historique & Critique, par Mr. PIERRE BAYLE. Troisième Edition revue, corrigée & augmentée par l'Auteur. A Rotterdam chez Bohm MDCCXX. en 4. Volumes in folio, qui ont 4242. pages en tout, en comptant les Titres, les Préfaces, les Additions & les Index. Se trouve à Amsterdam chez les Freres Wetstein.

ON peut bien croire qu'on ne met pas le titre de ce Grand Ouvrage, pour en parler au long. Il est trop connu pour cela, puis qu'il y en a eu deux Editions, avant celle-ci; dont la première parut à la fin de l'année MDCXCVI, & la seconde au commencement de l'année MDCCII. la première en 2. Volumes & la seconde en 3. Celle-ci en a 4. mais qui ne sont pas si épais que ceux de la seconde & qui par conséquent peuvent être

maniez plus facilement. Les pages de la troisième sont plus larges & plus longues, que celles des premières, ce qui a fait, qu'encore qu'il y ait de grandes additions, le nombre des pages n'est pas fort augmenté.

L'Auteur après avoir donné la seconde Edition au Public, ne laissa pas de travailler à ramasser des matieres, pour en faire un Supplément; & il avoit déjà fait un nombre considerable d'articles, que l'on voit ici, en leurs places, ou à la fin du IV. Tome. Il y a apparence, qu'il auroit fait, avec le tems, de plus longues remarques sur ces Articles, selon sa méthode; soit pour verifler ce qu'il dit, ou remarquer les fautes, que d'autres avoient commises dans les faits, qui s'y rapportent; soit par forme de digression, qu'il appelle, en quelque part, *sa figure favorite*. Il avoit l'art d'y rappeler ce qu'il vouloit & qui valloit souvent mieux, ou qui étoit plus curieux, ou plus singulier, que la matiere principale. Il avoit corrigé, sur la II. Edition, quantité de fautes; qui y étoient demeurées, par la négligence des Correcteurs, ou des Imprimeurs; ou par quelque inadvertence, qu'il n'avoit pu lui-même éviter, dans un aussi grand

Ouvra-

Ouvrage, & qui ne lui doit pas être reprochée. Il avoit ordonné, par son Testament, qu'on remît entre les mains de feu M. *Léers*, son Imprimeur, l'exemplaire corrigé de sa main; avec une cassette, où il conservoit ses *Additions*, afin qu'on les publiât, quand on le trouveroit à propos.

Mr. *Léers* ayant vendu son fonds à Mr. *Bohm* & Compagnie, lui remit cet Exemplaire corrigé & ce qu'il vouloit, qu'on y ajoutât; qui a été mis fidèlement, en cette Edition, & qui la rend plus recommandable, que les précédentes. Si l'Auteur avoit plus vécu, il y auroit, sans doute, beaucoup plus ajouté, & il avoit même déjà mis des renvois à des Articles, qu'il avoit résolu d'y faire, mais qui ne se sont pas trouvez dans ses papiers. C'est ce qu'on peut voir, par un exemple, que j'ai rencontré, par hazard, en cherchant s'il ne disoit rien du *P. Paolo Sarpi*, dont je viens de parler, dans l'Article précédent. A la Lettre P. il met *P. Paul*, & renvoye son Lecteur à *Sarpi*, mais ce dernier nom ne se trouve point, dans ce Dictionnaire. Si l'on se donnoit la peine de chercher tous les renvois, on en trouveroit peut-être d'autres exemples.

Pendant qu'on travailloit à cette Edition à Rotterdam, on en a fait une à Geneve, sur l'exemplaire de la seconde, non corrigé; & pour lui donner plus de cours, on a débité que les additions & les corrections, dont on parloit en Hollande, étoient d'un homme tout différent de Mr. Bayle, qui n'avoit rien laissé de tout ce qu'on y promettoit. On remarque là-dessus, dans la préface de cette Edition, que l'Auteur avoit bien des idées toutes particulieres & un stile, qu'il seroit fort difficile d'imiter, sur tout dans un discours un peu long; si bien qu'il n'y avoit qu'à produire cet Ouvrage, pour faire voir que ces bruits étoient mal fondez. D'ailleurs M. Basnage, que Mr. Bayle avoit fait son Exécuteur testamentaire, & qui connoît sa main, est encore vivant, & on ne peut lui contester ce qu'il a vu & tenu entre ses mains & remis en celles de Mr. Léers, qui lui en donna sa décharge. Outre cela, il y a plusieurs des Amis de l'Auteur, qui étoient accoutumés à lire ses Lettres, qui ont donné au Libraire une attestation, par laquelle ils attestent que ces corrections & additions sont véritablement de la main de l'Auteur, qui étoit facile

cile à reconnoître, & très-difficile à imiter.

Il avoit promis, comme je l'ai dit, de donner son Supplément à part, afin de n'obliger personne à acheter deux fois le même Ouvrage; mais comme on l'a contrefait à Geneve, & qu'on auroit pû profiter des corrections & des additions, en imprimant promptement ce seul Volume à part; l'intérêt du Libraire l'a obligé à n'avoir plus d'égard à la parole que Mr. Bayle avoit donnée au Public. Il les a inserées dans les endroits, où elles devoient être, selon les Articles, où elles se rapportoient, ou selon les Lettres de l'Alphabeth. Il a même fait marquer les Additions, qui avoient été faites dans la 2. Edition, par une marque particuliere, & celles de la troisiéme, par une autre. Ceux qui voudront savoir les Articles ajoûtez n'ont qu'à recourir à la liste, qu'on en a mise immédiatement avant l'Index Général tout l'Ouvrage. On a aussi rangé les Notes, de maniere qu'elles finissent avec chaque Article, au lieu qu'auparavant une partie s'étendoit souvent bien loin, sous un autre.

Comme on avoit communiqué à Mr. Bayle quelque peu d'Articles, pen-

dant sa vie, & qu'on les a trouvez, parmi les papiers; on a cru les devoir ajoûter à la fin, tels qu'ils étoient. Ils ne sont pas en grand nombre, ni de conséquence. Enfin il y a diverses Remarques Critiques, sur quelques endroits, qui ont été communiquées, comme on dit, par diverses personnes. Ces Remarques contiennent des fautes commises par Mr. Bayle sur quelques faits, & des additions pour quelques autres. Si on vouloit examiner avec exactitude ces Volumes, on trouveroit un bien plus grand nombre de fautes, comme on le peut voir par la Vie de *M. Antonio Campano*, que nous avons donnée, dans le Tome XIV. de la *Bibliothèque Choisie*. Mais c'est ce qu'il faut laisser faire à des gens de loisir, & fournis des Livres nécessaires pour cela.

Mais quoi qu'il en soit de ces fautes, on ne peut pas n'estimer point la diligence & le travail de Mr. Bayle, par rapport à cela. Il seroit à souhaiter qu'il fût autant à louer du côté du Scepticisme, & des difficultez qu'il prenoit plaisir à faire sur la Religion; c'est-à-dire, qu'après s'être trompé à divers égards en cela, il en fût revenu, au lieu de s'emporter contre ceux
qui

qui le lui ont montré. Mais quoi que les Sceptiques disent des Dogmatiques, il est certain que les derniers, quelque entêtez qu'ils paroissent de leurs sentimens, sont encore plus faciles à gagner par des raisons; que les premiers qui se font honneur de douter, lorsqu'il n'y en a pas le moindre sujet. Les Sceptiques, quoi qu'ils en disent, ne recherchent point la Verité, parce qu'ils se font entêtez de soutenir qu'on ne la trouvera jamais; comme on l'a assez fait voir, dans ce Tome XIV. de cette *Bibliothèque Ancienne & Moderne*, en donnant l'extrait des Ouvrages de *Sextus l'Empirique*. Pour revenir à l'Auteur du Dictionnaire, je suis surpris qu'il n'ait jamais fait l'analyse de cet Auteur, qu'il cite quelquefois. Il auroit parlé, à cette occasion, plus à propos & plus commodément du Scepticisme; que sur l'article de *Pyrrhon*, dont il ne nous reste aucun Ecrit.

Il ne faut pas oublier d'avertir les Lecteurs que s'il ne voit pas, à la fin du IV. Tome, l'Article de *David*, qui étoit à la fin du III. de la 2. Edition, il le trouvera, dans le corps même de l'Ouvrage, à la lettre D. où il y a deux articles de *David*, l'un tel qu'il étoit à la fin du III. Tome, &

R. 5.

l'autre.

l'autre corrigé, comme l'Auteur l'avoit publié, conformément à la promesse, qu'il avoit faite au Consistoire de l'Eglise Françoisse de Rotterdam. Le Libraire ayant craint que, si l'on croyoit que ce Dictionnaire eût été mutilé, dans la seconde Edition, comme on s'en pourroit assurer, en lisant le nouvel article de David & en le comparant avec le précédent, le débit en fût moindre, permit bien à Mr. *Bayle* d'y faire les changemens, qu'il trouveroit à propos, pour tenir sa parole au Consistoire; mais il crut avoir droit de le mettre aussi, comme il avoit été, parce qu'il ne s'étoit point engagé à y faire aucun changement. Si Mr. *Bayle* n'y consentit point, on ne peut pas le blâmer de ce qui se fit, contre son consentement; autrement on auroit sujet de dire, qu'il auroit donné le change au Consistoire. Si le Libraire le fit de sa tête, c'est à sa mémoire qu'il faut s'en prendre & non à celle de l'Auteur. Il nous dit, dans la Préface de la seconde Edition, „ qu'il y avoit une sorte de corrections, qu'il avoit faites, comme „ d'office & en conséquence d'un „ engagement dont le Public fut informé (*Dans une Lettre touchant ce*
qui

qui s'étoit passé dans le Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam, au sujet du Dictionnaire Critique. On trouve cette Lettre aux pages 3035. & 3036. de cette troisième Edition.)

„ Je m'y suis conduit, avec tout le
 „ soin possible & avec une très-forte
 „ intention de satisfaire les mécon-
 „ tens. J'ai retranché, pour cet effet,
 „ tout ce que l'article de *David* pou-
 „ voit contenir de *desagréable*. C'est
 ainsi qu'il qualifie lui-même des Pro-
 positions, que les *qualificateurs* du Con-
 sistoire appelloient, pour le moins,
scandaleuses. Si Mr. Bayle avoit eu
 plus de connoissance de la Religion
 Judaïque & de la Chrétienne, il se
 feroit, sans doute, exprimé tout
 autrement. Mais ce n'est pas à moi
 à le redresser ici, ni à l'accuser. Il en
 est allé rendre compte à Dieu, depuis
 plusieurs années; & il ne nous reste à
 souhaiter, sinon qu'il ait obtenu par-
 don de tout ce qu'il a dit, dans cet
 Ouvrage & en quelques autres, au
 préjudice de la Religion. Les démê-
 les que j'ai eus, en particulier, avec
 lui, sont imprimez en plusieurs To-
 mes de la *Bibliothèque Choisie*; & com-
 me ils ne me permettent pas de louer
 ce que je crois blâmable, ils ne m'o-

bligent pas mon plus de censurer ce qu'il peut y avoir de bon. J'avois eu quelque dessein, pendant sa vie, de faire un *Anti-Dictionnaire* pour ainsi dire; où j'aurois refuté ce qui me paroissoit devoir l'être, & suppléé une infinité de choses, qui y manquent; ce que j'aurois pu faire, en assez peu de tems; mais après sa mort, j'ai crû devoir m'occuper à quelque chose de meilleur.

A R T I C L E IV.

BIBLIOTHEQUE HISTORIQUE de la FRANCE, contenant le Catalogue de tous les Ouvrages, tant imprimez, que manuscrits, qui traitent de l'Histoire de ce Royaume, ou qui y ont rapport, avec des notes Critiques & Historiques, par J A Q U E S L E L O N G, Prêtre de l'Oratoire, Bibliothecaire de la Maison de Paris. A Paris MDCCXIX. in folio, qui a 1124. pagg. avec la Préface & les Index. Se trouve chez les Freres Wetstein.

ON voit assez, par ce seul titre, quel est le but & l'utilité de ce grand

grand Recueil, qui a été fait pour l'usage de ceux qui veulent s'instruire de l'Histoire de France en général, ou de quelque partie de cette même Histoire, & sur tout pour ceux qui la voudroient écrire.

Cette Bibliothèque est divisée en quatre Livres, dont le I. contient les préliminaires de l'Histoire de France; c'est à dire, tous ceux qui ont écrit de la Géographie de France, soit en général, soit en particulier, ou qui en ont fait des Cartes, ou qui ont décrit quelques choses, qui concernent la France en général; le II. l'Histoire Ecclesiastique: le III. l'Histoire Politique; le IV. la Civile. On voit le plan de chaque Livre, dans la Préface, qui le précède & celui de tout l'Ouvrage, dans la Table des Chapitres, qui est après cette Préface.

Il a suivi tantôt l'ordre des tems, tantôt l'ordre alphabétique, selon que l'un de ces deux ordres convenoit mieux à son sujet; par exemple, l'ordre Chronologique, pour les Histories des Evêques d'un même Siege, & pour celles des Rois & des Chanceliers de France, qui font toutes ensemble un corps d'Histoire. Mais il a préféré l'ordre Alphabétique dans

la liste des Vies des Saints, celles des personnes du second ordre du Clergé, celles des Maréchaux de France, des Savans, des Dames célèbres; parce que ces sortes de Vies n'ont pas entre elles un ordre nécessaire.

Les titres des Livres sont précédés d'un numero, dont il n'y a qu'une seule suite, dans tout l'Ouvrage; pour faciliter les citations & les renvois, dans le corps du Livre, & dans les Tables. Il y a à la fin sept Tables, la 1. est des noms des Auteurs, en ordre Alphabétique: la 2. des lieux, dont on rapporte les Histoires; la 3. des Manuscrits, qui y sont rangez selon l'ordre des matières; la 4. des Histoires générales, ou qui contiennent au moins l'Histoire des deux Regnes; la 5. des noms de ceux, dont on a composé la vie, l'éloge, ou l'oraison funebre; la 6. des livres intitulez *Mémoires*; la 7. des Histoires Romanesques, ou suspectes de déguisemens & de faussetez, avec quelques Poëmes Historiques. Il y a des avis, au devant de plusieurs de ces Tables, qui en expliquent l'usage; de sorte qu'il ne manque rien, pour rendre facile l'usage de ce grand Recueil.

Le P. *le Long* marque ensuite, dans sa Préface, les savans hommes dont
les

les lumieres lui ont servi, pour fixer les années des regnes des Rois de la premiere & de la seconde race; ce qui est un point de Chronologie, qui n'a pas fait peu de peine à ceux, qui ont écrit l'Histoire de France. Il met aussi, dans la suite de sa Préface, de quelles Bibliothèques & de quels Cabinets, il a tiré la connoissance des pieces Manuscrites & Imprimées, qui regardent la même Histoire, lors que la rareté de ces Livres l'a demandé.

Pour les jugemens & les notes Critiques, qu'il a mises après les noms des Historiens, dont il parle; elles ne contiennent quelquefois que les années où commencent, & celles où finissent leurs Histoires, quand il n'en est pas fait mention dans leurs titres; mais quelquefois il s'étend un peu plus. Il remarque ordinairement, sur tout lors qu'il parle la premiere fois des Ouvrages d'un Auteur, l'année de sa mort, ou du moins le tems auquel il a fleuri. S'il est anonyme, il en met souvent le nom, & s'il est pseudonyme, il le démasque. Il indique aussi toujours les Bibliothèques, où se conservent les Manuscrits, dont les titres sont citez, & il marque avec soin les recueils, où se trouvent les
pie-

pieces, qu'il en a tirées. On verra, dans sa Préface, qui sont ceux, dont il y a tiré le plus de secours, & les lieux où les Livres imprimez & les Manuscrits, dont il parle, se trouvent.

Le P. *le Long* me fait l'honneur de me mettre parmi ceux, qui ont fait quelque chose, qui regarde l'Histoire de France; mais je vois que je ne lui suis pas assez connu, non plus que ce que j'ai fait.

Au nombre 4736. il met des Remarques que j'ai faites dans le XX. Volume de la *Bibliothèque Choisie*, sur la vie & sur les Ouvrages de *Sulpice Severe*; à l'occasion de l'Edition de cet Auteur, qui se fit à Leipsig en MDCCIX. Ce n'est pas un Ouvrage, qui ait été imprimé à part, où il y ait dans le titre : *Remarques sur la Vie & les Ouvrages de Sulpice Severe, par Jean le Clerc de Geneve*; comme on le pourroit croire, sur cet endroit du P. *le Long*. Quoi que je n'aye point honte de ma patrie, je ne la mets pas ainsi après mon nom, sur tout en un Ouvrage François. On jugeroit presque par là que je suis mort, il y a long-tems, & que ma patrie n'étoit pas bien connue.

De même sur le nombre 5334. il met.

met entre mes Ouvrages : *Abregé de la Vie du P. Thierry Ruinart, par Jean Le Clerc de Geneve*; parce que, dans le Tome XXVI. de la même *Bibl. Choisie*, en parlant des *Acta Martyrum* publiez par le P. *Ruinart* & imprimez de nouveau ici, j'employai trois pages & demie à parler de lui & de ses Ouvrages, & cela tiré de la Préface de ce Livre.

Sur le nombre 13962. il fait cette remarque Critique sur la Vie du *Cardinal de Richelieu*, que j'ai publiée : *Cette Histoire, qui ressemble bien une Satyre, est de Jean Le Clerc de Geneve, Ministre Arminien, à Rotterdam.* Je n'ai jamais été Ministre à Rotterdam, & tous ceux, à qui j'ai l'honneur d'être un peu connu, savent qu'il y a plus de trente ans, que je suis établi à Amsterdam, & que je n'en ai bougé, depuis que je suis arrivé en Hollande. Il y a bien des gens à Paris, qui le savent aussi bien qu'ici. Je n'ai jamais pris de titre, dans mes Ouvrages, non plus qu'une infinité d'autres gens de Lettres, ni n'en prendrai. Je laisse à d'autres cette sorte d'ambition. Pour ce qui regarde la *Satire*, il faut que le P. *le Long* donne ce nom à toutes les Histoires, qui racon-

tent

tent le mal, comme le bien, quand elles parlent de gens, en qui le bien & le mal sont mêlez; sans dissimuler, ni excuser ce qui est blâmable, & sans oublier de louer ce qui est bon. Je m'en rapporte, à cet égard, aux personnes intelligentes.

Il y a à la fin de ce Volume des *Mémoires Historiques sur quelques Historiens Modernes de France*, qui sont *Du Haillan*, *Belleforêt*, *De Serres*, *Du Chêne*, les *Freres de Ste. Marthe*, *Du Pleix*, *Labbe*, le *Laboureur*, les *Freres Godefroi*, *Mezeray*, *Varillas* & *de Courtilz*. Sur l'article de *Du Chêne*, il y a deux Mémoires, l'un sur le Projet de faire un nouveau recueil des Histoires de France, & l'autre sur le Projet de publier les Actes Publics, qui concernent la même Histoire. Le premier de ces Mémoires est de *Charles du Fresne du Cange*, & le second de Mr. l'*Abbé des Thuilleries*, touchant le recueil des Actes, auquel Mr. le Chancelier d'*Aguesseau* avoit dessein de faire travailler, en MDCCXVII. Ce sont de vastes entreprises, & qui ne sont pas faciles à exécuter. Dans l'article de *Mezeray*, on ne lui reproche pas seulement son mauvais stile, mais encore la liberté qu'il prend de
cen-

cenfurer ce qui lui paroiffoit cenfurable, quoi qu'approuvée par d'autres. Mr. *Amelot de la Houffaie* avoit dit, en une de fes Notes fur *Tacite*, que *Mezeray* a donné une Hiftoire fincere à la France & a laiffé dans fes Ecrits une affez vive image de l'ancienne liberté. *Chapelain*, dit nôtre Auteur, apprehende qu'il ne l'ait poulfée trop loin; ce qui lui a fait dire, dans un Mémoire MS. „ qu'il eft à craindre „ que cet Historien, à force de vou- „ loir fe montrer libre, dans fes ju- „ gemens & dans les partis qu'il épou- „ fe trop facilement, ne penche vers „ le Satirique, & ne faffe tort aux „ Particuliers, en voulant inftruire le „ Public.“ Ce font de bonnes leçons, pour changer les Hiftoires en pures flateries, en difsimulant le mal, ou en l'extenuant, pour maltraiter le bien, ou le fupprimer; de peur d'offenfer quelcun. Ce ne font pas là les idées, que les Payens mêmes nous ont données de l'Hiftoire. Ce font des fentimens dignes de l'Auteur de *la Pucelle*. *Chapelain* fe plaint encore de lui, dans le même Mémoire, „ qu'il „ ne paroît pas toujourns équitable en- „ vers les Puiffances, & qu'il s'érige „ lui-même, en Juge févere des def- „ feins

„ seins & des actions des Grands ,
 „ sans songer s'il a assez de lumieres,
 „ pour cela.“ Si *Chapelain* parloit des
 Puissances & des Grands , qui subsis-
 toient & qui vivoient encore ; il avoit
 raison. Le repos de la Société Civile
 demande qu'on se taise & que l'on
 obéisse. Mais dès que ceux, qui ont
 jouë les plus grands rolles, ne paroif-
 sent plus sur la Scene ; il est permis
 de juger de leur conduite certaine
 & constante, par les monumens, qui
 nous en restent ; conformément aux
 lumieres invariables de la vraie Poli-
 tique & de la bonne Morale : comme
 l'ont fait les Anciens , en qui il y a
 eu souvent plus d'amour de la Verité
 & plus de générosité, qu'en bien des
 Chrétiens, de ces derniers tems ; qui
 ne sont que des flatteurs & qui trahis-
 sent la Verité , qu'ils savent, sous de
 mauvais prétextes.

Le P. *le Long* cite aussi Mr. *Bayle*,
 à qui il fait dire que *Mezeray* est de
 tous les Historiens celui, qui favorise
 le plus les peuples contre la Cour. Il
 marque la Note C. sous le nom de
 Henri III. où je n'en trouve rien ;
 mais s'il n'étoit pas permis, du tems
 de *Mezeray*, de dire la verité de Henri
 III. & de ses Prédecesseurs, il ne faut
 plus

plus parler d'écrire l'Histoire, & le bon P. *le Long* a bien pris de la peine inutilement de faire un Catalogue immense de ce qui peut servir à faire une Histoire de France; où il ne sera pas permis de parler des oppressions du Peuple, de peur de passer pour Républicain. Il est vrai que *Mezeray* a souvent parlé des impôts mis sur les peuples, pour des dissipations, & non pour des dépenses utiles & nécessaires pour le bien de l'Etat; & qu'il a blâmé quelquefois l'abus, que quelques Princes, ou leurs Ministres, ont fait de l'Autorité Souveraine, pour détruire des Priviléges bien établis. Mais est-ce là *favoriser les Peuples contre la Cour*? Il me semble que c'est plutôt prendre le parti des Rois, contre leurs mauvais Conseillers, & les porter à la justice & à la moderation; qui ne sont pas utiles aux seuls peuples, mais encore plus aux Souverains, qui apprennent par-là leurs véritables devoirs, & qui rendent leur gouvernement chéri aux peuples, & heureux pour eux-mêmes, en toutes manières. On écrit l'Histoire autant, ou plus pour les Princes, que pour les Particuliers, & il est bon qu'il voyent ce que la Posterité dit de ceux qui
ont

ont foulé les Peuples, afin qu'ils ne les imitent pas.

On cite encore ici le même Mr. Bayle, qui dit, que Mezeray, se faisoit un plaisir de remarquer tout ce qu'il trouvoit d'injuste & même d'ignominieux, dans la conduite de la France. Il n'oublie pas aussi ce qui lui est avantageux, & c'est là l'un des devoirs les plus essentiels d'un bon Historien, que de dire le mal, comme le bien, de sa patrie même; & c'est ce qu'on a tant loué dans les Historiens Payens. J'avoué que je suis choqué de voir qu'il y ait beaucoup moins de candeur & de grandeur d'ame, en bien des Historiens Chrétiens, qu'il n'y en avoit dans les Grecs & dans les Romains. Je soupçonne qu'on ne soit redevable de cela aux Cloîtres, qui inspirent communément des vices contraires aux grandes qualitez, que je viens de nommer. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici, où il n'est pas question d'écrire l'Histoire, mais d'en trouver les materiaux; en quoi le P. le Long a rendu un bon service au Public.

ARTICLE V.

I. LA LITURGIE, *ou la maniere de célébrer le Culte Divin, qui est établie dans les Eglises de NEUF-CHATEL & VALLENGIN.* A Bâle MDCCXIII. in 4. pagg. 152. avec les Préfaces & les Index.

ON montre, dans un Discours Préliminaire, qui est à la tête de cet Ouvrage, l'antiquité & l'utilité d'une Liturgie plus étendue, que ne le sont celles de la plupart des Eglises Protestantes. Il est certain que le Culte public se doit faire d'une maniere grave & décente, & que ce qui s'y lit doit être sage, & clair, pour être entendu de tout le monde; & bien rangé, pour ne point causer de confusion, dans l'esprit de ceux, qui l'écoutent. Il doit encore être d'une juste longueur, pour ne pas épuiser l'attention des Auditeurs, & ne les pas ennuyer par d'inutiles redites. Pour cela, il ne faut pas s'en fier à la discretion de chaque Ministre. Les uns ne savent pas assez bien parler, & employeroient des expressions, qui ne sont pas décentes en
cette

cette occasion. D'autres parlent obscurément, & ne rangent pas bien leurs pensées. D'autres s'étendent trop & font ostentation de leur prétendue éloquence; qui fatigue leurs Auditeurs, par des répétitions, sans l'édifier. C'est à cause de cela, que l'on a établi des Liturgies de tems immémorial parmi les Chrétiens; où l'on a tâché de remédier à ces inconveniens, & cela a réussi, plus ou moins, selon l'habileté de ceux qui les ont faites.

Les Pasteurs des Eglises de Neufchâtel & Vallengin, lieux entre la Suisse & la Franche Comté, dont *Farel* fut autrefois le principal Réformateur, ont cru qu'ils édifieroient leurs Troupeaux, s'ils y introduisoient une Liturgie fixe & réglée, où l'on évitât les défauts, où tombent ordinairement ceux qu'on appelle *Fanatiques*; qui prétendent vainement avoir eu du Ciel le talent de prier Dieu, sous prétexte qu'il font de longues prières, quelque mal tournées qu'elles soient. C'étoit une maladie, qui regnoit fort en Angleterre, du tems de *Cromwel*.

Elle contient la forme du Service Divin, pour toute l'année, & l'on y voit en effet tout ce qui peut faire estimer une Liturgie. Pour la bien former,

ON

on a consulté, avant toutes choses, l'Écriture Sainte, qui est non seulement l'unique regle de nôtre Foi, mais encore le plus parfait modele de la maniere de servir Dieu. C'est ce qu'on a principalement observé, dans les Cantiques en prose, qui se lisent dans le service ordinaire du Matin & du Soir, & dans les Fêtes solennelles. Ceux, qui sont accoûtumés au style de l'Écriture, ne peuvent qu'en être très-édifiés; mais il y a quelque fois, comme il semble, bien des expressions synonymes, & en quelques endroits des manieres de parler, qui sont du génie de la Langue Hebraïque, & qui quadrerent mieux aux Juifs, qu'aux Chrétiens, qui ne parlent guère ainsi; comme quand on dit: *Le Seigneur est un Dieu fort & grand, il est grand Roi au dessus de tous les Dieux.* Cela se disoit, par opposition aux Dieux des Payens, auxquels nous ne pensons plus aujourd'hui; que le Paganisme est entièrement éteint en Europe & dans une grande partie du reste de la Terre. Nous dirions plutôt: *Le Seigneur est grand & puissant, il n'y a point d'Être dans la Nature, qui approche de sa grandeur & de sa puissance. Il les a tous tirez du néant &c.* Cela fait le

même sens, & l'exprime d'une manière plus conforme aux idées, que nous avons à présent de la Divinité. Ce qu'on ne pouvoit pas mieux exprimer, au tems de David, qu'il l'a fait dans ses Pseaumes, se doit rédire encore aujourd'hui; mais plutôt dans le sens, que dans les termes, qui ne sont plus en usage. C'est une remarque, qui regarde bien des prières publiques, dont le sens est très-bon; mais dont les mots ne sonnent pas si bien à nos oreilles, comme quand on dit: *remplis nôtre cœur de viande & de bruvage*; au lieu de dire; *accorde nous la nourriture, qui nous est nécessaire*. D'ailleurs on a fait bien fait de faire entrer le Christianisme, autant qu'il a été possible, dans ces Cantiques; parce que parmi les Réformez, on ne connoît presque point de Cantiques, que les Pseaumes de David.

On aussi consulté les Liturgies, tant anciennes que modernes, dont on a pris, & particulièrement des anciennes ce qu'il y avoit de plus édifiant. On trouve, dans les prières des Anciens, une simplicité & en Onction toute particuliere; qui marquent que, si elles ne venoient par des Apôtres, elles sont néanmoins venues de bonne main.

main. Aussi s'en est-il beaucoup conservé, dans les Liturgies Modernes.

Le style de ces sortes de Formulaires ne doit pas être recherché, mais simple & néanmoins grave & sans bassesse; comme on peut se représenter le langage d'un homme touché de ce qu'il dit, mais qui pourtant fait parler, dans une matière si sérieuse. Rien ne paroît moins dévot, que les prières enflées. La prière Dominicale, qui est le modèle de toutes les bonnes prières, est dans un style simple, qui est en effet le langage du cœur.

Mais comme la foiblesse de la plupart des hommes ne leur permet pas d'être long-tems attentifs à des pensées abstraites, & que la répétition des mêmes prières fait qu'on s'accoutume à les dire sans attention; on a eu soin, dans cette Liturgie, d'être court, & de varier, autant qu'il a été possible, comme on le verra en la feuilletant. On fait aussi de fort bonnes remarques, dans la Préface, sur le Service ordinaire du Matin & du Soir. Comme le Service Divin consiste à confesser devant lui ses pechez, à le louer, à lui rendre grace, à se consacrer à lui, à l'invoquer pour lui demander son secours, & à lire sa Parole; on a

eu soin de faire entrer tous ces actes de Dévotion, dans cette Liturgie. Mais on les a distingués, pour les faire paroître en diverses prières courtes, que l'on sépare les unes les autres, par le mot *Amen*; que le Peuple doit prononcer, à la fin de chaque prière; selon l'usage certain des anciens Juifs & des anciens Chrétiens, comme on le montre en peu de mots.

Il me semble qu'on pourroit encore plus varier & tenir par-là le Peuple plus attentif; si à cela on méloit quelques sortes de Méditations pieuses sur Dieu, & ses Bienfaits, sur l'Etat de l'Homme & ses Devoirs, &c. où l'on s'adresseroit tantôt à Dieu, tantôt à soi-même, tantôt à l'Assemblée, en peu de mots, mais énergiques; & où l'on pourroit faire passer devant les yeux du peuple ce qu'il y a de plus saint, de plus grand & de plus touchant dans la Religion, & l'instruire insensiblement de ses devoirs. Les Liturgies regardent bien directement la Divinité, mais elles regardent obliquement les hommes, que l'on instruit, sans qu'ils s'en apperçoivent.

On a au reste très-grande raison de faire entrer, dans celle-ci, la lecture réglée de l'Écriture Sainte, qui est u-

ne partie essentielle du culte Divin à laquelle on ne s'attache pas assez; puis qu'on ne la pratique, que dans le tems qu'on s'assemble, en attendant le Sermon; comme si c'étoit dans le Sermon, que consistoit proprement le Service, ce qui n'est pas vrai. Le Sermon n'est proprement qu'une instruction, touchant les dogmes, ou la pratique de la Religion, & à laquelle les Auditeurs ne prêtent leur attention, que pour s'instruire, dans les exercices de la Pieté. Celle-ci consiste uniquement à rendre à Dieu le culte direct, qui lui est dû, & qui est ici exprimé en de courtes prieres, comme je l'ai déjà dit; & à obéir à ses commandemens qui concernent ou les devoirs qui nous regardent nous-mêmes, ou ceux qui se rapportent au Prochain. Il faut instruire les peuples de cela avec soin, & leur faire bien comprendre que ces parties du Culte Divin sont inséparables les unes des autres; de sorte que si on les sépare, on leur fait perdre toute leur force. Il faut rendre à Dieu le culte direct, qui lui est dû, il faut le lui rendre en public; mais il ne faut pas que le peuple s'imagine que son assiduité à ce culte-là l'exempte des devoirs, qu'il se doit

à lui même, & qu'il faut rendre à son prochain; comme on voit qu'une infinité de gens se l'imaginent, dans toutes les Sectes Chrétiennes. Dans l'Eglise Romaine, aller à la Messe & aux autres parties du Culte Public est pour bien des gens toute la Religion, qu'ils connoissent: & parmi les Protestans, aller au Prêche, & aux autres exercices publics de la Devotion, établis dans les lieux où ils vivent. Où voit-on que moderer ses passions, & en user bien envers le Prochain passent, dans l'esprit du peuple, pour des Actes de Dévotion? On a, par exemple, toujours aimé l'argent avec excès, parmi les hommes, & parmi ceux qui font profession du Christianisme, comme parmi les autres; & ceux, qui étoient les plus possédez de cet Amour, n'ont pas été ordinairement les moins assidus au Culte Public; sans diminuer pourtant cette passion, si condamnée dans l'Écriture. Mais on a vu depuis peu, parmi des nations, qui se persuadent qu'elles sont les nations les plus éclairées de l'Europe, la cupidité des richesses jeter par tout de si grandes flammes, que tout en a été embrasé. Des gens qui auparavant, auroient cru n'avoir rien à désirer, s'ils avoient

avoient eu la vintième partie du bien qu'ils ont aquis, par une espece de jeu, qui assurément ne leur auroit jamais dû être ouvert; des gens dis-je de cette sorte n'ont pas été satisfaits de richesses, qui auroient suffi à vint familles, comme la leur. On les a vu courir à de plus grands profits, avec une avidité de gens, qui auroient manqué du nécessaire; & par cette aveugle cupidité perdre presque tout ce qu'ils avoient gagné, & faire encore perdre à ceux, qui s'étoient fiez en eux, une bonne partie de leur bien. Ces gens-là ont, pendant ce tems-là, rempli les Eglises, la tête pleine de leurs profits passez & à venir, sans écouter ce qu'on y disoit. Ils n'ont pas discontinué, après leurs pertes, & on les a vus les larmes aux yeux, dans les Eglises. De bonnes gens ont cru que c'étoient leurs pechez, qui faisoient couler ces larmes; mais les malheureux ne pleuroient, que leur argent. Ils n'avoient jamais eu de vertu, qu'ils pussent avoir perdue, & dont la perte les touchât. Ces gens-là s'imaginent encore que Dieu leur en doit de reste, à cause de leur présence au Culte Public. J'ai fait ici cette petite digression, qui mériteroit d'être traitée dans

un Ouvrage exprès ; pour faire comprendre avec quel soin on doit instruire les peuples là-dessus ; qui prennent la profession de la Religion , pour la Religion même. Je ne sai encore s'il ne seroit pas bien , qu'il y eût dans une Liturgie des prieres , ou des méditations , où celui qui officieroit se plaindroit à Dieu & aux Hommes de cet étrange desordre ; par lequel on s' imagine satisfaire à son devoir , en faisant profession d'être Chrétien , sans l'être.

Au reste ceux qui liront cette Liturgie verront qu'elle est bien rangée , & que l'on y a fait un choix judicieux de ce qu'il y a de meilleur dans les autres Liturgies. Il vaudroit mieux qu'il y en eût de semblables ailleurs & que le nombre des Sermons y fût un peu moindre. J'ai oui dire un bon mot d'un *Evêque de Bellei* , fameux en France pour ses bonnes rencontres , & qui ne laissoit pas d'être un bon Prélat. Il disoit qu'il étoit surpris de deux choses , dont l'une étoit que les Catholiques Romains , qui disent que l'Écriture est un Livre fort obscur , l'expliquent si rarement , dans leurs Sermons ; & l'autre que les Protestans , qui disent qu'elle est claire ,
comme

comme le jour, se tuent de l'expliquer dans leurs Eglises. Cela n'étoit pas tout à fait mal fondé; les uns ont trop de Liturgies & les autres trop peu; comme les uns ont trop peu de Sermons & les autres trop.

II. ARGUMENS & REFLEXIONS, *sur les Livres & sur les Chapitres de la Ste. BIBLE, en 2. Parties, dont la premiere comprend le Vieux Testament & la seconde le Nouveau.* A Neufchâtel, MDCCXX. en deux Volumes in 4. qui contiennent ensemble 1000. pages.

QUAND on publia la Liturgie, dont on vient de parler, on fit connoître, dans la Préface, que la lecture de l'Écriture Sainte avoit été établie dans le Service Public des Eglises de Neufchâtel & de Vallengin; & que pour rendre cette lecture plus utile au peuple, on avoit jugé nécessaire de joindre à chaque Chapitre du Vieux & du Nouveau Testament des argumens, qui en indiquassent le contenu & des réflexions, qui en montrassent l'usage. Ce fut là ce qui donna occasion de travailler à ce livre, comme on nous l'apprend dans la Préface. On

s'est proposé d'y marquer , de la manière la plus claire & la plus simple, ce qu'il est plus utile de considérer dans l'Écriture Sainte , pour en profiter.

On a abrégé les Réflexions, autant qu'il a été possible, sans rien omettre d'essentiel & sans tomber dans l'obscurité; pour ne pas trop allonger le Service, & afin que le peuple les pût mieux retenir. Cela a fait aussi que, lors que les Chapitres étoient trop longs, on les a partagés.

Comme l'Histoire des Rois de Juda est dans les Livres des Rois & dans ceux des Chroniques, on ne les lit pas tous deux de suite, mais tantôt dans les Rois & tantôt dans les Chroniques; selon que l'ordre de l'Histoire le demande, & que les événemens sont rapportés plus au long, dans l'un, ou dans l'autre.

Il y a quelques Chapitres, sur lesquels on ne trouvera ni argumens, ni réflexions particulières; mais ceux, qui les liront, comprendront facilement pourquoi on les omet; comme ont déjà fait d'autres Liturgies.

On ne peut pas disconvenir, comme le remarque l'Auteur, avec beaucoup de raison, qu'un dessein com-

me celui-ci, étant bien executé, ne fût d'une grande utilité, pour faciliter au Peuple l'intelligence de l'Écriture, & pour lui apprendre à la rapporter au but, pour lequel Dieu l'a donnée aux Hommes. Il est même surprenant, selon l'Auteur, que jusqu'ici on n'ait pas procuré au commun des Chrétiens tous les secours dont ils ont besoin à cet égard; & que ceux qui ont fait des livres, pour expliquer l'Écriture, n'aient écrit que pour les Théologiens de profession & pour les Savans. Il a sans doute raison, puis que l'Écriture n'est pas moins pour les gens, sans Lettres, que pour ceux qui ont étudié. Mais il est plus facile d'écrire pour ceux, en qui on suppose de la connoissance, que de le faire pour des gens, qui ne savent rien. Pour instruire ces derniers, qui ne sont pas capables d'une longue discussion; en maniere qu'on les éclaire & qu'on les persuade par raison, sans s'abaisser à mille petites choses, qui causent du dégoût à ceux, qui ont plus de lumieres; il faut avoir non seulement bien de l'esprit, mais avoir de plus l'art de le cacher, en *simplifiant*, pour me servir de ce mot d'un habile homme, les choses & l'expression, en sorte

te que la force de la démonstration s'y trouve, sans qu'on s'apperçoive de l'art qu'on a employé à cela; & que les plus simples, qui les lisent, en soient convaincus, non par credulité, mais par lumiere.

L'Auteur, qui est modeste, ne paroît pas croire avoir satisfait dans cet Ouvrage à ce qui seroit nécessaire pour l'édification publique. Mais on peut dire, sans le flatter, qu'il en a approché de si près, qu'il seroit bien difficile de mieux faire, pour le but qu'il s'est proposé. Il est certain que si tous ceux, qui savent lire, ne sont pas en état de se former une idée complete & exacte de tout ce que l'Écriture nous apprend; ils peuvent néanmoins en entendre assez, pour se sauver par cette lecture; en croyant ce qu'ils entendent & en pratiquant de bonne foi ce qui y est commandé. Pour le reste, il le doivent laisser pour ceux, qui sont plus habiles qu'eux. Mais ils trouveront ici assez d'ouvertures, pour entendre salutairement les Livres Sacrez; qui nous ont été donnez, non pour satisfaire la curiosité des Savans, mais pour nous rendre gens de bien.

L'Auteur se plaint, avec raison, que, même parmi les Protestans, cet-

te étude est trop négligée, & fait voir que cette négligence est très-condamnable, & qu'elle cause de grands maux. Il donne en suite une idée générale des Livres Sacrez, & de leur principal but; en parcourant tant l'Ancien, que le Nouveau Testament, après quoi il fait voir avec quelle disposition on doit le lire, l'attention, l'affiduité, le discernement & la soumission qu'on y doit apporter.

Il remarque fort bien, qu'on ne doit pas ignorer qu'il ne faut pas détacher un endroit de ce qui précède & de ce qui suit, mais considérer la liaison du discours. Si l'on prenoit à part certains endroits, on y trouveroit des sentimens tout-contraires à ceux des Auteurs Sacrez. Si l'on citoit ces mots de Malachie: *c'est en vain qu'on sert Dieu & que gagne-t-on à observer ce qu'il a commandé?* Ch. III, 14. sans prendre garde que le Prophete introduit des gens sans Religion parlans de la sorte; on croiroit, mal à propos, que le Prophete enseignoit qu'il n'y avoit aucun avantage à servir le-vrai Dieu. Il ne faut pas non plus croire que les discours des Amis de Job sont bons, en tout; puisque Dieu les desaprouve dans la suite, au moins à quelque égard.

On doit aussi prendre garde à ne pas trop presser certaines expressions, sans quoi on trouveroit des contradictions, dans la doctrine des Auteurs Sacrez. Il nous représentent par tout Dieu comme juste & saint; ce n'est pas là une doctrine, qui soit obscure dans l'Ecriture. Quand donc il est dit dans Moïse que *Dieu endurecit le cœur de Pharaon* Exod. VII, 13. il ne faut pas entendre cela, comme si l'Ecriture vouloit dire, que Dieu, qui étoit l'auteur de l'opiniâtreté du Roi d'Egypte, ne laissa néanmoins pas de la lui reprocher par Moïse, & de l'en punir, par de terribles plaies. On doit consulter là-dessus le bon sens & la doctrine constante de l'Ecriture, que les meilleurs Interpretes ont expliquée, sur cet endroit; en faisant voir que Moïse ne parle ainsi, que pour dire que ce qui devoit fléchir l'esprit de Pharaon l'avoit rendu plus opiniâtre; non que Dieu lui inspirât cette opiniâtreté, mais parce que c'étoit un orgueilleux, qui s'endurecissoit contre les miracles qui l'auroient dû toucher.

Il est vrai qu'on ne peut pas facilement débiter des raisons grammaticales, au menu peuple, qui n'est pas capable

capable d'en juger ; mais on doit l'instruire, comme l'on fait en tout cet Ouvrage , par des raisonnemens appuyez sur des dogmes indubitables de l'Écriture Sainte. On ne manque pas de le faire sur le Ch. VII. de l'Exode & par tout, où il en est besoin ; & ce qu'il y a encore de louable, dans la maniere de l'Auteur, c'est qu'il ne dispute point ; mais se contente de bâtir sur les principes communs des Chrétiens, qui sont en effet la base de la Religion Chrétienne.

Ceux qui se serviront de cet Ouvrage, en lisant l'Écriture Sainte, en famille, s'en trouveront fort bien. La Préface leur apprendra dans quel ordre il faut le faire.

A R T I C L E VI.

GUIDI PANCIROLI *de Claris Legum Interpretibus Libri IV. Accessere Joannis Fichardi Francofurtensis vitæ recentiorum Jurisconsultorum, Marci Mantuæ Patavini Epitome Virorum Illustrum, Joannis Baptistæ de Gazalupis Historia Interpretum & Glossatorum Juris, Castellani Cottæ recensio brevis insignium*

signium Juris Interpretum & Doctorum, Matthæi Gribaldi Mophæ
Catalogus Interpretum Juris Civilis,
 Alberici Gentilis *de Juris Interpretibus Dialogi sex*; quibus tum Vitæ Jurisconsultorum Clarissimorum exponuntur, tum & fata restituti Juris Romani, ac Jurisprudentiæ novissimæ origo, varia item Academiarum Historiam illustrantia recensentur. Curâ D. CHRISTIANI GODOFR. HOFMANNI. A Leipzig MDCCXX. chez Gleditsch in 4. pagg. 710. avec les Préfaces & l'Index.

NOUS parlâmes en MDCCXVIII. au IX. Tome de cette *Bibliothèque Anc. & Mod.* p. 217. & suiv. de ceux, qui ont écrit les Vies des anciens Jurisconsultes; voici à présent un Recueil, qui regarde principalement les Jurisconsultes Modernes; c'est à dire, ceux qui ont vécu depuis le rétablissement du Droit Romain en Italie, après que l'on eut découvert les Pandectes de Justinien.

Panziole, qui est le premier, qui paroisse dans ce Volume, étoit un célèbre Jurisconsulte, qui enseigna dans l'Université de Padoue, jusqu'à l'âge de

de LXXV. ans, qu'il y mourut en MDXCI. Il enseigna aussi en MDLXXI. à Turin, mais l'année suivante il retourna à Padouë, d'où il avoit été appelé à Turin. On verra, à la fin de la Préface de Mr. *Hofman*, sa Vie composée par *Jaques Philippe Thomafini*.

Son Ouvrage des célèbres Interpretes des Loix, fait plus de la moitié de ce Volume. Il fut imprimé pour la première fois à Venise en MDCXXXVII. où il fut encore imprimé dix-huit ans après. Il ne laissoit pas d'être devenu rare, au moins au deçà des Monts. On voit, par-là, que ce fut un Ouvrage postume; & quand on le lit, on reconnoit facilement que l'Auteur n'y avoit pas mis la dernière main. Le I. Livre remonte jusqu'aux anciens Jurisconsultes Romains, & descend jusqu'aux Jurisconsultes qui ont vécu sous les Empereurs Grecs. Il y décrit aussi l'état de la Jurisprudence, sous ces mêmes Princes. Comme son principal dessein n'étoit pas d'écrire les Vies des Jurisconsultes; on pourra mieux s'en instruire dans les Recueils de *Rutilius*, de *Bertrand* & de *Grotius*, dont on a parlé d'abord. Dans le II. Livre, où il s'approche plus de nôtre tems, il traite

traite de l'établissement des Ecoles de Droit, de l'origine de la coutume de recevoir des Docteurs en cette Science, & de la maniere d'expliquer les Loix en ce tems-là. Il dit plusieurs choses sur ces matieres, que l'on ne trouve pas ailleurs. Il y parle ensuite des Jurisconsultes, depuis *Irenæus*, jusqu'à *Domenico Pinelli* qui fut fait Cardinal & mourut en MDC. Il avoit tiré de leurs Ecrits, avec beaucoup de peine, ce qu'il en écrit, & il avoit aussi eu le Secours des Archives de quelques villes d'Italie, & sur tout de celles de *Reggio*, sa patrie. Il parle assez mal de la jalousie, qui étoit alors entre les Professeurs en Droit & des artifices, qu'ils employoient, pour s'attirer les Disciples des autres. Le III. Livre traite du Droit Canonique, où l'on peut s'instruire, mieux qu'ailleurs, de ses Compilateurs. Le dernier parle des Academies de l'Europe, par rapport au Droit, & à ceux, qui l'ont enseigné, dans ces lieux-là.

Le Second Auteur, qui paroît ici est *Jean Fischard* de Francfort, dont le Livre des vies des Jurisconsultes Modernes fut imprimé à Padouë, en MDLXV. *Panzirole* n'en parle pas fort

fort avantageusement, mais Mr. *Hofman* croit qu'il lui fait tort.

La troisiéme est *Marc Mantouë Benavidi*, Jurisconsulte de Padouë, qui a traité des Jurisconsultes de cette ville-là, & de toute l'Italie, en ordre Alphabethique. Il avoit lu les anciens Glossateurs du Droit, & tiré de leurs gros volumes ce que l'on voit en ce petit livre.

Jean Baptiste de'Gazalupi, ou *Caccialupi*, comme d'autres écrivent son nom, qui est le quatriéme, a plutôt traité des manieres différentes d'étudier le Droit, que des personnes des Jurisconsultes. Ce traité & le précédent ne sont pas bien écrits, & le style en est plutôt *brocardique*, que Latin. Il avoit été imprimé à Lion en MDXLIII.

Le cinquiéme, qui se nommoit *Castelliano Cotta*, étoit de Milan & Disciple d'*Alciat* & par conséquent plus savant que les Précédens. Son traité des Jurisconsultes anciens & modernes avoit été imprimé à Lion, avec d'autres Ouvrages, en MDLXXIII.

Matthieu Gribaldi Mopha de Quiers en Piémont, & professeur à Pavie, est le fixième Auteur de ce Recueil, où l'on voit le Catalogue de quelques Jurisconsultes, qui ont expliqué le Droit
Civil

Civil. Il donne à chacun un Distique, car ce petit Ouvrage est en vers. Je ne sai si c'est le même *Muttbien Gribaldi*, qui se retira d'Italie en Suisse pour la Religion; & que l'on accusa depuis de favoriser les Antitrinitaires, sur quoi l'on peut consulter ce qu'en dit Mr. Bayle, à l'Article de *Gribaud. Sleidan* le nommé *Matthæus Gribaldus Jurisconsultus Patavinus*, peut-être au lieu de *Papiensis*. Ce qui me fait croire que c'est le même, c'est qu'il porte le même nom, qu'il est de la même profession & qu'on lui attribue les mêmes Livres de Droit. Il se nomme, au titre des Eloges des Jurisconsultes, *Jctus Cberianus*, qui marque qu'il étoit né à *Quiers*, & le titre qu'on lui donne de *Professor Ticinensis*, signifie qu'il avoit enseigné à Pavie. Je n'ai pas ses Oeuvres, pour examiner plus exactement cette question.

Enfin on voit ici les Dialogues d'*Alberico Gentile*, sur les Interpretes du Droit, qui avoient été imprimez à Londres en MDLXXXII. Il étoit d'Ancone, & étudia en Droit, dans l'Academie de Perouse, dont il a célébré les loüanges, dans une Harangue qui s'est conservée. Il fut ensui-

te Juge à *Ascoli*, mais il se retira de là avec son Pere, en Allemagne, pour cause de Religion; d'où Alberic alla en Angleterre, où il enseigna le Droit Romain à Oxford, pendant vint-six ans. C'étoit un savant homme, comme le remarque Mr. *Hofman*, mais c'étoit un esprit envieux & médisant. Ce caractere paroît, dans ces Dialogues, où il fait une perpetuelle comparaison, entre les Jurisconsultes des Siecles barbares, qu'on nomme communément *Glossateurs*, & les Jurisconsultes, sortis des Ecoles d'*Alciat*, de *Cujas* & d'autres Docteurs de la même sorte; & leur préfere de beaucoup les *Glossateurs*. Dans le I. Dialogue, il se propose de prouver que ceux, qui étudient en Droit, peuvent plus profiter, par la lecture des *Glosses*, que des Modernes, qui suivent les Principes d'*Alciat*; dans le II. qu'on peut être bon Jurisconsulte, sans savoir exactement l'ancienne Latinité; dans le III. qu'il n'est pas besoin de savoir le Grec, pour être un Avocat consultant; dans le IV. que la Dialectique n'est pas de grand usage dans la Jurisprudence; dans le V. que la connoissance de l'Histoire n'est ni utile, ni nécessaire à un Avocat; dans le VI.

en

en comparant ces deux sortes de Jurisconsultes, que la Critique ne doit point être employée dans l'explication des Lois. Enfin il se déclare par tout, contre le goût des Jurisconsultes Italiens & François, qui avoient dégagé, avec l'applaudissement de tout le Monde, la Jurisprudence de son ancienne barbarie. On voit bien qu'il y avoit de l'affectation, en tout cela; puisque lui même se sert de l'Histoire & de la Critique, pour l'explication des Lois. Au reste, il faut convenir, avec lui, qu'un Avocat plaidant, ou consultant, qui possède bien les Principes du Droit, & qui fait les Usages du Pais, où il est, gagnera assurément plus de procès, & donnera de meilleurs Avis, que ceux qui n'ont étudié que la Théorie du Droit Romain. Mais il est aussi vrai qu'il ne faut pas se mêler de citer les Lois Romaines, sans les entendre, & qu'on ne sauroit les entendre, que par le moyen des Belles Lettres; comme *Alciat*, *Cujas* & les autres Jurisconsultes de la même sorte l'ont fait voir.

Mr. *Hofman* nomme dans sa Préface plusieurs autres Modernes, qui ont fait des listes des Jurisconsultes des derniers tems; mais nous ne nous y arrêterons

arreterons pas. On peut assez voir, par ce qu'on a dit, que ceux, qui veulent s'instruire à fonds de l'histoire des Jurisconsultes Anciens & Modernes, ne sauroient mieux faire que de joindre les deux Ouvrages, dont nous avons parlé & de les lire avec soin. Si feu Mr. Bayle avoit eu ces deux livres, il en auroit pu fort enrichir son Dictionnaire, & trouver de belles occasions de débiter, dans ses Notes, des Lieux Communs, qui ne déplairoient pas, s'ils étoient tournez comme il faut. Tel est le sujet, que *Gentil* a traité contre les nouveaux Jurisconsultes.

A R T I C L E. VII.

I. CHRISTOPH. MATTHÆI
PFAFFII *Theologiæ Doct. &*
Professoris Ordinarii, Ill. Stip. Theol.
Superintendentis & Ecclesiæ Tubin-
gensis Decani, nunc Præpositi, Aca-
demie Tubingensis, hoc ipso tempore,
Rectoris, Oratio inauguralis, de U-
niversitatibus Scholasticis emendan-
dis & Pædantismo Litterario. ex iis
eliminando. Tubingæ in Aula Nova
die XII. Augusti, hoc ipso Æræ Chris-
tianæ anno MDCCXX. coram Se-
natu

natu & tota Gente Academica publicè recitata; cùm Professionem Theologiae primariam, officiùmque Cancellarii solenniter felicitèrque is auspicaretur. A Tubingue MDCCXX. in 4. pagg. 112.

LA Harangue de Mr. *Pfaff*, Professeur en Théologie, Recteur & Chancelier de l'Université de Tubingue, mériteroit fort d'être connue par tout; pour les bons avis, qu'il y donne à la Jeunesse, qui vit à peu près, avec autant de licence, dans toutes les Academies, où elle se trouve en un nombre un peu considerable. On y voit une troupe de jeunes gens envoyez là, par leurs parens, pour apprendre au plûtôt ce qu'il faut savoir pour être Ministre, ou Professeur, si l'occasion s'en présente, en Théologie, ou Docteur en Droit, ou en Médecine; afin d'être, le plus promptement qu'il sera possible, en état de gagner leur vie, & de s'avancer en suite dans le monde, de leur mieux. La plûpart de cette Jeunesse n'a eu que peu, ou point d'éducation, & ne fait ce que c'est que bonnes mœurs, ni bonnes manieres; & lors qu'elle se trouve ensemble, en grand nombre, elle

elle devient encore pire, & vit ensuite, comme au hazard, sans conduite, comme sans vertu. C'est une grande entreprise, & bien digne des Professeurs, qui ont du courage & de la probité, de les ramener de leurs desordres, & les porter à la Vertu & à l'Etude, par des motifs raisonnables & efficaces. Mr. *Pfaff* attaque ici l'ignorance & les vices des Etudians, de toutes sortes d'especes, sans leur faire de quartier, & n'oublie rien, pour les porter à la Vertu & à l'Etude; en montrant les fautes, que ceux de chaque Faculté commettent dans leurs études & dans leur conduite. Il a bien raison d'appeller leurs manieres grossieres un *Pédantisme Litteraire*; vice, qui en renferme plusieurs & qui les réunit en sorte, qu'il est bien difficile de les séparer ensuite. Il y entre beaucoup d'ignorance des devoirs de la Vie Civile, qui met cette espece de gens hors d'état de vivre, avec des personnes polies & raisonnables; beaucoup d'orgueil & de mépris, pour ce qu'ils ne savent pas, comme s'il n'y avoit rien d'estimable, que ce dont ils font profession; beaucoup d'injustice envers tous les autres, qui éclatte à tous moments, dans leurs discours & dans leurs

actions. Et ce qu'il y a encore de plus ridicule, c'est que cette sorte d'animaux ne savent pas même ce qu'ils font profession de savoir, & sont néanmoins extrêmement entêtés de leur prétendue Science; & ne reviennent, qu'avec toutes les peines du monde, de leurs préventions.

La Harangue est suivie d'un discours de Mr. le Chancelier de Tubingue, où il donne le pouvoir à Mr. *Hofman*, Professeur en Théologie, de recevoir Docteur en cette Faculté Mr. *Osfander*, où l'Auteur fait l'éloge de plusieurs habiles gens qui ont fleuri dans cette Université.

II. *De vitis eorum qui sacris operantur, & de la rebus hinc adhibenda.* CHR. MATTH. PFAFFIUS. S. Theol. D. & P. P. ordinarius argumentum hoc &c. ventilandum dabit. A Tubingue MDCCXIX. in 4. pp. 50.

J'ABREGE le titre de cette Dissertation, & des suivantes, pour ne pas remplir de titres ce qui me reste d'espace. Il suffit que l'on en sâche l'Auteur & la matiere en général, car elles méritent d'être luës. Il s'agit, dans celle-ci, de la conduite de ceux d'entre
les

les Théologiens , qui font du tort à la Religion , pendant qu'ils tâchent de l'établir.

L'Auteur divise sa Dissertation, en deux Sections, dont l'une regarde ce qu'il y a à reprendre en ceux, qui étudient en Théologie; & l'autre les remèdes, qu'il y faut apporter. On touchera seulement les principaux chefs, car le détail seroit trop long. Cet Ouvrage est si plein de matieres, & elles sont si nécessaires, qu'il vaut mieux renvoyer les Lecteurs à l'Original.

I. On s'imagine que l'on remplit assez bien sa vocation, si l'on a la mémoire chargée des dogmes de la Théologie; qu'on appelle orthodoxe, dans les lieux, où l'on a dessein de vivre; sans qu'il soit besoin de changer de vie; comme si l'on apprenoit un métier, qui n'eût point de rapport aux mœurs; au lieu qu'il faut joindre nécessairement la bonne pratique à la théorie véritable, pour se sauver soi-même & pour sauver les autres. Sans cela, on ne fait que jouer une fort odieuse Comédie, où l'on représente un personnage, qui ne quadre point à l'Acteur, qui jouë ce rôle, & qui séduit par-là ses Auditeurs, qui s'imaginent d'en pouvoir faire autant impu-

nément, dans la profession qu'ils exercent. Je me souviens, à ce propos, d'une bonne femme, qui touchée d'un Sermon, qu'elle venoit d'entendre, crut devoir remercier le Prédicateur au sortir de la Chaire, & le fit, en ces termes: *Je vous remercie, Monsieur, de votre beau Sermon; je prie Dieu, de tout mon cœur, qu'il vous fasse la grace de vivre, comme vous prêchez!* C'étoit en effet le souhait le plus avantageux, dont elle pût le recompenser.

Dans la Méthode d'étudier, il y a aussi de très-grands défauts 1. on veut tout savoir à la fois, & l'on saute d'un sujet à l'autre, sans rien pénétrer, comme il faut: 2. on néglige l'étude de la Morale, pour s'appliquer à la spéculation; ce qui produit des prédications froides & sans onction, quoiqu'on y crie beaucoup: 3. on se remplit par-là d'orgueil & de présomtion, parce qu'on s'imagine d'en savoir plus que les autres, ou de parler mieux qu'eux; à cause qu'on est plus hardi, pendant qu'on ne se connoît pas soi-même. L'Auteur cite ici un mot très-vrai de Mr. Huët, ancien Evêque d'Avranche, connu par sa grande érudition. S. Paul dit 1. Cor. VIII, 1. *que la Science enfle, mais comme ce n'est qu'une*
ne

ne fausse Science, qui produit cet effet, Mr. *Huët* dit, que l' *Ignorance* enfle ; & il est en effet certain que le peu de connoissance, qu'on a de la petitesse de ses lumieres, donne aux Hommes de la présomption : 4. la passion de disputer &, comme dit l' *Auteur*, d' *hérétifier* tout, avec beaucoup d'opiniâtreté ; rend les gens incurables : 5. la haine & l'envie que l'on a pour ceux, qui réussissent mieux que l'on ne fait, aveuglent : 6. la maniere de vivre pédantesque, qui regne dans les Academies, fait que l'on s'enorgueuillit pour des bagatelles & que l'on méprise les meilleures choses ; ce qui choque infiniment les gens, qui savent vivre : 7. les défauts que l'on remarque souvent, dans les Prédicateurs, comme un esprit rebouché, & incapable d'entendre raison ; viennent d'une éducation basse & négligée, & les rendent plus propres à être maîtres d' *Ecole*, qu'à prêcher.

L' *Auteur* censure ensuite ceux qui se laissent emporter aux préjugés vulgaires, & qui pour la moindre différence, qu'ils trouvent dans la méthode, croient que tout est perdu & que l' *Eglise* est en danger. Ce n'est pas qu'il ne faille éviter, avec soin, l'erreur ; mais il ne faut pas prendre, pour

des veritez célestes les opinions particulières de quelques Docteurs, qui se sont insensiblement introduites dans les Ecoles, & qui consistent en certaines subtilitez peu solides; & encore moins négliger les veritez de pratique, pour de semblables spéculations.

Il y a des gens, au contraire, qui s'appercevant de cela, qui est assurément blâmable, se jettent dans le Scepticisme & viennent à douter de tout, entre lesquels il met *la Mothe le Vayer* & *Mr. Bayle*. Mais il faut distinguer, avec soin, cette Philosophie, qui doute pour douter, & regarde tous les sentimens, comme également incertains; de la suspension du Jugement, qu'il faut employer même dans la Théologie, dans les choses, qui ne sont pas claires. Il est aussi sûr qu'il n'y a point de véritable piété, qui ne soit fondée sur une théorie assurée.

1. On ne fait que s'instruire légèrement de la Théologie, qui consiste dans l'explication de l'Écriture. On n'y cherche que des nouveautez, ou des explications typiques & forcées. On tâche de faire ostentation de son Savoir, en citant les Rabbins, sans nécessité. On ne s'attache qu'à en faire des applications, propres à frapper

per le peuple , ou à en tirer des conséquences pour la Controverse. Vous voyez des gens , qui ne s'occupent qu'à faire des divisions , ou subdivisions de Chapitres & de Versets, pour réduire tout à certaines Analyses Logiques ; d'autres qui tordent violemment les mots & les expressions , pour les accommoder à l'analogie de la foi, reçue dans les lieux où ils sont ; avec une infinité de conséquences éloignées, qu'ils en tirent. Il y en a, qui négligent entièrement les Langues Originales , les anciennes Versions , les Rabbins , les Peres , les meilleurs Interpretes Modernes , l'Histoire de l'Antiquité , l'étude de la Chronologie , & de la Géographie ; & ce qui est encore pire , qui ne rapportent point l'Écriture à la fin principale , pour laquelle elle a été donnée , c'est à dire , à une bonne pratique.

2. On ne s'attache qu'à la spéculation , & l'on abandonne entièrement la Théologie Morale.

3. Dans la Théologie Eristique , on n'étudie point l'Histoire des Dogmes , qui ont été parmi les Chrétiens , depuis le commencement ; on attribue à ses adversaires ce qu'ils ne croient point , & l'on en tire des conséquen-

ces qu'ils defavouënt; on se jette dans des disputes de mots, & dans de vaines subtilitez, qui ne font qu'embarraffer l'esprit; on confond les moindres erreurs, avec les plus capitales Hérefies; & l'on anathematize indifferemment ceux, qui ne font pas du même sentiment en tout; dans les choses obscures & douteuses, on ne suspend point son jugement.

4. On n'étudie point l'Histoire Ecclesiastique, soit ancienne, soit moderne, & sur tout celle de la Réformation.

5. On néglige entierement la Jurisprudence Ecclesiastique, quoi que ce soit une connoissance, tout à fait nécessaire, pour se bien aquiter du Ministère Ecclesiastique.

6. On ne fait ce que c'est, que l'Histoire Litteraire de la Théologie, pour se pourvoir des meilleurs livres & faire un choix des Auteurs; à la lecture desquels on se doit appliquer principalement.

7. Pour prêcher, on suit seulement une certaine méthode, que l'on voit être en usage, & l'on tâche de remplir le tems destiné à cela, en employant des expressions qui plaisent à la multitude; mais on ne s'applique point

à convaincre l'esprit ; ni à gagner le cœur , en sorte que les Auditeurs deviennent meilleurs ; & l'on croit que c'est assez que l'on s'aquite regulierement de ce qu'il y a de céremoniel, dans la Religion. Nôtre Auteur exprime sa pensée, en diverses manieres, pour la faire mieux comprendre à des gens , qui ne sont pas accoûtumez à entendre de semblables choses ; comme on le verra, en recourant à l'Original.

II. La seconde Section contient les remedes à ces desordres. Le 1. est que ceux , qui se destinent au S. Ministère pensent eux-mêmes sérieusement à être plus gens de bien, que les autres ; sans quoi on ne peut ni leur servir d'exemple, ni se sauver soi-même. Le 2. c'est que dans l'étude de la Théologie, on prenne un chemin tout contraire, à celui que l'on suit communément, & qu'il n'est pas difficile de recueillir de ce qu'on a déjà dit. Le 3. que les Théologiens s'attachent à acquerir une Sageffe, tirée de la Revelation Divine, & qui soit pure, pacifique, équitable, modeste, pleine de docilité, pour aller de bien en mieux, misericordieuse, pleine de bonnes Oeuvres, éloignée de tout esprit.

esprit de parti ; enfin sincere & sans affectation , ni hypocrisie. Le 4. que l'on employe la Discipline Ecclesiastique , la suspension , & même l'excommunication contre ceux , qui en sont dignes , après avoir pris toutes les mesures de la charité & de la prudence possibles. Mr. *Pfaff* appuye ce qu'il dit , non seulement de l'autorité des Docteurs de la Confession d'Augsbourg , mais encore de celle des Théologiens Réformez ; dont il rapporte les propres termes , quand il le juge à propos. Il y a des gens au contraire , qui ont l'esprit si étroit , si factieux , ou si timide , qu'ils n'osent presque pas nommer un Théologien d'un autre parti , sans en dire quelque mal ; ou sans lâcher quelque trait , qui marque leur mauvaise disposition , ou leur timidité. Comme il est permis de réfuter tout ce qu'on ne croit pas véritable , pourvû qu'on garde les manieres , que l'équité & la douceur Evangelique prescrivent : il doit aussi l'être d'approuver ce qu'on trouve bon , dans les Théologiens d'un autre parti , & de leur donner même les loüanges qu'ils méritent , par rapport à ce dont il s'agit. Quand on cite quelcun , avec éloge , il ne s'ensuit pas qu'on

suive

suive ses sentimens en tout ; de même que , quand on le réfute, en quelque chose , on ne desapprouve pas néanmoins tout ce qu'il dit. Il n'y a que l'esprit de faction , qui soit contraire à l'équité.

III. *Ejusdem* ALLOQUIUM
IRENICUM *ad* PROTES-
TANTES , *ubi qui in diversa*
hactenus sacra abiere , ut Veritate &
Amore ducibus , Deoque & Evange-
lio & communi Christianismi lege , &
summâ præsentium rerum necessitate
ita postulantibus , dextras , fidemque
vel tandem jungant , pacemque Ec-
clesiasticam pangant , monentur. A
Ratisbone MDCCXX. in 4 pagg. 16.

L'AUTEUR, dont le nom n'est pas dans l'Imprimé, dit avec raison, dans la Préface, qu'il est bien tems que les Protestans se réunissent; s'ils veulent se soutenir, contre leur ennemi commun. Pour se soutenir, malgré les efforts continuels, qu'il fait pour les détruire ; il faut premierement implorer le secours du Ciel, sans lequel tout ce que peuvent les hommes ne sert de rien. Mais il ne s'en faut pas tenir là, il faut devenir gens

de bien & aimer la Verité & la Paix, sans quoi Dieu ne nous aidera pas. Pendant qu'on demeurera fier & in-traitable, sur des choses de peu de conséquence, on ne s'attirera jamais la faveur céleste. Il faut de plus faire une Paix entre les Protestans, qui ne soit pas seulement une Paix Politique, pour s'entre-secourir sur quelques intérêts temporels; mais une Union Ecclesiastique, où l'on se regarde réciproquement comme freres & comme des gens, qui ont les mêmes articles fondamentaux que nous. Ensuite l'Auteur donne en VI. Articles une Réunion; dont nous ne pouvons mettre ici qu'un petit Abregé.

I. L'Union Ecclesiastique est entre ceux, entre qui est une amitié spirituelle; par laquelle ils se regardent mutuellement, comme membres de Jesus-Christ, ou de la vraie Eglise, comme en état de parvenir au même salut & avec qui il est de leur devoir de communier.

II. Cette Union, pour être Chrétienne, doit être fondée sur la Verité; c'est à dire, que quoi qu'on ne soit pas du même sentiment, sur divers Articles, il faut nécessairement être assuré que les membres de cette Union
con-

conviennent des Articles fondamentaux; sans lesquels on ne peut être uni à personne, dans une Société Chrétienne.

III. Il s'agit donc de savoir si les Théologiens, qui suivent la Confession d'Augsbourg & les Réformez different en des articles fondamentaux. La plupart des Lutheriens le soutiennent, & les Réformez le nient. Pour décider cette question, il faut savoir ce que c'est qu'un Article fondamental.

IV. C'est un article, sans la créance duquel, on ne peut être sauvé, & pour s'assurer qu'un Article est de cette nature, il faut 1. que l'Écriture assure clairement qu'il est nécessaire au salut: 2. qu'il y soit aussi exprimé si clairement, qu'un homme sans étude l'y puisse appercevoir: 3. que la foi en Jesus-Christ & l'obéissance à ses commandemens ne puissent pas subsister, sans cet article: 4. qu'il ait toujours été cru, au moins par la plus saine partie de l'Église Chrétienne, & qu'il n'ait jamais été ignoré, ou nié, par tous les Chrétiens. Il faut encore ajouter à cela ces Maximes: Qu'il n'y a que Dieu, qui puisse décider qu'un Article est nécessaire

au salut : Que toutes les veritez , qui sont dans l'Écriture, ne sont pas fondamentales , ni unies avec celles , qui le sont , d'un lien indissoluble : Que néanmoins , dès qu'on est convaincu qu'une chose est dans l'Écriture , il faut la croire : Qu'il faut distinguer ce qu'il est nécessaire de savoir. Les articles fondamentaux sont en partie de spéculation , & en partie concernent la pratique ; car une bonne pratique ne peut pas être fondée , sur une fausse théorie : Que Dieu peut demander une connoissance plus ou moins étendue des hommes , selon qu'il s'est plus , ou moins révélé à eux : Que ce n'est pas seulement ce qui est expressément dans l'Écriture , qui est fondamental , mais aussi tout ce qu'on peut tirer , par une conséquence nécessaire , des articles fondamentaux : Qu'il ne faut pas négliger des veritez , quoi qu'elles ne soient pas fondamentales ; mais tâcher d'en convaincre tout le monde , sans néanmoins en imposer nécessairement la créance à personne : Que chacun , pour soi-même doit éviter , s'il est possible , les moindres erreurs , comme si elles étoient fondamentales ; mais quand il s'agit des autres , il les faut tolérer , quand on ne

ne les peut pas guérir de leurs opinions mal fondées, pendant qu'ils retiennent l'essentiel : Que comme la Religion n'est pas seulement pour les Doctes, mais aussi pour le peuple, & plutôt même pour le peuple, que pour les Doctes; ce qui surpasse sa portée, & qu'on ne peut pas exprimer, sans des termes & des subtilitez Scholastiques, n'est pas essentiel : Que les Articles fondamentaux sont en petit nombre : Qu'une chose est souvent fondamentale, quoi que la maniere de l'expliquer ne le soit pas : Qu'on peut tomber dans une erreur fondamentale, non seulement en niant quelque chose de fondamental; mais aussi en ajoutant à une verité fondamentale une erreur, qui la renverse, comme fait l'Eglise Romaine : Qu'il n'est pas nécessaire de déterminer le nombre des Articles fondamentaux; parce que l'on en peut plus ou moins établir, selon que les divisions, que l'on en fera, seront plus, ou moins exactes; outre que Dieu peut plus demander de ceux, à qui il a donné une théorie plus étendue : Qu'on ne peut pas recevoir à la communion ceux, qui errent dans le fondement : Que ceux qui conviennent dans les Articles fondamentaux, & qui

qui ne different que par rapport aux cérémonies, doivent se supporter mutuellement & vivre dans la même Communion Ecclesiastique: Que, par la Tolerance, la Verité s'insinue peu à peu dans les esprits, que la rigueur & les anathêmes offensent: Qu'on ne peut pas condamner, ni éloigner de sa Communion ceux, que Dieu n'a point condamnés & qui vivent chrétiennement: Qu'il n'est pas possible que tous les Chrétiens conviennent en tout ce qui n'est pas fondamental; si Dieu, par un miracle inouï, ne changeoit tous les esprits; & qu'on ne peut pas même dire qu'il y ait un seul homme, dans l'état où sont les choses humaines, qui n'erre en quelque chose non fondamentale, comme il n'y a personne, qui ne peche; de sorte qu'il faut se souffrir réciproquement, sans vouloir tout troubler: *hæc est patientia sanctorum*: Qu'on ne peut accuser personne de recevoir des conséquences odieuses, qu'il nie, quoi qu'elles soient nécessaires: Que personne n'erre plus fondamentalement, que ceux, qui errent en des choses de pratique; & que néanmoins les Eglises Chrétiennes, si l'on veut avouer la verité, sont plei-
nes.

nes de gens, qui croient qu'il suffit d'assister au Service Public, & de s'abstenir des pechez, qui sont trop choquants, pour passer pour Chrétien, & que personne néanmoins ne parle de se séparer de ces gens-là; d'où l'on peut recueillir que la Tolerance est par tout établie, & même dans une grande étendue, sans que personne la blâme. Voyez là-dessus Matth. XXIII, 24.

V. Cela étant ainsi, il faut voir quelles sont les principales Controverses, qui sont entre les Protestans. On n'en trouve que trois, dont l'une concerne ce que l'on appelle *la communication des Idiomes*, entre les deux Natures de Jesus-Christ, l'autre la Préddestination & la troisième la présence réelle du corps de Jesus-Christ, dans l'Eucharistie. Sur quoi l'Auteur fait voir que les Protestans ne différent entre eux en rien d'essentiel, & qu'il y a bien des disputes de mots en tout cela. Cet endroit méritoit fort d'être inséré, tout au long; mais l'espace, qui nous reste ici, ne le permet pas. Ainsi nous renvoyerons le Lecteur à l'Original, que personne ne se repentira d'avoir lu, & qu'il seroit à souhaiter que les Théologiens méditassent avec soin. VI. La réunion des Protestans

testans étant juste & nécessaire, pour le bien de tous ceux, qui se sont séparés de l'Eglise Romaine, pourvu qu'on l'établisse sur des fondemens solides; il ne reste qu'à montrer comment elle se pourroit faire. Premièrement, il ne faut pas s'imaginer qu'elle se puisse faire tout d'un coup, & comme par force. Il faut proceder tout doucement & avec patience. On pourra en venir à bout, si l'on fait connoître le véritable esprit du Christianisme; si l'on inspire aux Chrétiens l'amour de la Vérité & si on les instruit de la maniere de parvenir à sa connoissance, sans avoir aucun égard à l'autorité humaine, ni à l'intérêt des partis; si on leur met devant les yeux le mal, que font les préjugez & les querelles Théologiques des Academies; la nécessité que le Christianisme nous impose de vivre en paix, avec nos Freres; les tems où nous vivons, qui nous doivent faire craindre la ruine entière du parti Protestant, s'il demeure divisé; l'attachement qu'on doit avoir, pour la seule Ecriture, dont les dogmes seuls doivent prévaloir, soit qu'ils nous paroissent nouveaux, ou anciens; selon qu'ils ont été obscurcis, ou connus des siècles passez; le

soin

soin qu'on est obligé de prendre à peser l'importance des Controverses & à éviter les disputes de mots ; la retenue, que l'on doit avoir à ne pas décider des choses obscures, sur tout si l'on pense combien nos connoissances sont bornées.

Pour venir à bout d'un si bon dessein, l'Auteur conseille, avec raison, aux Puissances de délivrer insensiblement leurs Academies de Professeurs orgueilleux, querelleux, & peu éclairés ; & d'y mettre des gens sçavans, modestes & amis de la paix ; qui par leurs lumieres & leur conduite, instruisent, comme il faut, la Jeunesse, & la remplissent d'un esprit pacifique, au lieu de celui de chicane, qu'ils en rapportent. Mr. *Pfaff* a raison de nommer cela un *Pédantisme*, car dans ce vice il entre une sotte vanité, qui fait qu'on croit sçavoir ce qu'on ne fait point, & l'envie d'enseigner les autres, avec autorité, sans vouloir rien apprendre d'eux. On conçoit aisément que l'on verroit un grand changement, dans les esprits de ceux qui étudioient sous des semblables Maîtres. L'unique difficulté est de les trouver, car assurément ils ne sont pas, par douzaines ; & l'on *cribleroit* pour ainsi dire tous les

les.

les Théologiens d'un pais, qui se croit bien éclairé, sans en pouvoir trouver une demi-douzaine. On ne peut pas excuser les Théologiens de l'esprit de contention & de domination, qu'on y remarque, & souvent même avec très-peu de talens; mais, s'il faut dire la verité, il y a souvent de la faute des Puissances, qui recompensent par ces emplois des esprits mal-faits, & propres à causer de nouvelles brouilleries, au lieu d'affoupir les vieilles.

Le second avis seroit de défendre de condamner & d'anathematizer, ou de rendre odieux les Partis Protestans, où l'on n'est pas; & de porter cette défense jusqu'aux livres de Théologie, avec ordre de se servir, sur ces matieres, des expressions de l'Écriture Sainte.

Le troisiéme que l'Article de la Prédestination absolue soit au moins adouci, de la maniere dont les Universalistes l'ont adouci, en reconnoissant sincerement une grace universelle de la part de Dieu; & en ôtant toute obligation de signer la grace particuliere, ou de faire possession de la croire; aussi bien qu'en traitant aussi favorablement les Théologiens des deux partis.

Le

Le quatrième est que cette affaire soit traitée, sans bruit, par les Ministres d'Etat des Puissances intéressées; sans qu'aucuns Théologiens s'en mêlent, ni qu'il se fasse aucune assemblée Ecclesiastique, pour cela. Si l'on vouloit avoir l'avis de quelcun, il faudroit que ce fût en particulier, & que l'on choisît des gens pacifiques & prudents. On fait en effet, par expérience, que la plupart des Zélateurs regardent, comme une grosse persécution, l'état où on les mettroit de vivre en paix avec leurs Freres.

Enfin il faut que tout se fasse, par persuasion, & rien par force. Il suffit que l'on recommande, de part & d'autre, à ceux qui parlent en public & qui écrivent, de parler & d'écrire avec retenue, & de ne s'anathématiser point les uns les autres. Quand cela aura duré quelque tems & que les esprits seront adoucis, on pourra alors venir à communier ensemble. Ce sont là de très-bons avis & on ne peut pas ne point reconnoître que le tout ne soit très-bien fondé & digne d'être écouté par les Puissances intéressées, autant que par les Théologiens. Mais une si grande affaire ne s'excutera jamais, par des ames basses, qui ne pen-
sent

sent qu'au présent, & qui n'élevent pas leur vuës, jusqu'au bien commun de tout le parti Protestant.

IV. *Ejusdem Dissertatio Irenica, de influxu Sententiæ Reformatorum, de Communicatione Idiomatum utriusque Naturæ in Christo, in praxin Fidei & Pietatis, quanto & quali?* A Tubingue MDCCXX. in 4. pagg. 18.

LA Question, que l'Auteur se propose de foudre, en cette Dissertation, est de savoir si le sentiment des Réformez, qui nient la Communication des Idiomes, renverse le fondement de la foi, ou s'il influe d'une manière pernicieuse dans la pratique de la piété? Pour entendre ce que cela veut dire, il faut savoir plus distinctement ce que les Réformez & les Lutheriens pensent là-dessus. Les premiers disent donc que les propriétés de la nature divine de Jesus-Christ ne sont pas communiquées à sa nature humaine, en vertu de l'union personnelle de ces deux natures; en sorte que la nature humaine, considérée comme unie à la divine, n'est pas toute puissante, ne fait pas tout, & n'est pas présente par tout,

tout ; mais seulement la personne de Jesus-Christ à laquelle ces proprieté ont été communiquées & non à sa nature humaine. Ils soutiennent encore, qu'il n'y a nulle des proprieté de la nature humaine, qui soit communiquée à la Divinité. Au contraire ceux de la Confession d'Augsburg prétendent que les proprieté de la nature divine de Jesus-Christ sont communiquées, non à la personne, mais à la nature humaine de Jesus-Christ, en vertu de leur union personnelle ; en sorte qu'elle les possède en commun, avec la divine, & qu'elle soit en effet toute puissante, toute présente &c. Ils ajoutent qu'encore que la communication des proprieté ne soit pas réciproque, entre les deux natures, néanmoins les proprieté de la nature humaine sont *appropriées* à la nature divine, à qui elles deviennent propres, quoi qu'elles ne lui soient pas *communiquées* ; parce que la nature divine est celle, qui s'unit la nature humaine & qui la perfectionne, mais qu'elle n'est pas unie, ni perfectionnée par l'humanité. On a eu, depuis longues années, de grandes disputes là-dessus entre les deux Communions ; mais de célèbres Docteurs Lutheriens & Réformez, que l'Auteur

teur nomme, & dont il rapporte les paroles, ont déclaré que cette dispute n'est qu'une dispute de mots. Il le fait encore voir lui même plus au long, & conclut qu'on devroit se supporter là-dessus. Bien des gens ont cru que les disputes de *Nestorius* & d'*Eutychès*, sur la personne & les natures de *Jésus-Christ*, n'étoient pas plus réelles, que celle-ci.

V. *Ejusdem Dissertatio Irenica de eo quod justum & æquum est, circa imputationem consequentiarum Theologicarum, sive de æstimo errorum Theologicorum, ex consequentiis legitimis inde profluentibus, prudentiaque Theologica hic adhibenda. A Tubingue MDCXX. in 4. pp.24.*

ON demande ici si les conséquences, qui naissent nécessairement d'une erreur, peuvent être attribuées à ceux qui la soutiennent; & si l'on doit juger de la grandeur d'une erreur, par le danger qu'elle traîne après elle. Cette question a été proposée à l'occasion de la controverse, qui est entre les *Luthériens* & les *Réformez* touchant la *Prédestination*; parce que les premiers soutiennent que du sentiment des *Réformez* s'ensuivent des conséquences

conséquences qui renversent la Religion, comme que Dieu est auteur du peché, que Dieu ne laisse pas de le punir, qu'il appelle au salut ceux qu'il ne veut pas sauver, qu'il damne ceux à qui il n'a pas donné les moyens d'éviter la damnation; ce qui est contre sa justice, sa sainteté & sa bonté.

Mr. *Pfaff* produit les sentimens de divers célèbres Auteurs Lutheriens, qui soutiennent ouvertement que ce sont là les conséquences nécessaires des sentimens des Réformez sur la Prédestination, & qu'à cause de cela on a droit de les leur attribuer. Il cite même un endroit de *Coccejus*, où il dit que les conséquences des dogmes sont censées des dogmes. Au contraire les Docteurs Réformez rejettent ces conséquences & déclarent qu'ils ne les admettent nullement; comme on le fait voir ici, par un beau passage de Mr. *Turretin*. En effet, il n'y a aucun Docteur Réformé, qui interrogé s'il croit que Dieu punit le mal qu'il a fait lui même, dans les hommes, par des peines éternelles? ne témoigne de l'horreur pour une semblable proposition. Il y a eu aussi des Docteurs de la Confession d'Augsbourg & des plus rigides, qui ont été dans la pensée qu'on

Tome XIV. P. 2. V

qu'on peut bien presser ces conséquences des sentimens des Réformez, pour leur en faire comprendre la fausseté & l'absurdité ; mais nullement , pour leur soutenir qu'ils les admettent. Entre ceux-ci , est le fameux Théologien de *Wittemberg* , *Abraham Calovius* , & plusieurs autres.

L'Auteur déclare d'abord qu'il ne s'agit pas ici de conséquences fausses & illégitimes , non plus que de conséquences de pratique ; mais de conséquences légitimes , nécessaires , évidentes & de Logique ; après quoi il réduit toute cette matiere à de certaines Regles , qu'il appuye de raisons & d'autoritez. Mais nous ne ferons ici que rapporter les Regles mêmes , qui feront très-bien comprendre le sentiment de l'Auteur. 1. Il ne faut pas proscrire l'usage des conséquences légitimes , principalement de celles qui sont tirées de l'Écriture Sainte. 2. Les conséquences légitimes , tirées de la parole de Dieu , doivent être regardées comme la parole de Dieu elle même , sont de la même autorité & peuvent être attribuées au S. Esprit , parlant dans l'Écriture. 3. On a droit de dire que les conséquences nécessaires , sont attachées aux Erreurs , desquel-

les

les on les tire, quoi que ceux, qui soustiennent ces erreurs, nient les conséquences. 4. On ne doit pas attribuer les conséquences des erreurs, quoi que légitimes, à ceux qui soustiennent ces erreurs, lors qu'ils nient les conséquences, comme des dogmes, qu'ils reçoivent. 5. On peut néanmoins imputer à ceux, qui sont dans l'erreur, les conséquences, qui en sont tirées légitimement & évidemment; autant que cela peut être utile, pour les convaincre de leurs erreurs; pourvu qu'on le fasse avec douceur, d'une manière modeste, & sans envie de disputer, ni d'irriter & de noircir les gens. 6. On ne doit jamais imputer des conséquences, quoi que nécessaires, à ceux qui ne les voyent pas & qui en ont horreur; lors qu'ils contredisent ces conséquences, par des veritez opposées, dont ils font beaucoup plus de cas, que des propositions d'où ces conséquences découlent; si ces conséquences, quoi qu'elles renferment de très-grandes erreurs, n'influent point dans la pratique de la piété. 7. La loi de la charité demande, que, tout le reste étant égal, nous disions que ceux, qui sont dans une erreur, que leurs paroles envelopent, mais qu'ils nient,

errent plutôt dans les paroles, que dans le sens ; puis qu'ils rejettent les conséquences pernicieuses, qui en naissent. 8. Il y a plus de sagesse & de prudence chrétienne à dire que les principes de ceux, qui ne font pas du même sentiment que nous, ne font pas bien liez ; qu'à leur imputer des conséquences odieuses, dont ils ont horreur. 9. On n'impute pas les conséquences odieuses, quoique légitimes aux Auteurs qui, avant que les Controverses nâquissent, s'exprimerent d'une maniere peu circonspecte. 10. Les conséquences qui naissent de quelque erreur, ne doivent jamais être attribuées à des Laiques, qui n'entendent pas la matiere dont il s'agit. On les peut, avec plus d'apparence, attribuer à ceux, qui ont étudié en Théologie, qui ont de la connoissance & qui ne manquent pas de pénétration ; lorsque, par un entêtement de défendre des erreurs & de les répandre, ils s'opiniâtrent à soutenir des choses insoutenables. 11. Plus les conséquences d'une erreur sont pernicieuses, d'autant plus pernicieuse est l'erreur, d'où elles découlent ; à moins que les veritez, que l'on soutient d'ailleurs, n'étouffent ces conséquences & ne détruisent

truivent la force du venin, qui y est renfermé. 12. Les conséquences pernicieuses des erreurs, n'en augmentent pas beaucoup la force, si on ne permet pas qu'elles influent sur la pratique; en sorte qu'elles demeurent seulement dans la théorie.

L'Auteur conclut de ces Regles, qui sont, ce me semble, tout à fait incontestables, que si l'on attribue ces conséquences plutôt aux *erreurs* considérées en elle-même, qu'aux *Errans*, & que l'on agisse avec la moderation, qu'il recommande, dans les disputes que les Protestans ont entre eux; il arrivera à la fin que les *brèches de Sion* seront peu à peu réparées, sans sacrifier à la paix rien de fondamental.

Il faut avouër que la fin, que Mrs. *Turretin* & *Pfaff* se sont proposée, sans s'être entrecommuniqué leur dessein, est aussi pieuse, qu'elle est souhaitable. Ils ont parlé l'un & l'autre, avec autant de solidité, que de prudence & de moderation, & je ne sache pas qu'on ait ci-devant vu de propositions si raisonnables & si modestes. Si tout cela est inutile, on n-devra pas les accuser du peu de réussite, que leurs instructions auront eumais la tiendeur & l'indifference du;

Siecle, pour ce qui regarde la Religion; ou l'opiniâtreté de ceux de l'un, ou de l'autre parti, ou peut-être de tous les deux; par où je n'entends pas les Laiques, qui sont ordinairement plus raisonnables, mais les Théologiens, qui prennent malheureusement un pur esprit de parti, pour un zèle loüable; & qui auront un grand compte à rendre à Dieu de leurs animositez, couvertes du masque de la Religion.

VI. *Ejusdem Dissertatio Irenica de influxu Dogmatis Reformatorum de Sacra Coena in praxin fidei & pietatis, quanto & quali? A Tubingue MDCCXX. in 4. pagg. 24.*

IL s'agit de savoir si l'erreur des Réformez, comme on parle parmi les Théologiens de la Confession d'Augsbourg, par lequel ils nient la présence réelle & la manducation orale du corps de Jesus-Christ, dans la Cene, & par conséquent que les impénitens le reçoivent, est une erreur fondamentale & pernicieuse.

Mr. Pfaff renferme ce qu'il a à dire sur cette matière, en douze Theses, qu'il confirme, ou éclaircit par des autorités

toritez & par des raisonnemens. En voici l'abregé. 1. On demande si la doctrine des Sacremens est fondamentale. Il y a des Théologiens, qui répondent qu'oui, quand ils disputent contre les Unitaires; & non, lorsqu'il s'agit des Réformez; sans doute, parce qu'ils different plus des premiers, que des seconds. Ces mêmes Théologiens se servent d'une distinction encore plus subtile, en disant que la pratique des Sacremens est nécessaire, mais que la doctrine n'est pas fondamentale. 2. Il est très-certain que ceux qui soutiennent des opinions erronées, touchant les Sacremens, quoi que, dans leur conscience, ils soient persuadés du contraire, se damnent. Mais ceux qui sont de bonne foi, dans l'erreur, touchant la substance & l'efficacité des Sacremens, ne sont pas dans une erreur capitale, ni ne sont pas déchus de la grace; d'où il s'ensuit que la Doctrine Théologique, sur les Sacremens, n'est pas fondamentale. 3. Ce qu'on dit des erreurs, touchant les Sacremens en général, on le doit regarder comme dit principalement de l'Eucharistie; qui, selon le sentiment de tous les partis, n'est pas si nécessaire que le Baptême. 4. Celui qui

n'ajoute pas foi aux paroles de Jesus-Christ, dans l'institution de la S. Cène; qui en détourne le sens, par malice; en changeant les choses, en de purs signes, contre sa conscience, mérite d'être anathematizé. Or il est clair que les Réformez ne font rien de tout cela, & que toute la dispute qu'ils ont, avec les Théologiens de la Confession d'Augsbourg, ne regarde que le sens de ces mots, & nullement leur verité, dont on convient de part & d'autre. 5. Ils nient la présence réelle du corps de Jesus-Christ, dans l'Eucharistie, non par un mauvais dessein; mais parce qu'ils croient que la présence réelle entraîne après elle des choses absurdes, contradictoires, indignes de Dieu & qui pourroient rendre la Religion Chrétienne suspecte aux hommes; au lieu que leur sentiment, comme ils le soutiennent, est conforme au style de l'Ecriture & au sens commun. Ils craindroient donc d'offenser Dieu, s'ils entroient en un autre sentiment. 6. Personne d'entre les Lutheriens ne doute que ce seroit se tromper grossièrement, que d'imaginer dans l'Eucharistie une présence du corps de Jesus-Christ locale, physique, naturelle, bornée & une char-

charnelle manducation de ce même corps. Si queleun croyoit cela, nous recourrions aux témoignages des Sens, & aux lumieres de la Raifon. Or les Réformez s'imaginent que nous admettons une semblable présence du corps de Jesus-Christ, dans la S. Cene, & c'est en quoi ils se trompent. Nous n'admettons la propriété du sens, qu'en partie; mais non pas en sorte que l'on entende que le corps de Jesus-Christ y est d'une présence naturelle, ce que les Catholiques Romains mêmes rejettent. 7. La présence du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie est ou naturelle (à laquelle se rapporte *la bornée*) ou miraculeuse, ou sacramentale, ou purement spirituelle. Il n'y en a point d'autre. Les deux partis rejettent également toutes les manieres, excepté la sacramentale, ou la symbolique. C'est à quoi Mr. *Pfaff* réduit ce que l'on appelle l'*in-distantia*, ou le non-éloignement du corps de Jesus-Christ, qui doit être entendu en un sens sacramental & spirituel. On fera bien ici de consulter l'Original, pour mieux entendre ce qu'il veut dire, & en quoi il croit que les deux partis ne different pas. 8. Les argumens dont on se fert, pour prou-

ver une présence non seulement réelle, mais naturelle & locale, ne peuvent pas servir, en cette occasion. 9. Si l'on suppose que la Transsubstantiation détruit le fondement de la Foi, on ne pourra pas dire que la figure, que les Réformez trouvent ici, le détruise. 10. Puis que les Réformez nient que le pain & le vin soient de simples signes, & qu'ils soutiennent qu'ils rendent ceux, qui communient, participants du Corps & du Sang de Jesus-Christ, ils ne détruisent pas la consolation, que l'on tire de la Communion. 11. Ce n'est pas une erreur fondamentale, que de dire, comme font les Réformez, que les Communians indignes ne reçoivent pas le Corps & le Sang de Jesus-Christ 12. La douzieme These réfute je ne sâi qui, qui soutenoit que le sentiment des Réformez sur la Cene, est nuisible à la pratique de la Pieté. On trouvera le reste dans l'Original.

ARTICLE VIII.

*Nouveau Recueil des EPIGRAM-
MATISTES FRANCOIS
anciens & Modernes, contenant ce
qui*

qui s'est fait de plus excellent, dans le Genre de l'Epigramme, du Madrigal, du Sonnet, du Rondeau, & des petit Contes en Vers, depuis Marot, jusqu'à present. Avec la Vie des Auteurs, des Notes Historiques & Critiques, un Traité de la vraie & de la fausse Beauté, dans les Ouvrages de l'Esprit, des observations sur l'Epigramme, une digression sur le stile Marotique & les Regles de la Versification Françoise Par Mr. B. L. M. Chez les Freres Wetstein MDCCXX. in 12. en deux Volumes.

CE titre est si exact, qu'il fait seul connoître ce Recueil, & l'espace, qui me manque, ne me permet pas d'en dire davantage. Quoi qu'il y ait déjà quantité de Recueils de Poësies, celui-ci ne laissera pas de se vendre, parce qu'il y a une infinité de gens, qui n'en font pas fournis, & qu'ils trouveront ici des particularitez, qui ne sont pas dans les autres.

F I N.

V 6 I N

I N D E X

D E S

PRINCIPALES MATIERES.

*Contenues dans le Tome XIV. de la
Bibliotheque Anc. & Moderne.*

A.

- A** Cademies, leurs differences. 57.
& suiv.
- Ἀναλαμβάνειν, reficere,* 276.
- Amour Divin* décrit par *Maurocorda-*
to. 119
- Appel d'une excommunication, légi-
time. 333, & suiv. au Concile E-
cumenique. 336, & suiv. appel du
Pape. 338, & suiv. 341, & suiv.
- Article fondamental, comment on le
peut reconnoître. 441, & suiv. re-
marques sur cette matiere. 442, &
suiv.
- Autorité en matieres d'opinions ne
prouve rien. 26, & suiv. 31

B.

- B** *Arometre*, les raisons de ses varie-
tez. 214, & suiv.
- Bayle* (Pierre) troisième Edition de
son Dictionnaire, avec quelques re-
marques. 383, & suiv.
- Benjamin*, signification de ce mot
peu

I N D E X

peu entendue par *Joseph.* 270, &
suiv.

C.

Canons Ecclesiastiques, armée du Pape. 381. dispenses des Canons.

354, & *suiv.* 377

Canons des Conciles, que les Souverains ne sont pas obligez de les admettre indifferemment. 376, & *suiv.*

Caselius (Jean) sa Vie & ses Ouvrages. 135, & *suiv.* ses Lettres. 141, & *suiv.* la maniere de les écrire, selon lui. 151

Causes, comment réfutées par les Sceptiques. 92, & *suiv.*

Conciles de différentes sortes, & leur autorité. 343, & *suiv.*

Conséquences odieuses d'une erreur ne doivent pas être attribuées à ceux qui les rejettent. 452, & *suiv.*

D.

D*Enys d'Halicarnasse* publié par Mr. *Hudson.* 248, & *suiv.* remarque sur un endroit de son Livre du rangement des paroles. 253

Devoir, ce que c'est, selon *Maurocordato.* 118

Dieu, objection des Sceptiques contre son existence. 83. réfutée. 84

Dieux des Payens, si Moïse a défendu de les maudire. 283, & *suiv.*

Dio-

I N D E X.

- Diodore*, son argument contre le mouvement. 92
Dogmatiques outrez blâmables. 16,
 & suiv. 55
Droit positif, disputes qu'il a produit.
 365, & suiv.

E.

- E***Criture Sainte*, dans quel esprit
 il la faut lire. 417
Ephraïm, signification de ce mot mal-
 entendue par *Joseph*. 272
Epicuriens, refutez. 48, & suiv.
Esope, publié par *Mr. Hudson*. 257
Etudiants, leur conduite dans les A-
 cademies. 429
Evidence défendue contre les Scepti-
 ques. 71, & suiv.
Excommunication, remarques du *P.*
Paul sur cette matiere. 316, & suiv.
Majeure & Mineure. 317, & suiv.
 ne peut être fondée que sur des pe-
 chez atroces. 320. excommunica-
 tions injustes, si elles sont pour des
 causes légères. 321, & suiv. quel-
 les sont celles qu'on nomme à *jure*
 & *ab homine*. 323. celles qu'on nom-
 me *late sententia. & quæ ostendit de-*
clarationem. 325, & suiv. celle qui
 frappe un Souverain. 327, & suiv.
 appel d'une excommunication. 333,
 & suiv.
 Foi

I N D E X.

F.

- F***Oi*, Sermon sur cette vertu décrite Heb. XI, 1. 158, & suiv.
- Force de l'Ame* décrite par *Maurocordato*. 123, & suiv.
- France*, Historiens de ce Royaume. 392, & suiv.

G.

- G***Entile* (*Alberic*) célèbre Jurisconsulte. 424, & suiv.
- Geographi Minores Græci*, publiez par *Mr. Hudson*. 256
- Gribaldi* (*Matthieu*) Jurisconsulte. 423, & suiv.

H.

- H***omme de Bien & d'Honneur*, décrit par *Mauro-Cordato*. 130
- Hudson* (*Jean*) sa Vie & les Auteurs qu'il a publiez. 238, & suiv.

I.

- I***NDex Grecs*, comment ils doivent être faits. 244, & suiv. 255, & suiv.
- Joseph*, remarques sur divers endroits de cet Auteur. 282, & suiv.
- Joseph*, omission impardonnable dans cet Auteur. 280, & suiv. ses erreurs sur l'*Urim* & le *Thummim*. 283, & suiv. 286. censuré par *Grotius*. 287, & suiv. par *Selden*. 289, & suiv. par le Cardinal *Norris* & autres

I N D E X.

tres. 292. par *Ryckius*. 293, & *suiv.*
 applique mal un Oracle, touchant
 le Messie, à *Vespasien*. Ib. & *suiv.*
 fait le Prophete. 296, & *suiv.* s'il
 a parlé de Jesus-Christ. 299, &
suiv. nouvelle Edition, qui s'en
 doit faire. 303
 Juges, combien il y en a avoit en châ-
 que Ville de la Judée. 291, & *suiv.*

L.

L *Iturgies*, remarques sur les Litu-
 rgies. 403. & *suiv.*
Loix positives doivent être en petit
 nombre. 368. & *suiv.*
Lutheriens & Réformez, la necessité
 où ils sont de se réunir, & la ma-
 niere de le faire. 439. & *suiv.* 444.
 & *suiv.*
Lutheriens, leurs sentimens sur la Com-
 munication des Idiomes. 450

M.

M *Er Rouge*, passage des *Israëlites*,
 au travers de cette mer, mal
 comparé par *Joséph*, avec le passage
 d'*Alexandre*, par la mer de *Pamphy-*
lie. 273. & *suiv.*
Mezerai, sa liberté defendue, contre
 Chapelain. 398. & *suiv.* & contre
 Mr. *Bayle*. 400. & *suiv.*
Mischnah, texte du *Thalmud*, ce que
 c'est. 194. & *suiv.* son utilité. 193
 &

I N D E X.

Et suiv. son autorité préférable à celle de *Philon* & de *Joseph*. 196.

Et suiv. contenu du traité de ce livre, où il est parlé du Sabbath. 199,

Et suiv.

Moeris l'Atticiste publié par Mr. *Hudson*. 257.

Morale défendue contre les Sceptiques. 97. Et suiv.

O.

O *Πλήσεις* pour *ὀπλίσεις* armures, dans *Joseph*. 279

P.

P *Ancirole* (*Gui*) célèbre Jurisconsulte. 420. Et suiv.

Philosophie nouvelle à attendre. 28

Prédestination, les sentimens divers des Protestans, sur cette matiere, ne les doivent pas empêcher de se réunir.

453

Présence réelle du corps de J. C. dans l'Eucharistie, les sentimens divers là-dessus ne doivent pas empêcher les Protestans de se réunir entre eux. 458

R.

R Areté, n'est pas une marque de l'excellence d'une chose. 44

Réformez & *Lutheriens*, comment ils peuvent se réunir. 444. Et suiv.

Réformez, leur sentiment sur la communion.

I N D E X.

- munication des Idiomes. 450
 Rélatif, que tout ce que nous con-
 noissons ne l'est pas. 42
Richelieu, sa Vie, que ce n'est point
 une Satire. 397. & suiv.
Ruben mal appelé *Rubel*, par *Joseph*.
 268. & suiv.

S.

- S** *Abbath*, comment observé par les
 Juifs. 189. & suiv. par les Patriar-
 ches. 202. son abrogation. 206
Sarpi (*Paolo*) remarques sur cet Au-
 teur. 307. & suiv. ouvrage de cet
 Auteur pour la Répub. de Venise.
 309.
Sceptiques, en quoi ils ne doutoient
 pas 15 19. censure de leur dispo-
 sition. Ib. & suiv.
Scepticisme en quoi utile. 413. en quoi
 dangereux. 5
Scepticisme, sa description. 9. & suiv.
 en quel sens c'est une secte. 14. qu'el-
 le ne veut pas établir des dogmes.
 21. sa fin. 21. & suiv. moyens de
 doute qu'elle avoit. 24 & suiv. 32.
 & suiv. utilité qu'on en peut tirer.
 26. & suiv. 29. réfutée. 32. & suiv.
 ses sentimens sur la marque du Vrai.
 38. 62. ses termes. 52. & suiv. ne
 vou-

I N D E X.

vouloit pas même assurer qu'il fût vrai que tout étoit incertain. *Ib.* & *suiv.* ses contradictions. 54. de quelles sectes ont prétendoit qu'elle fut tirée. 56. ses raisonnemens contre les sens & l'entendement réfutez.

66, & *suiv.*

Sens, si leurs organes sont propres à produire quelque effet sur l'Ame.

Sextus l'Empirique, ce qu'on en fait, ¹⁹

6, 7.

Simonie combien scandaleuse & combien commune. 372, & *suiv.*

T.

T *Héologie*, desordres qu'il y a dans la maniere de s'appliquer à cette Science. 431, & *suiv.* remedes à cela 437, & *suiv.*

Thucydide publié par Mr. *Hudson* 241.

Travers de l'Esprit humain, par rapport à la Religion. 172, & *suiv.*

V.

V *Elleius Paterculus* publié par Mr. *Hudson*. 240

Venitiens pourquoi excommuniés par *Paul V.* 311, & *suiv.* Interdit contre

I N D E X.

contre eux. 312. & <i>suiv.</i> griefs con- tre eux.	363.
Verité defendue, contre les Sceptiques.	68, & <i>suiv.</i>
Vrai, marque du Vrai quelle	38

F I N

*Du XIV. Tome de la Bibliothe-
que Anc. & Moderne.*



